



HAL
open science

La construction d'un " patrimoine carcéral " : entre mémoire et résilience. L'exemple des anciennes prisons de Perrache à Lyon

Sophie Débax

► **To cite this version:**

Sophie Débax. La construction d'un " patrimoine carcéral " : entre mémoire et résilience. L'exemple des anciennes prisons de Perrache à Lyon. Sciences de l'ingénieur [physics]. 2020. dumas-03216064

HAL Id: dumas-03216064

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03216064>

Submitted on 3 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Mémoire de Travail de fin d'études

La construction d'un « patrimoine carcéral » :
entre mémoire et résilience

L'exemple des anciennes prisons de Perrache à Lyon

Sophie DÉBAX

Soutenance prévue le 7 juillet 2020

ENTPE – Aménagement et Politiques urbaines

Présidente du jury : Fatiha BELMESSOUS

Maître de TFE : Thierry COANUS

Experte : Sarah RUSSEIL

Notice analytique

	Nom :	Prénom :
Auteur :	DÉBAX	Sophie
Titre du TFE :	La construction d'un « patrimoine carcéral » : entre mémoire et résilience. L'exemple des anciennes prisons de Perrache à Lyon	
	Organisme d'affiliation :	Nom Prénom :
Maître de TFE :	ENTPE	COANUS Thierry
Collation :	141 pages	39 références bibliographiques 9 sources audiovisuelles et radiophoniques 28 articles de presse et reportages 30 dossiers, rapports, publications ou études
Mots-clés :	Prisons, patrimoine, mémoire, reconversion, construction sociale	
Termes géographiques :	Quartier de Perrache, Confluence, Métropole de Lyon	
Résumé :	<p>Les prisons de Perrache (Lyon), fermées en 2008 et promises à la démolition ont finalement été conservées et reconverties par le privé en un ensemble mixte abritant des bureaux, des logements et l'Université catholique de Lyon. Il s'agira de comprendre quels processus sont intervenus dans la sauvegarde du site et ont permis l'émergence progressive d'une vision patrimoniale à travers un changement de l'image des lieux.</p> <p>Cet exemple permet de soulever la question du « patrimoine carcéral », notion encore peu reconnue. Nous analyserons les réticences mémorielles auxquelles cette nouvelle catégorie patrimoniale est confrontée et en quoi elles rendent sa reconnaissance si problématique.</p>	
Abstract :	<p>The prisons of Perrache (Lyon, France) shut down in 2008 and were supposed to be demolished. Eventually, they have been preserved and a private operation has converted them in a mixed complex of offices, housing and the Catholic University of Lyon. We will try to understand which process have taken place in the preservation and have allowed a heritage vision to emerge through a change of image.</p> <p>This example raises the issue of "prison heritage", a little-known notion. We will examine which memory-based reluctances, this new heritage category has to face and why they make its recognition so difficult.</p>	

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon maître de TFE, Thierry Coanus, pour ses précieux conseils, ses nombreux retours et sa disponibilité tout au long de mes recherches.

Je remercie également François Duchêne de m'avoir accompagnée au début de mon étude, notamment lors des séances de méthodologie.

Je n'oublie pas les personnes qui, malgré le contexte de confinement, ont accepté d'effectuer des entretiens téléphoniques et en particulier celles qui m'ont transmis plusieurs documents, photographies, dossiers et rapports, ressources précieuses pour mon analyse.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien au cours de ce travail.

Sommaire

Introduction.....	13
1. Les processus de la reconversion : de la démolition à la conservation, des prisons au site patrimonial.....	19
1.1 Des prisons désaffectées confrontées à un manque d'intérêt et vouées à la démolition.....	19
1.1.1 Une maison d'arrêt construite « derrière les voûtes » de Perrache.....	19
1.1.2 Des édifices vestiges de visions de l'enfermement dépassées.....	22
1.1.3 L'avenir des bâtiments après la fermeture : entre indifférence et volonté de vendre.....	29
1.2 Une démolition controversée : un regain d'intérêt architectural de la part d'habitants, d'associations, d'experts et de la DRAC.....	33
1.2.1 La mobilisation : la conjugaison des réactions d'acteurs peu nombreux mais légitimes.....	33
1.2.2 Un attrait basé sur l'authenticité architecturale avant de s'étendre à la dimension urbaine.....	37
1.2.3 Les enjeux financiers, sources de tensions autour de la protection patrimoniale.....	42
1.3 L'appel à idées, une procédure innovante vectrice de la reconnaissance patrimoniale.....	45
1.3.1 Une démarche qui s'appuie sur d'autres cas de reconversions de prisons.....	46
1.3.2 Des propositions axées sur le patrimoine et témoignant de l'intérêt porté au site.....	52
2. Des convergences d'intérêts et de visions pour l'élaboration d'un projet patrimonial consensuel.....	57
2.1 L'appel à projets, support de multiples visions plus ou moins patrimoniales.....	57
2.1.1 Le critère patrimonial dans le cahier des charges : supposément central mais en réalité plutôt secondaire.....	57
2.1.2 Le choix du projet gagnant : une décision programmatique, urbanistique et politique plutôt que financière, architecturale ou patrimoniale.....	62
2.2 « La Vie grande ouverte » : un projet porté par un programme mixte et intégré à la ville.....	66
2.2.1 Des acteurs à la recherche d'un site stratégique où s'implanter.....	66
2.2.2 Un ensemble urbain mêlant environnement et patrimoine, « humanité et urbanité ».....	68
2.3 Le changement d'image, une nécessité paradoxale pour les maîtres d'ouvrage.....	73
2.3.1 L'architecture du site, au centre des regards « patrimonialisants » des porteurs du projet.....	73
2.3.2 L'ouverture architecturale, urbaine, culturelle et fonctionnelle des prisons.....	80
3. Le « patrimoine carcéral » : une mémoire toujours controversée.....	85
3.1 L'ancienne fonction de détention, un obstacle à la patrimonialisation ?.....	85
3.1.1 Un passé d'enfermement vecteur d'une mémoire douloureuse.....	85
3.1.2 La fermeture des prisons de Perrache, l'une des nombreuses illustrations de l'échec du système pénitentiaire.....	90
3.1.3 La valorisation des prisons à travers l'histoire et la culture.....	94
3.2 L'ambivalence de la mémoire pénitentiaire : rupture ou continuité ?.....	98
3.2.1 L'objectif des promoteurs : faire oublier l'ancienne fonction et la souffrance qu'elle engendrait.....	98
3.2.2 Garder une trace des prisons : une volonté marginale mais bien présente.....	104
3.2.3 L'ouverture de Saint-Paul lors des Journées du patrimoine de 2012, symbole de l'ambiguïté de la mémoire.....	108
3.3 Une « carence » mémorielle, source de mutations urbaines.....	114
3.3.1 Une intégration relative dans le quartier.....	114
3.3.2 Une reconversion synonyme d'embourgeoisement, voire de gentrification ?.....	117
3.3.3 La dépolitisation de la mémoire de l'enfermement.....	120
Conclusion.....	127

Table des illustrations

Figure 1 : Situation des prisons dans le secteur sud de la presqu'île de Lyon	13
Figure 2 : Organisation initiale de Saint-Joseph.....	27
Figure 3 : Organisation initiale de Saint-Paul en 1867	28
Figure 4 : Juxtaposition du plan en peigne de Saint-Joseph et du plan panoptique de Saint-Paul.....	38
Figure 5 : L'ancienne prison de Coulommiers reconvertie en bibliothèque.....	49
Figure 6 : Transformation de la Charité de Marseille entre 1974 (à gauche) et 2017 (à droite)	51
Figure 7 : De gauche à droite et de haut en bas : les propositions du Conseil de quartier de Perrache-Confluent (conservation quasi-totale avec densification), de City Mobilis (conservation partielle avec densification et ouverture diagonale), de FCA Architectes	53
Figure 8 : Le schéma de graduation de la valeur patrimoniale de Saint-Joseph.....	59
Figure 9 : Le schéma de graduation de la valeur patrimoniale de Saint-Paul	59
Figure 10 : Projet de reconversion « la Vie grande ouverte »	69
Figure 11 : Les rapports d'échelle au sein des prisons requalifiées.....	79
Figure 12 : Principe de désenclavement des secteurs est-ouest-nord-sud.....	82
Figure 13 : L'ouverture de Saint-Paul sur la place des Archives	82
Figure 14 : Les réalisations des détenus dans le tunnel reliant les deux prisons, dont « Quatre en cellule » de Didier Chamizo	95
Figure 15 : Bas-reliefs réalisés par des détenus à Saint-Joseph.....	96
Figure 16 : Les plaques à la mémoire des Résistants exécutés à Saint-Paul : l'ancienne (à droite) et la nouvelle (à gauche).....	101
Figure 17 : Dessins de Ernest Pignon-Ernest à Saint-Paul.....	111

Table des acronymes

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
AFPICL :	Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon
CIL :	Comité d'intérêt local
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CRMH :	Conservation régionale des Monuments Historiques
CRPS :	Commission régionale du patrimoine et des sites
DDE :	Direction départementale de l'Équipement
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
RCF :	Radio chrétienne francophone
RVL :	Renaissance du Vieux-Lyon
SDAP :	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SPLA :	Société publique locale d'aménagement
UCLy :	Université catholique de Lyon

Introduction

Les prisons de Saint-Joseph et Saint-Paul, aussi appelées prisons de Perrache, sont situées à Lyon, sur la presqu'île, à la confluence de la Saône et du Rhône. Elles sont mises en service au milieu du XIX^e siècle et ferment en 2008. Leur propriétaire, le ministère de la Justice, envisage alors leur démolition ce qui suscite de nombreuses réactions : en effet, l'idée que les lieux possèdent une valeur patrimoniale émerge progressivement. C'est ce qui va conduire à la décision de préserver, du moins partiellement, les bâtiments à travers un projet de reconversion inauguré en 2015. Cette transformation d'un ancien lieu d'enfermement en un site qui se veut ouvert sur la ville nous a interpellée : un changement de destination aussi radical est-il possible, d'un point de vue technique, d'abord, mais également moral ? Nous avons donc décidé d'étudier la reconversion à travers la question du patrimoine en analysant les objectifs, les modalités et les effets de sa progressive construction par divers acteurs. Nous nous attacherons également à la dimension mémorielle, à la fois centrale et problématique.

Notre territoire d'étude comprend donc les anciennes prisons de Perrache et les nouveaux bâtiments construits sur les deux îlots. Au cours de notre développement, nous évoquerons également brièvement leur environnement proche, soit le quartier de Sainte-Blandine ainsi que le quartier Perrache dans son ensemble et la zone de la Confluence.

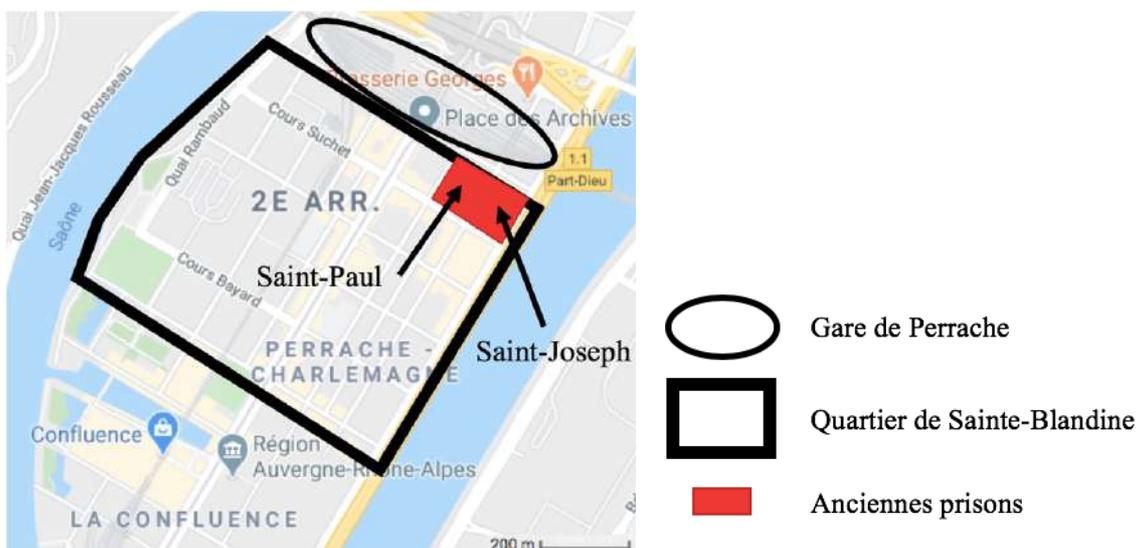


Figure 1 : Situation des prisons dans le secteur sud de la presqu'île de Lyon

Source : Réalisé d'après Google Maps.

Éléments de questionnement

D'abord promis à la démolition, les anciens bâtiments de détention de Saint-Paul et Saint-Joseph ont finalement été en partie conservés. Cette reconversion s'explique par l'intérêt que plusieurs acteurs – État, promoteurs ou architectes – leur ont progressivement accordé. Ils ont ainsi pris une certaine valeur architecturale, sociale, politique et économique avant d'être finalement reconnus comme une forme de « patrimoine carcéral ». Cependant, cette notion peut sembler paradoxale : les dimensions patrimoniale et pénitentiaire ne sont pas évidentes à concilier au premier abord.

Cette contradiction soulève la question suivante : *Quelles tensions le processus de construction du « patrimoine carcéral » révèle-t-il et comment s'expriment-elles à propos du projet de reconversion des anciennes prisons de Perrache ?*

De cette interrogation en découlent trois autres. Comment l'idée des prisons comme patrimoine a-t-elle émergé dans le cas de la maison d'arrêt de Perrache ? De quelle manière les acteurs du projet gagnant s'en sont-ils saisis ? À quelles réticences, en particulier mémorielles, s'est-elle heurtée durant la reconversion ? Ces questions structureront notre raisonnement en trois parties.

Nous l'avons vu, les prisons désaffectées étaient d'abord promises à la démolition afin que le ministère de la Justice puisse revendre les terrains, situés au centre de Lyon, au prix fort. Pourquoi un lieu destiné à la démolition a-t-il été conservé ? Notre première partie permettra d'examiner les différents processus qui ont conduit à sa reconversion ainsi que les acteurs publics et privés qui sont intervenus dans son déroulé. Pour cela, nous nous interrogerons sur les raisons du manque d'intérêt d'abord accordé aux prisons désaffectées : pourquoi le site devait-il être démoli ? Ensuite, comment les acteurs publics et les particuliers se sont-ils emparés de ce lieu ? Quels étaient leurs enjeux et leurs valeurs ? En effet, des habitants, des associations, des experts et le ministère de la Culture se sont progressivement intéressés à l'architecture des lieux, ce qui a conduit le préfet à lancer un appel à idées. En quoi cet appel à idées a-t-il porté l'idée de patrimoine ? Qu'est-ce qui transforme un bâtiment en un lieu patrimonial ?

Une fois l'idée de la sauvegarde de Saint-Joseph et de Saint-Paul admise, quelle vision de la conservation s'est imposée ? Un appel à projets a permis de déterminer la façon dont les différents candidats voyaient le lieu et quels enjeux dominaient. La proposition qui a convaincu, intitulée « la Vie grande ouverte » est portée par plusieurs acteurs de l'immobilier mais aussi par l'Université catholique de Lyon (UCLy). Quelles étaient ses intentions ? Nous nous pencherons ainsi dans un second temps sur les choix architecturaux, urbains et programmatiques du projet. La stratégie de reconversion des prisons de Perrache repose en partie sur un changement de l'image du lieu, notamment à travers son ouverture. De quelle manière le site a-t-il été transformé ? Quelles étaient les motivations des maîtres d'ouvrage et architectes ? Nous nous approfondirons également les

enjeux pris en compte lors de la reconversion, qu'ils soient financiers, patrimoniaux, urbains ou politiques.

Cette volonté de transformation des lieux soulève la question du rapport que les différents acteurs entretiennent avec leur mémoire. L'ancienne fonction de détention engendre-t-elle des réserves ? À quels obstacles la mémoire des prisons est-elle confrontée ? Notre dernière partie nous permettra de comprendre l'image renvoyée par la maison d'arrêt et, plus largement par l'institution pénitentiaire, puis de déterminer la manière dont elle est abordée par les porteurs du projet de reconversion sachant que des divergences existent. Quelle attitude prédomine finalement : oubli, banalisation, revendication patrimoniale ? Quelles sont les conséquences de cette ambivalence de la mémoire ?

Méthodologie de l'étude

Pour réaliser cette étude j'ai d'abord effectué une observation à l'occasion d'une visite au mois de mars qui m'a permis d'avoir un premier aperçu du site. Le contexte particulier du confinement m'a ensuite empêchée de me rendre sur les lieux et de réaliser d'autres observations. J'ai donc tenté de compenser ce manque grâce aux nombreuses photographies des lieux disponibles en ligne – avant la fermeture, pendant les travaux ou actuellement – et en me reportant à des cartes ou des plans des bâtiments afin de comprendre la configuration du site. Malgré une deuxième visite des lieux – fermés – en juin, cette absence d'observation plus approfondie se révèle être une des limites de l'étude puisqu'elle aurait permis d'obtenir des précisions sur l'occupation, la fréquentation et l'utilisation des anciennes prisons ainsi que de découvrir l'intérieur des bâtiments.

Je me suis également appuyée sur des entretiens semi-directifs qui m'ont permis d'éclairer les aspects purement factuels et techniques du projet de reconversion mais m'ont également renseignée sur les différents points de vue, regards et appréhensions du patrimoine carcéral, qu'il soit mémoriel ou architectural. J'ai réalisé 18 entretiens, téléphoniques compte-tenu du contexte, et un échange par mail récapitulés dans le tableau de la page suivante.¹ J'ai ainsi interrogé des acteurs du projet, des militants pour la conservation du patrimoine issus d'associations d'habitants ou du patrimoine et des personnes étant intervenues dans les prisons en fonctionnement. Lors de mes premières réflexions, je souhaitais tenir compte de l'avis des occupants actuels du site (étudiants, habitants ou commerçants) afin de déterminer comment ils appréhendaient la dimension patrimoniale. En raison du confinement, je n'ai pas pu réaliser des entretiens directement sur place mais ceux dont je dispose couvrent un certain nombre de sujets et donnent un aperçu des différentes façons d'envisager le patrimoine.

¹ L'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPICL) est le représentant juridique de l'UCLy. L'Observatoire international des prisons (OIP) et *Prison Insider* sont des organisations engagées pour les droits des détenus. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) travaille pour le ministère de la Culture, à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). La Direction départementale de l'Équipement (DDE) est devenue la Direction départementale des Territoires en 2010.

Nom :	Organisme :	Fonction :	Date et heure de l'entretien :
Gilles Barrié	UCLy	Président de l'AFPICL de 2006 à 2016.	Le 30 mars à 10 h (1h16)
Philippe Blondin	SARL d'architecture PRONAOS	Architecte du patrimoine en charge de la reconversion de Saint-Paul.	Le 15 avril à 11 h (25 minutes)
Bernard Bolze	OIP puis <i>Prison Insider</i>	Fondateur de ces organisations, ancien détenu pour insoumission à Saint-Paul.	Le 16 avril à 15 h et le 20 avril à 16 h (35 et 40 minutes)
Frédéric Didier	Agence 2BDM-architecte	Architecte en chef des Monuments Historiques en charge de la reconversion de Saint-Joseph.	Le 27 avril à 17 h (35 minutes)
Pierre Franceschini	DRAC	Ancien ABF en charge du suivi du projet de reconversion.	Le 24 avril à 10h15 (45 minutes)
Olivier Frérot	UCLy	Vice-recteur de l'UCLy de 2012 à 2016.	Le 24 mars à 8h15 (45 minutes)
Pierre Gangloff	Artiste plasticien	Intervenu à Saint-Paul durant les Journées du patrimoine de 2012.	Le 28 avril à 11 h (30 minutes)
Patrice Giorda	Artiste peintre	Intervenu à Saint-Paul durant les Journées du patrimoine de 2012.	Le 14 avril à 13h30 (25 minutes)
Isabelle Janoyer	DDE	Cheffe de service à la DDE et architecte-urbaniste de l'État en charge du pilotage des appels à idées et à projets.	Le 21 avril à 15 h (1h15)
Thierry Magnin	UCLy	Recteur de l'UCLy de 2011 à 2020.	Le 6 avril à 17 h (40 minutes)
Christophe Margueron	DRAC	ABF.	Le 23 avril à 11 h (40 minutes)
Michel Quiblier	Entreprise indépendante	Coordinateur du chantier de reconversion de Saint-Paul.	Le 2 avril à 15h30 (25 minutes)
Paul Raveaud	Conseil de quartier Perrache-Confluence	Riverain des prisons, ancien membre du Conseil de quartier. Formation de sociologue et travail dans le développement territorial.	Le 17 avril à 11 h (1 h 50)
Oriane Rebillard	Association Renaissance du Vieux-Lyon	Ancienne membre de l'association, co-fondatrice du blog « Sauvons les prisons de Perrache », historienne de l'architecture.	Échange par mail le 19 avril
Jean Ribereau-Gayon	Studio d'architecture Ory	Architecte en charge de la reconversion de Saint-Joseph.	Le 20 avril à 14 h (45 minutes)
Thierry Roche	Cabinet d'urbanisme Thierry Roche	Architecte-urbaniste en charge de la coordination du projet de reconversion.	Le 27 mars à 16h (49 minutes)
Daniel Siino	Association culturelle des prisons de Lyon	Ancien président de l'association culturelle des prisons de Lyon et éducateur.	Le 14 avril à 14h30 (25 minutes)
Régis de Tarlé	UCLy	Président de l'AFPICL depuis 2016.	Le 2 avril à 16 h (15 minutes)
Jean-Marc Truchot	UCLy	Ancien secrétaire de l'AFPICL.	Le 2 avril à 11h15 (45 minutes)

J'ai complété mon étude avec des recherches bibliographiques sur divers sujets tels que la construction du patrimoine à travers le regard, la mémoire et le processus de patrimonialisation. Je me suis aussi intéressée à l'histoire des prisons, à l'architecture carcérale et à l'évolution de la vision de l'enfermement ainsi qu'à d'autres cas similaires de reconversion d'anciens lieux d'enfermement afin d'opérer des comparaisons. Lors de mes recherches, je me suis appuyée sur divers supports : ouvrages, articles et revues scientifiques, mémoires d'étudiants, films et émissions radiophoniques. J'ai également utilisé des dossiers et des rapports de la DRAC, des Archives de Lyon, de l'Inventaire général du patrimoine culturel, de l'État et d'associations ; des publications officielles d'acteurs du projet ; des documents et des études liés au projets (courriers, notices patrimoniales, discours, dossiers de presse et comptes rendus de réunions). Une partie de cette documentation m'a été fournie par les acteurs interrogés. Enfin, je me suis appuyée sur de nombreux articles de presse et reportages ainsi que sur des sites internet, notamment un blog créé par des étudiants en histoire de l'art au moment de la potentielle destruction des prisons. Cependant, en raison de la fermeture de divers services de l'État et des bibliothèques, je n'ai pas pu avoir accès à certains documents et j'ai dû me contenter d'extraits ou de comptes rendus au lieu des résultats des appels à projets et à idées, cahier des charges ou film d'anciens détenus complets.

Le plan de cette étude suivra le questionnement déroulé précédemment. Tout d'abord, nous nous intéresserons aux prémices de l'intérêt accordé aux prisons. Ensuite, nous analyserons comment les différentes appréhensions des lieux ont abouti au projet final de reconversion. Enfin, nous aborderons la place du « patrimoine carcéral » en lien avec les réticences mémorielles.

1. Les processus de la reconversion : de la démolition à la conservation, des prisons au site patrimonial

Dans cette première partie, nous nous intéresserons tout d'abord à l'implantation des prisons de Lyon dans le quartier de Perrache, à l'écart du reste de la ville. Nous verrons comment l'architecture des lieux reflète différents courants de la pensée carcérale du XIX^e siècle. Nous nous pencherons aussi sur les causes de la fermeture des prisons. Nous déterminerons ensuite comment les bâtiments ont échappé à la destruction qui leur était promise en analysant les réactions au permis de démolir. Une question peut notamment se poser : pourquoi le site n'est-il pas protégé ? En effet, en dépit de son intérêt communément admis, il n'a obtenu aucune protection au titre des monuments historiques. Quelles tensions ont émergé entre la construction patrimoniale et le désir de profit financier ? Enfin, nous nous demanderons pourquoi le lieu fait patrimoine. Pour cela, nous examinerons la manière donc l'appel à idées est devenu légitime ainsi que les valeurs patrimoniales qu'il a faites émerger. Nous détaillerons les nombreuses propositions qui ont été émises par divers acteurs, architectes, promoteurs, habitants ou associations.

1.1 Des prisons désaffectées confrontées à un manque d'intérêt et vouées à la démolition

Mises en service à partir de 1831 et de 1865 respectivement, Saint-Joseph et Saint-Paul sont désaffectées en 2009 suite au transfert des détenus dans le nouveau centre pénitentiaire de Corbas, en périphérie lyonnaise. En dépit de leur architecture représentative des différentes conceptions de l'enfermement au XIX^e siècle, elles suscitent d'abord peu d'intérêt de la part des pouvoirs publics, confrontées aux préjugés sur leur localisation et leur fonction d'emprisonnement.

1.1.1 Une maison d'arrêt construite « derrière les voûtes » de Perrache

Au début du XIX^e siècle, deux établissements pénitentiaires sont en fonction dans la ville de Lyon : la prison de Roanne, construite au Moyen-Âge et située dans le quartier Saint-Jean, et Saint-Joseph, installée pendant la Révolution dans un ancien couvent au sud de la place Bellecour, sur la presqu'île.² L'augmentation progressive de la population carcérale, liée à l'avènement de

² L'histoire des prisons présentée dans ce premier paragraphe provient de la synthèse de plusieurs sources : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris ; Véronique Belle (2011). « Saint-Joseph et Saint-Paul de Lyon : une architecture carcérale à forte valeur patrimoniale », *Les carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine – Région Rhône-Alpes* [En ligne]. Disponible sur : <http://inventaire-rra.hypotheses.org/127> ;

l'emprisonnement comme unique châtiment, ainsi que nous le verrons dans le paragraphe suivant, entraîne l'implantation de deux nouveaux établissements pénitentiaires à Lyon au cours du XIX^e siècle : les prisons de Perrache.

Saint-Joseph et Saint-Paul, deux prisons modèles souffrant de la surpopulation

Face à l'augmentation de la population carcérale et à l'expiration prochaine du bail de l'ancienne Saint-Joseph, la construction d'une nouvelle maison correctionnelle est envisagée à partir de 1816 par le département du Rhône. Sa conception est confiée à Louis-Pierre Baltard (1764-1846), membre du Conseil des Bâtiments civils, professeur à l'École royale des beaux-arts et architecte de plusieurs prisons de Paris et de la Seine ainsi que du Palais de justice de Lyon.

Plusieurs emplacements sont envisagés dans le quartier de Perrache puis refusés car jugés insalubres en raison des marécages présents sur la presqu'île. Louis-Pierre Baltard avait notamment envisagé de construire la prison et le Palais de justice l'un en face de l'autre, sur une île au milieu de la Saône. Finalement, c'est un terrain appartenant à la municipalité, situé au nord-est de Perrache, près du Rhône, qui est choisi, validé par un rapport du conseil de salubrité et cédé au département en 1826. Les travaux, suivis par l'architecte lyonnais Claude-Pierre Dumont, débutent en 1827 et la nouvelle prison, construite selon un plan en grille, ouvre en 1831. Elle est baptisée Saint-Joseph, comme l'ancien établissement de Bellecour, qu'elle remplace.

Saint-Joseph est une prison conçue à partir de principes hygiénistes, c'est-à-dire pour que l'air et la lumière circulent facilement, et les conditions de détention y sont jugées plutôt favorables par la commission administrative des prisons. Le sud de la presqu'île étant à l'époque couvert de marécages, sans aucune canalisation, la prison intègre également des passerelles aériennes afin de relier les étages. Cependant, le nombre croissant de prisonniers a rapidement raison de cette salubrité : en 1839, la prison prévue pour accueillir 200 détenus en compte déjà 350. En 1853, un projet d'agrandissement est présenté par l'architecte du département du Rhône, Antonin Louvier (1818-1892). Il prévoit le prolongement de plusieurs bâtiments à l'intérieur de l'enceinte. Les travaux d'extension sont réalisés entre 1856 et 1857.

En dépit de ces agrandissements, la surpopulation se maintient et Antonin Louvier constate que le terrain n'est pas assez étendu pour abriter tous les services nécessaires au fonctionnement de l'établissement. La construction d'une maison d'arrêt et de justice est donc envisagée dès 1847. Son installation est d'abord prévue sur la rive droite de la Saône, dans le quartier Saint-Paul – qui donnera son nom à la prison – avant que le Conseil général ne décide de l'implanter à proximité de Saint-Joseph. L'édifice, d'une capacité de 550 détenus, est bâti d'après des plans d'Antonin Louvier

Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/prison-de-perrache-puis-prison-saint-joseph/0799206e-3d82-4f6e-9d67-3c3c26d7a0f6> ;

Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Paul de Lyon (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/prison-saint-paul/e841df8f-2a03-4875-9ca7-0cfl09da0243>.

et ouvre en 1865. Un tunnel situé sous la rue Delandine, qui sépare les deux bâtiments, relie la maison de correction et la maison d'arrêt.

À l'instar de Saint-Joseph avant elle, Saint-Paul est considérée comme une prison modèle innovante, même si elle est construite selon un plan en étoile plutôt qu'orthogonal. Le fonctionnement de l'établissement repose sur deux caractéristiques : la surveillance depuis la tour centrale qui offre une vision circulaire sur les bâtiments et la séparation des détenus selon leurs crimes et leurs peines. La prison est également censée offrir une certaine salubrité aux détenus. Toutefois, elle souffrira bientôt de la surpopulation, bientôt accompagnée d'un manque d'hygiène et de violences.

Lorsque Saint-Joseph est construite, des débats apparaissent sur son statut : doit-elle accueillir des délinquants condamnés à des peines courtes ou longues ? En effet, on distingue plusieurs types de prisons au XIX^e siècle. Les accusés et les prévenus sont enfermés dans des maisons d'arrêt et de justice en attendant leur jugement tandis que les maisons de rétention reçoivent les condamnés. Il en existe deux sortes, les maisons de correction et les maisons centrales, en fonction de la longueur de la peine, respectivement moins d'un an et plus d'un an.³ Saint-Joseph accueille d'abord des détenus devant purger des peines courtes mais bientôt des criminels y sont admis. Son statut oscille donc entre la maison correctionnelle et la maison centrale.⁴ Saint-Paul, quant à elle est conçue pour être maison d'arrêt et de justice puisque les délinquants y séjournent avant leur condamnation.

Cependant, des documents plus récents se réfèrent à l'ensemble constitué par Saint-Joseph et Saint-Paul comme à une maison d'arrêt.⁵ Il semble donc que le statut de Saint-Joseph ait évolué au fil du temps avant se confondre avec celui de Saint-Paul. Les catégories se sont également légèrement modifiées : aujourd'hui, les prisons sont séparées en deux catégories selon la longueur de la peine ou le type de population, les établissements pour peine et les maisons d'arrêt. Ces dernières sont réservées aux prévenus en attente de jugement et aux prisonniers condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans. Il y en a actuellement une petite centaine en France et c'est le type d'établissement qui souffre le plus de la surpopulation carcérale.⁶ Les prisons de Perrache n'accueillent donc des détenus que pour une courte durée jusqu'à leur fermeture en 2008.

Perrache, un quartier discrédité coupé de la ville

Le site du confluent, au sud de la presqu'île, est longtemps resté un espace marécageux, mais, à la fin du XVIII^e siècle, la croissance de la ville de Lyon pousse cette dernière à chercher de nouveaux espaces où s'implanter. Michel-Antoine Perrache, urbaniste, lance alors un projet urbain

³ Louis-Pierre Baltard (1829). *Architectonographie des prisons* [En ligne], Paris. Disponible sur : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-86596>.

⁴ Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001), *op. cit.*

⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁶ D'après les sites du ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html> et Vie publique : <https://www.vie-publique.fr/fiches/268775-les-differents-types-de-prisons-maisons-darret-centrales>.

sur la confluence en remblayant et en assainissant la zone.⁷ Au début du XIX^e siècle, le nouveau quartier de Perrache se développe. La municipalité y implante de nombreux équipements nécessaires mais encombrants tels que les prisons, un arsenal, une usine à gaz, des entrepôts ou des abattoirs. L'implantation de la gare au milieu du XIX^e siècle entraîne la constitution d'une véritable barrière physique qui sépare la presqu'île en deux.⁸

Le développement du quartier se base alors sur trois secteurs : le chemin de fer, le trafic fluvial et l'industrie. Cependant, le transfert de plusieurs activités industrielles vers l'est lyonnais et le déclin du transport fluvial entre les XIX^e et XX^e siècles, puis la construction de la gare de la Part-Dieu dans les années 1980 marquent la fin du rayonnement relatif du site du confluent.⁹

Dans les années 2000, le secteur de Perrache est en pleine mutation. Entraîné par la dynamique du projet urbain Confluence, cet ancien quartier populaire voit sa population augmenter. Les environs des prisons restent néanmoins plutôt résidentiels, peuplés de couches populaires et moyennes.¹⁰

Le quartier de Perrache se développe donc tardivement, en retrait du reste de la ville de Lyon. Les autorités y implantent des équipements et des activités indispensables mais jugées « *peu valorisantes* »¹¹ et donc mises à l'écart. C'est le cas notamment pour les prisons Saint-Joseph et Saint-Paul. L'appellation longtemps péjorative de « derrière les voûtes » marque bien la rupture physique, sociale et fonctionnelle entre le nord et le sud de la presqu'île.

En dépit de leur localisation quelque peu stigmatisée et de la surpopulation qui entrave leur fonctionnement, les prisons de Perrache présentent un ensemble architectural assez unique. Les différences entre leurs plans reflètent ainsi l'évolution des doctrines pénitentiaires du XIX^e siècle.

1.1.2 Des édifices vestiges de visions de l'enfermement dépassées

La pensée punitive a connu de nombreuses évolutions entre les XVIII^e et XIX^e siècles : le régime carcéral s'est peu à peu imposé comme la seule peine pour les prévenus et les criminels. Ces transformations sont le fruit de nombreuses réflexions et réformes découlant de la Révolution et se sont notamment traduites à travers l'architecture des bâtiments.

L'évolution de la pensée punitive en France entre les XVIII^e et XIX^e siècles

Michel Foucault (1926-1984), philosophe français, décrit l'évolution du système punitif dans son livre *Surveiller et Punir. Naissance de la prison* (1975). Il y développe le passage d'une

⁷ Émilie Sciardet (2010). *La reconversion des prisons Perrache*. Mémoire de PFE sous la direction de Gérard Goudal, École de Chaillot et École Nationale des Ponts et Chaussées.

⁸ Florence Lambert (2010). *Prisons de Perrache : le processus de patrimonialisation d'un ancien lieu d'enfermement. D'une image à l'autre, voir au-delà du stigmat*. Mémoire de TFE, ENTPE.

⁹ *Id.*

¹⁰ Entretien avec Paul Raveaud.

¹¹ Florence Lambert, *op. cit.*, p. 24.

« pénalité de supplice »¹² à une pénalité de détention au tournant du XIX^e siècle.¹³ En effet, sous l’Ancien-Régime, les criminels sont soumis à « *une production différenciée de souffrances, un rituel organisé pour le marquage des victimes et la manifestation du pouvoir qui punit* »¹⁴. Le supplice a une fonction juridico-politique : le crime étant considéré comme une attaque contre le roi, celui-ci doit être vengé publiquement. « *La cérémonie du supplice fait éclater en plein jour le rapport de force qui donne son pouvoir à la loi.* »¹⁵. Les prisons servent alors uniquement de lieux de passage : les suspects y séjournent pendant l’enquête et les condamnés à mort y sont enfermés avant leur exécution.¹⁶ Les édifices pénitentiaires sont alors de véritables forteresses, construites suivant une architecture plutôt militaire.¹⁷

À partir de la Révolution, des réformes pénales qui trouvent leurs origines dans les idées des Lumières se mettent en place. Le supplice devient « *intolérable et révoltant* » et le pouvoir doit être régulé.¹⁸ Par ailleurs, on assiste à la multiplication des « *illégalismes populaires* »¹⁹, c’est-à-dire que les crimes sont plus discrets mais plus nombreux, touchant le « *corps social tout entier* »²⁰. Le criminel introduit du « *désordre* »²¹ auquel il fait mettre fin, non pas en punissant directement l’offense mais plutôt ses répétitions possibles.²² Les principes de la réforme sont les suivants : le châtement ne punit plus le délinquant mais le corrige et il doit empêcher les autres de l’imiter en « *diminuant l’attrait du crime* ». ²³ Pour cela, la punition ne s’applique plus sur le corps mais sur l’âme, les peines sont individualisées et adaptées au crime et le châtement encouru pour chaque délit est connu de tous puisque « *systématique* ». ²⁴ Ainsi, dans son *Traité des délits et des peines* (1764), Cesare Beccaria (1738-1794), l’un des principaux réformateurs, propose un code qui liste précisément les infractions et les peines correspondantes.²⁵ On s’interroge sur la provenance du crime et sur la manière d’éviter la récidive : le criminel devient « *la cible de l’intervention pénale, l’objet qu’elle prétend corriger et transformer* ». ²⁶

L’idée est donc de disposer de tout un panel de punitions et non pas d’une peine unique, la prison, qui est même critiquée car jugée « *coûteuse et tyrannique* », et qui ne permet pas de

¹² Jean-Paul Brodeur (1976). « Compte rendu de *Surveiller et punir* », *Criminologie* [En ligne], 9 (n°1-2). Disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/017058ar>, p. 198.

¹³ *Id.*

¹⁴ Michel Foucault (1975). *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Éditions Gallimard, Paris, p. 39.

¹⁵ *Id.*, p. 54.

¹⁶ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

¹⁷ Tiroy Saliou (2017). *La reconversion des prisons françaises du XIX^e siècle : Revalorisation d’un patrimoine carcéral oublié* [En ligne]. Mémoire de Master sous la direction de Jean-Luc Lauriol, École Nationale Supérieure d’Architecture de Montpellier. Disponible sur : https://issuu.com/tiroy_saliou/docs/m__moire_tiroy_saliou_final.

¹⁸ Michel Foucault, *op. cit.*, p.75.

¹⁹ *Id.*, p. 91.

²⁰ *Id.*, p. 92.

²¹ *Id.*, p. 95.

²² *Id.*

²³ *Id.*, p. 108.

²⁴ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*, p. 198.

²⁵ Christian Carlier (2009). « Histoire des prisons et de l’administration pénitentiaire française de l’Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus* [En ligne]. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/criminocorpus/246#quotation>.

²⁶ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 76.

représentation publique de la punition.²⁷ Pourtant, au cours du XIX^e siècle, l'enfermement se généralise comme unique forme de répression. Michel Foucault tente d'expliquer comment s'est opéré ce glissement vers une pénalité s'appliquant sur le corps plutôt que sur l'esprit, comme les réformes le prévoient, en développant ce que Jean-Paul Brodeur, criminologue et sociologue québécois, appelle la « *thèse historique* »²⁸ suivante : le « *pouvoir judiciaire* »²⁹ s'est saisi de « *techniques d'ordre disciplinaire* »³⁰ développées au XVIII^e siècle dans de nombreuses institutions, comme les couvents, les armées, les collèges, les hôpitaux et les ateliers.³¹ Ces schémas ont pour but de dresser et sont basés sur quatre modalités de l'individualité : « *l'individualité cellulaire* » (chaque individu a une place attribuée), « *l'individualité organique* » (l'activité est contrôlée et optimisée par un emploi du temps), « *l'individualité génétique* » (les tâches sont fractionnées et graduées, comme lors de l'exercice militaire) et « *l'individualité combinatoire* » (les forces de l'individu sont composées pour aboutir à une tactique plus efficace).³² Le pouvoir disciplinaire s'applique grâce à la surveillance hiérarchique, la sanction normalisatrice qui homogénéise les individus par rapport à une norme et l'examen qui permet de les classer et de les punir si nécessaire.³³

La peine carcérale, qui conjugue tous ces moyens, finit donc par s'imposer comme le châtiment disciplinaire par excellence. La surveillance est au centre de ce modèle punitif : le regard doit contraindre en permettant l'observation complète de ceux sur qui le pouvoir s'applique, tout en restant lui-même invisible.³⁴ Se développe donc « *une architecture qui n'est plus faite simplement pour être vue, ou pour surveiller l'espace extérieur, mais pour permettre un contrôle intérieur, articulé et détaillé [...] qui serait un opérateur pour la transformation des individus.* »³⁵. Cette inversion est symbolisée par le système panoptique, développé par Jeremy Bentham (1748-1832), juriste et philosophe anglais, dans son ouvrage *Panopticon* (1780).³⁶

« On en connaît le principe : à la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. Autant de cages, autant de petits théâtres, où chaque acteur est seul, parfaitement individualisé et constamment visible. »³⁷

²⁷ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 116.

²⁸ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*, p. 199.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Id.*, p. 203.

³¹ Michel Foucault, *op. cit.*

³² *Id.*, p. 169.

³³ *Id.*

³⁴ *Id.*

³⁵ *Id.*, p. 174.

³⁶ *Id.*

³⁷ *Id.*, pp. 201-202.

Ce modèle a d'abord été conçu dans le but de « rentabiliser » une « entreprise », quelle qu'elle soit, et est applicable à différentes institutions, école, usine ou hôpital, même s'il a uniquement été utilisé dans le cadre carcéral.³⁸ Le plan circulaire rayonnant permet d'observer et d'étudier en permanence les prisonniers et « d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir »³⁹. L'édifice pénitentiaire est alors « instrument et vecteur de pouvoir »⁴⁰. « La prison assume une triple fonction : punir, défendre la société en isolant le malfaiteur pour éviter la contagion du mal et en inspirant la crainte de son sort, amender le coupable pour le réintégrer dans la société au niveau social qui est le sien »⁴¹.

Comme chez les réformateurs, l'idée de transformer le délinquant est donc toujours présente mais l'appareil de la pénalité corrective n'a pas pris sur lui de la même manière, préférant la manipulation du corps et de l'esprit par des schémas de contrainte plutôt que la mise en scène de représentations censées dissuader les individus.⁴²

Plusieurs principes sont alors mis en place : l'isolement, qui évite les mauvaises influences, permet au détenu de réfléchir sur lui-même et assure à l'autorité un pouvoir total sur les individus, le travail, « agent de la transformation carcérale »⁴³ et l'ajustement de la durée ou du contenu de la peine qui récompense les attitudes vertueuses et punit les mauvais comportements.⁴⁴

Différentes conceptions de l'emprisonnement, à l'origine des plans de Saint-Joseph et de Saint-Paul

Une fois l'enfermement imposé comme unique forme de punition, les pays d'Europe prennent exemple sur l'Amérique, plus moderne, et un débat voit le jour entre le modèle auburnien et le modèle pennsylvanien. Le premier, en cours dans la prison d'Auburn, à New York, isole les détenus pendant la nuit mais instaure des repas et un travail en commun dans les réfectoires et les ateliers. Le second, inspiré de la prison de Walnut Street à Philadelphie, en Pennsylvanie, préconise un isolement absolu des prisonniers afin de leur permettre d'examiner leur conscience.⁴⁵

C'est d'abord la conception auburnienne, qui a pour objectif de « requalifier le criminel comme individu social »⁴⁶, qui convainc en France jusqu'en 1835 avant que le modèle pennsylvanien ne finisse par l'emporter face à l'augmentation des récidives.⁴⁷ L'architecte Louis-Pierre Baltard est un de ses défenseurs. Il s'inscrit dans une courant de pensée humaniste qui cherche

³⁸ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*, p. 204.

³⁹ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 202.

⁴⁰ *Id.*, p. 35.

⁴¹ Michelle Perrot (1975). « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 30^e année [En ligne], n^o1. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1975_num_30_1_293588, p. 81.

⁴² Michel Foucault, *op. cit.*

⁴³ *Id.*, p. 243.

⁴⁴ *Id.*

⁴⁵ *Id.*

⁴⁶ *Id.*, p. 241.

⁴⁷ Michelle Perrot, *op. cit.*

à améliorer les conditions de détention.⁴⁸ En effet, à cette époque, le prisonnier est considéré comme une victime de la société et de la prison.⁴⁹ Dans son *Architectonographie des prisons* (1829), Louis-Pierre Baltard développe sa pensée : le travail, qui permet de lutter contre la dépravation et l'éducation, qui chasse le vice, doivent donc être mis en place dans les établissements carcéraux. Il souligne également l'importance de l'architecture afin de garantir l'hygiène des lieux et d'éviter les maladies.⁵⁰

« Les données principales consisteraient donc à faire circuler l'air et la lumière dans toutes les directions et dans chaque cellule ; à proportionner les ateliers, les chauffoirs, les dortoirs, les infirmeries surtout, à la population présumable, et même avec excès d'étendue pour les circonstances graves et inattendues : de telle sorte que la sûreté et la salubrité ne puissent jamais être compromises, et que la surveillance puisse être exercée sans fatigue pour les agens (*sic*), et sans importunité ou gêne pour les détenus. »⁵¹

Le plan de Saint-Joseph donne lieu à des débats : le conseil général souhaite appliquer le système panoptique mais Louis-Pierre Baltard s'y oppose. En effet, il met en garde contre l'uniformité de ce modèle qui n'est pas adapté à tous les terrains et qui nécessite de toutes les façons des chemins de ronde car la surveillance centrale ne suffit pas.⁵² Finalement, sur les conseils des bâtiments civils auxquels Baltard appartient, le ministre de l'Intérieur décide d'appliquer un plan en grille (ou en peigne).⁵³ Ainsi, Saint-Joseph est bâtie selon les principes de son architecte : il faut permettre le renouvellement de l'air, éviter l'insalubrité, privilégier les grands espaces, laisser entrer la lumière. Louis-Pierre Baltard préconise aussi la séparation selon les sexes, les âges et les crimes commis. Selon lui, la prison est un lieu de rédemption et son objectif est de réinsérer le prisonnier dans la société.⁵⁴

Saint-Joseph on est composée de neuf bâtiments s'élevant sur deux niveaux : trois édifices au centre et six pavillons disposés en peigne de part et d'autre. Ils sont séparés par des cours et reliés par des galeries couvertes qui rappellent les cloîtres. La prison est divisée en quartiers qui accueillent les différents types de détenus.

⁴⁸ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁴⁹ Christian Carlier, *op. cit.*

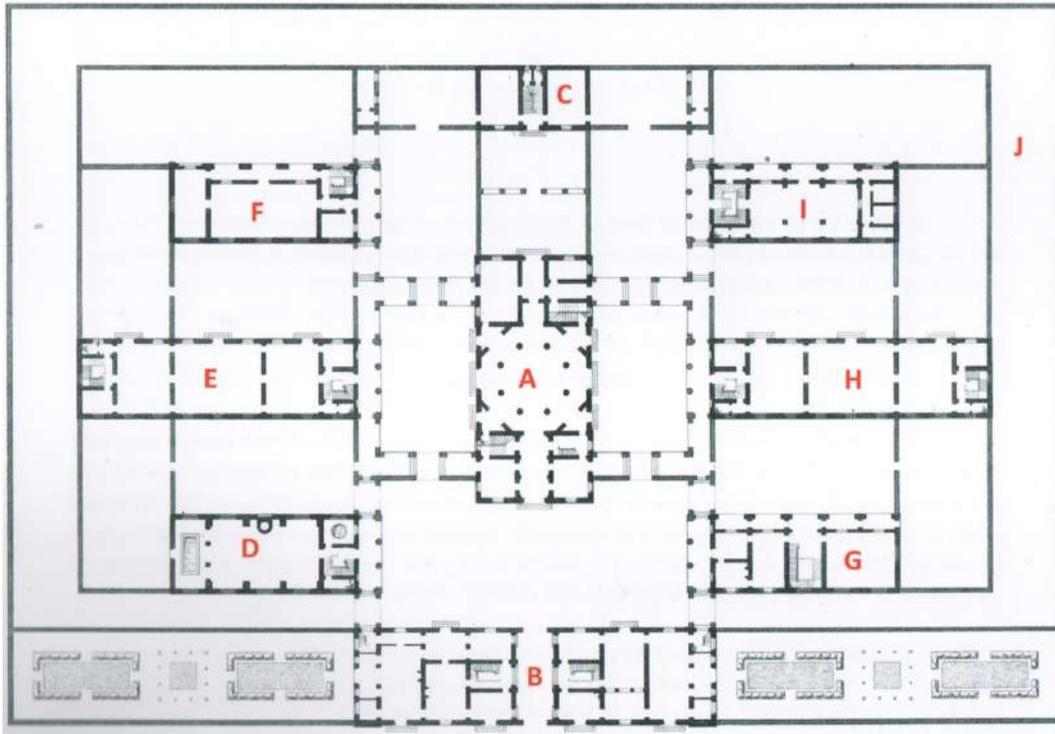
⁵⁰ Louis-Pierre Baltard, *op. cit.*

⁵¹ Louis-Pierre Baltard, *op. cit.*, pp. 17-18.

⁵² *Id.*

⁵³ Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001), *op. cit.*

⁵⁴ Louis-Pierre Baltard, *op. cit.*,



- A : Bâtiment central : geôle au rez-de-chaussée et chapelle à l'étage.
- B : Bâtiment de l'administration. Entrée de la prison.
- C : Quartier des criminels en appel dont deux cellules pour les confinements solitaires.
- D : Quartier des femmes correctionnelles.
- E : Bâtiments des jeunes filles, des correctionnelles et des femmes criminelles.
- F : Quartier des jeunes garçons.
- G : Quartier des détenus pour dettes. Ateliers.
- H : Quartier des hommes correctionnels et des criminels. Réfectoires.
- I : Quartier des forçats. Ateliers.
- J : Chemin de ronde.

Figure 2 : Organisation initiale de Saint-Joseph en 1830

Source : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 22.

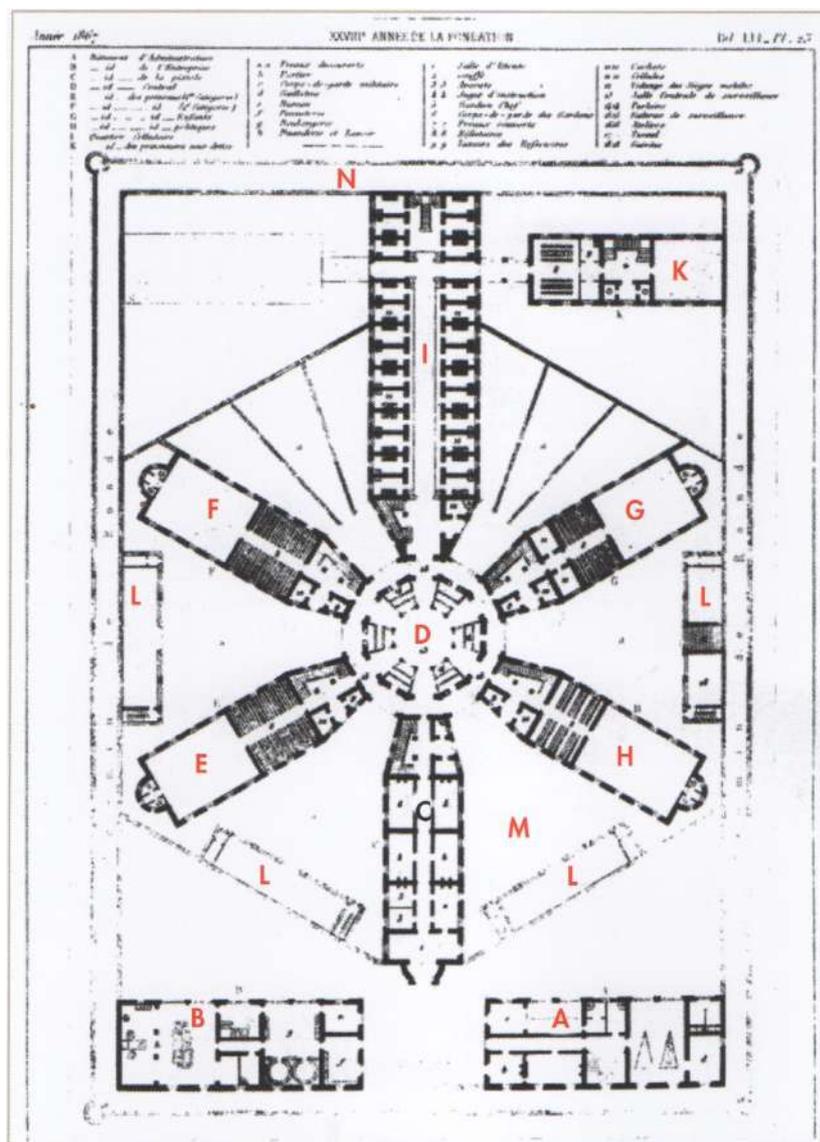
Le plan sépare donc les flux et les populations et permet l'aération et l'ensoleillement. Louis-Pierre Baltard souhaite adapter l'architecture à la fonction en privilégiant la simplicité. Il compose « une architecture sobre et solennelle qui impose d'emblée le respect sans toutefois provoquer l'effroi ou l'horreur »⁵⁵, contrairement aux cachots de l'Ancien-Régime.

Pour Saint-Paul, Antonin Louvier choisit plutôt d'utiliser le système panoptique qui s'est alors généralisé en France. Un plan rayonnant à six branches est donc adopté. La rotonde centrale permet de surveiller les prisonniers dans les ailes qui sont reliées entre elles par des promenoirs. Elle abrite également la chapelle qui participe à l'éducation des prisonniers grâce à sa fonction religieuse.⁵⁶ Le portail monumental est garni de trois médaillons : celui de gauche figure un glaive et une chaîne (« Poena », la peine), celui du centre une balance et les tables de la Loi (« Justicia », la justice) et celui de droite une colombe qui s'envole (« Liberatio », la libération) : « le message

⁵⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 24.

⁵⁶ *Id.*

de ce décor est clair : tout condamné par la justice qui franchit la porte du pénitencier peut espérer la rédemption et recouvrer la liberté »⁵⁷.



A : Bâtiment de l'administration. Entrée de la prison.

B : Bâtiment de l'entreprise générale⁵⁸.

C : Bâtiment de la pistole⁵⁹, composé d'un réfectoire, d'un cachot, d'un préau et d'un dortoir. Bureaux des juges ou avocats.

D : Bâtiment de la surveillance centrale. Parloirs. Chapelle.

E : Quartier des prévenus récidivistes ou dangereux, composé d'un réfectoire, d'un cachot, d'un préau et d'un dortoir.

F : Bâtiment des prévenus aux délits peu importants, composé d'un réfectoire, d'un cachot, d'un préau et d'un dortoir.

G : Bâtiment des jeunes prévenus ou correctionnels, composé d'un réfectoire, d'un cachot, d'un préau et d'un dortoir.

H : Bâtiment des prévenus politiques.

I : Quartier cellulaire : cellules de secret, cellules de punition, cellules destinées aux prisonniers dangereux et cellules réservées aux prévenus demandant à n'être pas mêlés aux criminels.

K : Quartier des prisonniers pour dettes.

L : Ateliers.

M : Promenoirs.

N : Chemin de ronde.

Figure 3 : Organisation initiale de Saint-Paul en 1867

Source : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 36, d'après la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* (1867), vol. XXV, pl. 23.

La plus grande aile (I) de la maison d'arrêt est donc divisée en cellules. Ce système « vise à briser toute communauté, à empêcher toute forme de sociabilité, afin de soumettre le reclus aux influences exclusives en haut ».⁶⁰ L'isolement absolu est ainsi préconisé pour les prisonniers les plus dangereux.

Le système cellulaire finit par s'imposer en France en raison de l'augmentation des cas de récidives. Il est d'abord mis en place pour les jeunes détenus, puis pour séparer enfants et adultes,

⁵⁷ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 38.

⁵⁸ L'entreprise générale désigne les différents services relatifs au fonctionnement de la prison : cuisine, blanchisserie, buanderie, chauffage...

⁵⁹ Aussi appelés les « payants », ce sont les détenus qui ont droit à un régime de faveur en échange d'un paiement.

⁶⁰ Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 83.

avant de se généraliser.⁶¹ Il est prescrit par la loi du 5 juin 1875 mais n'est pas appliqué à Saint-Joseph en raison du bon fonctionnement des dortoirs communs.⁶² Saint-Paul est quant à elle transformée en prison cellulaire entre 1885 et 1896. Des cases sont notamment créées dans la chapelle pour permettre à un gardien situé en surplomb de surveiller et de contrôler les détenus afin d'éviter les contacts entre eux.⁶³

Un complexe architectural particulier intégré dans un ensemble XIX^e

Les années 1830 ont marqué un tournant dans le regard que la société porte sur les prisonniers. Ceux-ci coûtent cher à entretenir et la prison abrite de nombreux « fléaux » tels que les épidémies ou l'homosexualité.⁶⁴ C'est pourquoi les philosophies de deux établissements pénitentiaires de Perrache sont très différentes. Si Saint-Joseph reflète la conception d'une société très catholique selon laquelle l'homme peut se racheter, Saint-Paul quant à elle est construite après des mouvements anticléricaux, socialistes et laïcs. : l'homme ne peut plus être sauvé et doit purger sa peine en étant constamment surveillé.⁶⁵ Ces deux visions sont exprimées à travers l'architecture des bâtiments. Le plan en peigne de la maison de correction rappelle l'architecture des monastères ou des hospices et renvoie à l'idée de rédemption. L'architecture panoptique de la maison d'arrêt évoque plutôt la discipline et la punition.

La juxtaposition de ces deux plans est un cas unique en France mise à part la Prison de la Santé, à Paris.⁶⁶ L'ensemble reflète l'évolution des conceptions de l'enfermement en France au XIX^e siècle. En outre, Saint-Joseph et Saint-Paul « forment avec la brasserie Georges (1836), la gare de Lyon-Perrache (1855), l'église Sainte-Blandine (1863), le groupe scolaire (1883), la gendarmerie (1886) et l'hôtel Terminus (1906) un ensemble architectural et urbain XIX^e cohérent et de grande qualité »⁶⁷. Ainsi, les deux édifices se fondent dans le tissu urbain du quartier.

1.1.3 L'avenir des bâtiments après la fermeture : entre indifférence et volonté de vendre

Malgré l'intérêt de leur architecture, les prisons de Perrache voient leur état se dégrader progressivement jusqu'à leur fermeture, en 2009. Ensuite, l'indifférence d'une partie des habitants du quartier, de la municipalité et du ministère de la Justice offre peu de perspectives d'avenir aux bâtiments.

⁶¹ Tiroy Saliou, *op. cit.*

⁶² Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001), *op. cit.*

⁶³ Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Paul de Lyon (2001), *op. cit.*

⁶⁴ Christian Carlier, *op. cit.*

⁶⁵ Entretien avec Thierry Roche.

⁶⁶ Véronique Belle, *op. cit.*

⁶⁷ *Id.*

Des conditions de détention sordides

La volonté d'améliorer les conditions d'enfermement des prisons n'a pas survécu à l'augmentation croissante de la population carcérale. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la réforme Armor, d'inspiration chrétienne, tente de faire des prisons des « *lieux de traitement plutôt que de punition* »⁶⁸ où les prisonniers pourraient être éduqués et soignés. Toutefois, en raison des pénuries et de la guerre d'Algérie qui oblige à renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires, ces ambitions ne sont pas poursuivies.

Les années 1970, 1980 et 1990 voient une alternance de politiques de répression et d'ouverture des prisons, en parties liées aux vagues de mutineries et aux mouvements du personnel. Le début des années 2000 s'accompagne d'une envolée de la population pénale et du renforcement des mesures sécuritaires.⁶⁹ Un documentaire tourné en 2000 met en lumière les conditions déplorables de détention dans les prisons de Perrache. Les journalistes ont eu l'autorisation de filmer l'intérieur des prisons pendant dix jours et présentent le fonctionnement de la maison d'arrêt, surnommé « la Marmite du diable » par les surveillants.⁷⁰ Les prisonniers sont confrontés à la saleté omniprésente, aux rats et aux cafards, aux fuites témoignant de la vétusté des lieux, au bruit perpétuel, aggravé par l'implantation de l'autoroute A7 depuis 1971, et à la promiscuité. En effet, les cellules de 10 m² sont occupées par trois détenus, on compte 623 prisonniers pour 379 places et les éducateurs confrontés à cette surpopulation ne peuvent plus accompagner individuellement les mineurs.⁷¹

Par ailleurs, divers trafics, notamment de drogue, ont cours dans les prisons. Les détenus utilisent des « yoyos », des bandelettes découpées dans les draps, pour se faire passer divers produits entre eux ou depuis l'extérieur. Cette vie souterraine est connue des surveillants qui prennent parfois quelques mesures mais ferment souvent les yeux car, en laissant une part de liberté aux prisonniers, les trafics participent à l'équilibre de la prison. Les violences sont également nombreuses, que ce soit entre détenus ou de la part des gardiens et sept suicides ont eu lieu en 1999, tous concernant des jeunes de moins de 20 ans.⁷²

L'architecture vantée au XIX^e siècle trouve ainsi ses limites : les cours de promenade sont trop étroites, les installations sont vétustes et la séparation des détenus selon leurs crimes n'est plus respectée en raison de la saturation des établissements longue peine qui oblige certains condamnés à perpétuité à patienter à Perrache, avec les prévenus.⁷³

Entre 2003 et 2006, l'administration pénitentiaire est donc soumise à une forte critique, d'abord de la part des détenus puis de la Cour européenne des droits de l'homme. De nouvelles règles d'encadrement du système carcéral doivent donc être examinées⁷⁴, notamment un projet de

⁶⁸ Christian Carlier, *op. cit.*

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ Benoît Gadrey, Philippe Évêque (2000). *La Marmite du diable*, « Envoyé Spécial » n° 403.

⁷¹ *Id.*

⁷² *Id.*

⁷³ *Id.*

⁷⁴ Christian Carlier *op. cit.*

loi pénitentiaire pour 2008 qui vise à rénover des prisons, améliorer la réinsertion et lutter contre la récidive : 842 emplois seront créés et sept nouveaux établissements pénitentiaires seront ouverts⁷⁵. De nombreuses prisons sont condamnées à être fermées car jugées trop vétustes.⁷⁶ C'est le cas de la maison d'arrêt de Perrache et de la prison Montluc, à Lyon, qui doivent être remplacées par le centre pénitentiaire de Corbas, en périphérie lyonnaise.

Les rapports aux prisons des habitants du quartier : entre rejet et attachement

L'état des prisons de Perrache, très alarmant en raison de l'insalubrité, de la surpopulation et des multiples dégradations, est largement relayé dans la presse. Une partie des habitants voisins entretiennent des rapports tendus avec ces prisons qui transmettent une mauvaise image du quartier et qui sont sources de nuisances sonores, notamment avec les parloirs sauvages : les familles communiquant avec les détenus depuis la rue en criant.⁷⁷ En 1984, un projet d'agrandissement est proposé : il prévoit d'intégrer la rue Delandine qui sépare Saint-Joseph et Saint-Paul à la prison afin de faciliter les déplacements et de construire un terrain de sport. Face à l'opposition des habitants, le maire le refuse.⁷⁸

Néanmoins, plusieurs habitants sont attachés aux bâtiments. Paul Raveaud*⁷⁹, voisin des prisons et ancien responsable de la commission urbanisme – développement local du Conseil de quartier Perrache-Confluence ressentait une certaine proximité avec les lieux : « *chaque 31 décembre, les détenus se mettaient aux grilles de leurs cellules pour chanter avec les amis qui venaient en bas. Il y a eu une tentative de travail entre les prisons et l'école primaire de mes enfants* ».

Pour d'autres, comme Pierre Gangloff*, artiste qui est intervenu dans la maison d'arrêt, l'établissement pénitentiaire constituait un « *repère architectural fort dans la ville* ». Les prisons représentaient également une source de revenus pour certains commerces dans lesquels s'approvisionnaient les nombreux surveillants habitant le secteur.⁸⁰ Elles apportaient donc une forme de vie au quartier.

La relation ambivalente entretenue par les habitants voisins avec la maison d'arrêt souligne la complexité de son image, sur laquelle nous reviendrons : à la fois partie intégrante de la vie du quartier, elle est également source de nuisances et peut constituer une source de danger en raison de sa fonction. Mais une grande majorité de la population lui témoignait aussi de l'indifférence. Celle-ci reflète le manque d'intérêt général manifesté par la plupart des acteurs publics dans un premier temps.

⁷⁵ D'après le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/a07-096-4/a07-096-4.html>.

⁷⁶ Christian Carlier *op. cit.*

⁷⁷ Anaïs Kien, Françoise Camar (octobre 2012). « Au-revoir les yoyos », *France Culture – La Fabrique de l'histoire* [En ligne]. Disponible sur : https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/la-prison-24_2.

⁷⁸ Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Paul de Lyon (2001), *op. cit.*

⁷⁹ Par convention, les noms suivis d'un astérisque indiquent que l'information est issue d'un entretien réalisé au cours de l'enquête.

⁸⁰ Florence Lambert, *op. cit.*

La fermeture : synonyme de démolition ?

Dès le printemps 2000, le ministère de la Justice, propriétaire des prisons, annonce son intention de fermer la maison d'arrêt et de déplacer les prisonniers dans un autre établissement. Les travaux de construction du centre pénitentiaire de Corbas débutent en 2006 et le 3 mai 2009, les détenus de Saint-Joseph et de Saint-Paul sont transférés dans la nouvelle prison. Les bâtiments de Perrache sont alors fermés et désaffectés.

Le site semble contraignant à réhabiliter mais l'emplacement, en plein centre de Lyon est avantageux. Le ministère de la Justice décide donc de vendre le terrain en rasant les bâtiments afin d'attirer les promoteurs. En février 2009, il dépose donc un permis de démolir. Olivier Frérot*, ancien vice-recteur de l'UCLy, commente : « *tout ce qui intéressait l'État du côté du ministère de la Justice, c'était de gagner de l'argent, donc c'était pas du tout le fait de conserver, c'était de gagner un maximum d'argent possible* ».

La municipalité affiche quant à elle une certaine indifférence vis-à-vis des prisons. Ses membres font part de leur intention de ne pas se porter acquéreurs du site par manque de moyens.⁸¹ Gérard Collomb, maire de Lyon, se déclare même plutôt en faveur de la démolition de ces bâtiments dépréciatifs.⁸² Paul Raveaud* analyse cette position :

« On était en plein développement de l'opération Confluence et Collomb voulait du moderne. [...] Parce que le patrimoine, objectivement, pour un élu, c'est long, c'est compliqué, ça ne rapporte pas beaucoup d'argent, ça en coûte, ça crée des clivages politiques ou sociaux compliqués à gérer. C'est beaucoup plus facile de vendre des tours de 50 étages. »

En effet, la mairie de Lyon est concentrée sur d'autres projets plus valorisants comme la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu, à Bellecour et le projet de la Confluence, lancé par Raymond Barre et poursuivi par Gérard Collomb. Isabelle Janoyer*, de la télé-résume bien la situation : « *Perrache, c'était le quartier derrière qui n'intéressait pas trop et c'est des prisons, donc personne ne s'était jamais intéressé à ce patrimoine-là* ».

Seule l'Université Lumière Lyon 2 montre son intérêt pour le site. Elle se dit prête à le racheter mais se retire face au montant trop élevé.⁸³ Selon Paul Raveaud*, la municipalité n'aurait pas approuvé cette installation et serait peut-être intervenue dans cette décision. En effet, une université publique induit des charges pour les pouvoirs publics, contrairement aux simples promoteurs. De plus, en cas de mouvements étudiants, Gérard Collomb préférerait que les troubles n'aient pas lieu en centre-ville.

Ainsi, lors de la fermeture des prisons, celles-ci ne semblent promises à aucune perspective d'avenir. La seule attente du ministère de la Justice est d'ordre financier et la municipalité se préoccupe peu du sujet. Le permis de démolition confirme cet abandon par les pouvoirs publics.

⁸¹ Annie-Laurence Ferrero (26 février 2009). « Saint-Paul/ Saint-Joseph : “Un moratoire, ça veut dire 5 ans à entretenir les locaux pour rien” », *Lyon Capitale*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/Actualite/Saint-Paul-Saint-Joseph-Un-moratoire-ca-veut-dire-5-ans-a-entretenir-les-locaux-pour-rien/>.

⁸² Entretien avec Christophe Margueron.

⁸³ Didier Rykner (11 avril 2009). « Baltard à la casse (*bis repetita*) », *La Tribune de l'art* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.latribunedelart.com/baltard-a-la-casse-bis-repetita>.

Les bâtiments doivent être rasés, peut-être pour éviter que leur ancienne fonction carcérale ne constitue un obstacle à la vente, ou alors pour effacer leur existence et ainsi une forme de stigmatisme liée aux conditions d’incarcération actuelles que nous examinerons dans la dernière partie.

1.2 Une démolition controversée : un regain d’intérêt architectural de la part d’habitants, d’associations, d’experts et de la DRAC

Le permis de démolir déposé par le ministère de la Justice déclenche de nombreuses réactions parmi les habitants de Perrache et chez les experts du patrimoine. L’indifférence ressentie par les acteurs publics se mue peu à peu en attrait pour l’histoire architecturale des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul ainsi que pour leur emplacement privilégié, à la jonction du centre-ville et du nouveau projet urbain de la Confluence.

1.2.1 La mobilisation : la conjugaison des réactions d’acteurs peu nombreux mais légitimes

Une fois la démolition achevée, le site est censé être mis en vente. C’est France Domaine⁸⁴ qui doit s’occuper de la procédure de cession. En effet, ce service rattaché à la Direction générale des Finances publiques définit et s’assure de la mise en œuvre de la politique immobilière de l’État.⁸⁵ Cependant, plusieurs associations, habitants et experts vont progressivement s’intéresser aux prisons et interférer avec ce programme.

L’inscription à l’Inventaire général, annonciatrice de l’attention patrimoniale

L’intérêt porté aux bâtiments de la prison ne débute pas lors de leur désaffectation. En 2001, ils avaient fait l’objet d’une étude par la chercheuse en histoire de l’art Véronique Belle pour l’Inventaire du patrimoine. Le service de l’Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, dépendant directement de l’État, est créé en 1964 par André Malraux, alors ministre de la Culture. En 2004, il devient l’Inventaire général du patrimoine culturel et passe sous l’autorité de la Région.⁸⁶ Il a pour but d’enrichir les connaissances sur le patrimoine en étudiant et en recensant tous les monuments jugés dignes d’intérêt.

Nathalie Heinich, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en sociologie de l’art, en sociologie de l’identité et en histoire des sciences sociales, montre que l’Inventaire, en produisant un regard particulier sur les objets, participe à la création patrimoniale.

« Ce que produit l’Inventaire, ce n’est pas seulement un apprentissage du regard (ce qui supposerait que le regard préexiste au travail), mais c’est le regard lui-même : non pas seulement une *façon* de

⁸⁴ Appelé Direction de l’immobilier de l’État depuis 2016.

⁸⁵ D’après le site de l’immobilier de l’État : <https://immobilier-etat.gouv.fr/pages/die-coeur-pilotage-politique-immobiliere-letat>.

⁸⁶ Nathalie Heinich (2012 [2009]). *La Fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Éditions de la Maison des sciences de l’homme, Paris.

regarder, mais le *fait* même de porter son regard sur un objet, d'isoler celui-ci du contexte visuel ambiant pour en détailler les caractéristiques. [...] L'Inventaire, donc, est ce qui produit du *regard* sur les choses avant même de produire, comme tout travail de recherche, du *savoir* sur ce qui est à *voir*. »⁸⁷

Ainsi, le chercheur, en localisant, en décrivant, en datant et en illustrant les objets⁸⁸ mais avant tout, en s'y intéressant, permet de les rendre « *littéralement, visibles* »⁸⁹ aux profanes. Il produit donc un regard décrit comme collectif en ce qu'il permet « *à un nombre indéterminé de personnes de développer, face à un objet quelconque, un rapport visuel similaire* »⁹⁰. Ainsi, « *il apparaît aujourd'hui clairement que le patrimoine n'est pas ce que le service de l'Inventaire "découvre", mais bien plutôt ce qu'il "invente", avec toute l'instabilité que cela implique* »⁹¹.

La tâche de l'Inventaire paraît alors infinie, d'autant plus qu'il se présente comme une « *administration scientifique de la valeur patrimoniale* »⁹², c'est-à-dire au croisement des dimensions administrative, scientifique et évaluative. Ces trois logiques s'opposent souvent, ce qui peut entraîner des tensions dans son fonctionnement⁹³ mais cela n'empêche pas l'Inventaire de poursuivre sa tâche.

« On peut alors décrire l'activité des chercheurs de l'Inventaire comme un travail de "médiation" entre objets (susceptibles de patrimonialisation) et humains (dotés de la capacité minimale de les voir, sinon de les admirer), en même temps qu'entre individus (les chercheurs) et institution (l'administration patrimoniale). »⁹⁴

Ainsi, l'Inventaire ne permet pas simplement de découvrir des objets mais il participe à la création patrimoniale en construisant le regard porté sur ces objets. C'est ce qui se produit dans le cas des prisons de Perrache. Véronique Belle écrit à leur propos :

« S'il n'est plus à prouver que Saint-Joseph est depuis longtemps devenue inadaptée à la fonction de prison et que les conditions de vie y sont intolérables, la destruction des bâtiments constituerait en revanche une perte importante pour le patrimoine historique et architectural de la ville de Lyon, même si l'on peut concevoir qu'elle puisse être un soulagement pour tous les détenus qui y ont séjourné ainsi que pour leur famille. On a vu combien la naissance de cet établissement a concentré d'enjeux pour la société, combien elle a mobilisé d'énergie, de passions, de discussions, de remise en cause des pratiques antérieures même si les solutions trouvées, comme l'isolement absolu des prisonniers, se sont avérées parfois des tortures pires que les sévices passés. En outre, une restauration fine des bâtiments permettrait de saisir la qualité architecturale de la cour d'honneur, dont on doit l'élégance grave aux proportions mesurées scandées de sobres colonnes, mais aussi des galeries de circulation, de la chapelle et accessoirement des cours secondaires. »⁹⁵

Ainsi, même si, l'Inventaire étant seulement source de protection immatérielle, l'étude de Véronique Belle ne suffit pas à empêcher la démolition des prisons de Perrache, elle témoigne des

⁸⁷ Nathalie Heinich (2009). « La construction d'un regard collectif : le cas de l'Inventaire du patrimoine », *Gradhiva* [En ligne], n°11. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/gradhiva/1707>, pp. 164-166.

⁸⁸ *Id.*

⁸⁹ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 147.

⁹⁰ Nathalie Heinich (2009), *op.cit.*, p. 164.

⁹¹ *Id.*, pp. 162-163.

⁹² Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 110.

⁹³ *Id.*

⁹⁴ Nathalie Heinich (2009), *op.cit.*, p. 179.

⁹⁵ Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001), *op. cit.*

prémices de l'intérêt accordé à ces bâtiments emblématiques de l'architecture carcérale du XIX^e siècle et attire l'attention de quelques experts du patrimoine dès le début des années 2000.⁹⁶

La conjugaison des différentes mobilisations

Lorsque la DDE reçoit le permis de démolir en février 2009, la surprise est grande pour les agents chargés de son instruction ainsi que pour le directeur départemental qui en prend connaissance. En effet, personne n'a été mis au courant, ni la municipalité, ni la DRAC⁹⁷, ni le préfet. Celui-ci, est même « *furieux* » et pense que rien ne doit être entrepris avant de consulter les acteurs locaux.⁹⁸ Après la première réaction d'étonnement, plusieurs groupes se mobilisent contre la démolition.

Tout d'abord, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), Pierre Franceschini, émet un avis défavorable à la demande de permis de démolir. Cet architecte de l'État fait partie à cette époque du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP)⁹⁹, sous l'autorité de la DRAC et du ministère de la Culture. Il a pour mission l'entretien et la conservation des monuments, protégés ou non, et assiste les restaurations et les transformations aux abords de monuments protégés.¹⁰⁰ Or, les prisons se situent à l'intérieur du périmètre de 500 m de l'Hôtel Terminus, classé monument historique au titre du Code du patrimoine depuis 1997 et du site historique de Lyon, inscrit au titre du Code de l'environnement depuis 1979.¹⁰¹ Ce dernier comprend en effet la rue Dugas-Montbel qui longe les enceintes nord des deux bâtiments.¹⁰² C'est à ce titre que l'ABF, soutenu par la DRAC et le Service de l'Inventaire¹⁰³, peut bloquer le permis de démolir. Il préconise également la production d'un diagnostic patrimonial et programmatique.¹⁰⁴

Par ailleurs, des associations de défense du patrimoine se mobilisent. C'est le cas de l'association Renaissance du Vieux-Lyon (RVL)¹⁰⁵ qui adresse en mars 2009 une lettre au maire de Lyon, Gérard Collomb, pour lui demander de lancer une réflexion commune avant de prendre une décision sur le sort des prisons.¹⁰⁶ L'association Patrimoine rhônalpin¹⁰⁷ rédige quant à elle une lettre à destination de la ministre de la Culture, Christine Albanel. Elle souhaite que les prisons

⁹⁶ Florence Lambert, *op. cit.*

⁹⁷ Chargée de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la politique culturelle définie par le gouvernement (d'après le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Regions>).

⁹⁸ Entretien avec Isabelle Janoyer.

⁹⁹ Devenu le service territorial de l'architecture et du patrimoine en 2010 puis l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine en 2016.

¹⁰⁰ D'après le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Patrimoines-et-architecture/Espaces-protoges-Udap/Udap-31/Notre-service/Role-et-missions-des-architectes-des-Batiments-de-France>.

¹⁰¹ Pierre Franceschini, Avis défavorable de l'ABF à la Demande de Permis de démolir déposée par la Ministère de la Justice à la DDE du Rhône, reçu le 18 février 2009 (6 mars 2009).

¹⁰² Émilie Sciardet, *op. cit.*

¹⁰³ Florence Lambert, *op. cit.*

¹⁰⁴ Pierre Franceschini, Avis défavorable de l'ABF à la Demande de Permis de démolir, *op. cit.*

¹⁰⁵ Association implantée à Lyon en 1946 (d'après son site : <http://lyon-rvl.com/3-qui-sommes-nous.html>).

¹⁰⁶ Lettre de l'association RVL à Gérard Collomb (6 mars 2009).

¹⁰⁷ Association créée en 1984, elle a changé de nom en 2016, devenant Patrimoine aurhalpin (d'après son site : <http://www.patrimoineaurhalpin.org/historique/>).

soient inscrites d'office au titre des monuments historiques.¹⁰⁸ L'association demande également un moratoire de trois ou cinq ans afin de « *laisser le temps de la réflexion* »¹⁰⁹.

Un autre soutien à la conservation de Saint-Joseph et de Saint-Paul est Paul Raveaud, habitant du quartier engagé dans la commission urbanisme – développement local du Conseil de quartier. En apprenant l'éventuelle démolition des prisons, il lance en juin 2009 une pétition demandant la sauvegarde et la transformation des bâtiments avec Bruno Benoît, professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon. Leur objectif est de réunir les signatures de personnalités afin que leur démarche ait plus de poids. Leur pétition saisit la garde des Sceaux¹¹⁰, le préfet et le maire de Lyon.¹¹¹ Elle réunit 89 signataires, parmi lesquels Ugo Iannucci, un grand avocat, l'ancien adjoint au maire de Lyon, l'adjoint au maire de Villeurbanne, des universitaires, des ingénieurs et des urbanistes.¹¹² Paul Raveaud faisant partie du Conseil de quartier, celui-ci se déclare en faveur de la conservation. Cet organisme a un lien organique avec la mairie qui peut les consulter et possède donc une certaine influence.¹¹³ Il lancera une autre pétition en septembre 2009, cette fois pour demander un délai suffisant à l'étude de tous les projets proposés dans le cadre de l'appel à idées que nous aborderons dans la partie suivante.¹¹⁴

En outre, la mobilisation passe par la création d'un blog, en février 2009, par deux étudiants en histoire de l'art à l'Université Lumière Lyon 2. Intitulé « Sauvons les prisons de Perrache », il propose plusieurs revues de presse, présente l'histoire des prisons et informe sur le déroulé des négociations. En mars 2009, les étudiants lancent à leur tour une pétition¹¹⁵ pour la sauvegarde des prisons qui réunira 321 signatures¹¹⁶. Le blog obtient le soutien des associations du patrimoine et de Régis Neyret¹¹⁷ et son action est relayée dans certains articles de presse. Le Barreau de Lyon se mobilise également contre la destruction de l'établissement pénitentiaire à l'aide d'un communiqué de presse dans lequel il « *s'étonne de ce qu'une telle décision ait été prise de manière unilatérale. Il souhaite que cette décision soit remise en cause et qu'une concertation soit organisée sur le devenir de cet élément important [du] patrimoine* »¹¹⁸.

Les pétitions alertent plusieurs experts du patrimoine qui vont s'intéresser au sort des bâtiments et protester contre leur destruction. On retrouve ces considérations dans une lettre d'un historien de l'architecture, grand prix du patrimoine, à une chercheuse en histoire de l'art du service de l'Inventaire : il lui demande de se mobiliser à son tour pour la conservation.¹¹⁹

¹⁰⁸ Lettre de Patrimoine rhônalpin à la Ministre de la Culture et de la Communication (14 mars 2009).

¹⁰⁹ Dominique Menvielle (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*.

¹¹⁰ Le garde des sceaux est le Ministre de la Justice.

¹¹¹ Entretien avec Paul Raveaud.

¹¹² Blog « Sauvons les prisons de Perrache ». Disponible sur : <http://sauvonslesprisonsdeperrache.over-blog.org/>.

¹¹³ Entretien avec Paul Raveaud.

¹¹⁴ Dominique Menvielle (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*, *op. cit.*

¹¹⁵ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

¹¹⁶ Florence Lambert, *op. cit.*

¹¹⁷ Régis Neyret (1927-2019), journaliste ayant participé à la sauvegarde du centre de Lyon, fondateur des associations Patrimoine rhônalpin et RVL.

¹¹⁸ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

¹¹⁹ Lettre de François Loyer à Véronique Belle (27 mars 2009).

La combinaison de ces actions contre le permis de démolir convainc le préfet de ne pas accepter la démolition. L'avis défavorable de l'ABF a entraîné la mobilisation de nombreux acteurs associatifs, experts et habitants. De la même manière, le refus de l'ABF n'aurait pas suffi sans ces réactions.¹²⁰ Les médias participent également au phénomène en relayant les informations et les diverses actions en faveur de la conservation.

Les ministères de la Culture et de la Justice sont même parvenus à la signature d'une charte de coopération relative au patrimoine immobilier affecté au ministère de la Justice. Celui-ci annonce se défaire de certains de ses sites mais souhaite se soucier de la préservation de leur intérêt architectural et patrimonial en identifiant ceux qui méritent une démolition ou une réutilisation.¹²¹ La charte donne donc les modalités et les moyens de la coopération qui comprend notamment la mise en place d'un comité de pilotage, l'objectif étant d'éviter les friches judiciaires et pénitentiaires.¹²² Neuf établissements sont recensés, dont les prisons de Perrache.¹²³ Leur avenir est donc encore en discussion mais il n'est plus question de les raser totalement.

Ainsi, c'est la conjugaison de l'opposition de l'ABF et de la DRAC associée à celle des associations et des habitants qui a permis d'empêcher la démolition du site des prisons de Perrache. Cette mobilisation est née sous la menace de la démolition. C'est souvent le cas comme le remarquent Cyria Emelianoff et Cristina Carballo, chercheuses en géographie sociale : « *l'extension des objets et des espaces à statuts patrimoniaux est à la mesure de leur raréfaction. [...] C'est la conscience de la disparition qui éveille l'intérêt patrimonial* »¹²⁴. Vincent Veschambre, enseignant-chercheur en sciences sociales et en géographie, fait le même constat : « *pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un évènement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation* »¹²⁵.

1.2.2 Un attrait basé sur l'authenticité architecturale avant de s'étendre à la dimension urbaine

La pression du permis de démolir a donc participé à l'intérêt des différents acteurs pour le site mais ce n'est pas la seule raison de leur conservation. Nous allons à présent nous intéresser aux caractéristiques des prisons qui ont assuré leur sauvegarde.

¹²⁰ Entretien avec Pierre Franceschini.

¹²¹ Appel à idées « Avenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph situées dans le quartier de Perrache à Lyon » (mai 2009).

¹²² Charte de coopération relative au patrimoine immobilier affecté au ministère de la Justice entre les ministères de la Culture et de la Justice (3 avril 2009).

¹²³ Émilie Sciardet, *op. cit.*

¹²⁴ Cristina Carballo, Cyria Emelianoff (2002). « La liquidation du patrimoine ou la rentabilité du temps qui passe », *Annales de la recherche urbaine* [En ligne], n° 92. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2002_num_92_1_2456, pp. 49-50.

¹²⁵ Vincent Veschambre (2007). « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographica* [En ligne]. Disponible sur : cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf.

L'attachement à des édifices représentatifs de l'histoire de l'architecture

L'intérêt des premiers défenseurs des prisons semble s'être porté sur l'architecture des bâtiments qui illustre la vision carcérale d'époques différentes, comme nous l'avons vu précédemment. Dans son rapport en défaveur du permis de démolition l'ABF écrit :

« La valeur patrimoniale de ces deux prisons participe fortement au cadre historique, urbain et architectural de ce quartier composé d'une trame urbaine du XIX^e siècle. [...] Ces deux prisons complémentaires forment un ensemble indissociable du quartier, de l'environnement du monument, de l'image du confluent et du centre-ville. C'est également un exemple exceptionnel dans l'évolution historique des prisons françaises. La qualité constructive en pierres de taille des deux prisons, de même que leur composition architecturale, justifie leur conservation. »¹²⁶

Pierre Franceschini* souligne la qualité de leur construction, en particulier celle de Saint-Joseph, « *exceptionnelle* », ainsi que la rareté de voir un plan panoptique et un plan en peigne l'un en face de l'autre.¹²⁷ Les experts se sont donc plutôt penchés sur l'importance de cet ensemble urbain dans l'histoire architecturale de l'enfermement et sont globalement plus touchés par Saint-Joseph, contrairement au grand public, attiré par la forme atypique de Saint-Paul.¹²⁸

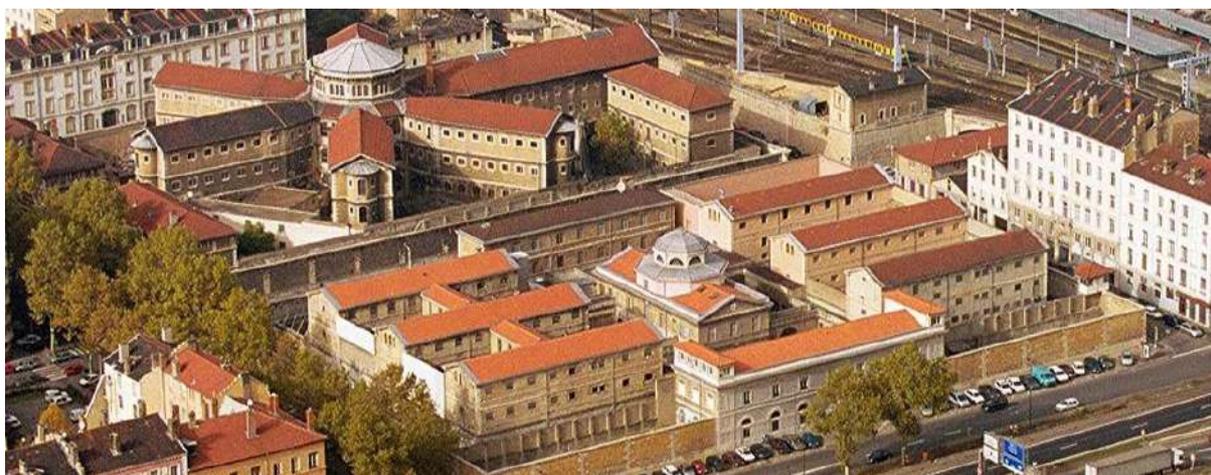


Figure 4 : Juxtaposition du plan en peigne de Saint-Joseph et du plan panoptique de Saint-Paul

Source : Fahya Hassani (21 août 2012). « Reconversion des prisons de Lyon : la mémoire sacrifiée ? », *Rue 89 Lyon*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2012/08/21/reconversion-prisons-lyon-memoire-sacrifiee/>, d'après © Pierre Augros / Maxppp.

D'après Hervé Glevarec et Guy Saez, directeurs de recherche au CNRS dans le champ de la sociologie de la culture, « *le souci du patrimoine renvoie toujours à la préservation d'éléments du passé significatifs pour le présent* »¹²⁹. Dans leur ouvrage, ils s'interrogent sur le rôle des associations, leurs objectifs et leur rapport au patrimoine.

¹²⁶ Pierre Franceschini, Avis défavorable de l'ABF à la Demande de Permis de démolir, *op. cit.*

¹²⁷ Entretien avec Christophe Margueron.

¹²⁸ Florence Lambert, *op. cit.*

¹²⁹ Hervé Glevarec, Guy Saez (2002). *Le patrimoine saisi par les associations* [En ligne], La Documentation française, Paris. Disponible sur : https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=DEPS_GLEV_2018_01_0017, p. 272.

« Il faut insister sur le fait que les éléments patrimoniaux sont des biens que, d'une manière ou d'une autre, les associations, quelle que soit leur taille, leur implantation, etc., cherchent à inscrire dans une dynamique sociale plutôt que d'en assurer uniquement la préservation ou la restauration. »¹³⁰

Les associations ne cherchent donc pas à figer les lieux mais bien à les mettre en rapport avec le présent. Elles souhaitent montrer aux Lyonnais l'importance architecturale d'un tel édifice dans l'histoire de l'enfermement. Ainsi, Eddie Gille-di-Pierno, président de l'association Patrimoine rhônalpin, demande dès mars 2009 l'ouverture des bâtiments pour les Journées du patrimoine.¹³¹ En outre, « *les associations considèrent le patrimoine tour à tour, ou à la fois comme un cadre de la mémoire, une catégorie esthétique et historique de leur perception des objets, un bien commun du groupe local, un emblème de cette localité, une dimension de l'action collective* »¹³². Ici, c'est plutôt la « *catégorie esthétique et historique* »¹³³ qui s'impose puisque la plupart des acteurs semble donc considérer que les prisons sont dignes d'être conservées plutôt pour leur aspect architectural que mémoriel. La mémoire de l'ancienne fonction pénitentiaire pourrait même s'opposer à la volonté de patrimonialisation : selon Bruno Dumetier, architecte et urbaniste et Eddie Gille-di-Pierno, l'image des prisons dans l'inconscient collectif constitue une barrière à leur conservation.¹³⁴

Certains habitants considèrent au contraire que les prisons doivent être sauvegardées pour maintenir l'identité du quartier. Nous examinerons la complexité de la mémoire des prisons dans la dernière partie de cette étude.

« Ils sont un point de repère spatial, temporel, mais aussi mémoriel et parfois sentimental. Dans un quartier en pleine mutation urbaine, qui tente de conquérir une nouvelle identité, un nouveau paysage, et où l'ampleur du projet est telle, n'est-il pas souhaitable de garder un point de repère comme les prisons de Perrache ? »¹³⁵

Pour reprendre les mots de Hervé Glevarec et de Guy Saez, les prisons représentent alors un « *bien commun du groupe local, un emblème de cette localité* »¹³⁶. Paul Raveaud* illustre cette idée. En effet, il ressent une certaine proximité avec les prisons pour des raisons personnelles (il habite à quelques centaines de mètres des bâtiments), des raisons professionnelles (il a travaillé au Commissariat général du Plan à Paris où il a conduit une étude sur l'administration pénitentiaire, entre autres, et il a dû expertiser la modernisation des prisons à Lyon) mais aussi en raison d'un attachement plus intellectuel. Il considère qu'à « *Perrache, on a beaucoup trop cassé* » et qu'avec le développement du projet de Confluence, il est nécessaire de préserver cet édifice, « *sinon toute l'identité du quartier y [passerait]* ».

¹³⁰ Hervé Glevarec, Guy Saez, *op. cit.*, p. 314.

¹³¹ Dominique Menvielle (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*, *op. cit.*

¹³² Hervé Glevarec, Guy Saez, *op. cit.*, p. 318.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Tiphaine de Tricornot (18 mars 2009). « Prisons de Perrache : la course aux projets est lancée », *Le Progrès*.

¹³⁵ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

¹³⁶ Hervé Glevarec, Guy Saez, *op. cit.*, p. 318.

Cependant, tous les habitants ne sont pas de cet avis. Le Comité d'intérêt local (CIL)¹³⁷ sud presque se déclare plutôt en faveur de la démolition, afin de permettre « *d'ouvrir le quartier* ». ¹³⁸ C'est le cas de la plupart des habitants qui trouvent les prisons « *moches* » et « *tristes* » ¹³⁹. Le Conseil de quartier tentera d'accroître leur intérêt grâce à la connaissance : il contacte Véronique Belle, de la DRAC, pour lui demander de réaliser une conférence sur l'architecture des prisons, leur origine et leur signification. Même si l'opinion majoritaire est restée en faveur de la démolition, cette conférence a provoqué une certaine curiosité. Les esprits évolueront encore lorsque des projets de reconversion se concrétiseront avant de basculer définitivement du côté de la préservation. ¹⁴⁰

Ainsi, plusieurs sentiments cohabitent parmi la population du quartier : indifférence, opposition, proximité. Cette hétérogénéité des relations montre bien l'ambivalence des valeurs attachées aux bâtiments, comme nous l'étudieront plus en détail dans la dernière partie.

Cette ambivalence est également visible dans le cas d'autres édifices pourvus de fonctions pénitentiaires. L'abbaye de Fontevraud, par exemple, est devenue une maison d'arrêt sous Napoléon, puis pendant la Seconde Guerre mondiale avant de fermer en 1963. ¹⁴¹ Dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine culturel de Fontevraud, les témoignages de villageois ayant connu la prison sont recueillis. ¹⁴² La plupart côtoyaient la maison d'arrêt « *sans y penser* ». Un habitant et guide de Fontevraud précise : « *on vivait avec la prison, c'est la vie dans un lieu, comme une usine* ». Les surveillants faisaient vivre les commerçants et les évasions ne constituaient pas une source de crainte. Au contraire, d'après l'ancien maire, la fermeture de l'établissement a représenté « *une catastrophe, la ruine du village* ». La prison participait donc vraiment à la vie locale.

C'est donc plutôt l'authenticité des anciennes prisons de Perrache, c'est-à-dire leur caractère ancien et significatif d'une époque ¹⁴³, qui a attiré l'attention. L'architecture est également jugée esthétique, notamment en raison de leur bon état de conservation extérieur. Leur ancienne fonction constitue au contraire un obstacle pour beaucoup, même si certains habitants sont attachés à la maison d'arrêt qui créait une certaine dynamique dans le quartier.

Tout comme les associations, certains habitants s'investissent donc dans la défense des prisons en raison d'un attachement émotionnel. En effet, comme le remarque Nathalie Heinich, si les experts font preuve d'une certaine distance, pour « *le regard profane [...], l'émotion semble indissociable de l'expérience patrimoniale* » ¹⁴⁴. La chercheuse identifie donc des « *émotions patrimoniales* » ¹⁴⁵ collectives face à l'ancienneté, à la rareté, à l'authenticité, à la présence (soit la

¹³⁷ Association loi 1901 qui défend des intérêts locaux, sans lien direct avec la mairie (d'après l'entretien avec Paul Raveaud).

¹³⁸ Florence Lambert, *op. cit.*

¹³⁹ Entretien avec Paul Raveaud.

¹⁴⁰ *Id.*

¹⁴¹ D'après le site de l'abbaye de Fontevraud : <http://www.fontevraud.fr/>.

¹⁴² D'après la présentation des Mémoires de la Centrale par le Patrimoine des Pays de la Loire : https://www.youtube.com/watch?v=spoM-N3WGQw&list=PLxjqDywsdjCS12_HGwpj9Q4fcIWP08rCj&index=2.

¹⁴³ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*

¹⁴⁴ *Id.*, p. 64.

¹⁴⁵ *Id.*, p. 67.

« proximité avec une personne, au sentiment d'une rencontre, d'un contact avec les êtres liés à cet objet »¹⁴⁶) et à la beauté, valeurs que certains peuvent retrouver dans les prisons. Ces émotions conduisent à la mobilisation, ici du Conseil de quartier, de RVL et de Patrimoine rhônalpin, par exemple : « l'émotion apparaît le plus souvent comme une ressource alternative à l'expertise »¹⁴⁷. C'est donc encore une fois la conjugaison de l'émotion profane et de la connaissance scientifique qui conduisent à construire l'attrait qu'exercent Saint-Joseph et Saint-Paul sur le plan de l'architecture.

L'intérêt progressif des collectivités centré sur l'urbanisme

Comme nous l'avons vu dans précédemment, la municipalité de Lyon s'est d'abord montrée plutôt indifférente au sort des prisons. Ne sachant pas comment les réutiliser, elle ne voyait pas d'intérêt à les acquérir et à les conserver. Le maire était même plutôt en faveur de la démolition de l'établissement. Il n'a d'ailleurs pas répondu à la demande de signature de la pétition du Conseil de quartier, contrairement à la Garde des sceaux ou au préfet. D'après Isabelle Janoyer*, cheffe de projet à la DDE, la municipalité de Lyon « avait aussi pour ordre de ne pas trop aider l'État à avancer parce qu'en parallèle, [elle était] sur le projet de l'Hôtel-Dieu », sans doute plus valorisant et plus emblématique¹⁴⁸ pour la collectivité que les prisons, considérées comme dépréciatives.¹⁴⁹

Toutefois, la position de la municipalité change lorsqu'elle prend conscience de l'ampleur qu'atteint la mobilisation en faveur de la conservation. Le maire, Gérard Collomb, se convainc « d'une forme de résilience des bâtiments » qui valoriserait le quartier de Perrache¹⁵⁰ et s'inscrirait dans la dynamique de développement de la Confluence.¹⁵¹ En effet, dans la continuité de Raymond Barre, il veut faire du secteur de la Confluence la vitrine de Lyon, transformer « l'arrière de la ville, où on met les "poubelles", les halles, les prisonniers, les bidonvilles, les industries polluantes, le territoire de relégation de derrière les voûtes » en zone d'extension de la ville.¹⁵² La réhabilitation de Saint-Joseph et de Saint-Paul participe donc à l'objectif plus large de dépasser la coupure entre le nord et le sud du centre d'échange de Perrache¹⁵³ et Gérard Collomb dira même que les « sites constituent un enjeu majeur pour la poursuite de la reconversion du quartier »¹⁵⁴. De plus, la municipalité a intérêt à coordonner la programmation du site des prisons avec celle de la Confluence afin d'éviter une forme de concurrence.¹⁵⁵ Comme pour l'Hôtel-Dieu, le projet de conservation des prisons prend une dimension politique même si les enjeux et les acteurs sont différents : il s'agit d'une échelle plus locale, pour le quartier.¹⁵⁶

¹⁴⁶ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 66.

¹⁴⁷ *Id.*, p. 72.

¹⁴⁸ Émilie Sciardet, *op. cit.*

¹⁴⁹ Entretien avec Christophe Margueron.

¹⁵⁰ *Id.*

¹⁵¹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

¹⁵² Entretien avec Christophe Margueron.

¹⁵³ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

¹⁵⁴ Lettre de Gérard Collomb à Jacques Gérard (1 décembre 2008).

¹⁵⁵ Entretien avec Isabelle Janoyer.

¹⁵⁶ *Id.*

La municipalité prend donc part au projet à travers la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence¹⁵⁷. Le Grand Lyon¹⁵⁸, actionnaire majoritaire de la SPLA¹⁵⁹, s'intéresse également à la reconversion grâce à cette structure et à UrbaLyon¹⁶⁰ qui interviendra dans le cahier des charges.¹⁶¹ En effet, la communauté urbaine souhaite conserver une certaine cohérence entre les prisons et le quartier Sainte-Blandine, ainsi qu'avec la Confluence.¹⁶² La municipalité a donc travaillé en bonne intelligence avec les services de l'État même si elle ne s'est pas directement impliquée. Gilles Buna, adjoint au Maire de Lyon et vice-président de la communauté urbaine de Lyon, délégué à l'aménagement et à la qualité de la ville indique d'ailleurs au préfet, qu'il approuve l'initiative de mener un diagnostic patrimonial mais que la municipalité ne peut jouer qu'un « *rôle facilitateur* » dans les négociations.¹⁶³

1.2.3 Les enjeux financiers, sources de tensions autour de la protection patrimoniale

Outre les enjeux patrimoniaux et urbains soulevés par l'avenir de Saint-Joseph et de Saint-Paul, une autre dimension reste omniprésente : l'aspect financier.

L'État : une posture plurielle

À travers ses différentes structures, l'État montre divers intérêts qui s'entrecroisent. La divergence la plus évidente se situe entre les ministères de la Justice et de la Culture. Comme nous l'avons vu précédemment, le ministère de la Culture, poussé par les associations, souhaite conserver les prisons en raison de leur intérêt patrimonial.¹⁶⁴ Au contraire, le ministère de la Justice tient à les démolir pour vendre les terrains au meilleur prix¹⁶⁵ et obtenir des liquidités. Pierre Franceschini, ABF, précise : « *j'ai souvenir des réunions avec le préfet et le ministère de la Justice, on tirait à boulets rouges* ».

Un autre ministère est impliqué, celui de l'Action et des Comptes publics, à travers France Domaine qui est chargée de la vente du site. La direction espère presque 25 millions d'euros pour le site.¹⁶⁶ Des architectes sont déjà intéressés par la réhabilitation des lieux, notamment « *le bureau*

¹⁵⁷ Société d'Économie mixte créée en 1999, elle devient SPLA en 2010 puis Société publique locale en 2012. C'est l'aménageur du projet urbain de la Confluence (d'après le site de Lyon Confluence : <https://www.lyon-confluence.fr/fr/une-gouvernance-au-service-de-linteret-general>).

¹⁵⁸ L'ancienne communauté urbaine de Lyon, ou Grand Lyon, disparaît en 2015 pour laisser la place à la Métropole de Lyon.

¹⁵⁹ D'après le site de Lyon Confluence : <https://www.lyon-confluence.fr/fr/une-gouvernance-au-service-de-linteret-general>.

¹⁶⁰ L'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (d'après son site : <https://www.intra.urbalyon.org/about>).

¹⁶¹ Florence Lambert, *op. cit.*

¹⁶² Note à l'attention du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (6 avril 2009). Bilan de la réunion du 2 avril 2009 sur les prisons à la DDE présidée par Guy Lévi.

¹⁶³ Lettre de Gilles Buna à Jacques Gérard (9 mars 2009).

¹⁶⁴ Entretien avec Christophe Margueron.

¹⁶⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

¹⁶⁶ Note à l'attention du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, *op. cit.*

*d'architecte lyonnais "AU*M" qui travaille déjà sur le site de la Confluence* »¹⁶⁷ mais le prix de vente est jugé élevé par les potentiels investisseurs.¹⁶⁸ Cependant France Domaine ne souhaite pas diminuer le prix, ce qui pourrait compromettre un potentiel achat en vue de la sauvegarde.

Sous l'autorité du ministère de la Culture, la DRAC comprend aussi des divergences de points de vue. Elle est composée de deux services, la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le SDAP¹⁶⁹. Le premier gère directement les monuments historiques et donne un avis global tandis que le second s'occupe des ensembles urbains et donne des avis plus esthétiques.¹⁷⁰ Ils n'ont donc pas la même logique : la CRMH se focalise sur la conservation à l'authentique et les ABF sur la dimension architecturale et urbanistique.¹⁷¹ Il y a donc eu un désaccord¹⁷² entre ces deux services, sans doute concernant l'approche à adopter pour la conservation même si nous ne disposons pas de plus de précisions sur son sujet exact.

Le préfet¹⁷³ représente quant à lui les intérêts de l'État et ne souhaite pas que celui-ci soit en déficit mais il cherche surtout à trouver un compromis.¹⁷⁴ Il craint également « *le coût du gardiennage car le squat des lieux est une éventualité à prendre en considération* »¹⁷⁵. Il veut donc qu'une décision soit prise rapidement et que les négociations ne s'éternisent pas. Un compte rendu d'une des réunions consacrées au devenir des prisons, en mars 2009, mentionne bien l'importance de concilier les deux exigences : préserver le patrimoine et tenir compte des impératifs budgétaires.¹⁷⁶

En résumé, divers intérêts, avant tout financiers, s'affrontent dans la décision du sort des prisons, comme le souligne Eddie Gille-di-Pierno, président de l'association Patrimoine rhônalpin : « *tout ça n'est qu'un conflit d'intérêts. On veut faire de l'argent dans un secteur bien placé. La valeur patrimoniale, tout le monde s'en fiche* »¹⁷⁷.

Tous les acteurs n'ont donc pas la même vision des bâtiments et leur construction patrimoniale n'est pas consensuelle. Guy Di Méo, professeur de géographie, souligne cet aspect.

« En théorie, tout objet, tout phénomène revêt une dimension et recèle une potentialité patrimoniale. On rappellera, à ce titre, que tout patrimoine résulte d'une stricte production sociale à finalités idéologique, politique et/ou économique [...]. Cependant, en réalité, le passage générationnel implique tout de même un minimum de sélection. La formulation de ses règles obéit à une procédure assez classique de construction sociale. »¹⁷⁸

¹⁶⁷ Tiphaine de Tricomot (18 mars 2009). « Prisons de Perrache : la course aux projets est lancée », *Le Progrès*, *op. cit.*

¹⁶⁸ Élisabeth Frisullo (19 mars 2009). « Six mois de sursis pour les prisons de Lyon », *20 minutes*.

¹⁶⁹ Aujourd'hui UDAP, c'est le service dans lequel travaillent les ABF.

¹⁷⁰ Entretien avec Philippe Blondin.

¹⁷¹ Entretien avec Christophe Margueron.

¹⁷² Entretien avec Isabelle Janoyer.

¹⁷³ Jacques Gérard, préfet de la Région Rhône-Alpes de juillet 2007 à novembre 2010.

¹⁷⁴ Entretien avec Pierre Franceschini.

¹⁷⁵ Émilie Sciardet, *op. cit.*

¹⁷⁶ Relevé de conclusions du compte rendu de la réunion consacrée au devenir des prisons (13 mars 2009).

¹⁷⁷ Dominique Menvielle (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*, *op. cit.*

¹⁷⁸ Guy Di Méo (2007). « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser » [En ligne], Poitiers-Châtelleraut, France. Disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>.

Si – quasiment – tout objet peut faire l’objet d’un intérêt patrimonial, il doit d’abord être transformé, patrimonialisé par un jeu d’acteurs. Ce processus n’est pas simple mais progressif et les acteurs peuvent en avoir des représentations différentes. Ainsi, « *si la notion de patrimoine est associée à l’idée de “bien commun”, la construction de celui-ci est rarement consensuelle mais portée par certains groupes en particulier, qui cherchent à faire valoir un point de vue, un intérêt particulier* »¹⁷⁹. Selon Vincent Veschambre, un tel processus oppose souvent le ministère de la Culture avec les pouvoirs locaux sur des questions de destruction et conservation, de rentabilité et de densification.¹⁸⁰ C’est bien ce que nous observons dans le cas des prisons de Lyon et cet aspect se retrouve dans les débats autour de l’inscription du site aux monuments historiques.

L’absence de protection, garante d’une reconversion viable

Il existe trois mesures de protection patrimoniale : l’inscription à l’Inventaire supplémentaire des monuments historiques¹⁸¹, l’instance de classement au titre des monuments historiques en cas d’urgence, et le classement aux monuments historiques. Ce sont les Commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) qui votent le type de protection puis la décision définitive est prise par le préfet de région (lors d’une inscription) ou par le ministre de la Culture (lors d’un classement).¹⁸² Contrairement à l’inscription à l’Inventaire général du patrimoine culturel, il s’agit d’une protection juridique et administrative, donc matérielle.¹⁸³

La DRAC aurait déjà envisagé une protection patrimoniale en 2006¹⁸⁴ mais c’est le 6 octobre 2008¹⁸⁵ que se tient une CRPS exceptionnelle convoquée par le préfet¹⁸⁶ portant sur les prisons de Lyon¹⁸⁷. En amont de la CRPS, l’ABF se positionne en faveur d’un suivi par les services compétents en cas de reconversion. Il annonce déjà la nécessité d’effectuer un diagnostic patrimonial et programmatique.¹⁸⁸ En effet, selon lui, il serait difficile de tout conserver en raison des intérêts financiers en jeu et donc de savoir quels éléments protéger ou non : l’Académie d’architecture juge d’ailleurs qu’il vaut mieux tout démolir car conserver seulement quelques morceaux n’a aucun sens.¹⁸⁹ La DRAC et le service de l’Inventaire demandent l’inscription au monuments historiques mais le préfet la refuse : il explique que « *cela risquerait de pénaliser l’avenir des prisons* ». ¹⁹⁰ En effet, l’architecture pénitentiaire est contraignante et les bâtiments sont donc difficiles à réutiliser et à valoriser. Le préfet est dans une démarche d’anticipation, ainsi que le met en évidence Frédéric Didier*, architecte en chef des monuments historiques qui prendra part

¹⁷⁹ Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*

¹⁸⁰ *Id.*

¹⁸¹ À ne pas confondre avec l’Inventaire général du patrimoine culturel.

¹⁸² Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*

¹⁸³ *Id.*

¹⁸⁴ Pierre Franceschini, Avis de l’ABF en vue d’une protection au titre des monuments historiques (2 octobre 2008).

¹⁸⁵ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

¹⁸⁶ Florence Lambert, *op. cit.*

¹⁸⁷ C’est d’ailleurs à cette occasion que la prison de Montluc sera inscrite aux monuments historiques.

¹⁸⁸ Pierre Franceschini, Avis de l’ABF en vue d’une protection au titre des monuments historiques, *op. cit.*

¹⁸⁹ Entretien avec Pierre Franceschini.

¹⁹⁰ Florence Lambert, *op. cit.* p. 49.

à la reconversion : « *la prison n'a pas été protégée pour permettre des démolitions, pour s'adapter aux projets* ».

Le refus du préfet pourrait aussi avoir participé à la volonté de ne pas figer le bâtiment en permettant sa transformation puis sa réintégration dans la ville.

« Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens de la patrimonialisation. Comme l'écrit Michel Rautenberg, il existe deux logiques de patrimonialisation distinctes. L'une "*est fondée sur la sélection et le classement qui isolent des édifices puis en changent le sens et la valeur*", l'autre vise leur appropriation ou leur socialisation par la catégorie du patrimoine. »¹⁹¹

L'absence de protection permet donc de ne pas bloquer d'éventuels projets de reconversion et donc de ne pas interférer avec les enjeux financiers de l'État : le ministère de la Justice souhaite vendre les prisons et une protection diminuerait le prix que seraient prêts à payer les investisseurs.

Au moment du permis de démolir, le ministère de la Culture tente un coup de bluff en menaçant de demander une protection monument historique sur les prisons.¹⁹² La DRAC signale également que l'UNESCO pourrait modifier le périmètre du site de Lyon classé au patrimoine mondial, à la limite des bâtiments, pour les englober, ce qui gèlerait tout.¹⁹³ Effectivement, le préfet estime qu'une mesure de protection empêcherait le rachat des bâtiments, vu le prix demandé. Il essaie donc de limiter le risque de blocage de la vente afin de maintenir le prix des terrains.¹⁹⁴

Selon Christophe Margueron*, ABF à la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, l'inscription a donc seulement été utilisée comme outil de négociation et n'a jamais été réellement envisagée par le ministère de la Culture en dépit de la valeur des prisons. Il est également possible que l'inscription n'ait pas été souhaitée par la DRAC car, en raison de restrictions budgétaires, elle n'était pas dans la logique d'augmenter le nombre de bâtiments classés.

1.3 L'appel à idées, une procédure innovante vectrice de la reconnaissance patrimoniale

L'opposition de divers acteurs au permis de démolir conduit le préfet à lancer un appel à idées afin d'évaluer l'intérêt d'éventuels investisseurs pour les prisons de Perrache. De nombreuses réponses sont émises, principalement par des architectes mais également des promoteurs, des associations et des habitants. Cette mobilisation, accompagnée de la mise en évidence d'autres cas de reconversion de prisons, convainc les pouvoirs publics de la valeur patrimoniale des lieux et de la possibilité de les valoriser.

¹⁹¹ Hervé Glevarec, Guy Saez, *op. cit.*, p. 315.

¹⁹² Entretien avec Christophe Margueron.

¹⁹³ Note à l'attention du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, *op. cit.*

¹⁹⁴ Lettre de Jacques Gérard à François Molins, directeur du cabinet de la garde des sceaux sur le devenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon (28 septembre 2009).

1.3.1 Une démarche qui s'appuie sur d'autres cas de reconversions de prisons

Le préfet décide de suspendre le permis de démolition en mars 2009 et de laisser un moratoire de quelques mois pour laisser le temps à des projets d'émerger. La préfecture propose d'abord une méthodologie d'intervention en trois points : élaborer un cahier des charges fin avril, formaliser et lancer un appel à projets fin août et analyser les offres et désigner le promoteur fin septembre.¹⁹⁵ Cependant, des incertitudes sur le devenir des prisons subsistent. Deux tendances s'opposent : ceux qui veulent tout démolir et ceux qui veulent tout conserver.¹⁹⁶ Personne ne pouvant se prononcer sur un quelconque programme, le préfet décide de lancer un appel à idées citoyen ouvert à tous, sans lauréat.¹⁹⁷

Un appel à idées qui vise la valorisation des prisons

L'objectif de l'appel à idées est double : recevoir des propositions programmatiques, architecturales et urbaines et montrer que la reconversion n'induit pas une baisse du prix de vente des terrains avant de lancer une procédure de cession plus classique.¹⁹⁸

La cheffe du service des constructions publiques à la DDE est associée au projet en raison de son statut d'architecte urbaniste de l'État.¹⁹⁹ Elle est chargée de coordonner le comité de pilotage qui doit définir les exigences précises de l'appel. Il comprend France Domaine, la DRAC avec le SDAP et la CRMH, le Secrétariat général des affaires régionales²⁰⁰, la municipalité de Lyon, UrbaLyon et la SPLA Lyon Confluence.^{201 202} Officiellement, le ministère de la Justice en fait partie mais il ne jouera qu'un rôle mineur de relecture.²⁰³ Quatre ministères sont donc représentés : la Culture, la Justice, l'Écologie et les Finances. Le directeur de la DDE, Guy Lévi, est nommé président du comité par le préfet.²⁰⁴ La SPLA Lyon Confluence est présente car elle possède des compétences dans les dimensions de l'urbanisme et de l'aménagement, tout comme UrbaLyon.²⁰⁵

L'objectif de ce groupe de travail est de « *satisfaire l'ensemble des partenaires et de coordonner la politique de l'État avec les volontés et les aspirations locales* ». ²⁰⁶ Les services s'estiment d'ailleurs satisfaits du résultat, comme le montre Isabelle Janoyer*, de la DDE : « *on a tous été embarqués dans la même galère en se disant comment on va réussir, mais ça a été une*

¹⁹⁵ Relevé de conclusions du compte rendu de la réunion consacrée au devenir des prisons, *op. cit.*

¹⁹⁶ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

¹⁹⁷ Entretien avec Isabelle Janoyer.

¹⁹⁸ Contribution à la rédaction du préambule de l'appel à idées concernant le devenir des prisons de Lyon. Préparation de la réunion de travail du 27 avril 2009 – proposition de texte.

¹⁹⁹ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁰⁰ Service rattaché à la préfecture.

²⁰¹ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁰² Relevé de conclusions du compte rendu de la réunion consacrée au devenir des prisons, *op. cit.*

²⁰³ Florence Lambert, *op. cit.*

²⁰⁴ Sylvain Monteiro Da Silva (2011). *La reconversion des prisons de Perrache par l'Université Catholique de Lyon*. Mémoire sous la direction de Gilles Pinson, Université Lyon 2 et IEP.

²⁰⁵ Florence Lambert, *op. cit.*

²⁰⁶ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*, p. 26.

opération plutôt bien réussie. [...] On est tous resté en lien, parce que ça a été un projet tellement atypique qu'il nous a beaucoup soudés ».

La décision de recourir à un appel à idées fait tout de même face à quelques critiques. Les étudiants à l'origine du blog, par exemple, jugent le délai ridiculement court et le prix trop élevé : « nous pensons que le patrimoine n'a pas vocation à être rentable. Sa raison d'être est de perdurer, d'être étudié et principalement d'être transmis »²⁰⁷.

En effet, la valeur financière est un critère primordial. Le site a été estimé par France Domaine à 24,7 millions d'euros (soit 12,6 millions d'euros pour Saint-Paul et 12,1 millions d'euros pour Saint-Joseph).²⁰⁸ L'avis d'appel à idées insiste également sur l'intégration au développement de l'agglomération avec Confluence.²⁰⁹ La préservation partielle ou totale est importante en raison « de la qualité architecturale et urbaine de l'ensemble, de la symbolique historique, de la composante sociologique et des enjeux de développement durable ». ²¹⁰ L'idée est donc de privilégier la réutilisation des bâtiments.

Les services font le choix de ne pas imposer de cahier des charges pour laisser aux projets une certaine liberté²¹¹ mais ils définissent trois axes à suivre : la recherche d'une cohérence globale entre les deux prisons et avec les constructions neuves, la recherche « d'équilibres raisonnés » à différentes échelles et la pertinence du diagnostic patrimonial et du choix des éléments conservés.²¹²

L'appel à idées est ouvert à tous les opérateurs immobiliers, quel que soit leur statut, associatif ou professionnel. Une journée de visite, de présentation et d'échanges a lieu le 12 juin 2009 avec les services de l'État, la SPLA Lyon Confluence et le Grand Lyon.²¹³ Les projets doivent comprendre « une note de synthèse explicitant le parti proposé, les propositions de programmes, la composition urbaine et la faisabilité financière du projet ». ²¹⁴ Le délai imposé est court : l'appel à idées est lancé le 6 mai 2009 et les propositions doivent être rendues avant le 15 septembre 2009, soit en à peine quatre mois.²¹⁵ La Commission d'analyse des dossiers sera composée des services de l'État, du Grand Lyon et de la ville de Lyon, ainsi que de la SPLA Lyon Confluence et d'UrbaLyon.²¹⁶

Des comparaisons qui témoignent de la possible réutilisation

Une fois l'appel à idées lancé, des événements sont organisés afin de faire découvrir les prisons au grand public et d'inspirer les propositions de l'appel à idées. Le 22 juin 2009, Paul

²⁰⁷ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

²⁰⁸ Appel à idées « Avenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph situées dans le quartier de Perrache à Lyon », *op. cit.*

²⁰⁹ *Id.*

²¹⁰ *Id.*

²¹¹ Florence Lambert, *op. cit.*

²¹² Contribution du SDAP 69 à l'appel à idées sur l'avenir des prisons de Lyon. Proposition de texte de stratégie patrimoniale (24 avril 2009).

²¹³ Appel à idées « Avenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph situées dans le quartier de Perrache à Lyon », *op. cit.*

²¹⁴ *Id.*

²¹⁵ *Id.*

²¹⁶ *Id.*

Raveaud et le Conseil de quartier organisent une conférence sur les prisons intitulée « Les prisons de Perrache à Lyon : Histoire, architecture et urbanisme ». Elle a lieu dans le quartier de Perrache, aux Archives municipales²¹⁷, en accord avec la mairie du 2^e arrondissement. C'est un succès puisqu'elle réunit une centaine de personnes qui prennent alors conscience de l'intérêt des bâtiments.²¹⁸

« De nombreux habitants du quartier étaient présents, et ils ont prouvé qu'ils se sentent concernés par l'avenir de ces bâtiments. La plupart d'entre eux sont favorables à une conservation partielle ou totale, à condition que les murs tombent, et que des activités tournées vers les quartiers s'y installent. »²¹⁹

Un colloque est également organisé quelques jours plus tard, le 25 juin 2009 autour du thème « Quel avenir pour les prisons de Lyon Saint-Joseph et Saint-Paul ? ». Ce « *séminaire international Patrimoine mondial* »²²⁰ est organisé par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Rhône, la Commission nationale française pour l'UNESCO et la section française d'ICOMOS²²¹ France.

Différents spécialistes du patrimoine et architectes, français ou étrangers, interviennent pour contextualiser la construction et l'architecture des prisons, présenter d'autres projets de reconversion similaires et réfléchir sur le réemploi des édifices patrimoniaux en général.²²² L'un des objectifs clairement affichés est bien « *d'accompagner la démarche de l'État qui lance un appel à idées public* »²²³ en montrant à la fois que les bâtiments présentent un intérêt patrimonial des prisons et qu'il est possible de les réutiliser.²²⁴ Ce colloque donne du poids à la volonté de préservation des prisons dans la mesure où ses organisateurs sont plutôt légitimes et où il est d'envergure internationale.²²⁵

Les intervenants du colloque prennent l'exemple de la réhabilitation de quatre anciens lieux, sinon de détention, du moins fermés au public en raison de leur fonction : la *Charles Street Jail*²²⁶ à Boston, aux États-Unis, le Fort de Bard²²⁷ dans le Val d'Aoste, en Italie, la prison de

²¹⁷ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

²¹⁸ Entretien avec Paul Raveaud.

²¹⁹ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

²²⁰ Programme du colloque « Quel avenir pour les prisons de Lyon Saint-Joseph et Saint Paul ? » (25 juin 2009).

²²¹ Organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde (d'après son site : <https://www.icomos.org/fr>).

²²² Programme du colloque « Quel avenir pour les prisons de Lyon Saint-Joseph et Saint Paul ? », *op. cit.*

²²³ *Id.*

²²⁴ Florence Lambert, *op. cit.*

²²⁵ *Id.*

²²⁶ Construite en 1851, elle ferme ses portes en 1990. Elle est transformée en hôtel de luxe qui ouvre en 2007 (d'après le site du *Liberty Hotel* : <https://libertyhotel.com/hotel/history/>).

²²⁷ Forteresse du XIX^e siècle radiée du domaine militaire en 1975 et rachetée par la Région Autonome Vallée d'Aoste en 1990, elle est devenue un pôle culturel (d'après le site du monument : <https://www.fortedibard.it/fr/le-monument/>).

Coulommiers²²⁸, en Seine-et-Marne, et le « 104 »²²⁹, à Paris.²³⁰ D'autres cas peuvent être cités comme l'ancienne maison de détention d'Oxford, au Royaume-Uni, en service depuis le XVIII^e siècle et fermée en 1996 puis convertie en hôtel de luxe en 2006²³¹ ; la prison de Bâle, en Suisse, devenue un musée des instruments de musique²³² ; ou l'établissement pénitentiaire de Québec, au Canada, construit au XIX^e siècle et fermé en 1970 puis transformé en extension du Musée national des beaux-arts du Québec dans les années 1990²³³.

Nous remarquons que les maîtres d'ouvrage ont généralement souhaité rompre avec l'ancienne fonction, soit en introduisant une dimension culturelle pour les habitants ou les touristes (musée, bibliothèque, espace culturel), soit en rentabilisant le site (hôtel de luxe). Ces décisions illustrent bien le fait que « *la démarche patrimoniale n'est pas tout à fait réductible à la restauration et qu'elle vise aussi la réinscription dans la vie sociale* »²³⁴.



Figure 5 : L'ancienne prison de Coulommiers reconvertie en bibliothèque

Source : Site Guide Tourisme – Bibliothèque municipale de Coulommiers. Disponible sur : <https://www.guide-tourisme-france.com/VISITER/bibliotheque-municipale--coulommiers-17166.htm> d'après l'Office de Tourisme de Coulommiers.

Cependant, certains de ces sites pénitentiaires ont conservé une partie de leur architecture carcérale : à Bâle, les expositions se tiennent dans les anciennes cellules, l'extérieur de la bibliothèque de Coulommiers est quasiment intact et l'intérieur, bien que réaménagé, est semblable

²²⁸ Maison de correction en fonction jusqu'en 1968, elle a été rachetée par la commune et reconvertie en bibliothèque (d'après deux articles du *Parisien* : <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/coulommiers-77120/on-s-evade-par-la-lecture-dans-l-ancienne-prison-de-coulommiers-20-11-2010-1157777.php> et <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/la-prison-de-coulommiers-est-devenue-une-bibliotheque-27-07-2016-5996925.php>, le site des Soirées de Paris : <https://www.lessoireesdeparis.com/2017/04/27/case-prison-pour-la-bibliotheque-de-coulommiers/> et un reportage de Midi en France : <https://www.youtube.com/watch?v=DQXJB896sBw>).

²²⁹ Espace culturel ouvert en 2008 sur le site de l'ancien Service municipal des pompes funèbres (d'après un article de *20 minutes* : <https://www.20minutes.fr/paris/576573-20100609-nouveau-depart-centquatre>).

²³⁰ Programme du colloque « Quel avenir pour les prisons de Lyon Saint-Joseph et Saint Paul ? », *op. cit.*

²³¹ D'après le site Propriétés : <https://proprietes.lefigaro.fr/actualite/prison-doxford-la-reconversion-luxueuse-83662747/>.

²³² D'après le site du musée : <https://www.museumspass.com/fr/musee/musee-historique-de-bale-musee-de-la-musique>.

²³³ D'après le site du ministère de la Culture québécois : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92827&type=bien>.

²³⁴ Hervé Glevarac, Guy Saez, *op. cit.*, p. 272.

à l'ancienne prison et les hôtels d'Oxford et de Boston ont gardé la même structure que les bâtiments originaux et proposent des visites guidées pour découvrir l'histoire des lieux. On peut toutefois noter que plusieurs d'entre eux bénéficient d'une protection patrimoniale²³⁵, contrairement aux prisons de Perrache. En dépit de cette différence, tous ces exemples montrent que la reconversion de Saint-Joseph et de Saint-Paul est bien possible, même en conservant une partie des bâtiments, jugés intéressants d'un point de vue patrimonial comme nous l'avons déjà vu.

Il est également possible d'opérer une comparaison avec la reconnaissance patrimoniale de la Charité de Marseille, étudiée dans un article de Régis Bertrand, chercheur en histoire moderne et contemporaine.²³⁶ Il se demande comment cet édifice dévalorisé est devenu un patrimoine de la ville aussi important. En effet, il est passé d'un lieu inconnu au rang de monument historique et à un élément patrimonial majeur. L'Hôpital général de la Charité est construit au XVII^e siècle par l'architecte Pierre Puget, à Marseille. Il reçoit des mendiants (parfois enfermés de force), leur donne du travail et instruit les enfants avant de les placer. Ce bâtiment situé dans un quartier pauvre de la ville et « *peu accessible au public par définition* » souffre d'un manque d'intérêt jusqu'au début du XX^e puis suscite peu à peu la curiosité et la bibliographie érudite commence à en parler. Une association culturelle s'y intéresse et obtient son classement monument historique en 1951. Le bâtiment est alors expertisé et les contributions scientifiques sur son architecture se multiplient. Au début du XX^e siècle, le site est désaffecté et vendu à la municipalité, puis utilisé comme caserne et hospice militaire. Jusqu'aux années 1960, il accueille des habitants démunis : son état se dégrade, en particulier la chapelle, devenue vétuste. Un haut fonctionnaire intervient alors en la faveur de l'édifice auprès du ministère de la Culture : il devient un chantier prioritaire dans les années 1970-1980 puis est transformé en lieu culturel. C'est pourquoi « *le cas de la Charité peut sembler exemplaire du constat que la valeur historique ou artistique d'un monument n'est pas intrinsèque et qu'elle résulte d'une élaboration progressive, d'une évolution du regard porté sur l'édifice, qui dans ce cas devient de plus en plus valorisant* »²³⁷. L'édifice a donc subi un véritable changement d'image, passant d'un lieu de pauvreté et de souffrances à un espace valorisé. L'exemple de la Charité de Marseille indique qu'une telle transformation est aussi possible pour les prisons de Perrache.

²³⁵ La prison de Coulommiers est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, celle d'Oxford est protégée depuis 1954, celle de Boston est inscrite dans le Registre national des lieux historiques depuis 1980 et celle de Québec est classée immeuble patrimonial en 1997 tandis que le « 104 » de Paris est inscrit aux monuments historiques la même année.

²³⁶ Régis Bertrand (2003). « Hospice, caserne, taudis, musée : la promotion patrimoniale de la Charité de Marseille », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 16. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rives/532>.

²³⁷ *Id.*



Figure 6 : Transformation de la Charité de Marseille entre 1974 (à gauche) et 2017 (à droite)

Sources : Blog de Frédéric Dutoit. Disponible sur <http://dutoitfrederic.over-blog.com/2016/09/que-marseille-est-belle-quand-on-en-prend-soin-la-vieille-charite-a-quarante-ans-d-intervalle.html>, d'après une photographie de Robert Doisneau publiée par l'imprimerie municipale de la ville de Marseille ; Photographie de Tiberio Frascari. Disponible sur : <https://www.flickr.com/photos/tango-/32790207943>.

Ainsi, ces comparaisons avec des cas semblables de reconversion ont non seulement pu inspirer les projets de l'appel à idées, mais aussi lui donner une certaine légitimité et rassurer les pouvoirs publics. Ils montrent qu'il est possible de conserver et de patrimonialiser ce type d'édifice. Ils soulèvent également la question de la conservation du patrimoine : « *faut-il transmettre un patrimoine inerte, sans vie, ou un patrimoine actif, utilisé par la société actuelle et utilisable, transformable par et pour les sociétés futures ?* »²³⁸

La sauvegarde d'édifices tels que les prisons pousse à s'interroger sur la manière d'exposer les objets patrimoniaux, ce qui suscite des questions économiques, notamment de valorisation touristique.²³⁹ En effet, « *les objets patrimoniaux revêtent de plus en plus une dimension économique éminente qui s'immisce désormais dans la notion de valeur patrimoniale* ». Ils deviennent « *une valeur de ressource territoriale précieuse pour les politiques de développement local* »²⁴⁰.

Le patrimoine constitue donc une ressource, il est rentabilisé. Cette idée rejoint le sujet de recherche de Cristina Carballo et Cyria Emelianoff : comment concilier une société tendue par la croissance de la production et de la productivité des biens et des capitaux, et parmi eux les patrimoines, et la durabilité de cette société et de ses héritages ?²⁴¹ Selon elles, deux postures coexistent : « *ceux qui défendent que la rentabilité financière est la condition de sa préservation, et ceux qui pensent que le seul moyen de préserver le patrimoine est de lui trouver des usages ordinaires, de l'intégrer à la vie quotidienne* »²⁴². Cela signifie que le patrimoine peut être soit exploité, soit habité.²⁴³ Comme nous le verrons ensuite, les propositions de l'appel à idées vont d'ailleurs se positionner sur l'une ou l'autre de ces postures. Il est donc seulement possible de

²³⁸ Guy Di Méo, *op. cit.*

²³⁹ *Id.*

²⁴⁰ *Id.*

²⁴¹ Cristina Carballo, Cyria Emelianoff, *op. cit.*

²⁴² *Id.*, p. 50.

²⁴³ *Id.*

conserver un patrimoine en le rentabilisant ou en l'investissant d'un usage différent. C'est pourquoi autant de comparaisons sont utilisées : elles démontrent aux pouvoirs publics et à la population que les prisons suivront une de ces deux logiques, voire les deux.

1.3.2 Des propositions axées sur le patrimoine et témoignant de l'intérêt porté au site

L'appel à idées reçoit 17 réponses²⁴⁴ très diverses : la majorité provient d'architectes mais on rencontre aussi quelques avant-projets de groupements immobiliers (architecte et promoteur), des propositions d'associations et d'un cabinet d'expertise ainsi que le projet du Conseil de quartier.²⁴⁵

Des réponses qui prouvent qu'il est possible d'envisager un projet de reconversion viable

La plupart des réponses propose un programme mixte avec de l'hébergement – dont des hôtels et des résidences étudiantes –, du tertiaire et des commerces mais on trouve également un centre commercial de luxe. Plusieurs propositions envisagent des équipements éducatifs (formation de jeunes en difficulté, enseignement supérieur) ou des équipements publics (centre de recherche, bibliothèque, piscine).

À la suite de ces réponses, la DDE rédige un rapport d'analyse des propositions financières et architecturales et organise une conférence de presse pour présenter les projets.²⁴⁶ Elle les répartit en quatre catégories : conservation totale ou quasi-totale avec densification par implantation, extension ou élévation ; conservation partielle avec densification par adjonction et ouverture d'un espace public en diagonale de la place des Archives au quai du Rhône ; conservation totale sans densification ; démolition totale ou quasi-totale.²⁴⁷ Les deux dernières classes ne rassemblent qu'un petit nombre de propositions, la plupart privilégiant une conservation intermédiaire et la construction de nouveaux bâtiments. Certains architectes et associations proposent des réponses plus abstraites, voire philosophiques : Didier Repellin, architecte des monuments historiques rend un mémoire sur la question de l'enfermement²⁴⁸, une association développe l'idée d'un temps nécessaire de « *jachère* » pour un travail de mémoire sociologique, historique et architectural²⁴⁹ et un autre architecte suggère une démolition totale de ces lieux qui ont été témoins de nombreuses souffrances²⁵⁰. En effet, certains prônent l'effacement des traces des prisons, en résumé, « *il faut tout raser et oublier* »²⁵¹. Nous verrons plus tard que cette idée de passé douloureux reviendra dans les réflexions autour de la reconversion définitive.

²⁴⁴ Lettre du préfet du Rhône adressée à Paul Raveaud (21 septembre 2009).

²⁴⁵ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache » (septembre 2009).

²⁴⁶ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁴⁷ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache », *op. cit.*

²⁴⁸ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁴⁹ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache », *op. cit.*

²⁵⁰ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache », *op. cit.*

²⁵¹ Échange avec Oriane Rebillard.

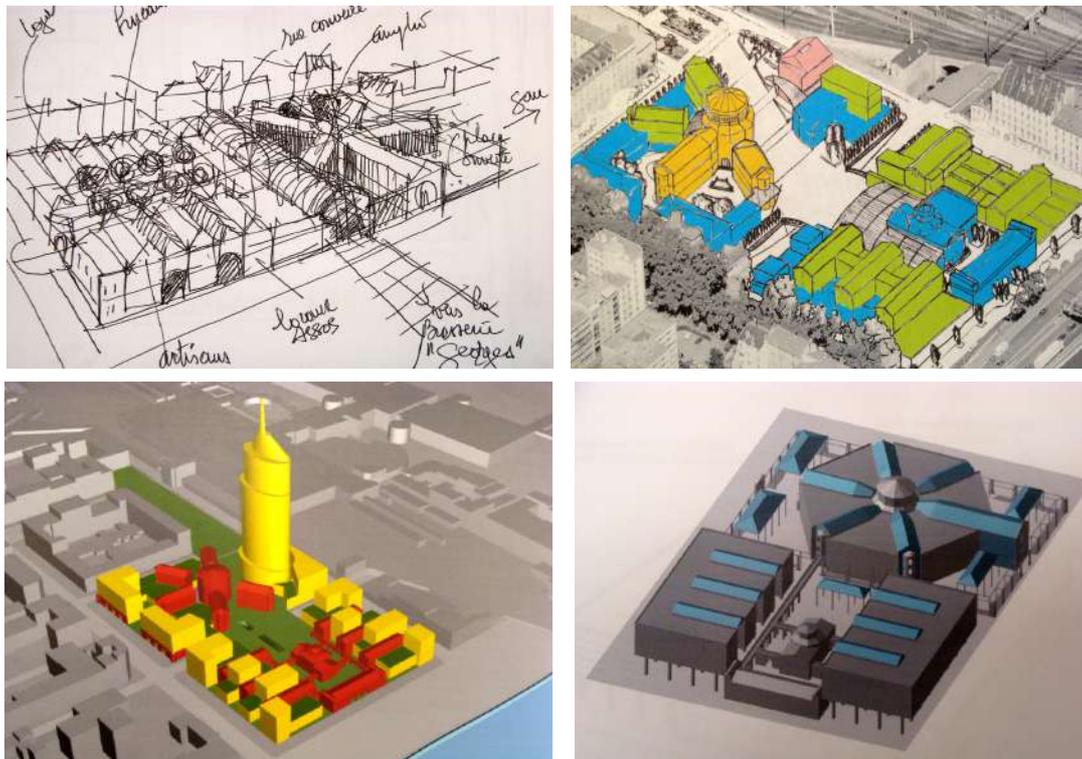


Figure 7 : De gauche à droite et de haut en bas : les propositions du Conseil de quartier de Perrache-Confluent (conservation quasi-totale avec densification), de City Mobilis (conservation partielle avec densification et ouverture diagonale), de FCA Architectes

Source : Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache » (septembre 2009).

Paul Raveaud* prouve encore une fois son intérêt pour les bâtiments en déposant une proposition au nom du Conseil du quartier. Avec Jean-Paul Dumontier, un urbaniste qui a été directeur adjoint du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques et qui habite le quartier, il veut montrer que les habitants sont intéressés malgré leur manque évident de moyens financiers.

« On a fait ça de manière très honnête, le texte montre très bien l'intérêt de réhabiliter, le type activités, les travaux qu'on ferait et que, pour la question financière, il faut trouver un opérateur foncier qui prendrait en charge l'acquisition et qui ensuite se rémunérerait soit par vente soit par location auprès des investisseurs et des commerces. »

Le projet, intitulé « La Cité Perrache », propose une série d'activités autour de la photo et de l'image, clin d'œil à l'histoire de Lyon et aux frères Lumière²⁵², avec une dominante d'équipements publics et de commerces de proximité ainsi que la conservation des bâtiments avec perméabilité des rez-de-chaussée²⁵³. Il est considéré comme un manifeste « pour faire bouger et pour faire réagir »²⁵⁴ et souligne la volonté des habitants de démontrer qu'un nouvel usage est possible.²⁵⁵

²⁵² Entretien avec Paul Raveaud.

²⁵³ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache », *op. cit.*

²⁵⁴ Entretien avec Thierry Roche.

²⁵⁵ Florence Lambert, *op. cit.*

Le bilan de l'appel à idées est très positif puisqu'il montre clairement que des projets viables économiquement et financièrement sont envisageables.²⁵⁶ Par ailleurs, il permet aux services en charge de la cession de gagner du temps puisque les idées proposées vont guider la réalisation du cahier des charges de cession.²⁵⁷

« Il a de plus, au travers des projets exposés dans la presse par exemple, inscrit de nouvelles images des prisons dans l'imaginaire commun et contribué au renforcement de l'intérêt pour celles-ci. On peut penser qu'il constitue un moment clé du processus de patrimonialisation de ces bâtiments. »²⁵⁸

Quand les acteurs construisent socialement le patrimoine

Une vision plus patrimoniale du site émerge donc à travers l'appel à idées. Elle est sans doute liée à l'évolution de la notion de patrimoine. Effet, comme Jean-Pierre Babelon et André Chastel, deux historiens français, le montrent dans leur ouvrage *La Notion de patrimoine*²⁵⁹, après avoir pendant longtemps exclusivement désigné des monuments historiques, le patrimoine s'étend peu à peu à l'architecture rurale : s'opposent un « *paysage historique, accès irremplaçable à la conscience nationale, un approfondissement historique à travers une sélection d'édifices remarquables* » et la tendance à « *saisir au plus modeste niveau l'évolution de nos sociétés à travers les réalisations matérielles, une attention ethnologique* »²⁶⁰. C'est la notion « *de typicité* » contre celle « *d'unicité* ». ²⁶¹ Nathalie Heinich reprend cette idée en parlant de l'extension conceptuelle du patrimoine de l'*unicum* (objet unique) au *typicum* (objet en série). Elle évoque également une ouverture chronologique (au récent), topographique (aux alentours de l'objet) et catégorielle (au petit patrimoine et aux objets quotidiens).²⁶² Guy Di Méo parle même d'une « *tendance au "tout patrimonial"* » avec un quintuple processus de glissement du privé au public, du sacré à l'ordinaire et au profane, du matériel à l'idéal (traditions, recettes, chansons, fêtes), de l'objet au territoire (notamment vers le rural) et de la culture à l'environnement.²⁶³

C'est ensuite au tour de l'architecture industrielle et du XIX^e d'attirer l'attention et d'être patrimonialisée.²⁶⁴ Le patrimoine se détache de l'esthétique et de l'histoire de l'art pour se tourner vers les sciences humaines et l'ethnologie, en bref pour s'attacher à la fonction.²⁶⁵ Ces extensions sont liées à plusieurs mutations sociales : l'effondrement de certaines économies qui mène à la commémoration d'anciens métiers, la crise identitaire de la jeunesse des années 1960-1970 qui souhaite conserver des traces d'un passé perdu, la mondialisation qui pousse à conserver des traces de l'identité et le double processus d'industrialisation et de massification des cultures qui tend à valoriser l'authentique.²⁶⁶ De plus, le patrimoine joue un rôle croissant dans le développement, la

²⁵⁶ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

²⁵⁷ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

²⁵⁸ Florence Lambert, *op. cit.*, p. 63.

²⁵⁹ Jean-Pierre Babelon, André Chastel, (1994 [1980]). *La Notion de patrimoine*, Éditions Liana Levi, Paris.

²⁶⁰ *Id.*, p. 93.

²⁶¹ *Id.*, p. 94.

²⁶² Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*

²⁶³ Guy Di Méo, *op. cit.*

²⁶⁴ Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *op. cit.*

²⁶⁵ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*

²⁶⁶ Guy Di Méo, *op. cit.*

valorisation et la constitution de l'identité d'un territoire. Il devient un enjeu social et politique.²⁶⁷ Ces processus peuvent en partie expliquer la croissance de l'intérêt porté aux prisons et la mobilisation d'experts, d'habitants et d'associations autour de l'architecture carcérale.

Guy Di Méo identifie six étapes²⁶⁸ du processus patrimonial que l'on peut retrouver dans la reconnaissance de Saint-Joseph et de Saint-Paul. Tout d'abord a lieu la prise de conscience patrimoniale, souvent liée à la conscience de la disparition, comme vu précédemment. C'est bien le permis de démolir qui a attiré l'attention sur les prisons de Perrache. Suivent ensuite la sélection et la justification patrimoniales.

« De fait, la patrimonialisation s'inscrit toujours dans un principe narratif. Elle raconte une histoire, mythique ou historique, parfois les deux. Elle cherche souvent à justifier une cause, à rappeler une mémoire, à valoriser une séquence (temps révolu) passée de la vie sociale dans un but d'édification. »²⁶⁹

Effectivement, l'histoire architecturale des lieux a permis de justifier l'attrait des bâtiments et leur conservation. Enfin, interviennent la conservation, l'exposition et la valorisation du patrimoine : celui-ci doit laisser des traces pour les générations futures. L'appel à idées devait éclairer ces dernières phases en permettant de déterminer les possibilités et les modalités de la sauvegarde des prisons. D'ailleurs, « *il est bien évident qu'un tel genre narratif participe activement à la construction sociale ; ceci dans toutes ses dimensions : culturelle et idéologique, politique, économique, territoriale* »²⁷⁰.

Le patrimoine est donc bien « *une construction sociale, initiée par certains groupes en particulier, confirmée par les pouvoirs publics et les financements qu'ils distribuent* »²⁷¹. Nathalie Heinich va plus loin puisque selon elle, c'est le regard faisant passer des objets ou des bâtiments « *plus ou moins utilitaires ou somptuaires, au statut d'éléments de patrimoine, dignes d'être non seulement utilisés mais regardés, observés, localisés, datés, comptabilisés, photographiés – voire admirés* »²⁷² qui est lui-même socialement construit. Selon elle, « *le patrimoine devient l'état dans lequel se trouvent plongés les objets quand ils sont soumis à certains types d'opérations, gestuelles, scripturales, cognitives, sémantiques, juridiques, financières, etc* »²⁷³.

Toutes ces étapes s'accompagnent de jeux d'acteurs, comme nous l'avons vu au cours de cette première partie. « *Au total, le processus patrimonial résulte de l'interaction dynamique et dialectique d'acteurs et de contextes, à la fois sociaux, culturels et territoriaux...* »²⁷⁴ Cette idée rejoint les propos de Paul Raveaud* qui identifie la décision de sauvegarder les prisons de Perrache comme le résultat de la conjugaison de plusieurs démarches :

²⁶⁷ Guy Di Méo, *op. cit.*

²⁶⁸ *Id.*

²⁶⁹ *Id.*

²⁷⁰ *Id.*

²⁷¹ Vincent Veschambre (2002). « Une mémoire urbaine socialement sélective : Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine* [En ligne], n° 92. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2002_num_92_1_2458, p. 65.

²⁷² Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 118.

²⁷³ *Id.*, p. 257.

²⁷⁴ Guy Di Méo, *op. cit.*

« C'est intéressant en termes sociologiques parce qu'il y a eu une alliance entre une action militante, l'air du temps (un moment où ces questions devenaient intéressantes) et le fait qu'il y ait eu les bonnes personnes, au bon endroit, au bon moment. On n'aurait pas eu ce préfet, je pense qu'on perdait. C'est réconfortant parce que ça veut dire que dans l'histoire des villes et dans l'histoire humaine, le rôle d'un certain nombre d'acteurs et décideurs, à un moment donné, est décisif. »

Conclusion partielle

Ce n'est qu'au tournant du XIX^e siècle que l'enfermement devient une peine à part entière. Les établissements pénitentiaires accueillent alors tous les condamnés et la population carcérale explose, ce qui entraîne la construction de nouvelles prisons, comme à Lyon où Saint-Joseph et Saint-Paul sont successivement implantées dans le quartier de Perrache. L'architecture des édifices traduit des philosophies différentes de l'enfermement qui envisagent le prisonnier comme un individu à sauver ou au-delà de toute rédemption. Dans les deux cas, elle prévoit une répartition précise des détenus qui est ensuite mise à mal par l'augmentation de la population incarcérée et par les conditions alarmantes de détention. C'est pour cette raison que l'établissement ferme en 2008. Le ministère de la Justice, intéressé par le produit de la cession, décide alors de mettre le terrain en vente après avoir démoli les bâtiments. Le dépôt du permis de démolition fait apparaître les différences d'enjeux et de valeurs que les différents acteurs (habitants, experts, associations, DRAC, Ministère de la Justice, municipalité ou préfet) mettent dans les anciennes prisons. S'opposent alors la dimension architecturale, digne de patrimonialisation selon certains, et l'aspect financier, primordial mais contradictoire avec la conservation. L'implication progressive de la municipalité et de la communauté urbaine de Lyon révèle le caractère politique de la conservation ainsi que des enjeux urbains. Réalisant la nécessité de garantir un équilibre urbanistique par rapport à la Confluence, le préfet décide de lancer un appel à idées qui va véritablement amorcer la réflexion sur la valeur patrimoniale. En effet, sa légitimité se base sur d'autres exemples de reconversion de lieux semblables et la diversité de ses réponses, tant en termes d'acteurs, de programmes et de propositions architecturales, convainc le préfet que des promoteurs sont intéressés et qu'un projet viable pourrait être monté. C'est cette conviction qui va d'ailleurs le pousser dans un second temps à lancer une véritable procédure de cession censée faire émerger une proposition de reconversion du site des prisons.

2. Des convergences d'intérêts et de visions pour l'élaboration d'un projet patrimonial consensuel

Cette seconde partie va nous permettre d'étudier plus en détail l'appel à projets lancé par le préfet à la suite de l'appel à idées. Pour cela, nous nous intéresserons d'abord à son cahier des charges, aux directives données par les acteurs publics et à la place donnée à la dimension patrimoniale. Puis nous comparerons les propositions des différents organismes et architectes candidats et notamment leur appréhension de la patrimonialisation du site afin de comprendre pourquoi le projet « la Vie grande ouverte » a été choisi. Nous approfondirons ensuite les intentions de ce projet en termes de programmation, de financement, de conservation et d'insertion dans la ville. Nous nous concentrerons plus particulièrement sur la façon dont le patrimoine est envisagé au cours de la reconversion et dont les maîtres d'ouvrage ont tenté d'en tirer parti. Nous verrons que les investisseurs ont essayé de changer l'image des lieux, notamment à travers la mise en œuvre de stratégies d'ouverture.

2.1 L'appel à projets, support de multiples visions plus ou moins patrimoniales

Après le succès de l'appel à idées, le préfet décide de suspendre définitivement la démolition et de mettre en place une procédure de cession des prisons de Perrache. Il charge donc plusieurs services de l'État de rédiger des directives urbaines, patrimoniales, environnementales et financières, puis, en février 2010, il lance un appel à projets.

2.1.1 Le critère patrimonial dans le cahier des charges : supposément central mais en réalité plutôt secondaire

La synthèse de l'état sanitaire et patrimonial des prisons réalisée en 2009²⁷⁵ annonce que « *les bâtiments sont globalement en bon état même s'ils ont souffert d'un manque d'entretien chronique ; leur insalubrité résulte des anciennes conditions de détention et n'a pas compromis l'état structurel des bâtiments* »²⁷⁶. Il semble donc possible de les réutiliser, ce qui concorde avec les conclusions de l'appel à idées citoyen.

La mise en place du cahier des charges : le cadrage patrimonial

Lorsque l'appel à idées s'achève, le SDAP rédige quelques orientations patrimoniales.²⁷⁷ Elle rappelle d'abord que les prisons « *s'inscrivent dans l'évolution de la pensée du XIX^e siècle et*

²⁷⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

²⁷⁶ *Id.*, p. 59.

²⁷⁷ SDAP 69, « Éléments patrimoniaux à prendre en compte dans le cahier des charges de vente » (17 novembre 2009).

dans *l'histoire de l'architecture pénitentiaire et de la révolution de l'univers carcéral* », que la juxtaposition des deux plans est unique et la qualité de construction exceptionnelle. Elle indique ensuite les bâtiments majeurs à conserver : les édifices d'entrée et les chapelles centrales et, si possible, les autres ailes et pavillons ainsi que les murs d'enceinte. Les plans – panoptique et en grille – doivent être valorisés. L'objectif est de concilier l'ouverture et la préservation en s'appuyant sur les deux piliers que sont le patrimoine architectural et la modernité.

Les indications données sont donc plutôt vagues ce qui peut s'expliquer par le fait que la DRAC ne souhaite pas fournir de plan précis des éléments à conserver ou à démolir, jugeant que cela dépendra de la programmation.²⁷⁸ Le préfet demande tout de même un rapport à l'inspection générale des monuments historiques²⁷⁹ afin d'évaluer la qualité patrimoniale des prisons.²⁸⁰ Celui-ci, reprenant les conclusions du SDAP, établit des invariants architecturaux et morphologiques pour chaque édifice. Sur Saint-Joseph, le bâtiment central avec la chapelle, les deux pavillons d'entrée et les galeries de distribution doivent être préservés, tout comme la morphologie du plan en peigne, c'est-à-dire « *le maintien, au nord et au sud du tènement, d'une alternance entre des volumes bâtis développés sous forme de pavillons entrecoupés de cours intérieures ouvertes ou d'atriums fermés* »²⁸¹. Sur Saint-Paul, la chapelle et les escaliers de distribution de chaque aile ainsi que le portail d'entrée sont à conserver. La structure du plan panoptique doit être sauvegardée et si les branches ou les pavillons d'entrée sont transformés, « *[leur transformation] devra faire l'objet d'une argumentation spécifique sur le plan architectural et patrimonial* »²⁸². Des schémas de graduation de la valeur patrimoniale alors donc proposés.



Réhabilitation et réemploi des bâtiments existants. Les structures et les bâtiments originels seront réhabilités et révélés par la suppression des extensions récentes afin de mettre en valeur l'architecture et la qualité de leur mise en œuvre.



Morphologie du plan à maintenir.



Possibilité de modifier les structures ou les bâtiments existants tout en respectant la morphologie du plan original en justifiant ces transformations par un argumentaire. Les choix des transformations seront justifiés au regard : de l'intérêt patrimonial, d'un programme spécifique, d'orientations nouvelles données sur le plan de l'insertion urbaine, d'orientations environnementales, d'impossibilités techniques et/ou économiques associées à la réutilisation de ces ouvrages.



Curetage ou démolition des ajouts et extensions récentes pour révéler les projets originels des prisons de Baltard et Louvier.

²⁷⁸ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁷⁹ Service rattaché au ministère de la Culture et dépendant de la Commission supérieure des monuments historiques (d'après le site de la Compagnie des architectes en chef des monuments historiques : <http://www.compagnie-acmh.fr/historique/commission-superieure/>).

²⁸⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

²⁸¹ *Id.*, p. 60.

²⁸² *Id.*, p. 56.

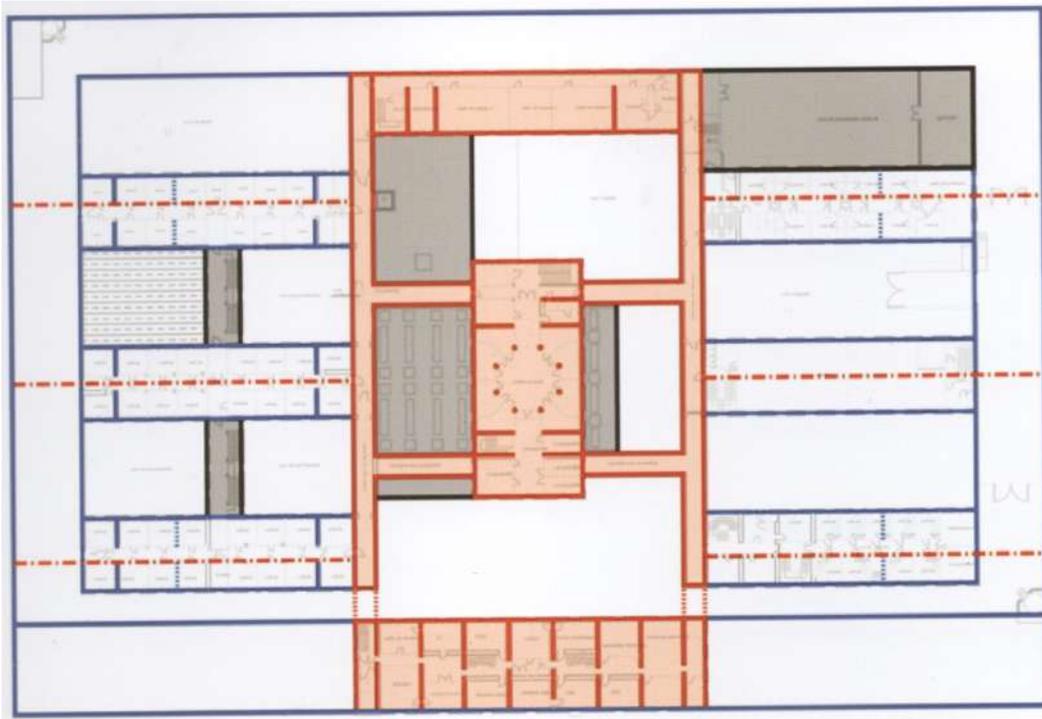


Figure 8 : Le schéma de graduation de la valeur patrimoniale de Saint-Joseph

Source : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 61.

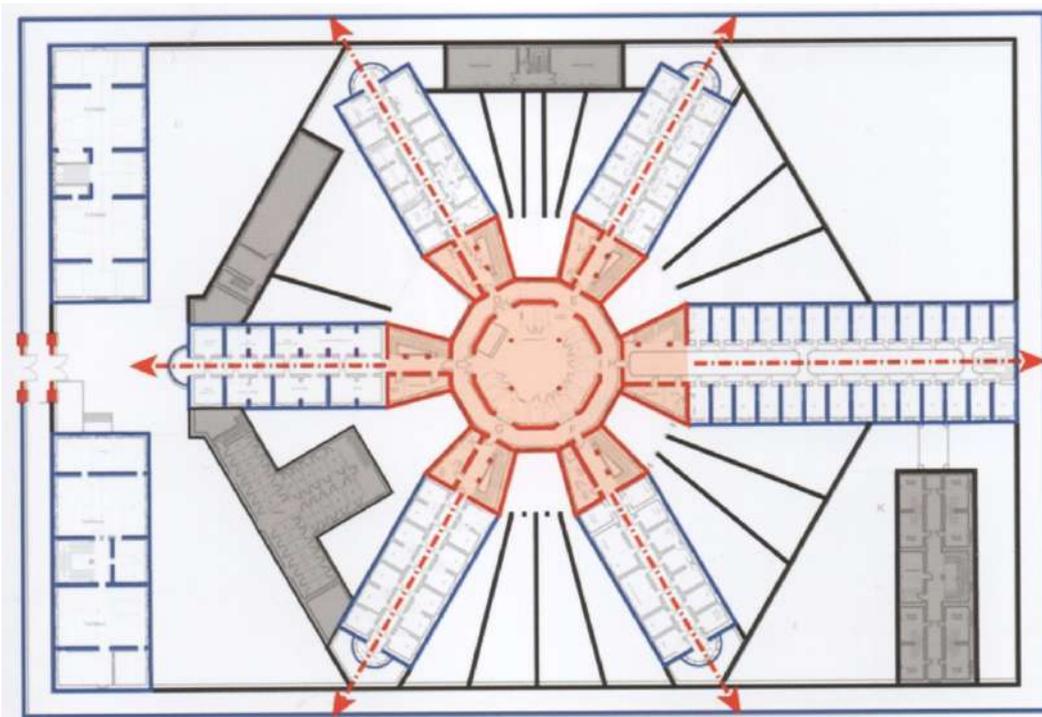


Figure 9 : Le schéma de graduation de la valeur patrimoniale de Saint-Paul

Source : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 57

Toutes ces préconisations paraissent un peu contradictoires. En effet, elles indiquent de conserver une certaine morphologie générale tout en donnant la possibilité de détruire les bâtiments. De même, il semble paradoxal de chercher à concilier ouverture et préservation. Par ailleurs, on

peut s'interroger sur la pertinence de sauvegarder des plans typiques de l'architecture carcérale alors que l'usage des édifices est destiné à changer complètement.

La rédaction du cahier des charges : la conjugaison de contraintes urbaines, environnementales et financières

Le cahier des charges de cession est rédigé entre la conclusion de l'appel à idées et le lancement de l'appel à projets par un groupe de travail encore une fois piloté par la DDE.²⁸³ Il comprend deux programmes, l'un technique et l'autre administratif.²⁸⁴ C'est principalement UrbaLyon qui travaille sur le cahier des charges technique²⁸⁵, épaulée par la DRAC pour l'aspect patrimonial et par la SPLA Lyon Confluence pour l'aspect urbain²⁸⁶. Les dimensions administrative et financière sont quant à elles prises en charge par France Domaine.²⁸⁷

Quelques contraintes sont ajoutées par rapport à l'appel à idées. Tout d'abord, l'État souhaite vendre les deux îlots ensemble, afin d'éviter que l'un des deux ne devienne une friche, d'autant plus que Saint-Joseph est jugée moins intéressante pour les promoteurs, en raison de sa localisation, en façade de l'autoroute.²⁸⁸ Vendre un unique lot permet également de garder une « *cohérence d'ensemble* »²⁸⁹. De plus, le cahier des charges impose que le mandataire soit un professionnel de l'immobilier.²⁹⁰ Enfin, quatre critères sont définis : le critère financier, qui compte pour 40 %, le critère environnemental, le critère urbanistique et social et le critère patrimonial, qui comptent chacun pour 20 %.²⁹¹

L'aspect financier est toujours primordial puisque le préfet tente de conserver un certain équilibre budgétaire. France Domaine estime un prix qui sert ensuite de référence dans la négociation financière.²⁹² Des garanties financières sont demandées afin que le promoteur aille au bout de son projet, encore une fois pour éviter les friches.²⁹³ Cependant, Pierre Franceschini*, l'ABF en charge du projet, juge que le prix demandé, élevé, constitue le point « *le plus contradictoire avec la conservation* » puisqu'il nécessite une constructibilité et une densité importantes.

Les questions environnementales, que nous ne développerons pas ici, sont également intégrées aux exigences. La commission fait appel à un bureau d'étude spécialisé et demande, entre autres, de porter une attention particulière aux nuisances sonores et aux performances énergétiques, de végétaliser l'espace, très minéral, et de privilégier les cheminements piétons.²⁹⁴

²⁸³ Florence Lambert, *op. cit.*

²⁸⁴ *Id.*

²⁸⁵ Entretien avec Pierre Franceschini.

²⁸⁶ Florence Lambert, *op. cit.*

²⁸⁷ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

²⁸⁸ Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁸⁹ Entretien avec Pierre Franceschini.

²⁹⁰ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

²⁹¹ *Id.*

²⁹² Entretien avec Isabelle Janoyer.

²⁹³ *Id.*

²⁹⁴ Florence Lambert, *op. cit.*

Dans la partie urbanistique rédigée par UrbaLyon, se retrouvent notamment les enjeux urbains de la presqu'île, les enjeux de Perrache et de la Confluence et des préconisations concernant l'intégration des prisons dans le quartier.²⁹⁵ En effet, ce dernier aspect est majeur : l'acquéreur devra conserver une cohérence entre Saint-Joseph et Saint-Paul et concilier leur sauvegarde avec une exigence d'ouverture et de porosité des îlots²⁹⁶, dans l'idée de renvoyer aux célèbres traboules lyonnaises²⁹⁷. La situation particulière des bâtiments, à l'interface entre la Confluence et le centre-ville, ainsi qu'entre le Rhône et la Saône, signifie l'obligatoire prise en compte de plusieurs enjeux urbains, parmi lesquels la transformation du quai du Rhône (puisqu'est prévue la future requalification de l'autoroute en boulevard urbain), la trame historique de Perrache, la barrière physique du centre d'échange et l'évolution de la ville à la pointe de la presqu'île avec le projet Confluence.²⁹⁸ Le cahier des charges indique donc que « *le projet doit s'intégrer dans le contexte urbain, notamment le projet Confluence* »²⁹⁹.

« Ainsi, le lancement de l'appel à projets reposera sur un cahier des charges précis permettant de conserver les éléments patrimoniaux importants tout en gardant une souplesse importante en ce qui concerne les possibilités de mutation. »³⁰⁰

La dimension patrimoniale dans le cahier des charges : un critère accessoire ?

Les exigences urbanistiques réservent donc aux promoteurs une certaine marge de manœuvre sur la conservation des prisons. Cette volonté s'illustre aussi avec la mise en place d'une graduation patrimoniale.³⁰¹ On retrouve les mêmes niveaux que dans le rapport de l'inspection des monuments historiques : les éléments à conserver obligatoirement, ceux qu'il est possible de détruire à condition qu'il y ait une justification pertinente en termes de programme et d'architecture et ceux qui peuvent être démolis.³⁰² Ainsi, la morphologie des prisons constitue toujours un invariant, ainsi que les bâtiments cités précédemment (les rotondes centrales, les pavillons d'entrée, les escaliers de distribution des ailes de Saint-Paul et les galeries à colonnades de Saint-Joseph).³⁰³ « *La conservation de la trace de l'enceinte pour les deux îlots* »³⁰⁴ est aussi obligatoire mais les indications sont floues : il ne faut ni conserver tous les murs, ni les détruire tous et « *justifier cette notion d'enceinte importante tout en ayant la logique d'ouvrir au quartier* »³⁰⁵. Le cahier des

²⁹⁵ Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache », *op. cit.*

²⁹⁶ Pierre Franceschini, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Accompagnement-a-l-architecture/Le-defi-de-la-reconversion-des-prisons-Saint-Paul-et-Saint-Joseph-a-Lyon>.

²⁹⁷ Entretien avec Christophe Margueron.

²⁹⁸ Florence Lambert, *op. cit.*

²⁹⁹ Pierre Franceschini, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon, *op. cit.*

³⁰⁰ Florence Lambert, *op. cit.*, p. 79.

³⁰¹ *Id.*

³⁰² Entretien avec Isabelle Janoyer.

³⁰³ Pierre Franceschini, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon, *op. cit.*

³⁰⁴ *Id.*

³⁰⁵ Gérald Bouchon (8 février 2010). « Des prisons à vendre », *BFM Lyon* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Q7CZkd9OH9k>.

charges patrimonial ne semble donc pas se positionner clairement en termes de préservation architecturale.

« Le volet patrimonial du cahier des charges doit laisser les architectes interpréter le lieu pour non seulement assurer un avenir au site (en terme financier et fonctionnel) mais aussi permettre à celui-ci de s'inscrire dans la ville avec ses nouveaux programmes. »³⁰⁶

Le cahier des charges précise que « *l'équipe de conception devra comporter un architecte spécialiste du patrimoine : architecte ayant une formation et des références professionnelles dans le domaine du patrimoine architectural* »³⁰⁷. Les architectes du patrimoine sont spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.³⁰⁸ Cependant, comme ils n'ont pas de pouvoir concret de décision, ils pourront seulement assurer un rôle de conseil.

En outre, la reconversion devra avoir lieu comme si l'édifice était classé même si ce n'est pas le cas. La position de la DRAC et plus généralement de l'État est donc ambiguë : des contraintes sont données mais des bâtiments peuvent être démolis avec justification, un architecte du patrimoine est imposé mais il a seulement une fonction de guide, les promoteurs doivent suivre les règles concernant un monument historique mais les prisons ne sont pas classées. Frédéric Didier*, qui jouera le rôle d'architecte du patrimoine dans le projet gagnant souligne ces ambivalences. Il était en effet partisan de conserver plus mais, la DRAC ayant « lâché », il n'a rien pu faire : « *comme la DRAC avait voulu qu'on fasse comme si, à partir du moment où on avait déterminé ce qu'on gardait, je souhaitais qu'on obtienne l'inscription des bâtiments, ça me paraissait la moindre des choses. Mais tout le monde a trouvé que ce n'était pas la peine* ».

2.1.2 Le choix du projet gagnant : une décision programmatique, urbanistique et politique plutôt que financière, architecturale ou patrimoniale

Une fois le cahier des charges rédigé et l'appel à projets lancé, les promoteurs peuvent poser leur candidature. Ils ont jusqu'au 15 juillet³⁰⁹ pour proposer un projet, un programme et un prix de vente pour le site³¹⁰.

³⁰⁶ Émilie Sciardet, *op. cit.*, p. 39.

³⁰⁷ SDAP 69, « Éléments patrimoniaux à prendre en compte dans le cahier des charges de vente », *op. cit.*

³⁰⁸ Ils peuvent intégrer la fonction publique en devenant ABF ou Architectes Urbanistes de l'État (AUE) grâce à un concours et sont diplômés de l'École de Chaillot, créée en 1887, rattachée au ministère de la Culture et devenue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2004 (d'après les sites des architectes du patrimoine : <https://www.architectes-du-patrimoine.org/Presentation-des-architectes-du> et de l'école : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/ecole-de-chaillot>).

Pour la réhabilitation d'un monument classé, il est obligatoire de faire appel à ce type d'architecte, pour un monument historique inscrit, ce n'est pas obligatoire mais quasiment toujours le cas et enfin, sur un bâtiment ancien, ce n'est pas non plus obligatoire mais la DRAC le demande tout de même systématiquement à Lyon (d'après l'entretien avec Christophe Margueron).

³⁰⁹ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

³¹⁰ Entretien avec Isabelle Janoyer.

Les propositions : de la démolition quasi totale à la conservation complète

L'appel à projets reçoit cinq réponses complètes.³¹¹ Le casinotier Partouche, en association avec le groupe Pitch Promotion, souhaite créer un centre commercial avec des galeries marchandes, des restaurants, une salle de spectacles et un casino.³¹² La fondation Nexity, accompagné de l'architecte Rudy Ricciotti, gagnant du prix national d'architecture de 2006, et du promoteur lyonnais Cardinal³¹³ envisage d'implanter un centre de réinsertion avec des entreprises locales. Le groupe immobilier Confiance candidate également mais nous ne disposons d'aucune précision sur sa proposition. Bouygues Immobilier, associé à Icade, une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, propose de l'habitat social et privé ainsi que des activités tertiaires.³¹⁴ Enfin, le projet « la Vie grande ouverte » réunit l'Université catholique de Lyon (UCLy), Habitat et Humanisme, association qui aide les personnes en difficulté, notamment dans le secteur du logement, l'OPAC, office public de l'Habitat³¹⁵ et OGIC, société immobilière d'une des filiales du groupe Dentressangle Initiatives, la Sofade³¹⁶. Ce groupement veut transformer Saint-Paul en université et Saint-Joseph en site à la programmation mixte (bureaux, résidence intergénérationnelle, logements sociaux et appartements privés).

Ces différents projets portent des réponses patrimoniales contrastées. Partouche compte « tout démolir »³¹⁷, sans prendre en compte l'obligation de préserver les chapelles³¹⁸, et apparaît donc comme uniquement guidé par le désir de profit. Au contraire, le projet de Nexity est celui qui conserve le plus et il est en lien avec le quartier. L'ABF, Pierre Franceschini*, le juge comme le « meilleur projet architectural » en dépit des barres d'immeubles implantées près de la gare. Néanmoins, cette conservation a comme conséquence un prix d'achat très bas par rapport aux autres offres.³¹⁹ Bouygues propose quant à lui de démolir puis de reconstruire quasiment à l'identique.³²⁰

Le 29 octobre 2010, Partouche, Nexity et Confiance sont éliminés à l'issue d'un premier tour.³²¹ Les deux candidats restants doivent alors reprendre leurs projets afin de les optimiser (il s'agit donc d'une vente négociée, et non pas d'un concours anonyme).³²² Ensuite, une présentation

³¹¹ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

³¹² Anonyme (13 novembre 2010). « Les anciennes prisons de Lyon n'accueilleront pas le casino de Partouche, mais l'Université catholique... », *Lyon Entreprises* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyon-entreprises.com/actualites/article/les-anciennes-prisons-de-lyon-n-accueilleront-pas-le-casino-de-partouche-mais-l-universite-catholique>.

³¹³ Françoise Sigot (avril 2010). « Prisons de Perrache : en quête d'un libérateur », *Acteurs de l'économie*, pp 38-41 [En ligne]. Disponible sur : lyon-rvl.com/Block/download/?id=156171.

³¹⁴ Dominique Menvielle (11 novembre 2010). « Saint-Paul et Saint-Joseph s'offrent à l'Université catholique », *Le Progrès*.

³¹⁵ Devenu Lyon Métropole Habitat sur le territoire de la Métropole de Lyon après la séparation de celle-ci et du département du Rhône (d'après le site de l'OPAC : <https://www.opacdurhone.fr/cms/accueil/Tout-sur-l-Opac-du-Rhone/histoire-de-l-opac>).

³¹⁶ Entretien avec Gilles Barrié.

³¹⁷ Entretien avec Pierre Franceschini.

³¹⁸ Entretien avec Isabelle Janoyer.

³¹⁹ Entretien avec Pierre Franceschini.

³²⁰ Léa Fizzala (11 novembre 2010). « Prisons de Perrache : le préfet vote pour la Catho », *Lyon Capitale* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/prisons-de-perrache-le-prefet-vote-pour-la-catho/>.

³²¹ Léa Fizzala (11 novembre 2010). « Prisons de Perrache : le préfet vote pour la Catho », *Lyon Capitale*, *op. cit.*

³²² Entretien avec Isabelle Janoyer.

a lieu devant la commission présidée par le préfet, représenté par la secrétaire générale de la préfecture.³²³ Finalement, la décision est prise le 10 novembre, plus d'un mois avant la date prévue. Cela s'explique par le fait que le préfet souhaite clore le dossier avant de quitter ses fonctions.³²⁴

Pour le choix final, ont été jugés la pertinence architecturale et urbaine en termes de programme et la solidité financière du montage proposé.³²⁵ L'offre de Bouygues, bien que supérieure à celle d'OGIC (plus de 26 millions d'euros contre seulement 25), ne convainc pas en raison d'une programmation plus banale (bureaux, logements)³²⁶ et d'une moins bonne préservation de l'architecture d'origine³²⁷.

Une décision consensuelle qui valide un projet jugé « équilibré »

Le jury est plutôt unanime sur le choix du projet gagnant³²⁸ : il est retenu « *sans beaucoup de surprise* »³²⁹. Jean-Marc Truchot*, ancien trésorier de l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPICL), représentant juridique de l'UCLy, précise même que l'ultime présentation devant le préfet « *a été une phase à laquelle il fallait se soumettre mais qui n'a pas présenté de difficulté majeure* ».

Comment expliquer cette décision qui semble être un consensus ? Tout d'abord, les autres projets n'ont apparemment pas convaincu. Ils sont jugés « *un peu farfelus* »³³⁰ et la proposition de l'UCLy apparaît comme la seule convenable, comme le précise Paul Raveaud*, habitant du quartier : « *On a échappé à un casino, à une chaîne d'hôtel, à l'immobilier pur et dur, à plusieurs catastrophes. Donc, c'est pour ça, on revient de loin* ».

Effectivement, la réponse de Partouche est trop poussée dans la démolition et celle de Nexity offre un prix très en deçà des attentes de la préfecture. L'ABF, Pierre Franceschini*, précise : « *Certains voulaient le défendre plus que moi mais je sentais que c'était perdu d'avance donc j'ai préféré insister sur le projet le moins mauvais, si l'on peut dire, de la Catho plutôt que laisser d'autres projets* ». Selon lui, le projet retenu est solide financièrement et son programme a plu. De plus il lui paraissait plus adapté d'insérer un bâtiment d'enseignement que des logements dans les ailes panoptiques. « *La Vie grande ouverte* » choisit par ailleurs de conserver 40 % du bâti original.³³¹ Comme l'explique Olivier Frérot*, vice-recteur de l'UCLy au moment du projet : « *cet équilibre entre [la sauvegarde] d'une partie importante et de nouvelles constructions a été apprécié, c'était la réussite des architectes de proposer ça, par rapport à l'aspect patrimonial* ».

Ainsi, il semble que ce soit la position intermédiaire de conservation qui ait primé et convaincu le jury. Selon Paul Raveaud*, « *ce n'était pas le mieux disant, ni le plus intéressant pour*

³²³ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

³²⁴ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

³²⁵ Entretien avec Isabelle Janoyer.

³²⁶ Entretien avec Thierry Roche.

³²⁷ Léa Fizzala (11 novembre 2010). « Prisons de Perrache : le préfet vote pour la Catho », *Lyon Capitale, op. cit.*

³²⁸ Entretien avec Gilles Barrié.

³²⁹ Léa Fizzala (11 novembre 2010). « Prisons de Perrache : le préfet vote pour la Catho », *Lyon Capitale, op. cit.*

³³⁰ Échange avec Oriane Rebillard.

³³¹ Entretien avec Thierry Roche.

l'État, mais c'était un bon compromis ». Cette notion « *de compromis* » ou « *d'équilibre* » ressort souvent lors de l'appréciation du projet par les divers acteurs, mettant en évidence le caractère apparemment consensuel de la décision. L'équilibre économique est également atteint même s'il ne s'agit pas de la proposition la plus rentable. En outre, « *si l'Université catholique a également pu doubler, au final, son concurrent, c'est aussi du fait que son dossier ait été remanié en profondeur, avec notamment l'absence d'appel à des subventions d'État ou de collectivités territoriales, initialement envisagé* »³³². Effectivement, l'UCLy fait appel à une campagne de dons et, ne pouvant fournir assez de garanties financières, elle s'arrange avec OGIC qui fournit à l'État une garantie de bon achèvement des travaux sur les deux îlots. France Domaine conclut donc à la solidité du montage.³³³

La programmation de « la Vie grande ouverte » est également très appréciée. Un des architectes, Thierry Roche*, précise à ce sujet : « *On avait une programmation de sens, [...] on avait vraiment une histoire à raconter, [...] [on] faisait la ville* ». Le projet répond donc à des attentes locales et la transformation en université ainsi que l'introduction d'étudiants dans le quartier constitue « *un symbole très fort* »³³⁴ qui plaît au jury et aux habitants selon Isabelle Janoyer*, en charge du suivi du projet à la DDE. La programmation, qui n'est pourtant pas censée être un critère à part entière dans le cahier des charges, même si elle influe forcément sur les critères urbanistiques et sociaux, a donc joué un rôle primordial dans le choix du projet.

Par ailleurs, la présence de l'UCLy est considérée comme un atout par certains³³⁵ « *parce que Lyon est une ville très imprégnée du catholicisme [...] il y [a] une plus-value culturelle à donner ça à cette équipe plutôt qu'à un promoteur immobilier pur et dur. Disons que c'est une sorte de tradition lyonnaise qui l'a emporté* »³³⁶. Ainsi, il semble que l'UCLy ait beaucoup compté dans le choix de « la Vie grande ouverte ». Gilles Barrié*, ancien président de l'AFPICL explique d'ailleurs connaître le préfet et avoir travaillé directement avec lui : « *je l'ai contacté quand j'ai su que l'État voulait vendre les prisons et je lui ai demandé comment il pensait que ça allait se passer et ce qu'il fallait garder ou pas garder dans les bâtiments [...] il y a beaucoup de choses qui se sont traitées directement avec le préfet* ». Isabelle Janoyer*, de la DDE, appuie cette théorie : « *ça s'est beaucoup joué entre le préfet, Collomb et Barbarin* » car l'UCLy est un acteur politique de poids à Lyon. Il y a donc eu « *une pression énorme pour que ce soit elle* »³³⁷. La décision programmatique et urbanistique s'est donc sans doute doublée d'un choix politique lié à la présence de l'UCLy.

³³² Anonyme (10 novembre 2010). « Les anciennes prisons vont faire place à un campus », *Lyon Pôle Immo* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.lyonpoleimmo.com/2010/11/10/743/les-anciennes-prisons-vont-faire-place-a-un-campus/>.

³³³ Entretien avec Isabelle Janoyer.

³³⁴ Entretien avec Gilles Barrié.

³³⁵ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

³³⁶ Entretien avec Bernard Bolze.

³³⁷ Entretien avec Paul Raveaud.

2.2 « La Vie grande ouverte » : un projet porté par un programme mixte et intégré à la ville

Comme nous l'avons vu, la victoire du projet « la Vie grande ouverte » est en grande partie liée à son programme, qui mêle université, logements et bureaux, à son intégration dans la ville et aux acteurs qui le portent. Malgré les contraintes d'ordre principalement patrimonial, ceux-ci ont donc trouvé un intérêt à s'implanter sur le site des anciennes prisons de Perrache.

2.2.1 Des acteurs à la recherche d'un site stratégique où s'implanter

L'UCLy, établie à Lyon depuis 1875, compte près de 12 000 étudiants et auditeurs et plus de 650 enseignants et personnels administratifs.³³⁸ Elle est administrée par l'AFPICL, une association loi 1901 qui la représente juridiquement, donne ses orientations générales et gère son budget. L'équipe rectorale, composée du recteur et de quatre vice-recteurs, est en charge d'appliquer les orientations et d'organiser le corps professoral, c'est-à-dire de gérer la formation et la conduite de l'établissement.³³⁹ L'AFPICL a donc piloté la maîtrise d'ouvrage du projet « la Vie grande ouverte », en lien avec le recteur.³⁴⁰

L'UCLy, principal porteur du projet et intéressée par une opportunité foncière

En 2005, l'UCLy avait déjà déménagé une partie de ses locaux en investissant une ancienne caserne, place Carnot.³⁴¹ Cependant, son site historique, rue du Plat, près de la place Bellecour, est jugé vétuste et inadapté.³⁴² Une étude de restructuration est alors lancée entre 2006 et 2008³⁴³ mais les travaux se révèlent onéreux et la mise aux normes pour l'accessibilité ferait perdre de l'espace³⁴⁴. L'Assemblée d'Université et l'Assemblée générale de l'AFPICL votent donc pour le déménagement.³⁴⁵ L'Université envisage d'abord des terrains à la Confluence puis apprend la mise en vente prochaine des prisons de Perrache et les visite, dès le mois de juin 2009.³⁴⁶ Attirée par la proximité avec les locaux de la place Carnot et « *la haute portée symbolique [de] transformer une prison en université* »³⁴⁷, elle décide de participer à l'appel à idées puis à l'appel à projets.

En effet, l'édifice des prisons est situé dans un quartier en pleine mutation, à un emplacement stratégique. La gare voisine offre une connexion à toute la ville et à ses alentours et le développement de la Confluence constitue un atout.³⁴⁸ Le site a donc un fort potentiel. C'est pour

³³⁸ D'après le site de l'UCLy : <https://www.ucl.fr/l-ucl/linstitution/a-propos-de-lucl/>.

³³⁹ Entretien avec Régis de Tarlé.

³⁴⁰ Entretien avec Gilles Barrié.

³⁴¹ *Id.*

³⁴² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁴³ UCLy – Campus Saint-Paul, historique et devenir (février 2015).

³⁴⁴ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁴⁵ Discours de Gilles Barrié lors de son départ de l'UCLy (11 février 2016).

³⁴⁶ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

³⁴⁷ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 52.

³⁴⁸ Émilie Sciardet, *op. cit.*

cette raison qu'il attire les investisseurs, comme Dentressangle Initiatives : le président du groupe, Norbert Dentressangle évoque son désir de revitaliser le quartier afin d'assister à sa renaissance.³⁴⁹

Une association d'acteurs de l'immobilier

Afin de participer à l'appel à idées et de monter son projet, l'UCLy s'associe à plusieurs partenaires. Tout d'abord, à des acteurs du logement, l'OPAC du Rhône, un bailleur social et Habitat et Humanisme, une entreprise à caractère social fondée en 1985 par Bernard Devert, un ancien professionnel de l'immobilier devenu prêtre, et qui agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté.³⁵⁰ Cet organisme a logé plus de 20 000 familles depuis sa création et possède une foncière qui lui permettra de s'investir dans le projet.³⁵¹ Son fondateur, Bernard Devert, a également créé La Pierre Angulaire, une association loi 1901 à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées fragilisées ou dépendantes, notamment grâce à son réseau de maisons de retraite. Sa foncière, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD), est née en 2003.³⁵² L'UCLy fait également appel à un assistant au maître d'ouvrage (AMO), une entreprise du groupe Pierre-Eugène Pitance, Pôles Développement, afin qu'elle l'aide à contrôler l'avancement des dépenses et le respect du budget.³⁵³

En outre, l'AFPICL n'ayant pas le statut de professionnel de l'immobilier³⁵⁴ et étant uniquement intéressée par Saint-Paul – alors que les deux sites doivent être rachetés ensemble par un unique mandataire du domaine de l'immobilier³⁵⁵ – elle s'associe avec le groupe OGIC. Celui-ci achète le terrain, conduit le projet et s'occupe des procédures administratives.³⁵⁶ La société avait déjà accompagné l'UCLy dans sa réflexion pour déménager de ses anciens locaux : c'est d'ailleurs elle qui les lui rachètera.³⁵⁷ Par ailleurs, OGIC est un expert en opérations patrimoniales urbaines qui a de l'expérience puisqu'il a travaillé sur l'Îlot de la Reine Blanche à Paris ainsi que sur la réhabilitation d'immeubles de bureaux parisiens et l'Hôpital Royal à Versailles.³⁵⁸

Certains des maîtres d'ouvrage du projet sont donc sensibilisés à la question du patrimoine mais la plupart est plutôt attirée par l'emplacement des prisons, entre le centre-ville et la Confluence.

Le choix des architectes, essentiellement guidé par un réseau de connaissances

Les partenaires du groupement mandaté par OGIC choisissent de travailler avec plusieurs architectes : l'agence lyonnaise Garbit et Blondeau et l'architecte du patrimoine Philippe Blondin, en charge de la réhabilitation de Saint-Paul, le studio Ory et l'architecte en chef des monuments

³⁴⁹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁵⁰ *Id.*

³⁵¹ *Id.*

³⁵² D'après le site d'Habitat et Humanisme : <https://www.habitat-humanisme.org/>.

³⁵³ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

³⁵⁴ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

³⁵⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁵⁶ Entretien avec Gilles Barrié.

³⁵⁷ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁵⁸ *Id.*

historiques Frédéric Didier³⁵⁹, en charge de la réhabilitation de Saint-Joseph, et Thierry Roche, architecte urbaniste chargé de « *donner une cohérence à l'ensemble et [de] travailler sur une vision globale du projet urbain* »³⁶⁰.

L'UCLy avait déjà fait appel à Garbit et Blondeau pour la réhabilitation des bâtiments de la place Carnot³⁶¹ et OGIC avait déjà travaillé avec Ory à Paris et avec Frédéric Didier sur l'Hôpital Royal à Versailles³⁶². Comme le résume Jean-Marc Truchot*, ancien trésorier de l'AFPICL : « *On a cherché à travailler avec des gens qu'on connaissait ou que les gens que nous connaissions connaissaient* ». Ainsi, les architectes ont principalement été choisis en raison de leur appartenance à certains réseaux de connaissance. Certains ont également des antécédents patrimoniaux. C'est évidemment le cas des architectes du patrimoine mais également de Thierry Roche qui a participé à la reconversion du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille et collaboré à la transformation des bâtiments de la Congrégation du Cénacle, dans le secteur de Fourvière, en EPAD entre 2003 et 2005.³⁶³ Le studio Ory a également mené quelques opérations patrimoniales à Paris.³⁶⁴ Les cabinets d'architectes ont donc une certaine sensibilité au patrimoine.³⁶⁵ Pourtant, Christophe Margueron*, ABF à la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, semble sceptique : « *c'est vrai que ce ne sont pas les architectes qu'on aurait vu pour ce type de programme parce qu'ils n'avaient pas de culture patrimoniale très importante* ». Il fait peut-être allusion à Garbit et Blondeau qui semblent avoir été moins impliqués dans des réhabilitations d'édifices patrimoniaux.

Ainsi, les architectes et plus largement les acteurs du projet sont plus ou moins sensibles à la conservation de l'architecture et du patrimoine : le projet devra trouver un compromis entre les divers intérêts et volontés.

2.2.2 Un ensemble urbain mêlant environnement et patrimoine, « humanité et urbanité »

La projet « la Vie grande ouverte » est déclaré vainqueur en novembre 2010 et, en décembre, Dentressangle Initiatives signe la promesse de vente. Deux conditions sont suspensives : la modification du Plan local d'urbanisme, afin de permettre de densifier le site et de rentabiliser la surface³⁶⁶, et l'obtention du permis de construire.³⁶⁷ Ce dernier est déposé en octobre 2011³⁶⁸ et

³⁵⁹ Un architecte du patrimoine peut devenir architecte en chef des monuments historiques en passant un concours. Il pourra alors restaurer les monuments historiques classés appartenant à l'État (d'après le site des architectes du patrimoine : <https://www.architectes-du-patrimoine.org/Presentation-des-architectes-du>).

³⁶⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 79.

³⁶¹ Entretien avec Gilles Barrié.

³⁶² Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

³⁶³ D'après le site de l'atelier Thierry Roche : <http://www.atelierthierryroche.fr/fr/projets/>.

³⁶⁴ D'après le site du studio Ory : <http://ory-architecture.com>.

³⁶⁵ Entretien avec Thierry Roche.

³⁶⁶ Ministère de la Cohésion des Territoires – La Vie grande ouverte : transformation de prisons en un lieu de vie multifonctionnel (2019). Disponible sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/la-vie-grande-ouverte-transformation-de-prisons-en-un-lieu-de-vie-multifonctionnel>.

³⁶⁷ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

³⁶⁸ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011). Disponible sur : lyon-rvl.com/Block/download/?id=15615.

délivré en avril 2012³⁶⁹. Enfin, en juillet de la même année, Dentressangle Initiatives acquiert le site.³⁷⁰ Ces démarches se déroulent rapidement, ce qui montre l'adhésion des différents acteurs publics et leur volonté de faciliter l'achèvement du projet.³⁷¹



Figure 10 : *Projet de reconversion « la Vie grande ouverte »*

Source : Sofade – De la prison à l'université. Disponible sur : <http://www.medeflyonrhone.fr/wp-content/uploads/2013/01/presentation-UCLy-2.ppt>.

L'îlot Saint-Paul : le nouveau campus de l'UCLy

L'UCLy choisit de s'implanter sur Saint-Paul plutôt que sur Saint-Joseph car le bâtiment a une capacité plus grande et est plus proche de la place Carnot : il permet d'accéder directement au nouveau campus depuis le centre d'échange de Perrache et la place des Archives.³⁷²

En raison de la loi de séparation de l'Église et de l'État, ce dernier n'a pas le droit de subventionner des investissements de l'UCLy. En revanche, comme l'Université est sous contrat avec l'État, il peut la soutenir pour le fonctionnement. Sur les 82 millions d'euros du projet, 9 millions d'euros de fonctionnement ont donc été subventionnés par la Région, le Département et la municipalité.³⁷³ Les ventes, principalement le site de Bellecour mais aussi quelques autres implantations, ont permis de financer environ la moitié du projet. Une campagne de dons pilotée

³⁶⁹ UCLy – Campus Saint-Paul, historique et devenir (février 2015), *op. cit.*

³⁷⁰ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

³⁷¹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁷² Entretien avec Gilles Barrié.

³⁷³ Entretien avec Thierry Magnin.

par Alain Mérieux, industriel lyonnais, mobilise une quinzaine de mécènes et réunit 4 millions d'euros. Le reste du financement provient d'emprunts.³⁷⁴

Ainsi, en octobre 2012, l'UCLy devient propriétaire de l'îlot Saint-Paul.³⁷⁵ Les travaux commencent début 2013.³⁷⁶ Le chantier était très important : il réunit 62 entreprises et dure 36 mois. En raison de la localisation du site, en plein centre-ville, l'accessibilité est réduite³⁷⁷ et, comme il s'agit de bâtiments anciens, le chantier est ardu techniquement³⁷⁸. Thierry Magnin*, ancien recteur de l'UCLy le qualifiera même de « *plus gros chantier de la ville de Lyon* ». Néanmoins, les délais sont tenus et le budget à peine dépassé.³⁷⁹

Comme le prévoyait le cahier des charges, la chapelle centrale, les coursives, les bâtiments administratifs et le début des cinq ailes ont été conservés, soit 40 % du bâti.³⁸⁰ La tour centrale permet ainsi de communiquer avec les différentes ailes mais aussi avec les bâtiments neufs.³⁸¹

« Le parti architectural consiste à construire les bâtiments neufs sur le pourtour à l'emplacement de l'enceinte, très partiellement conservée et à créer une grande "rue couverte" traversante d'ouest en est. Deux ailes complètes et trois ailes partielles ont été réutilisées ainsi que la rotonde centrale, point de desserte de toute l'université, surmontée de la chapelle d'origine qui retrouvera son affectation. »³⁸²

Toutefois, un problème se pose : l'aile nord, qui devait être conservée, empêche la traversée de la place des Archives jusqu'à Saint-Joseph. « *Cette aile matérielle [est donc] remplacée par une aile immatérielle visualisée par les passerelles métalliques qui distribuent, sous la haute et majestueuse verrière, les différents lieux de l'ensemble* »³⁸³. Les travaux s'achèvent en mai 2015 et le nouveau campus Saint-Paul de l'UCLy est inauguré en septembre, pour la rentrée universitaire.³⁸⁴ Ce sont 36 000 m² qui ont été aménagés, dont 70 salles de cours et une vingtaine d'amphithéâtres.³⁸⁵

On note des différences entre la réponse de l'appel à projets et les visuels présentés pour le permis de construire. Apparemment, ces divergences sont liées au manque de temps lors de la phase de concours³⁸⁶ mais aussi à des discussions avec les services du patrimoine qui voulaient « *conserver une "trace" des murs d'enceinte* »³⁸⁷ : la hauteur de la verrière diminue et l'architecture s'adapte à celle du projet de la Convergence. La programmation et l'idée générale restent cependant les mêmes, le projet souhaitant simplement « *préciser [ses] contours* » et « *[s'ajuster] à la ville* ». ³⁸⁸

³⁷⁴ Entretien avec Gilles Barrié.

³⁷⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁷⁶ *Id.*

³⁷⁷ Entretien avec Michel Quiblier.

³⁷⁸ Entretien avec Thierry Roche.

³⁷⁹ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

³⁸⁰ *Id.*

³⁸¹ Entretien avec Gilles Barrié.

³⁸² Pierre Franceschini, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon, *op. cit.*

³⁸³ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 53.

³⁸⁴ UCLy – Campus Saint-Paul, historique et devenir (février 2015), *op. cit.*

³⁸⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁸⁶ Entretien avec Thierry Roche.

³⁸⁷ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

³⁸⁸ *Id.*

L'îlot Saint-Joseph : un site mixte qui se veut en faveur des plus fragiles

Débuté fin 2012³⁸⁹ et achevé fin 2015³⁹⁰, le chantier de Saint-Joseph permet de conserver le bâtiment central avec sa rotonde, les bâtiments administratifs sur les quais, le pavillon pénitentiaire sud, une partie du mur d'enceinte, les déambulateurs et les portiques. Des immeubles neufs remplacent les autres pavillons en peigne.³⁹¹ Sur les 25 000 m², on trouve 10 000 m² de bureaux appartenant à Dentressangle Initiatives répartis dans deux immeubles sur le quai Perrache, à l'est (qui font office d'écran sonore à l'autoroute³⁹²) ; 700 m² de commerces³⁹³ ; quatre immeubles résidentiels en accession sur le cours Suchet, au sud ; un bâtiment de logements sociaux destiné à l'OPAC sur la rue Dugas-Montbel, au nord ; et, au centre, des galeries et des jardins. Un ancien bâtiment carcéral est également transformé en logements.³⁹⁴

Sur la rue Delandine qui sépare les deux prisons, est implantée la résidence Emmanuel-Mounier, une résidence intergénérationnelle d'Habitat et Humanisme qui propose une centaine de places aux étudiants, en particulier de l'UCLy et 15 places aux personnes convalescentes. Celles-ci sont logées pour une durée limitée et se trouvent en situation d'isolement à leur sortie de l'hôpital et de précarité sociale ou financière.³⁹⁵ En échange d'un loyer modéré, les étudiants leur apportent de l'aide et leur tiennent compagnie bénévolement afin de rompre leur isolement.³⁹⁶ Ce concept conjoint à Habitat et Humanisme et à La Pierre Angulaire³⁹⁷ a été mis en place par leur fondateur, Bernard Devert³⁹⁸.

L'association occupe également l'ancienne chapelle centrale. Au rez-de-chaussée était prévu un « *espace convivial de restauration, type café littéraire* »³⁹⁹ mais ce projet a d'abord été abandonné par manque de moyens financiers⁴⁰⁰ puis remplacé par ce qui semble être une simple brasserie. Au premier étage se trouve un laboratoire de l'innovation sociale qui accueille « les Ateliers de l'Entrepreneuriat humaniste », une association créée en partenariat avec l'UCLy qui compte 800 adhérents dont 300 réguliers, « *des entrepreneurs, des responsables de collectivités locales, des responsables d'associations, des universitaires* »⁴⁰¹. Au deuxième étage, un espace culturel est « *dédié à des expositions ouvertes à tous qui se veulent un témoignage de situations*

³⁸⁹ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

³⁹⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁹¹ Pierre Franceschini, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon, *op. cit.*

³⁹² Catherine Sabbah (22 novembre 2012). « Ogic rouvre les prisons de Lyon », *Les Échos* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2012/11/ogic-rouvre-les-prisons-de-lyon-366966>.

³⁹³ D'après le site de l'UCLy : <https://www.uclly.fr/l-uclly/nos-campus/campus-st-paul/>.

³⁹⁴ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

³⁹⁵ D'après le site d'Habitat et Humanisme : <https://www.habitat-humanisme.org/projets/espace-emmanuel-mounier/>.

³⁹⁶ Ministère de la Cohésion des Territoires – La Vie grande ouverte : transformation de prisons en un lieu de vie multifonctionnel (2019), *op. cit.*

³⁹⁷ D'après le site d'Habitat et Humanisme : <https://www.habitat-humanisme.org/projets/espace-emmanuel-mounier/>.

³⁹⁸ Entretien avec Olivier Frérot.

³⁹⁹ Habitat et Humanisme – La Vie grande ouverte (mars 2013). Disponible sur : <http://www.institut-de-france.fr/sites/institut-de-france.fr/files/hh-fiche-mars-2013-l.pdf>.

⁴⁰⁰ Entretien avec Olivier Frérot.

⁴⁰¹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 102.

d'isolement et de fragilité en même temps que mémoire de la prison Saint-Joseph »⁴⁰². Nous reviendrons plus tard sur l'aspect mémoriel du projet. Ces initiatives d'Habitat et Humanisme ont gagné plusieurs prix, notamment celui du programme solidaire de l'année 2015 par le jury du Logement et des Territoires.⁴⁰³ Le projet dans son ensemble a également permis à OGIC d'obtenir la Pyramide d'or de la Fédération des promoteurs immobiliers, récompense nationale, en juin 2015.⁴⁰⁴

Des choix urbains qui portent des valeurs « humanistes »

Les maîtres d'ouvrage ont un objectif commun, monter un projet « *autour de l'homme, de la ville et de l'environnement* »⁴⁰⁵, en particulier l'UCLy et Habitat et Humanisme. En effet, « la Vie grande ouverte » veut porter une « *vision humaniste et chrétienne* » qui est censée se retrouver dans ces deux organismes. Cette vision se décline en quatre orientations : l'ouverture, sur laquelle nous reviendrons dans la prochaine partie, la diversité, l'innovation et l'intégration.⁴⁰⁶ Ainsi, « *le projet ambitionne de faire du site un lieu d'ouverture et de transparence, d'intégration sociale et d'échanges intergénérationnels, de transmission des savoirs et de nouvelles pratiques urbaines* »⁴⁰⁷. L'innovation est avant tout environnementale puisque le site se veut surtout un « *projet d'aménagement urbain durable* » dont la démarche environnementale est conforme aux exigences de la Confluence en termes d'énergie, de gestion de l'eau et d'acoustique.⁴⁰⁸ Mais l'UCLy souhaite également valoriser ses nouveaux outils numériques et son nouveau campus.

Comme nous l'avons vu, l'accent est mis sur l'aspect environnemental – d'ailleurs traité sur le simple plan de l'énergie et de la gestion de l'eau et non pas patrimonialisé – mais aussi sur la dimension patrimoniale qui est prise en compte dans l'architecture du projet. Celui-ci souhaite se détacher des différentes visions de l'enfermement et « *fusionner les deux anciennes prisons en un nouveau morceau de ville* »⁴⁰⁹. D'où la volonté affirmée des investisseurs d'intégrer le site à la ville et de l'ouvrir à toutes sortes de population, notamment en accompagnant les personnes en difficulté grâce à la résidence intergénérationnelle. L'enseignement et l'action sociale participent donc à une volonté de partage et de solidarité. Thierry Magnin, ancien recteur de l'UCLy, voit l'Université catholique comme un croisement entre l'humanisme et l'apprentissage de compétences scientifiques et techniques. Selon lui, le projet incarne ce croisement de façon nouvelle à travers le logement social et l'action d'Habitat et Humanisme.⁴¹⁰

⁴⁰² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 152.

⁴⁰³ D'après le site d'Habitat et Humanisme : <https://www.habitat-humanisme.org/projets/espace-emmanuel-mounier/>.

⁴⁰⁴ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁴⁰⁵ Dossier de l'appel à projets « La Vie grande ouverte ».

⁴⁰⁶ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

⁴⁰⁷ D'après le site de l'atelier Thierry Roche : http://www.atelierthierryroche.fr/fr/projets/urbanisme-la-vie-grande-ouverte-lyon-france-69-france_f28.html.

⁴⁰⁸ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

⁴⁰⁹ *Id.*

⁴¹⁰ Caroline Puig-Grenetier (2015). *Saint-Paul : De la prison à l'université*. [dvd].

Cette intégration est permise par la mixité du site, la diversité des fonctions, des usages et des publics. Il s'agit de « *penser autrement le vivre ensemble* »⁴¹¹. Selon Bernard Devert le site « *est ouvert sur la cité pour y faire entrer la vie sous toutes ses formes : le Savoir [l'UCLy], l'Économie [les bureaux et commerces], la Vie privée [les logements] et la "Vie Fragile" [la résidence]* »⁴¹². Le projet de « la Vie grande ouverte » justifie donc l'implantation dans des anciennes prisons en tentant de rompre avec la solitude, l'enfermement, l'exclusion et de renouer avec la mixité, le partage et l'intégration. Ce discours promotionnel, indissociable du projet montre bien comment la fonction première peut sembler problématique et doit donc être transformée afin que la reconversion soit acceptée.

2.3 Le changement d'image, une nécessité paradoxale pour les maîtres d'ouvrage

Ainsi, selon les décideurs du projet, il est nécessaire de transformer l'image du site afin de porter la reconversion. Ils vont donc s'attacher à la dimension des prisons qu'ils jugent la plus positive, l'architecture, et tenter d'ouvrir le lieu.

2.3.1 L'architecture du site, au centre des regards « patrimonialisants » des porteurs du projet

Nous l'avons vu, c'est l'aspect architectural et patrimonial qui a permis la sauvegarde des prisons de Perrache en mobilisant des associations, des habitants et des experts puis en atteignant les services de l'État. Il est donc logique que les maîtres d'ouvrage et les architectes du projet de reconversion s'y soient intéressés.

Les critères de patrimonialisation : la place centrale et valorisante de l'authenticité

Dans son livre *La Fabrique du patrimoine*, Nathalie Heinich s'interroge sur les critères de choix pour le service de l'Inventaire général du patrimoine et, plus généralement, de patrimonialisation.⁴¹³ Elle en identifie plusieurs sortes, les critères prescrits univoques, « *conformes à la déontologie du chercheur, voire explicitement prescrits par les responsables de la méthodologie de l'Inventaire, [...] non susceptibles de changer de sens selon les contextes* »⁴¹⁴, les critères prescrits ambivalents, « *officiellement approuvés [mais qui] peuvent jouer positivement ou négativement selon les contextes* »⁴¹⁵, les critères latents, « *moins autorisés mais pas pour autant illégitimes* »⁴¹⁶, et les critères proscrits.

⁴¹¹ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

⁴¹² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 148.

⁴¹³ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op. cit.*

⁴¹⁴ *Id.*, p. 169.

⁴¹⁵ *Id.*, p. 189.

⁴¹⁶ *Id.*, p. 207.

Parmi les critères prescrits univoques, on trouve, en autres, la documentation et la datation qui témoignent de l'ancienneté du lieu. En effet, de nombreuses sources attestent de la construction de Saint-Joseph et de Saint-Paul ainsi que des intentions de leurs architectes, telle que l'*Architectonographie des prisons* de Louis-Pierre Baltard. Ainsi, comme évoqué par l'architecte-urbaniste Thierry Roche*, la traversée des anciennes prisons, qui représentent deux visions différentes de l'enfermement, constitue « *une balade à travers l'histoire de notre civilisation* » et, « *ayant gardé cette trace du temps tout en réhabilitant ces vieilles pierres, en émane maintenant un caractère intemporel dans la continuité des références antiques* »⁴¹⁷. De plus, le bon état des bâtiments constitue un autre critère de patrimonialisation puisqu'il permet une meilleure lisibilité de l'édifice⁴¹⁸ : Saint-Paul étant plutôt en bon état, la restauration est facile, les démolitions étant essentiellement dues au projet. Au contraire, Saint-Joseph est en mauvais état et demande un gros travail de restauration⁴¹⁹ en raison des matériaux de construction plus fragiles, du manque d'entretien et des modifications plus tardives, apportées notamment par Antonin Louvier. En effet, sa composition initiale a été modifiée : les cloîtres ont été fermés, des bâtiments ajoutés et les fenêtres obturées.⁴²⁰ Les architectes de la reconversion lui redonnent donc son aspect d'origine : c'est pourquoi Frédéric Didier*, architecte en chef des monuments historiques, dira : « *on a rendu justice à l'œuvre de Baltard* ». Cette suppression des modifications antérieures souligne bien l'importance de l'absence de dénaturation soulignée par Nathalie Heinich. Dans le cas de la reconversion, les transformations ne permettent ainsi plus d'envisager une protection totale des bâtiments en raison de la dénaturation, soit « *ce qui n'est pas conforme à l'état d'origine en raison non d'une dégradation naturelle mais d'une intervention humaine* »⁴²¹. Frédéric Didier met en lumière cette absence de protection :

« [Pour Saint-Paul], on passe alors de la “prison-rédemption” à la “prison-sanction”, une prison hostile que nos confrères ont dû “dompter” en la phagocytant sous une verrière. Dans le cas de Saint-Joseph, c'était l'inverse : [...] on est là face à une architecture qui a du sens sans qu'on ait besoin de la martyriser. Il faut simplement revenir à l'essentiel : pour ce faire, nous l'avons traitée comme un monument historique, et à mon avis, les parties restaurées méritent aujourd'hui une protection au titre des monuments historiques, au moins une inscription sinon un classement puisque la composition n'est plus intègre, fruit d'un compromis qui faisait partie de la règle du jeu. »⁴²²

Néanmoins, les architectes tentent de conserver certains éléments, que ce soit sur l'une ou l'autre des prisons. Par exemple, à Saint-Paul, même après les modifications, « *du centre, on rayonne sur l'ensemble* », l'organisation première du lieu est conservée.⁴²³ Sur Saint-Joseph, Frédéric Didier, qui est en charge de la maîtrise d'œuvre des bâtiments anciens, mène une étude historique sur l'édifice.⁴²⁴ Il tente ensuite de retransmettre la philosophie plus humaniste de Saint-Joseph dans les jardins et les coursives en conservant l'esprit des anciennes cours avec des éléments

⁴¹⁷ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 137.

⁴¹⁸ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op. cit.*

⁴¹⁹ Entretien avec Frédéric Didier.

⁴²⁰ *Id.*

⁴²¹ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op. cit.*, p. 178.

⁴²² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 141.

⁴²³ Entretien avec Gilles Barrié.

⁴²⁴ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

minéraux et des formes simples.⁴²⁵ Il est donc important « *comprendre le bâtiment* » afin de respecter et de valoriser la dimension patrimoniale qui est « *la clé* » selon Jean Ribereau-Gayon*, un architecte du studio Ory. Le dossier de l'appel à projets indique d'ailleurs son intention de redonner « *au bâtiment son authenticité originelle* ». ⁴²⁶ La valeur d'authenticité, ou de « *continuité du lien entre l'objet en question et son origine* » ⁴²⁷, à laquelle participent les différents critères que nous venons d'examiner est donc centrale dans le processus de patrimonialisation. ⁴²⁸

La rareté ou le nombre, l'originalité ou la banalité, l'unicité ou la typicité sont des critères prescrits ambivalents. En effet, l'*unicum*, « *élément intéressant parce qu'unique ou rare* » est souvent valorisé mais on lui préfère parfois le *typicum* en ce qu'il renvoie à un « *élément représentatif d'une série* ». ⁴²⁹ Cette ambivalence se retrouve dans la patrimonialisation des prisons. Effectivement, celles-ci comptent plusieurs éléments assez typiques – des passages semblables aux traboules lyonnaises, des grilles et des serrures d'époque ou des plans de modèles carcéraux – qui « *ont été rénovés et consolidés* » ⁴³⁰, mais ces particularités concourent également à l'originalité de l'ensemble, notamment la juxtaposition unique du plan en grille et du panoptique.

« D'un côté, l'objet patrimonial relève de l'intérêt général d'une communauté à laquelle il fournit un "lieu de mémoire", selon l'expression à laquelle Pierre Nora a donné ses lettres de noblesse historique ; de l'autre, il tire sa visibilité et, pour une grande part, sa valeur, de son exceptionnalité, de sa saillance perceptuelle, de sa monumentalité. » ⁴³¹

Dans le cas présent, la mémoire des prisons est difficile et parfois contestée, même si elle participe à l'intérêt que portent certains aux bâtiments (nous développerons cette mémoire complexe dans notre dernière partie), mais on retrouve bien l'idée de monumentalité de l'édifice. L'ensemble est donc à la fois unique, exceptionnel mais aussi typique, sériel puisque représentatif d'une époque. Ces critères renvoient à une valeur ambivalente car contextuelle, la singularité, qui amplifie les valeurs d'ancienneté et d'authenticité. ⁴³²

Les critères latents occupent une place moins importante dans le processus de la reconnaissance patrimoniale. On compte par exemple la vulnérabilité : l'édifice n'étant pas protégé, il est possible de le démolir, et c'est cette menace qui a conduit à la mobilisation, ainsi que nous l'avons déjà évoqué. De la même manière, le critère personnel peut jouer puisque certains habitants du quartier, investis émotionnellement dans la prison seront plus touchés par sa potentielle destruction. Enfin, l'intérêt peut également être provoqué par la forme ou alors la fonction : des témoignages évoquant l'ancien usage pénitentiaire peuvent participer à la volonté de conservation, même si le cas est plutôt rare. Ainsi, ces critères sont marginaux, parfois flous ⁴³³ et concernent

⁴²⁵ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁴²⁶ Dossier de l'appel à projets « La Vie grande ouverte », *op. cit.*

⁴²⁷ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 239.

⁴²⁸ *Id.*

⁴²⁹ *Id.*, p. 193.

⁴³⁰ D'après le site d'OGIC : <https://www.groupe-ogic.fr/realisation/la-vie-grande-ouverte/>.

⁴³¹ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*, p. 194.

⁴³² *Id.*

⁴³³ *Id.*

plutôt les habitants du quartier ou en lien avec les prisons et beaucoup moins les maîtres d'ouvrage, ne revenant que peu dans leurs discours patrimonialisants.

La beauté est un critère proscrit pour le service de l'Inventaire qui se veut scientifique mais il peut être utilisé lors de la vulgarisation.⁴³⁴ C'est pourquoi il revient souvent chez les acteurs du projet, notamment chez certains architectes qui vantent l'aspect esthétique et l'architecture épurée. Frédéric Didier, par exemple, explique que, pour « *passer d'un lieu fermé et hostile* » à un « *lieu de reconstruction et de rédemption* », il faut « *s'appuyer sur la qualité architecturale de la conception d'origine* ». ⁴³⁵

Ainsi, pour les maîtres d'ouvrage et les architectes, les prisons peuvent faire patrimoine pour plusieurs raisons, mais essentiellement parce qu'elles sont représentatives d'une certaine vision de l'enfermement. L'intérêt est dans leur aspect esthétique mais aussi dans la signification qu'elles portent et dans leur authenticité. On observe donc une certaine volonté de conserver la forme afin de mettre en valeur ce patrimoine qui est d'ailleurs source d'une valeur ajoutée. En effet, selon Vincent Veschambre, la patrimonialisation est liée à l'acquisition de capitaux et donne à un édifice une plus-value symbolique.⁴³⁶ Tout d'abord, « *le moteur de la patrimonialisation est bien souvent la (re)valorisation d'emprises désaffectées et leur transformation en ressource économique* ». La reconversion des anciennes prisons entre dans ce cadre et apporte bien un capital économique à ses investisseurs. Ceux-ci assimilent également un capital culturel en obtenant et en donnant accès à la culture, à l'histoire et à l'art ainsi qu'un capital symbolique et un certain prestige grâce à un transfert de valeur entre l'élément patrimonial et les individus qui lui sont associés.⁴³⁷ S'insérer dans un groupe pour porter la reconversion permet aussi d'acquérir un capital social⁴³⁸. Finalement, Vincent Veschambre, en s'inspirant d'un article de Maria Gravari-Barbas, distingue trois fonctions du patrimoine :

« La fonction identitaire renvoie au lien social, au capital social, à la distinction que permet l'appropriation collective du patrimoine. La fonction valorisante renvoie aux retombées économiques (tourisme, valorisation immobilière...), au renchérissement du foncier et donc aux logiques de gentrification. La fonction légitimante renvoie aux capacités d'intervention dans la sphère publique, d'infléchissement de l'aménagement de l'espace que donne la maîtrise d'un patrimoine et le prestige qui y est associé. »⁴³⁹

Ses trois fonctions sont mobilisées à des échelles différentes dans le projet de reconversion des prisons de Perrache. « *La patrimonialisation peut [donc] être définie comme un processus de*

⁴³⁴ Nathalie Heinich (2012 [2009]), *op.cit.*

⁴³⁵ Jean-Philippe Michaud (2013). « Lyon : la prison Saint-Joseph va commencer une nouvelle vie », *Le Progrès* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/xv6ba8>.

⁴³⁶ Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*

⁴³⁷ *Id.*

⁴³⁸ Vincent Veschambre développe peu cette notion, pourtant complexe, de « capital social ». Il précise seulement que ce concept s'acquiert « *à travers l'engagement que [le patrimoine] suscite au sein d'un groupe, d'une association, où sont surreprésentées les personnes dotées en capitaux de toutes sortes* » (d'après Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*).

⁴³⁹ Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*

réinvestissement, de revalorisation d'espaces désaffectés »⁴⁴⁰ qui procurent plusieurs avantages aux maîtres d'ouvrage. Le patrimoine se révèle alors être un atout à valoriser.

Une reconversion contraignante aux yeux de plusieurs architectes et de la plupart des maîtres d'ouvrage

Cependant, pour certains promoteurs et architectes, l'architecture n'est qu'une contrainte qu'il faut surmonter afin de mener à bien le projet. En effet, les bâtiments sont difficiles à réhabiliter car contraignants architecturalement. En ce sens, Christophe Margueron*, ABF, commente : « *le défi est très dur parce qu'ils veulent faire une université ouverte dans le lieu le plus fermé au monde possible. [...] C'est l'opposé du bâtiment, on leur demande de le conserver en en faisant l'inverse* ». Les ailes de Saint-Paul, en particulier, sont très fonctionnelles pour faciliter la surveillance et l'entretien et « *les sas, les enceintes [...] ou les dimensions des ouvertures [...] sont autant de handicaps pour l'installation d'un nouveau programme* »⁴⁴¹. L'une des branches a d'ailleurs été coupée afin de permettre la traversée de l'université, excepté le pignon sur la rue Dugas-Montbel, au nord, qu'il fallait conserver : Gilles Barrié*, président de l'AFPICL de 2006 à 2016, explique d'ailleurs que « *ça [les] a bien embêtés parce que, d'abord, on ne le voit pas beaucoup et, ensuite, ça [leur] a coûté très cher* » en raison de difficultés techniques.

Par ailleurs, la préservation du patrimoine s'oppose à d'autres dimensions du projet, comme les contraintes urbanistiques et le besoin de densité.⁴⁴² Il serait plus facile de démolir un maximum de bâtiments et de construire des immeubles neufs à la place. Selon Thierry Magnin*, ancien recteur de l'UCLy, « *adapter le patrimoine pour que les bâtiments modernes se conjuguent avec les anciens [représente un] défi architectural* ». C'est pourquoi, même si moins de la moitié du bâti est conservé, presque 90 % des surfaces du projet fini sont neuves.⁴⁴³ Gilles Barrié* commentera : « *avant, on avait encaserné l'Université sur la place Carnot parce qu'on a acheté une caserne. Là on a emprisonné l'Université, donc ça continuait, ce n'était pas évident* », pour des raisons symboliques que nous examinerons plus tard mais aussi pour des raisons purement techniques.

Il ne faut donc pas oublier qu'il s'agit d'une reconversion et non pas d'une réhabilitation. Cette dernière, souvent coûteuse, consiste à « *rénover sans détruire* » et « *suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné* ». On y oppose la rénovation urbaine qui signifie « *raser pour reconstruire* » même si, aujourd'hui, ces interventions sont souvent « *plus respectueuses du passé* », comme dans le cas de la reconversion, où l'on donne un nouvel usage à un bâtiment.⁴⁴⁴ C'est pour cette raison que l'on peut observer une certaine indifférence de la part de plusieurs acteurs de la transformation pour qui la conservation n'est qu'une directive à suivre. Comme l'explique Philippe Blondin*, architecte du patrimoine, « *le maître d'ouvrage avait eu*

⁴⁴⁰ Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*

⁴⁴¹ Émilie Sciardet, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁴² Entretien avec Frédéric Didier.

⁴⁴³ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

⁴⁴⁴ D'après le site Géoconfluences de l'ENS Lyon : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rehabilitation-restauration-renovation-urbaine>.

l'opportunité d'un terrain d'ensemble, à un prix qui était relativement cohérent par rapport à Lyon donc ça leur permettait de développer leur projet, [le patrimoine] est une contrainte comme une autre ». Selon Pierre Franceschini*, l'ABF en charge du suivi du projet, les architectes de Saint-Paul considéraient que « *le patrimoine était à conserver parce que c'était nécessaire mais qu'ils pouvaient en enlever* ». Il ajoute : « *il y avait une impossibilité de dialogue terrifiante, [...] on ne parlait pas la même langue* ».

Un changement d'image source de désaccords

Des désaccords sont donc apparus lors des négociations avec l'ABF qui accompagne les architectes du projet au titre des abords d'un monument historique, l'Hôtel Terminus.⁴⁴⁵ Il souhaitait par exemple que les murs d'enceinte soient mieux sauvegardés, notamment sur Saint-Paul⁴⁴⁶, même si, globalement, les objectifs du cahier des charges patrimonial ont été respectés. Les architectes du patrimoine jouent quant à eux le rôle d'intermédiaire entre les autres architectes et l'ABF.⁴⁴⁷ Celui en charge de la reconversion de Saint-Joseph avait une mission générale d'accompagnement patrimonial sur les deux prisons pendant le concours.⁴⁴⁸ Il s'est ensuite occupé seulement du projet mené par OGIC sur Saint-Joseph en raison d'une mésentente avec les architectes de l'UCLy liée à des désaccords concernant la maîtrise d'œuvre⁴⁴⁹, mais également à des divergences de vision patrimoniale puisqu'il pensait que l'aile nord méritait d'être plus conservée.⁴⁵⁰ Comme un architecte du patrimoine était tout de même nécessaire, l'UCLy a fait appel à un autre⁴⁵¹ qui semble être peu intervenu.⁴⁵² Ces désaccords ont sans doute participé aux différences entre les partis architecturaux proposés sur les deux prisons : on observe « *un contraste fort entre le neuf et l'ancien dans la prison Saint Joseph, autant de l'extérieur que de l'intérieur* » tandis qu'est préférée sur Saint-Paul une « *perception extérieure* »⁴⁵³, l'ancienne maison d'arrêt étant « *phagocytée* » selon l'ABF, Pierre Franceschini*.

Les dirigeants de l'UCLy ont également été sujets à des conflits liées à des conceptions différentes du patrimoine. L'architecte-urbaniste Thierry Roche* fait la différence entre le conseil d'administration, plus rigoureux sur la tenue des budgets, et un corps enseignant, représenté par le recteur, qui est « *plus dans l'intellectuel* ». Gilles Barrié* parle de « *deux mondes différents* » et Olivier Frérot* indique que, du côté de l'AFPICL, « *il n'y avait pas un souci particulier de faire attention au patrimoine [...] il fallait transformer l'université, le plus vite possible* ». Les acteurs ont donc des visions différentes, parfois plus opérationnelles, parfois plus intellectuelles, ce qui entraîne un « *compromis* », comme le dit Pierre Franceschini*. L'ancien et le moderne se mêlent,

⁴⁴⁵ Entretien avec Christophe Margueron.

⁴⁴⁶ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

⁴⁴⁷ Entretien avec Philippe Blondin.

⁴⁴⁸ Entretien avec Frédéric Didier.

⁴⁴⁹ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

⁴⁵⁰ Entretien avec Frédéric Didier.

⁴⁵¹ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

⁴⁵² Entretien avec Gilles Barrié.

⁴⁵³ Pierre Franceschini (2016). « La transformation des prisons de Lyon », *Pierre d'angle* [En ligne]. Disponible sur : <https://anabf.org/pierredangle/dossiers/enclaves-urbaines/la-transformation-des-anciennes-prisons-de-lyon>.

ce que symbolisent les anciennes ailes qui pénètrent dans les bâtiments neufs sur Saint-Paul.⁴⁵⁴ Christophe Margueron* n'est pas de cet avis puisqu'il considère que « *la partie conservée est un peu écrasée par les immeubles autour : d'un point de vue patrimonial il y a beaucoup de choses à redire sur le résultat* ». La densité du programme proposé lui rappelle la vision du patrimoine aux États-Unis, où les petites églises côtoient les grands immeubles. En France, on tente au contraire de créer des ensembles « *harmonieux* » autour des monuments historiques. Cependant, dans le cas des prisons, on a plutôt affaire à des « *rappports de confrontation* » avec de fortes différences d'échelle. Pour nuancer cette constatation, Oriane Rebillard*, co-fondatrice du blog « Sauvons les prisons de Perrache » et aujourd'hui historienne de l'art, rappelle que « *ce qui est difficile dans toute restauration du patrimoine c'est de concilier la valeur architecturale d'un bâtiment et la réalité économique du projet immobilier* ».



Figure 11 : Les rapports d'échelle au sein des prisons requalifiées

Source : Jean Ribereau-Gayon, « La requalification des anciennes prisons de Lyon » (février 2020), d'après Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris.

Ces divergences montrent que la patrimonialisation, guidée par des intérêts, sert toujours un but, par exemple construire une nouvelle image. C'est ce que veulent démontrer Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard qui font partie d'une équipe interdisciplinaire de recherches sur le tourisme à l'Université de Paris 1.⁴⁵⁵ Elles s'intéressent au processus de patrimonialisation de la ville du Havre qui a subi de nombreuses destructions pendant la Seconde Guerre mondiale puis une période de reconstruction avant que la crise économique des années 1970 ne la conduise à sa

⁴⁵⁴ Entretien avec Gilles Barrié.

⁴⁵⁵ Maria Gravari-Barbas, Cécile Renard (2010). « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois* [En ligne], 4 (n° 217). Disponible sur : <http://journals.openedition.org/norois/3476>.

« *déchéance* »⁴⁵⁶. La patrimonialisation passe alors par l'action de divers acteurs : la mairie communiste jusqu'en 1995 puis la mairie de droite du RPR (Rassemblement pour la République), appuyée par le ministère de la Culture. S'ensuit un long processus de protection qui aboutit à l'inscription de la ville au patrimoine de l'UNESCO : il s'agit donc de la première municipalité moderne et reconstruite à atteindre cette distinction. Les auteurs notent d'ailleurs que ce label est de plus en plus recherché et instrumentalisé. La reconnaissance patrimoniale a insufflé des ambitions à la municipalité et l'a poussée à lancer divers projets, comme des actions pour « *mettre en valeur et en visite* »⁴⁵⁷ le patrimoine afin d'attirer les touristes mais aussi les locaux.

« Le Havre s'offre à nous comme un cas d'étude, particulièrement intéressant, d'un double processus instrumentalisé : la création d'un objet patrimonial international dans un premier temps ; l'invention d'un *modus vivendi* local pour ce même patrimoine dans un deuxième temps. »⁴⁵⁸

Cet exemple illustre bien que le processus de patrimonialisation sert souvent des intérêts précis, le patrimoine étant progressivement construit par des acteurs qui y trouvent un profit. D'abord orchestré par les autorités avant que celles-ci ne tentent de favoriser l'appropriation par la population, notamment à travers le tourisme, le patrimoine est « *le véhicule principal [...] de la construction d'une nouvelle image de marque* »⁴⁵⁹ au Havre. Cette notion de changement d'image est aussi très présente dans le cas des prisons de Perrache.

2.3.2 L'ouverture architecturale, urbaine, culturelle et fonctionnelle des prisons

Les maîtres d'ouvrage tentent de prendre à contrepied le passé des prisons en changeant radicalement leur image à travers un parti-pris d'ouverture. Le nom du projet, « la Vie grande ouverte » est révélateur à cet égard : il indique la volonté de se démarquer de l'image d'enfermement des prisons.

L'ouverture physique : démolir les murs

Tout d'abord, l'ouverture du site des prisons passe par l'entrée de la lumière : les fenêtres sont agrandies et, sur Saint-Paul, une verrière est mise en place. Cette dernière doit aussi permettre de créer du lien « *entre passé et modernité, avec la mémoire du site, entre les usagers du site, entre l'Université et la ville, avec le quartier et entre deux architectures d'époque différente* »⁴⁶⁰. Les nouveaux immeubles, blancs et lumineux, se confrontent à la pierre dorée des anciens bâtiments.⁴⁶¹ Olivier Frérot, ancien vice-recteur de l'UCLy, insiste sur l'importance de la largeur de l'espace, indiquant que les conditions matérielles de l'édifice vont en ce sens.⁴⁶² Le projet tente donc de

⁴⁵⁶ Maria Gravari-Barbas, Cécile Renard, *op. cit.*, p. 60.

⁴⁵⁷ *Id.*, p. 62.

⁴⁵⁸ *Id.*, p. 72.

⁴⁵⁹ *Id.*, p. 62.

⁴⁶⁰ Pièces complémentaires du dossier de permis de construire : descriptif patrimonial (26 janvier 2012).

⁴⁶¹ Caroline Puig-Grenetier, *op. cit.*

⁴⁶² *Id.*

s'opposer à l'ancienne fonction. Philippe Blondin*, architecte du patrimoine, appuie cette idée : « *quand vous rentriez, vous aviez envie de ressortir aussi vite !* ». Il est donc nécessaire d'ouvrir le lieu sur la ville pour lutter contre la sensation d'enfermement. D'après Jean-Pierre Blondeau, architecte en charge de la reconversion de Saint-Paul :

« Les maîtres mots de ce nouvel espace sont aujourd'hui l'ouverture, la transparence et la libre-circulation. [...] Autant la prison se cachait, autant l'UCLy se montre et s'ouvre au public. [...] Nous n'avons pas voulu créer un établissement caché derrière ses murs ; notre volonté était de faire rejaillir la vie de l'université sur le quartier, d'où les passerelles ouvertes, et les galeries circulantes. »⁴⁶³

Il faut donc ouvrir les murs de l'édifice. En effet, le mur d'enceinte est bien le symbole du monde carcéral, comme David Scheer, spécialiste en criminologie et en sociologie de la prison, le développe :

« Le mur d'enceinte, en premier lieu, est sans aucun doute l'objet spatial à la fois le plus symptomatique de la prison et le plus immuable, en apparence du moins. Il est l'objet symbolique par excellence : le mur infranchissable, support de la visibilité exemplaire de l'institution pénitentiaire. [...] Le mur d'enceinte est également le support de délégation premier de l'institution pénitentiaire. En effet, il est la justification ultime (peut-être la seule qui fonctionne un tant soit peu), à savoir la clôture des établissements pénitentiaires, et donc leur circonscription stricte. »⁴⁶⁴

Anne Héricher développe la même idée en faisant référence à sa « *double fonction, celle de démarcation réelle et une autre, symbolique. Il s'oppose physiquement à l'extérieur ; c'est une enclave de mise hors du monde* ». ⁴⁶⁵ C'est pourquoi il est si important pour les maîtres d'ouvrage de faire tomber ces murs afin de montrer le changement d'usage des lieux.

L'ouverture sur la ville : créer un lien avec le reste de la presqu'île

Le projet permet de créer une certaine « *perméabilité* »⁴⁶⁶ entre les deux prisons. En effet, il prévoit la création d'une traversée de la place des Archives au quai du Rhône, ouverte à tous et unissant les deux prisons.⁴⁶⁷ Un lien est également créé entre les deux îlots avec le projet de résidence intergénérationnelle et le laboratoire de l'innovation sociale conjoint à l'UCLy et Habitat et Humanisme.⁴⁶⁸ Le projet prévoit aussi de s'ouvrir sur le quartier : c'est l'objectif de la brasserie prévue à Saint-Joseph.⁴⁶⁹ Un compte rendu d'une réunion du CIL Sud Presqu'île Confluence, où étaient conviés Gilles Bayon de la Tour, ancien Directeur général d'OGIC, Thierry Magnin et Gilles Barrié souligne les rapports qui se noueront entre les habitants et les étudiants.⁴⁷⁰

⁴⁶³ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, pp. 107-108.

⁴⁶⁴ David Scheer (2016). « Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* [En ligne], 2 (n°2). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2016-2-page-419.htm>, pp. 420-421.

⁴⁶⁵ Anne Héricher (2009). « La ville et l'établissement pénitentiaire : intégration d'un équipement singulier dans les politiques urbaines » in *La prison dans la ville* [En ligne], Martine Herzog-Evans, Éditions Erès, Toulouse. Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-prison-dans-la-ville---page-45.htm>, p. 86.

⁴⁶⁶ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 111.

⁴⁶⁷ Caroline Puig-Grenetier, *op. cit.*

⁴⁶⁸ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁴⁶⁹ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

⁴⁷⁰ CIL Sud Presqu'île Confluence, Compte rendu de la Conférence sur l'implantation de l'UCLy (28 février 2012).

Les nouveaux îlots se veulent donc un lieu de passage, non seulement entre l'est et l'ouest mais aussi entre le nord et le sud. Les bâtiments sont inscrits dans un quartier en mutation et leur reconversion participe son évolution. En passant « *derrière les voûtes* », l'UCLy crée un lien entre ses deux campus, Saint-Paul et Carnot⁴⁷¹, et, plus largement, entre le secteur de la Confluence et le centre-ville, comme le souligne Gérard Collomb, le maire de Lyon :

« Cet espace de notre ville était comme un écran entre le nord résidentiel et le sud industriel ; il devient un trait d'union entre Sainte-Blandine et la Confluence. Il était clos sur lui-même ; il devient un passage entre la place des Archives à l'ouest et le quai de Perrache à l'est. »⁴⁷²

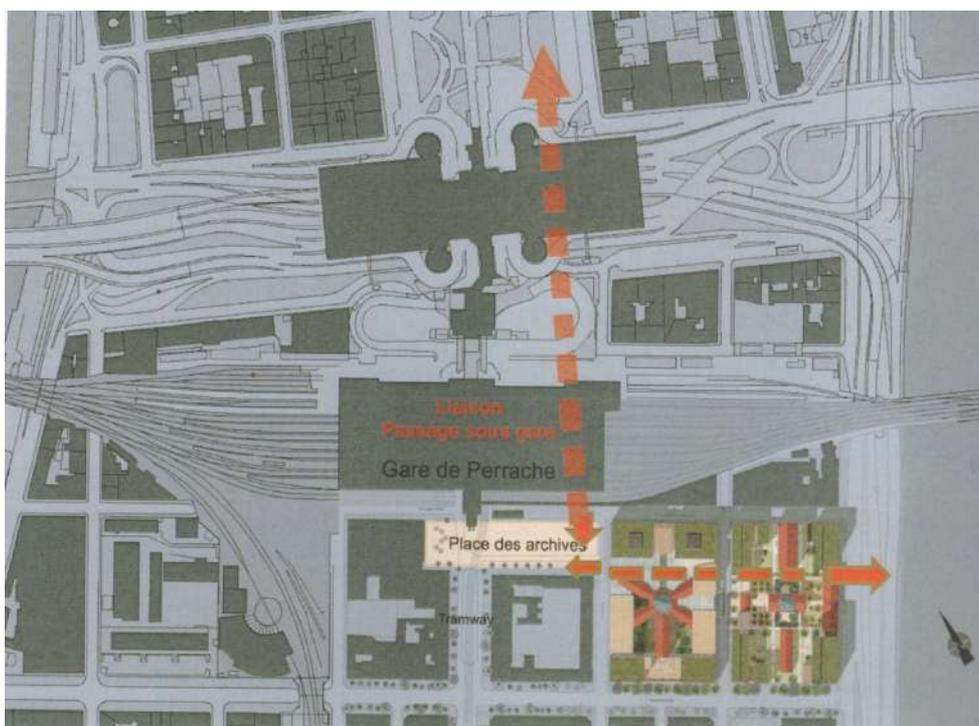


Figure 12 : Principe de désenclavement des secteurs est-ouest-nord-sud

Source : Projet OGIC/Dentressangle (juillet 2010) – Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 82.



Figure 13 : L'ouverture de Saint-Paul sur la place des Archives

Sources : Photographie de Paul Raveaud (2012) ; Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 168.

⁴⁷¹ Dossier de presse « La Vie grande ouverte » (décembre 2011), *op. cit.*

⁴⁷² *Id.*, p. 9.

« À l’opposé de la prison qui est un lieu d’enfermement, [l’Université] propose un lieu d’ouverture, tant dans la ville que vers l’avenir. Le public peut la traverser à travers sa grande allée ouverte, passant d’un lieu de culture et de bouillonnements à un lieu plus apaisé avec ses jardins intérieurs, son restaurant, ses bureaux et ses logements. De cette manière, nous avons réconcilié les deux îlots avec le quartier auquel ils sont maintenant ouverts. »⁴⁷³

L’ouverture symbolique : faire entrer la culture et la mixité

Enfin, les nouvelles fonctions et les nouveaux usages du site, notamment l’enseignement et la culture avec l’implantation de l’UCLy, participent à son ouverture. Les décideurs de l’Université insistent sur la transformation symbolique d’un lieu d’enfermement en un lieu d’étude, qui rejoint une citation de Victor Hugo très utilisée comme instrument de communication⁴⁷⁴ : « *quand on ouvre une école, on ferme une prison* ». Thierry Magnin* ajoute que « *comme chrétien, en plus, ça a beaucoup de sens aussi [...] c’est la victoire de la vie sur la mort, d’une certaine manière* ». L’ouverture par la culture est assez commune dans les reconversions d’édifices carcéraux, comme la prison de Coulommiers devenue une bibliothèque, celle de Bâle, en Suisse, reconvertie en musée des instruments de musique ou celle de Québec, au Canada, transformée en extension du musée d’art moderne. On retrouve cette idée chez Camila Van Diest, chercheuse en sociologie au CNRS qui s’intéresse à l’ancienne prison de Valparaíso, au Chili. Construite au XIX^e siècle, celle-ci est désaffectée en 1999 puis transformée en espace culturel appelé « Parque cultural », ou « Parc culturel », à partir de 2000. L’auteur explique que la culture est alors un instrument de libération.

« La dénomination “parc” renvoyait au champ lexical et symbolique de l’univers carcéral, l’art et la culture étant pour leur part conçus comme des pratiques libératrices. [...] [Le parc doit] s’ériger avant tout comme un espace ouvert, en continuité avec le quartier, permettant une conjugaison de savoirs et de pratiques ».⁴⁷⁵

Le cas de la Charité de Marseille décrit par Régis Bertrand est semblable : il s’agit d’un lieu des classes populaires réutilisé à travers un usage culturel dans lequel l’ancienne fonction est supprimée.⁴⁷⁶ L’architecture est alors transformée puisque « *le souci de la reconstitution d’un état ancien a connu des limites et a en général été concilié avec les aménagements fonctionnels, voire la retouche esthétisante* ». Ainsi, « *aucune évocation de l’histoire de l’édifice à travers les âges n’est faite visuellement* » et « *les fonctions religieuses et hospitalières ne sont plus explicitement lisibles* ». Les expositions, musées et organismes culturels implantés sont des « *usages culturels collectifs prestigieux* » qui visent à attirer des touristes et à donner une image plus attirante du lieu mais aussi à faire du profit. Même si l’UCLy n’utilise pas le même mécanisme de rentabilité – quoiqu’un système de réservation de ses amphithéâtres soit mis en place pendant les vacances, ce qui constitue une source importante de revenus selon Gilles Barrié* – elle renvoie également une image prestigieuse, l’activité d’enseignement valorisant le site.

⁴⁷³ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 80.

⁴⁷⁴ Entretien avec Régis de Tarlé.

⁴⁷⁵ Camila Van Diest (2017). « Mémoire collective et patrimonialisation : réflexions à partir du cas de l’ancienne prison de Valparaíso », in *Arts, culture, mémoire* [En ligne], Bruno Péquignot et Cécile Prévost-Thomas (dir.), Paris, L’Harmattan. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01546498/document>.

⁴⁷⁶ Régis Bertrand, *op. cit.*

Une antenne de la Radio chrétienne francophone (RCF) est aussi présente dans les locaux de l'Université⁴⁷⁷ et concourt à l'ouverture des lieux, tout comme la mixité des fonctions, des usages et des publics de l'ensemble puisque « *se côtoient désormais habitants, salariés, promeneurs et enseignants* »⁴⁷⁸. Selon les mots de Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme, le projet permet l'ouverture sur « *le savoir* » avec l'UCLy, « *une économie* » avec les activités tertiaires, « *une humanité blessée* » avec les personnes convalescentes et « *le champ sociétal* » avec les ateliers de l'association.⁴⁷⁹ En résumé, la diversité de programmation orientée vers le social et l'ouverture⁴⁸⁰ est une stratégie qui vise à changer l'image du site et à créer une rupture avec les prisons pour en faire un lieu de « Vie grande ouverte ».⁴⁸¹

Conclusion partielle

Après l'appel à idées, le préfet décide de lancer un appel à projets qui doit aboutir à la cession des prisons. Il met en place un comité de pilotage chargé de rédiger un cahier de charges donnant des contraintes urbanistiques, financières, environnementales et patrimoniales. Ce dernier aspect, bien que primordial dans la conservation du site, se révèle finalement secondaire dans l'appel d'offre. En effet, les indications données par les pouvoirs publics sont contradictoires, voire paradoxales : comment, sachant que le site va totalement changer de destination, conserver des plans représentatifs d'une certaine vision de l'enfermement ? C'est donc plutôt l'aspect urbain, auquel s'ajoute la dimension politique liée à la présence de l'UCLy, qui va jouer dans le choix du projet gagnant. Celui-ci est présenté par un groupement d'acteurs ayant tous intérêt à s'implanter sur le site des prisons, malgré les nombreuses contraintes patrimoniales imposées. Son principal atout est sa localisation, au cœur de la presqu'île, mais son aspect historique attire également quelques représentants des différentes institutions, dont l'équipe rectorale de l'UCLy ou la filiale OGIC, spécialisée dans la réhabilitation. Le projet vise donc en partie à concilier les bâtiments neufs et le patrimoine. Pourtant, ce dernier n'est pas aussi structurant qu'on le pourrait penser : l'accent est surtout mis sur la question de l'homme à travers différentes valeurs – solidarité, partage, vivre ensemble – portées par le projet qui sont censées oblitérer l'ancienne fonction pénitentiaire. La volonté d'ouvrir le lieu, sur lui-même, sur le quartier et sur la ville participe au même désir de rupture. Ainsi, c'est l'aspect architectural pur (qualité de la construction, authenticité, caractère représentatif d'une époque) qui intéresse les maîtres d'ouvrage plutôt que le rappel du passé d'enfermement ou la dimension mémorielle. La complexité de cette dernière mérite d'ailleurs une analyse plus approfondie afin de déterminer dans quelle mesure la mémoire pénitentiaire se révèle problématique.

⁴⁷⁷ Entretien avec Gilles Barrié.

⁴⁷⁸ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 9.

⁴⁷⁹ Habitat et Humanisme – « La Vie grande ouverte » (mars 2013), *op. cit.*

⁴⁸⁰ Entretien avec Thierry Roche.

⁴⁸¹ Caroline Puig-Grenetier, *op. cit.*

3. Le « patrimoine carcéral » : une mémoire toujours controversée

Au cours de cette dernière partie, nous commencerons par déterminer en quoi l'histoire des lieux constitue un élément honteux ou gênant pour la reconversion en nous intéressant au passé carcéral de Saint-Joseph et de Saint-Paul. Nous verrons toutefois qu'il existe plusieurs éléments qui valorisent l'établissement de détention et qui peuvent donner lieu à une volonté mémorielle. Ainsi, nous approfondirons l'ambivalence de la mémoire des prisons qui se traduit par deux tendances : d'une part, la tentative des maîtres d'ouvrage de gommer l'ancienne fonction, au-delà de l'ouverture des lieux, et d'autre part, la subsistance d'une volonté de conserver le souvenir des détenus. Nous évoquerons en particulier une exposition ayant eu lieu à Saint-Paul pendant les Journées du patrimoine de 2012 et traduisant les contradictions des volontés mémorielles en détaillant ses objectifs, son origine et la position de l'UCLy. Pour finir, nous nous interrogerons sur les conséquences urbanistiques de ces ambiguïtés mémorielles et patrimoniales en étudiant les effets de la reconversion en termes d'appropriation de la ville. Cela nous permettra de nous pencher sur l'accès au patrimoine de manière plus générale et de nous demander : quelle place pour le « patrimoine carcéral » ?

3.1 L'ancienne fonction de détention, un obstacle à la patrimonialisation ?

La volonté des porteurs du projet de reconversion des prisons de Perrache de modifier l'image du lieu témoigne des sentiments généralement inspirés par les édifices carcéraux. Ceux-ci peuvent être sources de peur, de douleur, de honte ou de gêne et donc difficiles à conserver et à réutiliser.

3.1.1 Un passé d'enfermement vecteur d'une mémoire douloureuse

L'ancienne fonction pénitentiaire du site pose problème : loin d'être attirante et valorisante, elle porte une part douloureuse de la mémoire française : la Seconde Guerre mondiale.

Des bâtiments témoins d'une histoire pesante

De nombreuses exécutions publiques ont eu lieu à Saint-Paul entre 1883 et 1958. On peut en particulier noter celle de l'anarchiste Sante Geronimo Caserio, assassin du président Carnot et guillotiné en 1894.⁴⁸² Les condamnations à mort se poursuivent jusqu'à la moitié du XX^e siècle, la guillotine étant installée dans la cour de la prison.⁴⁸³

⁴⁸² D'après le site de la veuve guillotine : <https://laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr/69.html>.

⁴⁸³ Entretien avec Gilles Barrié.

Par ailleurs, les bâtiments ont été utilisés pendant la Seconde Guerre mondiale pour emprisonner et exécuter des membres de la Résistance, notamment Émile Bertrand (1920-1943) et Simon Frid (1922-1943). Après la guerre, Klaus Barbie (1913-1991), ancien chef de la gestapo de Lyon, est enfermé à Saint-Joseph à partir de 1983 en attendant son procès puis pendant la durée de celui-ci en 1987. Condamné à perpétuité, il meurt en prison en 1991. La mémoire de la Résistance est complexe : les Résistants n'ont pas été exécutés par des Allemands nazis, comme indiqué par une plaque posée devant les bâtiments, mais bien par la Milice française lyonnaise, dirigée par Paul Touvier (1915-1996), dont la cour martiale était installée à Saint-Paul.⁴⁸⁴ La reconnaissance de la responsabilité du régime de Vichy prend du temps et ce n'est qu'en 2016 qu'une plaque rectificative est posée afin de rétablir la vérité historique.⁴⁸⁵ Ces difficultés d'acceptation du rôle de la Milice se retrouvent dans le cas de l'Abbaye de Fontevraud qui a servi de maison d'arrêt, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale. Des difficultés à assumer le centre de détention des Résistants surviennent, surtout au vu de l'absence de régiment allemand sur place. Des fils de Résistants emprisonnés se mobilisent donc afin de faire reconnaître cette mémoire et de faire poser une plaque malgré l'opposition du responsable des monuments historiques, peu enclin à rappeler ces faits dans un monument tel que l'abbaye.⁴⁸⁶

Dans les prisons de Perrache, ont également été emprisonnés des centaines de sympathisants du FLN (Front de libération nationale) durant la guerre d'Algérie. Une exposition sur le sujet se tient aux Archives municipales en 2012 mais n'accueille que peu de visiteurs, montrant encore une fois la sensibilité d'une telle mémoire selon Paul Raveaud*, habitant du quartier. Le passé de Saint-Joseph et de Saint-Paul est donc complexe et son souvenir pas toujours jugé souhaitable à sauvegarder.

La prison, lieu de souffrances et de misère

Au-delà des événements historiques qui se sont tenus dans les prisons, la fonction même de celles-ci pose question. En effet, comme nous l'avons vu dans la première partie, si les habitants du quartier oscillent entre indifférence et attachement, certains rejettent fortement la présence de la maison d'arrêt, qualifiée de « *verrue* »⁴⁸⁷ par un riverain. L'établissement carcéral est physiquement coupé de la ville par ses murs d'enceinte et il peut provoquer des souvenirs négatifs comme l'analyse Camila Van Diest à travers le cas de la prison de Valparaiso, au Chili.⁴⁸⁸ Les résidents des environs de l'établissement sont témoins des évasions et des émeutes, « *perturbations de l'ordre et*

⁴⁸⁴ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁴⁸⁵ Jean-Dominique Durand, professeur des universités, adjoint au Maire de Lyon – Discours à l'occasion du dévoilement d'une nouvelle plaque mémorielle à Saint-Paul (13 septembre 2016). Disponible sur : <http://jeandominiquedurand.com/spip.php?article187>.

⁴⁸⁶ D'après la présentation des Mémoires de la Centrale par le Patrimoine des Pays de la Loire : https://www.youtube.com/watch?v=o5AXXwNXj3c&list=PLxjqDywsdjCS12_HGwpj9Q4fciWP08rCj&index=5.

⁴⁸⁷ Anonyme (avril 2009). « L'avenir incertain des prisons de Perrache, témoignage de l'architecture carcérale du XIX^e siècle à Lyon », *France 3 Rhône-Alpes* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x8v3rd>.

⁴⁸⁸ Camila Van Diest, *op. cit.*

de la sphère du quotidien, conséquence directe de la présence de la prison dans le quartier ». Lors des évasions, les riverains sont parfois même « soupçonnés de se livrer à des activités illégales, seulement à cause de leur proximité physique à la prison ». Les émeutes, quant à elles, sont visibles des immeubles adjacents et deviennent presque des spectacles : « en ce sens, la prison est évoquée comme un lieu de représentation, où la violence est toujours un élément très présent ».

Même si les prisons de Perrache n'ont pas connu de problème d'évasion pendant leur durée d'activité⁴⁸⁹, la maison d'arrêt peut être vue comme une source de danger par certains riverains. C'est pourquoi la plupart ne proteste pas quand elle ferme et est transférée dans un nouvel établissement carcéral à l'extérieur de la ville, comme c'est de plus en plus souvent le cas face à la surpopulation et au manque d'hygiène des anciennes prisons des centres-villes.⁴⁹⁰ Un autre facteur de ce déplacement, visible dans le cas de la prison de Valparaiso, est la présence de « conflits tant sur le plan de l'urbanisme que pénitentiaire », liés à la croissance urbaine et à l'intégration progressive de la prison dans la ville.⁴⁹¹ Il devient alors nécessaire d'éloigner les prisons, comme à Lyon où Saint-Joseph, Saint-Paul et Montluc sont désaffectées pour laisser la place au centre pénitentiaire de Corbas, au sud-est de la ville. Ce transfert est mal vécu par les détenus : en dépit des meilleures conditions d'hygiène du nouvel établissement, ils sont privés de contact humain⁴⁹², moins intégrés dans la ville et donc davantage confrontés à l'isolement.⁴⁹³

Par ailleurs, le milieu carcéral étant peu connu, le public ne l'appréhende souvent qu'à travers la presse lors de débordements et en a donc facilement une mauvaise image.⁴⁹⁴ Il entretient une relation compliquée avec la prison qui est difficile à appréhender en raison de sa fonction, à la fois nécessaire et dérangeante, comme le dit Philippe Blondin*, architecte du patrimoine : « *Quand on voit dans quel état on met nos prisonniers, je peux vous dire que l'aspect mémoriel, je n'ai pas vraiment envie de maintenir une mémoire comme ça. [...] C'est la honte !* » Cette volonté de distanciation vis-à-vis l'ancien usage pénitentiaire se retrouve chez tous les acteurs du projet de reconversion qui témoignent de leur sentiment de malaise lors de leur première visite des prisons. Plusieurs expressions péjoratives sont employées, évoquant un « état assez déplorable »⁴⁹⁵, une des prisons « les plus sinistres qui soient »⁴⁹⁶, un « lieu très chargé [et] glauque »⁴⁹⁷, « à la fois dégradé, à vif »⁴⁹⁸, pour conclure : « c'était l'enfer »⁴⁹⁹. On comprend donc l'image négative inspirée par les bâtiments qui dégagent également une impression de pauvreté, « les murs transpir[ant] la misère »⁵⁰⁰, en partie liée au fait que les prisonniers aient été transférés : « quand

⁴⁸⁹ Florence Lambert, *op. cit.*

⁴⁹⁰ Tiroy Saliou, *op. cit.*

⁴⁹¹ Camila Van Diest, *op. cit.*

⁴⁹² Florence Lambert, *op. cit.*

⁴⁹³ Leïla Piazza (14 septembre 2012). « Prisons de Lyon-Perrache : Entrez dans la “marmite du diable” », *Rue 89 Lyon*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2012/09/14/prisons-perrache-entrez-marmite-diable/>.

⁴⁹⁴ Florence Lambert, *op. cit.*

⁴⁹⁵ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

⁴⁹⁶ Entretien avec Thierry Magnin.

⁴⁹⁷ Entretien avec Isabelle Janoyer.

⁴⁹⁸ Entretien avec Patrice Giorda.

⁴⁹⁹ Entretien avec Thierry Roche.

⁵⁰⁰ Entretien avec Michel Quiblier.

je l'ai connue, il y avait la vie, la vie des gens [...] qui étaient là. Là c'était vide donc on y voyait beaucoup plus la misère »⁵⁰¹. En bref, « quand vous entriez dans la “marmite du diable”, c'était toute la douleur, la pauvreté, la souffrance, l'inhumanité. C'était tout ça qui prenait à la gorge. Et donc il fallait respecter »⁵⁰².

Ce flottement « entre obligation et répulsion »⁵⁰³ est analysé par Anne Héricher qui tente de « comprendre pourquoi, depuis des siècles, au rythme d'un balancier, la société a oscillé entre une volonté “d'intégrer” la prison, et celle de la rejeter en totalité »⁵⁰⁴.

« L'établissement pénitentiaire, à défaut d'autres formules de contrôle des prévenus et des condamnés, demeure une nécessité incontournable dans le cadre des pouvoirs régaliens de l'État. [...] Le sentiment de honte, véhiculé par l'institution, a été dénoncé et analysé par de nombreux auteurs. Il perdure depuis des siècles. »⁵⁰⁵

Selon l'auteur, « la sensibilisation du citoyen est une clé du problème » puisque la « méconnaissance de l'institution » est à la base du « rejet » et du « déni » liés à la prison.⁵⁰⁶ Ainsi, Saint-Joseph et Saint-Paul sont vues par les acteurs de la reconversion comme un lieu de souffrances, rempli de misère et dégradant. Cette connotation très négative les pousse à vouloir se détacher de l'image du site, même si un éducateur étant intervenu dans la maison d'arrêt, Daniel Siino* doute que ce soit facile : « les détenus disaient : le jour où ils vont détruire cette prison, on ne pourra jamais rien construire là-dessus, il y a tellement de souffrances et de morts que même une fleur ne pourra pas pousser ».

Les difficultés de patrimonialiser les prisons

Il est donc difficile d'appréhender les prisons en tant que patrimoine. Certes, il existe quelques exemples d'établissements d'enfermement classés aux monuments historiques en France comme le donjon de Vincennes, le château d'If, l'abbaye de Clairvaux ou la prison circulaire d'Autun⁵⁰⁷ mais ces bâtiments sont majoritairement plus anciens que Saint-Joseph et Saint-Paul – construits entre les XII^e et XVI^e pour les trois premiers –, plusieurs ont exercé d'autres fonctions – forteresse ou abbaye – ou ont été rendus célèbres par leur histoire et les prisonniers. Seul le dernier exemple, la prison d'Autun, se rapproche du cas de la maison d'arrêt de Perrache en tant que monument représentatif du système panoptique mais son classement est plus tardif puisqu'il a lieu en 2017 contre le XX^e siècle pour les autres. Ainsi, malgré l'élargissement du champ patrimonial, l'architecture pénitentiaire semble toujours ignorée.⁵⁰⁸ La base de données Mérimée, qui recense le patrimoine français, compte seulement « une petite centaine de fiches relatives à des établissements

⁵⁰¹ Entretien avec Patrice Giorda.

⁵⁰² Entretien avec Thierry Roche.

⁵⁰³ Anne Héricher, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁰⁴ *Id.*, p. 56.

⁵⁰⁵ *Id.*, pp. 58-59.

⁵⁰⁶ *Id.*, p. 45.

⁵⁰⁷ Tiroy Saliou, *op. cit.*

⁵⁰⁸ Caroline Soppelsa (2010). « Architecture pénitentiaire. Mémoire historique : l'ambivalence des représentations », *Sociétés & Représentations* [En ligne], 2 (n° 30). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2010-2-page-83.htm>.

pénitentiaires en activité entre le lendemain de la Révolution française et le début du XX^e siècle, [dont] une trentaine de réaffectations de bâtiments anciens. [...] Un peu plus d'une vingtaine d'édifices (près de la moitié issus de réaffectations) bénéficient d'une inscription au titre des monuments historiques et moins d'une dizaine (les trois quarts issus de réaffectations) sont partiellement ou totalement classés »⁵⁰⁹. De plus, il n'y a toujours pas de recherches globales sur le sujet en France et les profanes ne semblent pas s'en préoccuper.⁵¹⁰

Les difficultés d'appropriation de ces édifices par le grand public pourraient expliquer ce manque d'intérêt. En effet, le fait que les lieux soient fermés, le manque de connaissance à leur égard et leur image négative rendent l'attachement et la mobilisation des riverains difficile.⁵¹¹ La reconversion est alors compliquée, comme le souligne Frédéric Didier*, architecte en chef des monuments historiques, en charge de la réhabilitation des parties anciennes de Saint-Joseph.

« Dans l'inconscient collectif en effet, quoi de plus hostile, de plus mal considéré qu'une prison, dont on ne parle dans l'actualité que pour mieux en souligner les problèmes et les drames ? Effacer une mémoire trop lourde à porter par une démolition suivie d'une reconstruction d'un nouveau quartier semblait un processus évident. »⁵¹²

Un phénomène semblable est observable dans le cas du patrimoine militaire de Bayonne, difficile à accepter et valoriser. Isabelle Garat, maître de conférences en géographie et en aménagement du territoire à l'Université de Nantes, s'intéresse au processus de patrimonialisation de la forteresse et note que les bâtiments sont « *fermés au regard des habitants* » donc inconnus.⁵¹³ Pendant longtemps, les architectes et la municipalité souhaitent se détacher de ces fortifications gênantes urbanistiquement. Le lieu est considéré comme une zone à aménager, et non pas « *comme un site au patrimoine particulier* ». « *Le seul patrimoine qui se dégage [des] consultations demeure celui de la vieille ville, cité militaire mise à part* » : la municipalité souhaite respecter le « *cachet* » de la ville mais ne mentionne pas le patrimoine militaire et n'explique pas les démolitions tandis que les architectes des monuments historiques présentent un faible intérêt pour le site. Même les militaires ayant exercé dans la caserne, bien que nostalgiques devant l'état des bâtiments, n'évoquent pas la protection ou la conservation. Aujourd'hui, l'ancienne forteresse est protégée au titre des monuments historiques donc valorisée mais ce processus a mis du temps. La patrimonialisation dépend donc des contextes spatiaux et temporels et, « *lorsque l'attention portée à l'objet ou au monument patrimonialisable est récente, la question de son entrée dans des procédures de classement et de conservation est délicate* ». ⁵¹⁴

⁵⁰⁹ Caroline Soppelsa, *op. cit.*, pp. 84-85.

⁵¹⁰ *Id.*

⁵¹¹ Florence Lambert, *op. cit.*

⁵¹² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.* p. 137.

⁵¹³ Isabelle Garat (2000). « Qu'est-ce qui fait ou ne fait pas "patrimoine" ? L'exemple du domaine militaire du "Château-Neuf, casernes de la Nive" à Bayonne », *Noroi* [En ligne], 1 (n° 185). Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_2000_num_185_1_7006, p. 139.

⁵¹⁴ *Id.*, p. 146.

3.1.2 La fermeture des prisons de Perrache, l'une des nombreuses illustrations de l'échec du système pénitentiaire

Au-delà de la misère et de la souffrance dont la prison est imprégnée, l'absence de réflexion sur la mémoire pénitentiaire témoigne du manque d'introspection du système carcéral dans son ensemble.

La prison, « fabrique » de la délinquance

Michel Foucault (1976) développe l'idée que le projet de la prison naît quasiment en même temps que son échec. En effet, loin de diminuer le taux de criminalité, elle provoque la récidive et favorise l'organisation d'un milieu de délinquants.⁵¹⁵ C'est un lieu d'illégalismes en ce qu'elle « voue ceux qu'elle a recrutés à un illégalisme, qui, en général, les suivra toute leur vie : par les effets de désinsertion sociale, par l'existence [...] du casier judiciaire, par la formation de groupes de délinquants ; [...] [et que son] fonctionnement interne n'est possible, que par tout un jeu, à la fois multiple et complexe, d'illégalismes »⁵¹⁶, comme les trafics et les violences. Selon cette « thèse socio-judiciaire »⁵¹⁷, les limites de l'emprisonnement ont tout de suite été comprises mais la prison s'est tout de même imposée car elle « constitue la pièce essentielle d'une gestion politique des illégalismes »⁵¹⁸ en créant une « délinquance socialement identifiée »⁵¹⁹ parmi les détenus mais aussi leurs familles⁵²⁰ que le pouvoir peut ensuite contrôler plus facilement.⁵²¹

« Il y aurait donc eu un “dérapiage” du pouvoir pénitentiaire ; la prison n'a pas tenu ses promesses, elle n'amende pas, ne réadapte pas (il y a bien sûr des exceptions : la prison, elle aussi, a ses bons élèves) ; elle marque de signes indélébiles le corps et l'esprit de ceux qui lui ont été soumis. La prison “fabrique” des délinquants, constate Pierre Deyon, car l'administration pénitentiaire n'a jamais eu les moyens financiers de sa politique ; la volonté de rétorsion à l'égard des condamnés, conjuguée à l'avarice sordide de l'État, ont rendu caduque toute la législation réformatrice des prisons. La prison fabrique des délinquants ? C'est justement ce qu'on lui demande, répond Michel Foucault ; le système pénitentiaire a eu pour rôle d'isoler une société criminelle, un “milieu” de délinquants connus, contrôlés et utilisés par les services de police. »⁵²²

Cette fabrique de la délinquance constitue donc à la fois l'échec et le succès de l'enfermement puisque « c'est précisément [le] contrôle [de la délinquance] [et] [la] gestion [des illégalismes] qui, eu égard aux finalités que poursuit un système pénal, constituent les critères les

⁵¹⁵ Michel Foucault, *op. cit.*

⁵¹⁶ Jean-Paul Brodeur (1993). « “Alternatives” à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie* [En ligne], 26 (n°1). Disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/017328ar>, p. 24.

⁵¹⁷ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*

⁵¹⁸ *Id.*, p. 200.

⁵¹⁹ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*, p. 205.

⁵²⁰ Michel Foucault, *op. cit.*

⁵²¹ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*

⁵²² André Zysberg (1976). « Pierre Deyon, *Le temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire* ; Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 31^e année [En ligne], n°1. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1976_num_31_1_293703_t1_0168_0000_002, pp. 172-173.

plus habituels pour évaluer son succès. Il se révèle donc, de façon peut-être un peu paradoxale, que c'est l'échec même du système carcéral qui constitue la plus sûre garantie de sa réussite »⁵²³.

Un système peu adapté et des détenus mis à l'écart

L'échec de l'institution pénitentiaire est visible dans son traitement des prisonniers et de leurs proches. Dans son film *Enfermés mais vivants* (2018), Clémence Davigo s'intéresse à un ancien détenu et à sa compagne qui l'a accompagné depuis l'extérieur pendant les 18 ans de son emprisonnement (dont 13 ans dans les prisons de Perrache).⁵²⁴ Elle montre la vie des familles des prisonniers, « *les longues heures d'attente, les parloirs express lorsqu'ils ne sont pas supprimés, l'obligation de faire face avec le sourire ou encore la difficulté de simplement continuer à vivre* »⁵²⁵. Le film interroge donc sur l'utilité des prisons et sur leur impact sur les condamnés et leurs proches : suivent-elles toujours leur but premier d'éduquer les détenus ? Michelle Perrot affirme que cette volonté est utopique. « *Au lieu de cet individu régénéré, sobre, soumis, travailleur que rêvent les textes, c'est un homme brisé dans ses ressorts physiques et moraux, profondément désadapté, que livre la prison, quand elle ne le détruit pas* »⁵²⁶. De plus, la prison exclut, d'abord à l'intérieur de l'établissement en « *[visant] à briser toute communauté, [en empêchant] toute forme de sociabilité* » (p.83), puis à l'extérieur en marquant l'individu comme ancien détenu et en entravant sa recherche de travail.⁵²⁷ L'idée que le système carcéral marque se retrouve dans les discours d'anciens prisonniers : « *on est toujours un peu incrustés* »⁵²⁸, dans une émission de *France Inter* qui suit leur retour à Saint-Paul après la fermeture et avant le début des travaux de reconversion. Ils témoignent des difficiles conditions de détention, parfois (plutôt dans les années 1960 et 1970) enfermés 22 heures sur 24, sans radio, ni lecture, entourés de cafards. Cette émission, tout comme le film de Clémence Davigo, cherche donc à « *donner la parole à ceux qui ont vécu et souffert dans ces lieux, une parole souvent peu connue, peu entendue* »⁵²⁹. Michelle Perrot remarque elle aussi qu'il existe peu de témoignages de l'intérieur des établissements carcéraux. Ce constat est sans doute lié à l'analphabétisme, aux censures de l'institution pénitentiaire et aux stigmates liées à la prison : « *tout cela trame un discours criminel et pénal dont l'élaboration même fait écran, un discours dont les prisonniers sont absents* »⁵³⁰. Certes, son propos fait référence au XIX^e siècle mais il peut aisément être transposé à l'époque actuelle.

Ainsi, les détenus sont peu écoutés et souvent mis à l'écart, dynamique qui se retrouve dans le déplacement des prisons à l'extérieur des villes. Ces nouveaux établissements, bien que réputés

⁵²³ Jean-Paul Brodeur (1976), *op. cit.*, p. 216.

⁵²⁴ N'ayant pas pu nous procurer ce film, nous avons pris appui sur la source suivante : Alter Ego Production – Dossier de presse sur le film *Enfermés mais vivants*, Clémence Davigo (2018).

⁵²⁵ *Id.*

⁵²⁶ Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 85.

⁵²⁷ *Id.*, p. 83.

⁵²⁸ Anaïs Kien, Françoise Camar, *op. cit.*

⁵²⁹ Vincent Wulleman (11 novembre 2018). « Entretien avec Clémence Davigo à propos de son film *Enfermés mais vivants* », *Médiapart* [En ligne]. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/les-ecrans-documentaires/blog/111118/enfermes-mais-vivants>.

⁵³⁰ Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 68.

plus grands et plus propres que les anciens, sont souvent peu appréciés par leurs pensionnaires. Les prisonniers se plaignaient du bruit provenant de la rue et de la gare à Saint-Joseph et à Saint-Paul, mais ces sons apportaient de la vie, contrairement à Corbas, dont l'environnement est qualifié de « *privation sensorielle* »⁵³¹. Un ancien détenu affirme les condamnés et les prévenus préféreraient purger leur peine à Perrache plutôt que dans le nouveau centre car ils pouvaient communiquer entre eux depuis les fenêtres des cellules.⁵³² Par ailleurs, les prisonniers redoutent qu'il ne soit plus possible d'utiliser à Corbas des « yoyos », ces draps lacérés lancés par les fenêtres dans un mouvement de balancier qui permettent d'échanger des cigarettes, de la drogue ou des messages et qui font office de système de communication physique entre les cellules ou vers l'extérieur.⁵³³

Ces nouvelles prisons se veulent donc plus modernes et plus performantes mais elles ont également des limites. Dans une conférence à l'Université en Montréal en 1976, Michel Foucault donne des exemples d'établissements modèles qui n'empêchent pas les prisonniers de s'échapper, ni de poursuivre leurs activités de délinquance.⁵³⁴ En outre, il note que les alternatives véritables au système pénitentiaire, c'est-à-dire proposant un travail non répétitif et des contacts avec l'extérieur, reprennent en réalité les mêmes fonctions carcérales que les prisons. Parmi elles, la réforme par le travail, la « *refamilialisation* »⁵³⁵, soit la famille comme instrument de prévention de la criminalité, et la participation du prisonnier à sa propre punition qui favorise son acceptation de sa peine.

Une remise en cause enfouie sous le renforcement de la sécurité

Lorsque des établissements carcéraux sont transférés, le problème qu'ils posent est détourné et non pas effacé, tout comme les prisons de Lyon ont été déplacées et non pas supprimées, contrairement à ce que laisse supposer la citation de Victor Hugo déjà mentionnée. Celle-ci est d'ailleurs vivement critiquée par Bernard Bolze* qui a passé deux mois à Saint-Paul en tant qu'insoumis en 1979 et qui a travaillé bénévolement dans les prisons pendant une dizaine d'années : « *ce propos est nul, à laisser entendre qu'on a fermé une prison pour ouvrir une université, oser dire ça, je trouve ça scandaleux* ». Il ajoute : « *on a fermé des prisons insalubres en centre-ville et situées de telle façon qu'on les repérait, pour ouvrir des prisons qu'on ne sait plus situer, invisibles et dans lesquelles se poursuit la déshumanisation* »⁵³⁶.

Ce militant pour le respect du *numerus clausus* en prison, c'est-à-dire pour limitation de la surpopulation⁵³⁷ crée également l'Observatoire international des prisons (OIP)⁵³⁸ à Lyon en 1990

⁵³¹ Anaïs Kien, Françoise Camar, *op. cit.*

⁵³² *Id.*

⁵³³ *Id.*

⁵³⁴ Jean-Paul Brodeur (1993), *op. cit.*

⁵³⁵ *Id.*, p. 17.

⁵³⁶ Leïla Piazza (5 septembre 2013). « Prisons de Lyon : “on fait perdurer la déshumanisation” », *Rue89* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2013/09/05/prisons-lyon-continue-faire-perdurer-deshumanisation/>.

⁵³⁷ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF*.

⁵³⁸ Cette organisation « *fait connaître l'état des conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers et contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Elle dispose du statut consultatif auprès des Nations unies* » (d'après le site de l'OIP : <https://oip.org/>).

puis travaille auprès du contrôleur général des lieux de privation de liberté⁵³⁹ à partir de 2008 avant de fonder *Prison Insider*⁵⁴⁰ en 2015. Sans être abolitionniste, jugeant que « *la prison est un outil de la démocratie [qui] doit exister pour un certain nombre de personnes dangereuses pour autrui, pour des infractions précises* », il critique l'institution pénitentiaire dans son ensemble, la désignant comme un « *mode de sanction très onéreux pour un résultat assez piètre* ». ⁵⁴¹

En outre, selon David Scheer, sociologue et criminologue, l'architecture des prisons du XIX^e siècle tentait de rectifier l'échec de la prison mais « *l'évolution du bâti pénitentiaire témoigne du délitement de l'investissement dans cette tentative [...] : la prison moderne vise la sécurisation maximale et le contrôle, sans aucune autre forme de projet pénitentiaire – des hauts murs, un espace fractionnant* »⁵⁴².

« L'architecture carcérale se vidant de son sens jusqu'à être amputée de la pensée pénitentiaire, il s'agit désormais pour le gouvernement et l'administration pénitentiaire de justifier une politique carcérale toujours expansionniste. L'argument de la sûreté est régulièrement mobilisé [...]. Le pragmatisme mathématique vise également à justifier la reproduction de la prison comme remède à la surpopulation – perçue comme une sous-capacité plutôt que comme une sur-incarcération –, en présentant l'extension du parc pénitentiaire comme une solution à un problème créé par la politique pénale et la prison elle-même. » ⁵⁴³

Ainsi, « *l'évolution de l'investissement dans l'architecture carcérale, réduite progressivement au blindage et à la duplication, témoigne d'un effritement de la pensée pénitentiaire* »⁵⁴⁴. Effectivement, le début des années 2000 tend vers un « tout sécuritaire » pénitentiaire, comme Christian Carlier, historien, l'illustre en prenant appui sur l'envolée de la population pénale et des mesures sécuritaires même si, à partir de 2006, de nouvelles règles sont mises en place dans les établissements pénitentiaires en réaction à de nombreuses critiques de détenus reprises par la Cour européenne des droits de l'homme.⁵⁴⁵ Comme l'explique Caroline Soppelsa, historienne de l'architecture, les prisons reflètent donc l'échec du système d'enfermement, non adapté et générant de mauvaises conditions de vie pour les détenus, et renvoient aux incarcérations parfois injustes de certains, notamment politiques.⁵⁴⁶ La mise à distance est difficile et les émotions négatives : c'est pourquoi de nombreuses prisons ont été démolies, l'acte de destruction prenant « *une véritable fonction cathartique* »⁵⁴⁷.

⁵³⁹ Leïla Piazza (12 février 2012), « Bernard Bolze, libre penseur », *Libélyon*. Disponible sur : <https://leilapiazza.wordpress.com/2012/02/12/bernard-bolze-libre-penseur/>.

⁵⁴⁰ Ce site d'information partisan mène des enquêtes sur les prisons du monde entier. Son objectif est de produire de l'information à l'échelle internationale (d'après un article de *LyonMag* : Anonyme (8 avril 2016). « Bernard Bolze : “*Prison Insider*, de l'investigation et de l'info en continu sur les prisons” », *LyonMag*. Disponible sur : <https://www.lyonmag.com/article/79690/bernard-bolze-8220-prison-insider-de-l-investigation-et-de-l-info-en-continu-sur-les-prisons-8221>).

⁵⁴¹ Anonyme (8 avril 2016). « Bernard Bolze : “*Prison Insider*, de l'investigation et de l'info en continu sur les prisons” », *LyonMag*, *op. cit.*

⁵⁴² David Scheer, *op. cit.*, p. 424.

⁵⁴³ *Id.*, p. 425.

⁵⁴⁴ *Id.*, p. 424.

⁵⁴⁵ Christian Carlier, *op. cit.*

⁵⁴⁶ Caroline Soppelsa, *op. cit.*

⁵⁴⁷ *Id.*, p. 87.

3.1.3 La valorisation des prisons à travers l'histoire et la culture

Nous avons déjà abordé l'idée que la culture permet d'ouvrir et de valoriser d'anciens lieux d'enfermement mais elle peut également être introduite lorsque l'établissement est en fonction, en tant que « vecteur d'intégration »⁵⁴⁸ comme ça a été le cas à Saint-Joseph et à Saint-Paul.

Les initiatives culturelles de la maison d'arrêt

Les prisons s'ouvrent à la culture à partir des années 1980, notamment grâce à des accords passés entre les ministères de la Culture et de la Justice.⁵⁴⁹ Plusieurs directeurs de la maison d'arrêt de Lyon tentent donc de mettre en place des activités culturelles auprès des détenus. La chapelle centrale de Saint-Paul est transformée en salle polyvalente⁵⁵⁰ où plusieurs concerts ont lieu⁵⁵¹.

« Il en découle quatre objectifs (favoriser la réinsertion des détenus, encourager les prestations culturelles de qualité, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires, sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions) et quatre principes de fonctionnement (partenariat avec des structures culturelles locales, recours à des professionnels, mise en place d'une programmation annuelle de qualité, évaluation des actions réalisées). »⁵⁵²

Selon Philippe Perron, ancien directeur des prisons des Lyon, l'association socio-culturelle de la prison permet de favoriser la vie des condamnés.⁵⁵³ *L'Écrou*, un journal des prisonniers, est aussi créé en 1983 sous l'impulsion de Christian Carlier alors directeur adjoint.⁵⁵⁴ Bernard Bolze accompagne les détenus dans cette initiative jusqu'à sa suppression par l'administration en 1993 en raison des difficultés liées à la gestion de la liberté d'expression dans un établissement pénitentiaire.⁵⁵⁵

Par ailleurs, les prisons s'ouvriront à plusieurs artistes à l'occasion de « Complicités d'évasion », un projet mis en place par Daniel Siino* dans les années 1990. Cet éducateur et fondateur du « Téléphone du dimanche », une émission de radio mettant en relation les détenus et leurs familles, travaille bénévolement comme président de l'association culturelle des prisons de Lyon. À l'occasion du projet, plusieurs peintres et sculpteurs obtiennent un laissez-passer de quelques mois pour rentrer dans l'établissement et réaliser une œuvre sur les prisons avec ou sans l'aide des détenus.⁵⁵⁶ Une exposition a ensuite lieu afin de présenter les réalisations des artistes. Daniel Siino* propose également d'autres activités pour « donner vie à la prison » : « quand l'art est entré en prison, ça a apporté une évasion mentale, psychique pour ces gens enfermés ». Patrice

⁵⁴⁸ Anonyme (7 mai 2009). « Les prisons de Lyon se font la belle », *L'influx*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.linflux.com/lyon-et-region/les-prisons-de-lyon-se-font-la-belle/>.

⁵⁴⁹ *Id.*

⁵⁵⁰ Entretien avec Daniel Siino.

⁵⁵¹ La chanteuse Barbara se produira notamment à Perrache et à Montluc (d'après une émission de RCF : Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*).

⁵⁵² Anonyme (7 mai 2009). « Les prisons de Lyon se font la belle », *L'influx, op. cit.*

⁵⁵³ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*

⁵⁵⁴ Entretien avec Bernard Bolze.

⁵⁵⁵ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*

⁵⁵⁶ *Id.*

Giorda*, l'un des peintres invités, appuie ce propos : « *ça avait été pour tout le monde, même les détenus, un moment d'air frais* ».

Daniel Siino* encadre également des détenus pour réaliser des fresques dans le sous-terrain reliant les deux prisons. Parmi eux, Didier Chamizo, un peintre prisonnier à Perrache de 1981 à 1991⁵⁵⁷ qui y peint une des ses premières tentatives de « Quatre en cellule ». Ces réalisations ont marqué les esprits de ceux qui ont visité les prisons avant les travaux de reconversion. Ainsi, Michel Quiblier*, coordinateur des travaux de Saint-Paul, affirme : « *c'est sur un plan historique, pas avec un grand H mais par rapport au vécu de la personne* ». Elles présentent donc un certain intérêt, tout comme les bonhommes blancs de Jérôme Mesnager⁵⁵⁸ dans les cours de promenade⁵⁵⁹, ou les céramiques dans la cour de Saint-Joseph. Ces cinq bas-reliefs réalisés en 1985 par une quinzaine de détenus sous la direction du céramiste allemand Winfried Veit sont même inscrits à l'Inventaire général du patrimoine.⁵⁶⁰



Figure 14 : Les réalisations des détenus dans le tunnel reliant les deux prisons, dont « *Quatre en cellule* » de Didier Chamizo

Source : Photographies de Véronique Belle, d'après l'Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Paul de Lyon (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/prison-saint-paul/e841df8f-2a03-4875-9ca7-0cf109da0243>.

⁵⁵⁷ Émilie Sciardet, *op. cit.*

⁵⁵⁸ Peintre français qui a pour habitude de représenter des Hommes en blanc, « symbole de lumière, de force et de paix » (d'après le site de Jérôme Mesnager : <https://jeromemesnager.com/about/>).

⁵⁵⁹ Leïla Piazza (14 septembre 2012). « Prisons de Lyon-Perrache : Entrez dans la “marmite du diable” », *Rue 89 Lyon, op. cit.*

⁵⁶⁰ Inventaire général du patrimoine culturel – Ensemble de cinq bas-reliefs (2001). Disponible sur : https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/ensemble-de-cinq-bas-reliefs/32509ce6-077f-4b8e-8a0e-536a49c9a65a_

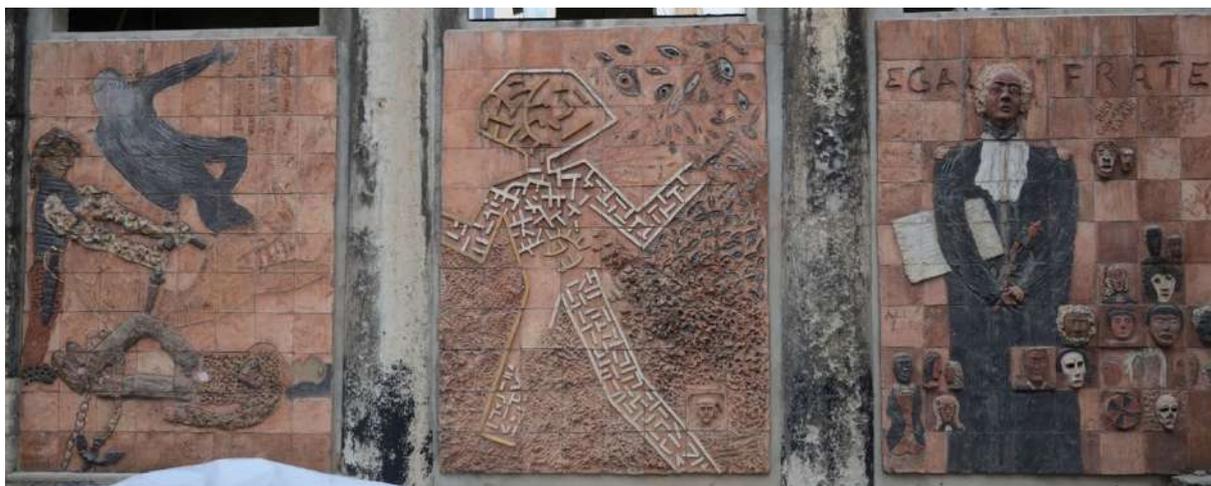


Figure 15 : Bas-reliefs réalisés par des détenus à Saint-Joseph

Source : Photographie de Paul Raveaud (2013).

La Seconde Guerre mondiale : un argument mémoriel

Nous avons déjà évoqué le fait que les prisons de Perrache avaient servi de lieu d'emprisonnement à plusieurs Résistants célèbres. Ainsi, même si les bâtiments n'ont pas accueilli des détenus aussi prestigieux qu'un autre établissement de Lyon, la prison de Montluc où Jean Moulin a été emprisonné après son arrestation, en 1943, ils présentent un intérêt historique. Cependant, c'est bien Montluc qui deviendra un mémorial de la Seconde Guerre mondiale. Cette prison militaire est effectivement utilisée pendant l'Occupation puis accueille des collaborateurs après la guerre.⁵⁶¹ Redevenue civile, elle est convertie en prison pour femmes en 1997 et ferme en février 2009. L'Association des rescapés de Montluc souhaite alors en faire un lieu de mémoire : en juin 2009, certaines parties sont inscrites aux monuments historiques et deviennent un mémorial.⁵⁶² C'est donc son histoire, liée à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, qui fait l'intérêt du site.

« Mémoire, voici le maître-mot de la fabrique du patrimoine pénitentiaire : mémoire collective, historique d'abord, mais également mémoire individuelle, celle des anciens détenus, et en particulier celle des anciens "politiques" »⁵⁶³ indique Caroline Soppelsa. Cette mémoire peut participer à la valorisation, notamment patrimoniale, des lieux comme c'est le cas à Montluc, inscrite aux monuments historiques alors qu'elle ne présente pas de qualités architecturales. Au contraire, les prisons de Perrache « qui constituent à elles deux une véritable leçon d'architecture pénitentiaire » n'y ont pas eu droit et ont manqué de se faire détruire : « la légitimité de la protection repose donc uniquement sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale »⁵⁶⁴.

La mémoire d'événements tragiques constitue également un frein à la destruction, ou du moins attire l'attention, comme c'est le cas pour la démolition de la Grande Roquette, à Paris, à la

⁵⁶¹ Anonyme (30 septembre 2010). « Prison de Montluc : un nouveau lieu de mémoire », *L'influx*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.linflux.com/lyon-et-region/prison-de-montluc-un-nouveau-lieu-de-memoire/>.

⁵⁶² Anonyme (30 septembre 2010). « Prison de Montluc : un nouveau lieu de mémoire », *L'influx*, *op. cit.*

⁵⁶³ Caroline Soppelsa, *op. cit.*, p. 88.

⁵⁶⁴ *Id.*, p. 85.

fin du XIX^e siècle qui reviendrait à effacer la mémoire des martyrs exécutés le 24 mai 1871 lors de la Commune.⁵⁶⁵ Sa destruction, proche de celles des prisons de Sainte-Pélagie et de Mazas « engendre un climat de réflexion propice à l'émergence d'une conscience patrimoniale »⁵⁶⁶.

« Chacun se pose inconsciemment cette question : une fois la prison détruite, que restera-t-il de son passage en ces lieux dans la mémoire collective ? Ou plutôt, par extension, puisque cet enfermement (petite histoire) est souvent lié à des événements politiques (grande histoire), que restera-t-il de tel combat, ou de tel drame ? Dans cette optique, c'est la mémoire de personnages et/ou de faits historiques que l'on honore en respectant le bâtiment. »⁵⁶⁷

L'émergence d'un patrimoine confronté à des difficultés de conservation

On revient donc à la question de la prison comme patrimoine, cette fois-ci avec une réponse plus positive. Comme nous l'avons déjà vu, le champ patrimonial s'est considérablement élargi au cours du XX^e siècle. En témoigne l'émission « Chefs-d'oeuvre en péril » de Pierre de Lagarde diffusées durant les années 1960, 1970 et 1980 qui a fait connaître au grand public plusieurs édifices et a permis de sauver et de réhabiliter un certain nombre de monuments.⁵⁶⁸ Elle a donc participé à la reconnaissance du petit patrimoine, l'extension chronologique de celui-ci étant plutôt due à l'action des ministres de la Culture, notamment André Malraux et Jack Lang. Comme le remarque Pierre Franceschini*, ABF : « *il y a 40 ans, on n'aurait pas pensé à protéger ces prisons* ». La notion de patrimoine a donc évolué et possède plusieurs définitions, celle du ministère de la Culture, des habitants, des politiques. Pierre Gangloff*, artiste qui est intervenu dans les prisons de Perrache, donne sa vision du patrimoine : « *peu importe l'architecture ou le lieu, ce sont des bâtiments qui ont été investis d'une manière émotionnelle, par le travail, par la qualité du lieu* ». Partant de là, on pourrait envisager de considérer les prisons comme du patrimoine en tant qu'élément représentatif d'une certaine époque et d'une certaine mémoire. Les étudiants à l'origine du blog pour sauver les prisons de Perrache vont dans le même sens en remarquant que les prisons « *échappent à toute reconnaissance* » mais qu'elles méritent d'être sauvegardées : « *bien qu'institution souvent considérée comme écœurante mais nécessaire à toute société, la prison et les prisonniers ne constituent pas moins une page indélébile de l'Histoire, dont la mémoire doit être préservée et étudiée* »⁵⁶⁹.

Toutefois, cet élargissement du patrimoine s'accompagne aussi de différents rapports à la conservation. Roland May, historien et archéologue de l'Antiquité, s'intéresse à la question en se demandant en quoi l'évolution de la notion de patrimoine affecte son lien avec la conservation-restauration.⁵⁷⁰ Son postulat de départ est l'étroite relation entre cette dernière et le patrimoine car

⁵⁶⁵ Caroline Soppelsa, *op. cit.*

⁵⁶⁶ *Id.*, p. 90.

⁵⁶⁷ *Id.*, p. 91.

⁵⁶⁸ Philippe Garbit (22 septembre 2019). « Le patrimoine, une obsession française : Pierre de Lagarde au secours des chefs-d'oeuvre en péril », *France Culture – Les Nuits de France Culture* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/la-fabrique-de-lhistoire-le-patrimoine-une-obsession-francaise-2eme-partie-pierre-de-lagarde-au>.

⁵⁶⁹ Blog « Sauvons les prisons de Perrache », *op. cit.*

⁵⁷⁰ Roland May (2009). « Patrimoine(s) et Conservation-Restauration(s) », *CeROArt* [En ligne], 4. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/ceroart/1235>.

« dans le domaine culturel, le patrimoine est un bien qui, pour diverses raisons, doit être transmis aux générations futures. La conservation-restauration rassemble les méthodes et les moyens pour assurer le mieux possible cette transmission ». Cependant, les méthodes de préservation sont différentes puisque le patrimoine technique, scientifique et industriel est transmis par « sauvegarde », soit « une soustraction de l'objet à un danger immédiat de destruction et de disparition sans qu'elle ait intégré nécessairement une réflexion à plus long terme », plutôt que par « conservation », « à savoir une démarche, une pratique, une politique raisonnée visant à connaître et à réduire les facteurs de risques susceptibles d'entraîner la détérioration voire la disparition de l'objet ».⁵⁷¹ En suivant ces définitions, on constate que l'ensemble des prisons de Perrache a bien été « sauvegardé » et non pas « conservé ». L'auteur insiste sur le sens du mot patrimoine comme « témoin du passé mais aussi de création actuelle en tant que patrimoine en devenir »⁵⁷² : il doit s'attacher au présent et au futur autant qu'au passé, ce qui pose la question de l'avenir des Saint-Joseph et de Saint-Paul.

3.2 L'ambivalence de la mémoire pénitentiaire : rupture ou continuité ?

Nous l'avons vu, il existe une véritable mémoire des prisons et des prisonniers à l'intérieur de la maison d'arrêt de Perrache mais tous les acteurs du projet de reconversion n'adoptent pas la même attitude vis-à-vis de cet héritage.

3.2.1 L'objectif des promoteurs : faire oublier l'ancienne fonction et la souffrance qu'elle engendrait

Lors du projet de reconversion mené par l'UCLy et la société OGIC, une partie des bâtiments est conservée et la morphologie des plans en grille et panoptique est préservée mais un certain nombre d'éléments anciens sont également démolis ou modifiés par les architectes. Ces choix sont guidés par la volonté d'ouverture des maîtres d'ouvrage mais témoignent également de leur désir de faire en quelque sorte table rase du passé carcéral des lieux.

Démolir l'architecture « trop parlante » des lieux

Certains éléments des prisons sont jugés trop évocateurs de l'ancienne fonction d'enfermement de l'édifice. C'est le cas de l'aile nord de Saint-Paul dont les cellules en coursière donnaient sur un vide central et un filet anti suicide.⁵⁷³ Ce rappel de l'architecture carcérale n'est pas conservé par l'UCLy, en raison de sa volonté d'ouvrir une traversée diagonale et d'implanter une verrière mais aussi pour se détacher du souvenir des prisons. Isabelle Janoyer*, chef de service

⁵⁷¹ Roland May, *op. cit.*

⁵⁷² *Id.*

⁵⁷³ Entretien avec Isabelle Janoyer.

à la DDE, se montre d'ailleurs « *surprise qu'ils la démolissent* » puisqu'il s'agit pour elle, « *de l'élément le plus fort architecturalement, [...] le plus spectaculaire* ».

Un débat du même type a lieu sur la conservation d'une cellule de détenu à Saint-Paul. Même si la décision finale est qualifiée « *d'évidence* » par Thierry Roche*, architecte-urbaniste, Olivier Frérot*, vice-recteur de l'UCLy à l'époque, n'est pas d'accord : « *ça a été tranché négativement, moi je pense qu'on aurait dû le trancher positivement* ». Pour justifier ce refus, Gilles Barrié*, président de l'AFPICL, évoque le manque d'espace et l'absence de demandes « *frénétiques* » mais ces raisons semblent être de simples prétextes, la véritable cause restant le manque de volonté de conserver la mémoire des prisonniers. En effet, comme le dit Thierry Magnin*, recteur de l'Université, la « *manière de faire mémoire ce n'est pas d'être un musée* ». Même Bernard Bolze* juge qu'il est plus intéressant de « *créer une continuité* » d'une « *façon vivante, pas dans le chloroforme, dans la naphthaline* » que nous décrirons plus loin dans cette partie. En résumé, « *dans cette crainte que ça colle à la peau de l'Université qu'elle était dans une prison, il y a eu ce choix de ne pas garder une [cellule]* »⁵⁷⁴ en mémoire.

Car pour beaucoup d'acteurs du projet, la fonction pénitentiaire reste très prégnante dans les bâtiments, comme le souligne Gilles Barrié* :

« Ce sont des pierres qui, si elles le pouvaient, auraient beaucoup de choses à raconter [...] il y a un aspect moral, ce n'est pas facile du tout non plus [...] mais il est bien évident qu'on n'allait pas garder la totalité du vieux bâtiment parce qu'on ne fait pas des salles de cours dans des cellules de prisonniers ! [...] On s'est dit que les murs parlent déjà d'eux-mêmes, ce n'est pas la peine d'en rajouter. »

L'ancienne fonction est donc suffisamment visible et il est inutile de la mettre davantage en valeur. Jean-Marc Truchot* insiste sur le nouvel usage des lieux : « *l'important c'était de faire accepter à tout le monde que ça a été une prison mais que ça n'est plus une prison, point à la ligne. Donc on a gardé quelques traces, suffisamment, mais pas trop non plus parce qu'il faut que les gens se sentent sur un terrain universitaire* ». Il est impossible de conserver les bâtiments à l'identique, notamment pour des raisons techniques puisque, dans les anciennes cellules, les portes sont trop étroites et les fenêtres trop hautes.⁵⁷⁵ Même ceux qui ont connu les prisons en fonctionnement et qui leur sont donc plus attachés approuvent. Bernard Bolze* estime la reconversion suffisante : « *on ne demande pas aux étudiants de vivre dans une prison* » et Daniel Siino* ajoute : c'est « *un musée à ciel ouvert [...] en rajouter, je ne pense pas que ce soit nécessaire, le lieu est assez fort, on voit tout de suite que c'est une prison* ».

Le sort des peintures réalisées par des détenus dans le sous-terrain reliant les deux prisons soulève également de nombreuses interrogations. En effet, Saint-Joseph et Saint-Paul étant des établissements recevant du public (ERP), elles ne doivent pas communiquer⁵⁷⁶, ce qui pose la

⁵⁷⁴ Entretien avec Olivier Frérot.

⁵⁷⁵ Entretien avec Michel Quiblier.

⁵⁷⁶ « *Un établissement recevant du public doit être isolé de tout bâtiment ou local occupé par des tiers afin d'éviter qu'un incendie ne puisse se propager rapidement de l'un à l'autre* » (d'après le site Aldès : <https://pro.aldes.fr/services/r%C3%A9glementations/protection-incendie/r%C3%A8glementation-erp-applicable-%C3%A0-tous-les-erp/>).

question de l'appartenance du tunnel afin de le condamner d'un côté.⁵⁷⁷ Le Grand Lyon pourrait en devenir propriétaire car il passe sous la voirie qui lui appartient mais aucune solution n'est trouvée.⁵⁷⁸ De même, la municipalité refuse de s'en occuper en raison du coût d'entretien, trop onéreux.⁵⁷⁹ Aujourd'hui encore, l'identité de leur propriétaire semble floue, certains parlant de l'UCLy⁵⁸⁰, d'autres de la mairie⁵⁸¹. Toujours est-il que la présence de ce tunnel tombe dans l'oubli : le président de l'AFPICL depuis 2016, Régis de Tarlé*, connaît son existence mais ne l'a jamais vu et ne sait pas comment y accéder. Le public n'y ayant pas non plus accès, les réalisations des prisonniers qui y sont toujours semblent destinées à tomber dans l'oubli et à se dégrader en raison de l'humidité.⁵⁸² Pourtant, le premier projet de « la Vie grande ouverte » mentionnait leur existence et réfléchissait à leur destination.

« Si le projet Saint-Paul et Saint-Joseph fait la part belle à l'architecture du XIX^e siècle, époque où sont nés ces deux établissements, leur vécu plus récent ne doit pas être oublié : à ce titre la galerie de liaison souterraine entre les deux prisons, dans son tronçon central situé sous la rue Delandine, sera conservée et mise en valeur par la lumière entre les deux sous-sols créés sous chacun des îlots, pour donner une transparence visuelle à ce niveau. »⁵⁸³

Là encore, la raison du changement n'est pas claire : l'ABF en charge du suivi de la reconversion, Pierre Franceschini*, indique que l'idée de départ était de l'ouvrir mais que les promoteurs s'y sont opposés, souhaitant peut-être vendre les peintures. Selon Isabelle Janoyer*, c'est le ministère de la Justice qui aurait aimé vendre les œuvres de Didier Chamizo. Ces dernières auraient d'ailleurs pu être montrées pour les Journées du Patrimoine mais la DRAC n'avait apparemment pas les moyens de les entretenir.⁵⁸⁴ Quelle que soit la raison de l'abandon de ce tunnel, Daniel Siino* affirme que sa fermeture n'est « *pas une perte* ».

Enfin, un autre type de conflit a lieu sur la question de la mémoire de la Résistance. Nous avons déjà évoqué la lente reconnaissance de la culpabilité de la Milice française dans l'exécution de nombreux Résistants à Saint-Paul pendant la Seconde Guerre mondiale. Les familles des victimes réclament que la plaque désignant les Nazis comme coupables soit changée, d'abord à la municipalité de Lyon et à l'État, puis à l'UCLy quand elle devient propriétaire des lieux.⁵⁸⁵ L'Université aurait ensuite mis du temps à procéder à la modification et le préfet aurait été saisi.⁵⁸⁶ Ce sujet semble avoir partagé les décideurs, créant une « *polémique* » et des « *hésitations* »⁵⁸⁷. L'ancienne plaque est même conservée près de la nouvelle, plus sobre et plus en retrait, mettant en évidence les débats liés à ce changement.

⁵⁷⁷ Entretien avec Philippe Blondin.

⁵⁷⁸ Entretien avec Pierre Franceschini.

⁵⁷⁹ Entretien avec Thierry Roche.

⁵⁸⁰ Entretien avec Philippe Blondin.

⁵⁸¹ Entretien avec Thierry Magnin.

⁵⁸² Entretien avec Thierry Roche.

⁵⁸³ Frédéric Didier et 2BDM Architectes, Notice patrimoniale – Intentions : Les prisons Saint-Joseph et Saint-Paul (février 2010).

⁵⁸⁴ Entretien avec Isabelle Janoyer.

⁵⁸⁵ Entretien avec Olivier Frérot.

⁵⁸⁶ Entretien avec Bernard Bolze.

⁵⁸⁷ Entretien avec Olivier Frérot.



Figure 16 : Les plaques à la mémoire des Résistants exécutés à Saint-Paul : l'ancienne (à droite) et la nouvelle (à gauche)

Source : Photographies de l'auteur (24 février 2020 et 17 juin 2020).

Ainsi, le projet présente des difficultés à appréhender la mémoire historique des lieux, surtout à Saint-Paul mais aussi à Saint-Joseph puisqu'il n'existe aucun support mémoriel : ni plaque, ni mémorial, ni panneau expliquant l'histoire de la prison. Perpétuer la mémoire n'est « *pas l'objectif des maîtres d'ouvrage* ».⁵⁸⁸ Les occupants actuels ne connaissent donc pas forcément l'ancienne fonction, ce que souligne Olivier Frérot* :

« C'était un défi un peu culturel de transformer une prison en université, je pense qu'aujourd'hui, les étudiants qui viennent, ils ne savent même plus que c'était une prison. Ils peuvent le savoir vaguement mais ça avait été un souci de la direction de l'Université de vraiment basculer dans l'esprit d'un nouvel usage totalement différent de l'ancien, une université n'étant pas une prison. »

Dépasser la mémoire pour se projeter dans l'avenir

Ainsi, le projet de reconversion souhaite aller au-delà de l'ancienne fonction. En ce sens, Christophe Margueron*, ABF à la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes le compare au cas de l'Hôtel-Dieu où la mémoire est aussi « *absente* ». Cet ancien hôpital situé sur la presqu'île dans le centre-ville de Lyon est désaffecté en 2010 puis fait l'objet d'un projet de reconversion entre 2015 et

⁵⁸⁸ Entretien avec Pierre Franceschini.

2018.⁵⁸⁹ Trois propositions s'affrontent : le Pôle Régional de Promotion de la Santé, le Grand Musée de la Santé et la Cité Internationale de la Gastronomie. Les deux premiers sont en lien avec l'ancienne fonction hospitalière mais c'est le troisième qui est choisi car jugé plus rentable et mieux porté politiquement. Il rompt avec les souffrances liées à l'hôpital et repose « *sur une vision de la santé à la mode bien plus porteuse et universalisable que celle de l'humanisme du lieu défendue par les porteurs des autres projets. Ce n'est donc pas vraiment une vision de l'histoire du bâtiment qui a gagné avec ce projet, c'est bien plus une vision libérale de ce qui fait l'attractivité d'une fonction au sein d'un bâtiment* »⁵⁹⁰. Cependant, contrairement au cas de la transformation des prisons de Perrache, la population lyonnaise est plutôt en faveur des deux autres projets, étant attachée au bâtiment et souhaitant conserver son histoire. Le patrimoine est donc structurant et l'Hôtel-Dieu est d'ailleurs classé intégralement aux monuments historiques depuis 2011.⁵⁹¹ Sa mémoire est jugée moins dégradante que celle des prisons et, même si elle est porteuse de misère et de souffrances, suit une logique inverse de celle de l'UCLy qui veut tirer un trait sur le passé.

D'une manière similaire, la période carcérale de l'Abbaye de Fontevraud est peu mise en valeur.⁵⁹² L'archéologue départemental explique qu'en raison d'un « *architecte en chef qui avait un mépris pour le patrimoine pénitentiaire* », un certain nombre de bâtiments ont été détruits lors de la rénovation et le site a été restauré dans l'état antérieur aux prisons. Étant donnée l'histoire du monument, plus ancienne et plus riche que celle de Saint-Joseph et de Saint-Paul, cela peut se comprendre mais on retrouve encore une fois l'idée d'une mémoire difficile, ce que souligne l'ancien directeur de cabinet au ministère de la Culture : « *bien sûr que ça posait problème, et en même temps, le fait qu'un lieu de souffrance et d'exclusion puisse redevenir un lieu de prière, de ferveur et de rassemblement, était un véritable pari* ».

Ainsi, la reconversion doit passer par une transformation totale de l'image pour que le site soit accepté. Thierry Magnin* l'admet, « *[ils] voulais[ent] complètement aérer et sortir de l'histoire des pierres, de l'histoire de la souffrance* ». Michel Quiblier* va dans le même sens : « *aujourd'hui, même avec la culture patrimoniale, ce qu'il faut voir c'est que cet établissement, ce n'est pas ce que ça a été, c'est ce que ça va créer pour ceux qui y viennent maintenant* ». Délaisser la mémoire des lieux permet non seulement d'aller vers l'avenir mais aussi de faciliter l'appropriation du site par les nouveaux occupants, nous le développerons plus loin, puisque « *le gros problème a été le travail sur la mémoire, tout le monde avait peur de l'image négative des prisons* »⁵⁹³. Bernard Bolze* désapprouve cette volonté : « *sur l'aspect patrimonial, sur l'aspect transmission, pendant longtemps, ils se sont cachés derrière l'idée que, pratiquement, il fallait cacher que c'était une prison avant parce que les personnels n'allaient pas supporter de travailler dans un endroit comme*

⁵⁸⁹ Léa Doucet (2018). *Reconstruire la ville sur elle-même : garder les murs, changer les fonctions et renouveler les usages. Étude de cas de la reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon*. Mémoire de TFE, ENTPE.

⁵⁹⁰ *Id.*, p. 76.

⁵⁹¹ *Id.*

⁵⁹² D'après la présentation des Mémoires de la Centrale par le Patrimoine des Pays de la Loire : https://www.youtube.com/watch?v=M4moF9Ifly&list=PLxjqDywsdjCS12_HGwpj9Q4fcIWP08rCj&index=3.

⁵⁹³ Entretien avec Frédéric Didier.

ça. Enfin, ça a donné lieu à des bêtises, donc il ne fallait pas garder de trace ». Il ajoute : « au final, Saint-Paul et Saint-Joseph n'ont été ni conservés, ni reconvertis, ni détruits. Mais un peu tout ça »⁵⁹⁴.

L'oubli peut donc être le choix à opérer pour pouvoir avancer et se détacher d'un passé douloureux. Gaetano Ciarcia, anthropologue et ethnologue décrit ainsi la mémoire de l'esclavage à Ouidah, une ville du Bénin, en Afrique. Il existe une « relation controversée entre des mémoires collectives formellement apaisées et les souvenirs, très partagés, selon les individus et les familles, concernant l'héritage contemporain d'un passé esclavagiste qui a affecté d'une manière cruciale l'histoire sociale de ce port négrier »⁵⁹⁵. L'auteur observe une « opposition latente à la rhétorique officielle fondée sur la nécessité du souvenir et de la réconciliation qui ont marqué la mise en patrimoine de l'histoire de l'esclavage à Ouidah. L'oubli devient le masque social de l'affranchissement dont le souvenir doit être aboli. La condition présente est censée oblitérer l'état servile d'autrefois »⁵⁹⁶. Même si cette mémoire n'est pas comparable à celle des prisons, on note un phénomène similaire de voir disparaître un lieu de souffrances chez les personnes proches de l'établissement pénitentiaire afin d'apaiser son souvenir. Par exemple, Pierre Gangloff*, artiste qui est intervenu à Saint-Paul, trouve la trace de la maison d'arrêt assez « anecdotique », l'architecture transformée laissant seulement « des vestiges », mais il considère cette transition « dans l'ordre des choses ». Bernard Bolze pense quant à lui qu'il n'est pas possible de rester figé dans le temps et que la collectivité ne peut pas à chaque fois installer un mémorial, la prison de Montluc remplissant déjà cette fonction.⁵⁹⁷ Régis Neyret, journaliste et défenseur du patrimoine explique : « lorsque plus personne n'y sera détenu, il va falloir se sortir de la tête qu'il s'agit de prisons. Il faut pouvoir montrer que les bâtiments sont intéressants. Mais pour cela, il faut que les murs tombent ou au moins, comportent des ouvertures, sinon il n'y aura pas de prise de conscience d'un intérêt »⁵⁹⁸.

Ainsi, en dépit des actions de communication des porteurs de la reconversion sur le respect du passé, par exemple à travers le film *Saint-Paul : De la prison à l'université* (2015), réalisé par Caroline Puig-Grenetier pendant les travaux de l'UCLy pour présenter le projet et le mettre en valeur, on peut se demander si cette insistance n'est pas qu'un prétexte pour faire oublier le passé des prisons.

⁵⁹⁴ Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon (janvier 2017). *Bulletin de liaison*, n° 112, p. 28 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyonembellissement.com/app/download/7785152676/n%C2%B0+112+janvier+2017.pdf?t=1579899921>.

⁵⁹⁵ Gaetano Ciarcia (2006). « La perte durable. Étude sur la notion de patrimoine immatériel », *Les Carnets du LAHIC* [En ligne], n° 1. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505583/document>, p. 27.

⁵⁹⁶ *Id.*, p. 28.

⁵⁹⁷ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF*, *op. cit.*

⁵⁹⁸ Dominique Menvielle (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*, *op. cit.*

3.2.2 Garder une trace des prisons : une volonté marginale mais bien présente

L'envie de conserver la mémoire des prisons est tout de même présente chez ceux qui les ont connues, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé avec les prisonniers ou qui vivaient à proximité de la maison d'arrêt. En effet, certains voient le site comme un ancien lieu de vie dont les occupants avaient un lien avec le quartier ou encore comme un rappel de la souffrance humaine à respecter.

Créer une continuité architecturale et mémorielle

Plusieurs éléments architecturaux rappellent l'ancienne fonction carcérale des lieux. Les pierres de taille des bâtiments démolis ont été réservées puis utilisées lors de la restauration des parties abîmées.⁵⁹⁹ Même si Jean-Marc Truchot* précise avoir fait garder des grilles parce qu'elles « *ne [le] gênaient pas* », ce sont finalement « *environ 90 % des clôtures de la partie centrale et des portails* »⁶⁰⁰ qui sont recomposés à partir des anciens barreaux de fenêtres. Les architectes travaillent également sur le thème du mur : l'enceinte de la prison est conservée sur une hauteur d'un mètre et sert de socle aux immeubles neufs.⁶⁰¹ De la même manière, les anciens pavillons démolis de Saint-Joseph sont représentés par des murets dans les jardins.⁶⁰² « *Ces vestiges de muraille offrent un beau symbole* » de la conciliation « *de la mémoire et du contemporain* »⁶⁰³. Thierry Roche* décrit le choix des architectes de concasser les pierres issues de la démolition dans le béton pour lui redonner la couleur des anciens bâtiments, puis conclut que « *c'était une manière de conserver malgré tout l'histoire du lieu, l'histoire du site, mais en le réinterprétant* ».

Si les réalisations picturales du tunnel reliant les prisons ont été quasiment oubliées, ce n'est pas le cas des bas-reliefs des cours de Saint-Joseph, déplacées sous le porche d'entrée de l'édifice. Cependant, Paul Raveaud* regrette qu'aucune plaque indiquant leur provenance n'ait été posée malgré ses demandes, même si une telle initiative était prévue et que le texte avait été rédigé⁶⁰⁴ : « *c'est dommage parce que c'est un travail magnifique, très émouvant [...] sans tomber dans le pathos, ce serait un clin d'œil à l'histoire intéressant* ». La question des noms témoigne aussi de l'ambivalence de la mémoire puisque la résidence intergénérationnelle est nommée d'après Emmanuel Mounier⁶⁰⁵, emprisonné par les Nazis, et que le nouveau campus de l'UCLy est baptisé Saint-Paul mais ses amphithéâtres portent le nom de ses mécènes, tel Alain Mérieux, industriel lyonnais, au lieu de faire référence à des détenus célèbres, par exemple.

Bernard Bolze décrit le « *sentiment paradoxal* » que ressentent les anciens détenus qui assistent à la transformation de la prison, « *semblable à celui que ressentirait un mineur dont on*

⁵⁹⁹ Entretien avec Frédéric Didier.

⁶⁰⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 142.

⁶⁰¹ *Id.*

⁶⁰² Entretien avec Thierry Roche.

⁶⁰³ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 141.

⁶⁰⁴ Entretien avec Frédéric Didier.

⁶⁰⁵ Emmanuel Mounier (1905-1950) est un philosophe français, directeur de la revue *Esprit* et représentant du courant « *personnaliste* » (d'après le site des amis d'Emmanuel Mounier : <https://www.emmanuel-mounier.org/qui-est-emmanuel-mounier/biographie>).

fermerait la mine ou un habitant des Minguettes dont on détruirait la tour » : « on sait que ce n'est pas un lieu plaisant mais un pan de l'histoire s'arrête et une trace de leur histoire se perd »⁶⁰⁶. Il souhaite donc respecter la mémoire des détenus et conserver le souvenir de la maison d'arrêt en proposant à l'UCLy un plan en trois phases afin de « célébrer le passage de la prison à l'université » : créer un enseignement supérieur sur les droits fondamentaux des personnes privées de liberté, participer à l'écriture d'un livre sur l'histoire des prisons et ouvrir Saint-Paul à l'occasion des Journées du patrimoine de 2012.⁶⁰⁷ Nous évoquerons cette dernière action en détail plus loin dans notre propos. L'organisation fondée par Bernard Bolze*, *Prison Insider*, est associée au cycle d'enseignement sur les droits en prison qui devient « une façon de donner à penser les lieux de manière contemporaine, de manière immatérielle », sans transformer le lieu en musée. Quant à son ouvrage, *Histoire des prisons de Lyon, manifeste*⁶⁰⁸, il n'a finalement pas été écrit avec l'Université mais ont participé à sa rédaction, entre autres, Thierry Magnin (ancien recteur de l'UCLy), Bernard Devert (fondateur d'Habitat et Humanisme), Jean-Olivier Viout (ancien procureur général de Lyon), Jean-Marie Delarue (ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté), une femme dont le compagnon s'est suicidé à Saint-Joseph, d'anciens détenus et Antoine Grande (directeur des hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France, sous l'égide du ministère des Armées).⁶⁰⁹

Enfin, l'espace culturel aménagé dans la rotonde du bâtiment central de Saint-Joseph est « ouvert à des expositions et des conférences » et « abrite un centre de recherche sur les enfermements de la société en cohérence avec l'histoire de ce lieu »⁶¹⁰. L'ancienne fonction pénitentiaire influence donc les nouveaux usages du lieu et une continuité se crée.

L'avènement de la mémoire, source de projection dans le futur

Cette volonté mémorielle traduit l'importance grandissante de la mémoire, idée développée par Pierre Nora (1931-), historien français et membre de l'Académie française depuis 2001. Dans son œuvre et en particulier dans un article intitulé « L'avènement mondial de la mémoire »⁶¹¹, il en évoque les causes et les conséquences. Il note un « attachement renouvelé » au patrimoine et à la mémoire à partir des années 1970, les musées et les commémorations se multipliant. En France, selon lui, cet accroissement de l'intérêt lié à la mémoire est lié à trois phénomènes : la crise économique de 1974 qui met fin à une forte croissance et participe à réaliser les dégâts causés par le progrès ; la prise de conscience de la « fin du rural » qui favorise l'intérêt pour le Moyen-Âge ; et le déclin du marxisme et du communisme qui marque la « fin de l'idée révolutionnaire » et un nouveau rapport au passé, cherchant non plus la rupture mais la tradition. C'est le début de « l'ère de la commémoration » qui promeut « l'idée d'une mémoire nationale ». Toujours d'après Pierre Nora, tous ces phénomènes sont issus de deux processus sociaux plus larges, « l'accélération de

⁶⁰⁶ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF*, *op. cit.*

⁶⁰⁷ Entretien avec Bernard Bolze.

⁶⁰⁸ Ouvrage que nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer.

⁶⁰⁹ Entretien avec Bernard Bolze.

⁶¹⁰ Habitat et Humanisme – « La Vie grande ouverte » (mars 2013), *op. cit.*

⁶¹¹ Pierre Nora (2002). « L'avènement mondial de la mémoire », *Transit* [En ligne], 22. Disponible sur : <https://indomemoires.hypotheses.org/610>.

l'histoire » et « *la démocratisation de l'histoire* ». Le premier fait référence à un changement de paradigme, la rupture remplaçant la continuité : « *nous ne savons pas ce que nos descendants auront besoin de savoir de nous pour se comprendre eux-mêmes* » et il faut donc accumuler les traces du passé. Le second correspond à l'émancipation de nombreux groupes et peuples qui font émerger leurs mémoires pour se créer une identité, valorisant ainsi la « *mémoire collective* ». L'un des effets de ce « *soulèvement de la mémoire* » est « *l'intensification rapide des usages du passé, usages politiques, usages touristiques, usages commerciaux* ». La multiplication des commémorations montre que « *le passé a cessé d'avoir un sens unique et qu'un présent qui se double de sa propre conscience historique autorise forcément plusieurs versions possibles du passé* ». ⁶¹² Ainsi, comme pour le patrimoine, la notion de mémoire s'élargit. De plus, on retrouve l'idée que nous avons déjà évoquée d'une volonté conservatrice provoquée par le sentiment de perte et par les destructions.

Gaetano Ciarcia s'intéresse quant à lui aux objectifs qui sous-tendent cet avènement de la mémoire en synthétisant la pensée de plusieurs chercheurs dont Henri Bergson, Roger Bastide ou Maurice Halbwachs. ⁶¹³ Selon ce dernier, la mémoire collective englobe et dépasse les mémoires individuelles et « *la fragmentation dont toute activité mémorielle est affectée se reflète dans la partialité d'une mémoire sociale sans cesse reconstruite où les mémoires individuelles, malgré leur dispersion, ne cessent de circuler et de contribuer à l'édification de récits prétendument consensuels* » ⁶¹⁴. Une sorte mémoire collective se met effectivement en place dans le cas des prisons, dépassant les souvenirs individuels des prisonniers et des habitants du quartier pour rappeler l'histoire des lieux. Par ailleurs, « *pour Bergson, la mémoire n'est pas le produit d'une régression qui du présent rappelle le passé, elle est plutôt le devenir qui du passé va vers le présent* » ⁶¹⁵.

« Toute mémoire sociale se structure autour de l'idée d'une authenticité en perdition relative à l'expérience ou à la propriété d'un bien physique et symbolique du passé. Cette transmission pose implicitement la question relative aux modalités de la chaîne patrimoniale aptes à définir, transporter et transfigurer les matériaux culturels qui émergent, selon les circonstances, comme représentatifs d'un héritage. » ⁶¹⁶

La mémoire doit donc tendre vers le futur. C'est en ce sens que Bernard Devert souhaite porter une « *attention toute particulière à la question de la mémoire des prisons, [entendant] le mot mémoire au sens de [...] mémoire d'avenir* », donc pas simplement un lieu de souvenirs où l'on aurait conservé quelques fresques mais bien un lieu où se retrouve « *toute la question de la problématique de l'enfermement* ». ⁶¹⁷

⁶¹² Pierre Nora, *op. cit.*

⁶¹³ Gaetano Ciarcia, *op. cit.*

⁶¹⁴ *Id.*, p. 12.

⁶¹⁵ *Id.*, p. 9.

⁶¹⁶ *Id.*, p. 66.

⁶¹⁷ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*

Atteindre une forme de résilience dans la reconversion

Aujourd'hui, plusieurs visites guidées de Saint-Joseph et Saint-Paul sont proposées, notamment par l'agence Origami Architecture. Cette organisation formée de « *professionnels de la valorisation du patrimoine et de l'architecture* » présente en partenariat avec l'UCLy l'histoire de l'établissement et du projet « la Vie grande ouverte ». ⁶¹⁸ De plus, le campus de l'UCLy, et donc l'ancienne prison Saint-Paul, a accueilli des visiteurs pendant les Journées du patrimoine de 2018 et 2019. ⁶¹⁹ Néanmoins, la maison d'arrêt de Perrache ne s'ouvre pas dans une volonté muséale, contrairement à d'autres édifices de Lyon, la prison de Montluc ou le centre Berthelot. Celui-ci est construit en 1894 pour abriter l'École des services de santé militaire à Lyon. La Gestapo s'y installe en 1943 et de nombreux prisonniers sont torturés, dont Jean Moulin. À partir de 1992, l'endroit accueille le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. ⁶²⁰ En effet, un premier musée de la Résistance s'était installé à Lyon en 1967, rue Boileau, porté par quelques Résistants et soutenu par le maire Louis Pradel mais c'est en 1987 que le procès de Klaus Barbie « *réveille la mémoire collective des Lyonnais* ». Un musée plus grand est donc créé dans les anciens locaux inoccupés de la Gestapo, idée appuyée par le maire Michel Noir et Alain Jakubowicz, adjoint délégué aux citoyens et ancien avocat des parties civiles lors du procès Barbie. ⁶²¹ Klaus Barbie est d'ailleurs incarcéré à Montluc en 1983, comme Jean Moulin l'avait été en 1943. Comme à Perrache, France Domaine est en charge de vendre la prison mais elle devient finalement un mémorial : Jean Moulin et les enfants d'Izieux, enfants Juifs massacrés pendant la Seconde Guerre mondiale, ont été des figures clés dans le classement et le mémorial est consacré aux thématiques de la Résistance et de la guerre. ⁶²²

Dominique Chevalier, chercheuse en géographie à l'Université Claude Bernard Lyon 1 repère d'ailleurs des similarités entre les mémoires douloureuses (celles de génocides ou du 11 septembre, par exemple) et celle de la Shoah. ⁶²³ En effet, elles sont souvent appréhendées de la même manière, à travers des listes de noms des victimes et le souvenir des héros « *ordinaires* » ⁶²⁴, ces similitudes étant parfois revendiquée par les familles de victimes. De plus, on retrouve l'idée que le procès de Klaus Barbie marque le début d'une « *frénésie commémorative et du devoir de mémoire* » ⁶²⁵. Selon l'auteur, « *les musées consacrés aux mémoires douloureuses répondent en effet à une utilité sociale forte : ils pansent et font penser* » ⁶²⁶. C'est bien la volonté de commémorer les événements liés à la Seconde Guerre mondiale qui participe à la transformation muséale dans le cas

⁶¹⁸ Origami Architecture – Visite guidée : l'ancienne prison Saint-Paul de Lyon. Disponible sur : <https://www.origamiarchitecture.fr/visite-prison-st-paul>.

⁶¹⁹ D'après le site de l'UCLy : <https://www.ucl.fr/festival-musicly-2019/>.

⁶²⁰ D'après le site du Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation : <http://www.chrd.lyon.fr/>.

⁶²¹ *Id.*

⁶²² Jean Lebrun (novembre 2018). « Prisons de Lyon. Une histoire manifeste », *France Inter – La Marche de l'histoire* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/oeuvres/prisons-de-lyon-une-histoire-manifeste>.

⁶²³ Dominique Chevalier (2016). « Patrimonialisation des mémoires douloureuses : ancrages et mobilités, racines et rhizomes », *Autrepart* [En ligne], 2 (n° 78-79). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2016-2-page-235.htm>.

⁶²⁴ *Id.*, p. 240.

⁶²⁵ *Id.*, p. 236.

⁶²⁶ *Id.*, p. 235.

de Montluc et de Berthelot, contrairement à Perrache où cette histoire est moins prégnante. Par ailleurs, Dominique Chevalier analyse que les musées servent également à rappeler l'horreur des événements pour éviter qu'ils ne se reproduisent⁶²⁷ : cet objectif n'est sans doute pas souhaitable ou utile pour les prisons de droit commun car, celles-ci existant toujours, l'institution pénitentiaire se souhaite pas souligner leurs travers qui se reproduisent dans tous les cas. Enfin, le patrimoine participe à la construction du présent puisqu'il « *n'est plus appréhendé comme un ensemble d'éléments ou d'artefacts transmis du passé au présent, mais comme un processus, une création permanente visant à répondre à des besoins contemporains* »⁶²⁸. Finalement, si certains défendent l'idée de laisser la mémoire de côté pour se projeter dans l'avenir, sa conservation peut permettre d'atteindre le même objectif.

À la question « *que signifie construire une université dans une ancienne prison ?* », Thierry Roche répond la « *résilience* »⁶²⁹, « *à savoir la capacité à se régénérer pour – dans le cas présent – se projeter dans une nouvelle vie* », « *à réinventer une histoire différente riche de projets et d'horizons* »⁶³⁰. Le recteur de l'UCLy en particulier veut atteindre cette forme de résilience, en rappelant l'ancienne fonction : la mémoire doit être conservée en se tournant vers l'avenir, afin de « *donner une âme humaine à cet endroit en l'habitant* »⁶³¹. Le souvenir permet donc d'envisager plus sereinement le futur et « *la production de la mémoire est, pour chaque groupe local, une manière de justifier son existence et de conférer une identité à son territoire* »⁶³², comme l'expliquent les chercheurs Hervé Glevarec et Guy Saez.

« On voit par-là que, dans le geste de sauver une mémoire, de patrimonialiser des objets qui la portent, on ne peut s'arrêter à l'idée de conserver des traces du passé dans une optique passéiste. Si la mémoire rend présent le passé et ravive l'identité d'un groupe social, elle peut aussi l'aider à se projeter dans le futur. On peut peut-être aller plus loin et penser à un futur qui n'a rien d'un prolongement linéaire du passé, mais qui est appréhendé comme le fruit d'une rupture. »⁶³³

3.2.3 L'ouverture de Saint-Paul lors des Journées du patrimoine de 2012, symbole de l'ambigüité de la mémoire

Les 15 et 16 septembre 2012, l'opération « Passage », une exposition éphémère ouverte au grand public, se tient à Saint-Paul.⁶³⁴ Elle a lieu à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, mises en place par le ministre de la Culture, Jack Lang, dans les années 1980 et ayant pour but de permettre au grand public l'accès au patrimoine culturel.⁶³⁵ Cet événement s'organise

⁶²⁷ Dominique Chevalier, *op. cit.*

⁶²⁸ *Id.*, p. 236.

⁶²⁹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 80.

⁶³⁰ Dossier de l'appel à projets « La Vie grande ouverte », *op. cit.*

⁶³¹ Caroline Puig-Grenetier, *op. cit.*

⁶³² Hervé Glevarec, Guy Saez, *op. cit.*, p. 254.

⁶³³ *Id.*, p. 64.

⁶³⁴ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁶³⁵ Philippe Garbit, *op. cit.*

uniquement dans le périmètre appartenant à l'UCLy car, les acteurs étant plus nombreux à Saint-Joseph, il aurait fallu qu'ils s'accordent et l'organisation aurait été plus complexe.⁶³⁶

La genèse de l'exposition : entre volonté de se souvenir et tentative de faire accepter l'ancienne fonction

Outre la mise en place d'un enseignement supérieur et la rédaction d'un livre, Bernard Bolze a l'idée d'organiser un événement afin de marquer la transformation des lieux et « *la fin de 170 ans de souffrance* »⁶³⁷. Selon lui*, « *on ne peut pas casser les murs sans dire le lieu que ça a été* ». Il souhaite inviter des artistes à exposer à l'intérieur des prisons. Daniel Siino*, ancien éducateur étant intervenu dans la maison d'arrêt, se joint à lui pour organiser l'événement en ayant pour idée « *de laisser une trace à l'occasion des Journées du patrimoine pour que le public puisse voir une dernière fois ces lieux* ». Il considère qu'il est « *important de rendre hommage à l'humanité qui est passée dans cette prison* ».⁶³⁸

Bernard Bolze* veut organiser une fête populaire sur la place des Archives avec de nombreux artistes mais l'UCLy préférera se contenter d'une exposition et de conférences. Un premier exposé sur l'histoire de la maison d'arrêt de Perrache et des prisons en France est mené par Véronique Belle, historienne de l'art, et Christian Carlier, historien, puis ce dernier intervient à nouveau, cette fois en sa qualité d'ancien sous-directeur de l'établissement avec Louis Perego, ancien détenu, auteur de *Retour à la case prison*, un livre qui relate son parcours pénitentiaire, afin de parler de la vie carcérale.⁶³⁹ Au lieu des concerts pour les détenus de Corbas et pour les visiteurs de Saint-Paul souhaités par Bernard Bolze*, Miguel Angel Estrella⁶⁴⁰, qu'il a invité, offre un récital de piano dans le campus de l'UCLY, à Carnot⁶⁴¹, devant un public réduit.

Une autre exposition s'ajoutera à celle organisée à Saint-Paul : intitulée « *Chambres obscures* », elle est organisée aux Archives municipales de Lyon en septembre 2012.⁶⁴² Elle se compose de photographies des anciennes prisons prises après le transfert des détenus et avant les travaux ainsi que d'un reportage photographique et sonore de l'établissement encore en fonctionnement. L'objectif est encore une fois de sauvegarder la mémoire du site et « *d'impliquer* »⁶⁴³ le public dans sa transformation.

⁶³⁶ Entretien avec Bernard Bolze.

⁶³⁷ Leïla Piazza (12 février 2012), « Bernard Bolze, libre penseur », *Libélyon*, *op. cit.*

⁶³⁸ Élise Anne, Lauriane Rialhe (7 septembre 2012). « Saint-Paul : de la prison à l'université », *Lyon Capitale* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/videos/saint-paul-de-la-prison-a-l-universite/>.

⁶³⁹ Barreau de Lyon, Chaire lyonnaise des droits de l'homme, UCLy et Conseil lyonnais pour le Respect des Droits, « Mo(nu)ments historiques, une conférence pour raconter les prisons de Lyon » (15 septembre 2012).

⁶⁴⁰ Pianiste argentin emprisonné en Uruguay de 1977 à 1980 puis libéré grâce à une campagne de solidarité et réfugié en France. Il crée en 1982 *Musique Espérance*, une fondation « *qui vise à faciliter l'accès à la musique pour tous et le respect de la dignité humaine* » (d'après le site de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides : <https://ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/galleries-d-images/les-refugies-celebres/miguel-angel-estrella>).

⁶⁴¹ Benjamin Solly (7 septembre 2012). « Prison Saint-Paul. Voyage en enfer ! », *Lyon people* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyonpeople.com/les-fetes/prison-saint-paul-voyage-en-enfer-2012-09-07.html>.

⁶⁴² Archives municipales de Lyon – *Chambres obscures* (2012). Disponible sur : http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/expositions/expositions_preceden2700/2012/expositions_2012/chambres_obscur/.

⁶⁴³ *Id.*

L'UCLy se montre intéressée par l'idée d'ouvrir les prisons une dernière fois avant leur fermeture. Elle y voit l'occasion de faire admettre à son personnel et aux étudiants son implantation dans cet ancien lieu d'enfermement⁶⁴⁴ et souhaite ainsi souligner le potentiel du projet de reconversion auprès des visiteurs⁶⁴⁵. L'opération est nommée « Passage » afin de symboliser la transition « *d'un monde à un autre* »⁶⁴⁶ et le « *basculement d'un lieu d'enfermement à un lieu d'ouverture* »⁶⁴⁷ et ainsi de marquer une « *réconciliation* »⁶⁴⁸.

« Au programme une série de propositions artistiques et culturelles qui ont pour but de marquer la transition entre la démolition de la prison Saint Paul et le démarrage de la construction de l'Université. Le but est d'honorer la mémoire des lieux et des hommes qui y ont vécu pour se tourner ensuite résolument vers l'avenir. »⁶⁴⁹

Le recteur Thierry Magnin insiste particulièrement sur ce moment de passage pour s'approprier les lieux, face aux craintes du personnel d'intégrer un tel site, même transformé. Il déclarera : « *pour nous désormais, il n'y a plus de prison Saint-Paul, mais le Campus Saint-Paul* ». ⁶⁵⁰ Il désire également s'inscrire dans l'histoire du lieu.⁶⁵¹ Le personnel de l'UCLy, certains membre d'OGIC et des habitants servent d'ailleurs de guides lors de l'exposition.⁶⁵² Cependant, selon Patrice Giorda*, l'un des artistes invités, l'UCLy se montre d'abord indifférente à l'organisation puis finit par se laisser convaincre car c'est « *une manière de rendre plus attractive la visite des prisons* ».

Les intentions des artistes : de la simple opportunité à l'hommage

Bernard Bolze* fait appel à Ernest Pignon-Ernest et à Georges Rousse pour participer à l'exposition puis Daniel Siino invite d'autres artistes, Patrice Giorda, Perrine Lacroix et Pierre Gangloff. Plusieurs d'entre eux sont déjà intervenus dans les prisons de Perrache auparavant.⁶⁵³ Ernest Pignon-Ernest⁶⁵⁴ effectue un travail préliminaire de recherche sur la prison, s'intéressant notamment aux Résistants qui y ont été emprisonnés.

« Avant que la transformation des lieux en campus ne provoque une amnésie collective, j'ai tenté d'y réinscrire par l'image le souvenir singulier d'hommes et de femmes, célèbres ou inconnus, qui y ont été torturés ou exécutés. Dans différents couloirs, cellules, cours, je me suis efforcé d'inscrire leur visage, leur corps, d'y introduire le signe de l'humain. »⁶⁵⁵

⁶⁴⁴ Entretien avec Jean-Marc Truchot.

⁶⁴⁵ Entretien avec Thierry Roche.

⁶⁴⁶ Entretien avec Daniel Siino.

⁶⁴⁷ Entretien avec Thierry Roche.

⁶⁴⁸ *Id.*

⁶⁴⁹ Communiqué de presse de l'UCLy « Passages, de la prison à l'université » (18 septembre 2012). Disponible sur : <http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/?p=942>.

⁶⁵⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 70.

⁶⁵¹ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*

⁶⁵² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁶⁵³ Entretien avec Thierry Magnin.

⁶⁵⁴ Artiste plasticien français né en 1942, l'un des précurseurs de l'art urbain en France, il reproduira certaines de ses œuvres lors d'une exposition intitulée *Prisons* à Paris en 2014 (d'après son site : <http://pignon-ernest.com/>).

⁶⁵⁵ D'après le site de Ernest Pignon-Ernest : <http://pignon-ernest.com/>.

Il tente donc de perpétuer le souvenir de l'enfermement en mêlant mémoire historique et mémoire des détenus à travers son œuvre, « La peau des murs »⁶⁵⁶. Pour cela, il utilise des collages de dessins d'hommes nus cadavériques et d'anciens détenus.⁶⁵⁷ Il cherche à dénoncer l'inhumanité et la souffrance des prisons⁶⁵⁸ ainsi que les fréquents suicides, symbolisés par des linceuls⁶⁵⁹.

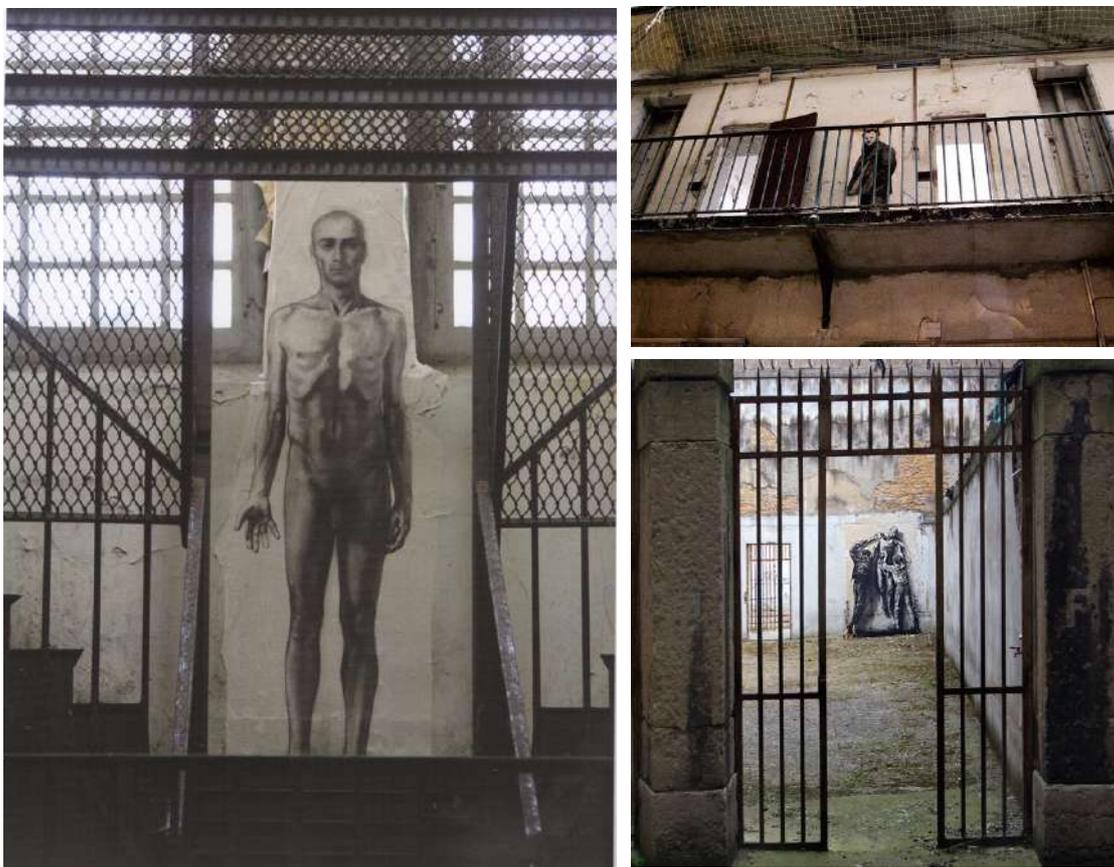


Figure 17 : Dessins de Ernest Pignon-Ernest à Saint-Paul

Sources : Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, p. 66 ; le site du CIL : <https://www.flickr.com/photos/jeanmad/7995836404/in/album-72157631557592957/>.

Même si l'exposition possède une signification pour chacun d'eux, les autres artistes paraissent moins impliqués dans cet événement. Pour Patrice Giorda*, il s'agit simplement de faire écho au projet « Complicités d'évasion », dix ans plus tard. Sa participation, intitulée « *La lumière et l'enfermement* »⁶⁶⁰, consiste à exposer des portraits de détenus qu'il avait réalisés pour « *les remettre en scène, de les refaire vivre dans cet univers d'où ils étaient nés* »⁶⁶¹. Georges Rousse met

⁶⁵⁶ Anonyme (septembre 2012). « Journées du patrimoine : Portes ouvertes à la Prison Saint-Paul (Lyon) ! », *Lyon saveurs* [En ligne]. Disponible sur : <http://lyon-saveurs.fr/journees-du-patrimoine-portes-ouvertes-a-la-prison-saint-paul-lyon/>.

⁶⁵⁷ Entretien avec Daniel Siino.

⁶⁵⁸ *Id.*

⁶⁵⁹ D'après le site de Ernest Pignon-Ernest : <http://pignon-ernest.com/>.

⁶⁶⁰ Anonyme (septembre 2012). « Journées du patrimoine : Portes ouvertes à la Prison Saint-Paul (Lyon) ! », *Lyon saveurs*, *op. cit.*

⁶⁶¹ Entretien avec Patrice Giorda.

en place plusieurs installations baptisées « *L'ombre et la lumière* »⁶⁶². Dans son œuvre intitulée « *La stratégie du déplacement* »⁶⁶³, Perrine Lacroix diffuse des enregistrements de la gare Perrache voisine et de l'autoroute afin de mettre en évidence « *la proximité physique entre deux mondes opposés : celui de l'enfermement et celui du mouvement* ».⁶⁶⁴ Quant à Pierre Gangloff, il choisit de présenter « *DEHORS, Rêvé* »⁶⁶⁵, des boîtes lumineuses renfermant des photographies de l'extérieur pour « *mettre de la distance entre la prison et lui* » car être prisonnier est une « *expérience indicible* »⁶⁶⁶. Bien qu'ayant accepté avec hésitation car il craignait de ne « *pas être à la hauteur* », il réfléchit à ce qu'il peut « *montrer tout en étant respectueux* » et explique pourquoi prendre part à l'événement l'intéressait : il a l'habitude d'investir des lieux délaissés, propices à l'exposition.⁶⁶⁷

La réception : un succès révélateur de l'intérêt mémoriel

Plusieurs anciens détenus et leurs familles reviennent dans les prisons à l'occasion des Journées du patrimoine. L'un d'eux assiste d'ailleurs Ernest Pignon-Ernest pour son installation.⁶⁶⁸ Olivier Frérot* se souvient « *qu'il y a eu des témoignages assez émouvants* », idée qui revient dans de nombreux entretiens soulignant le caractère touchant de ces réunions, comme Bernard Bolze* : « *ça a donné lieu à des choses extrêmement fortes* ». Par ailleurs, les anciens prisonniers sont « *touchés qu'on s'intéresse à ce qu'il s'était passé* » dans les prisons et « *contents que les Lyonnais puissent y rentrer* ».⁶⁶⁹ D'autres se disent heureux de voir la métamorphose des lieux⁶⁷⁰ tout en pouvant quand même les reconnaître⁶⁷¹. Une femme témoigne d'ailleurs de sa reconnaissance d'avoir pu accéder au lieu où était sans doute enfermé l'un de ses proches. Elle écrit « *merci infiniment. [...] On en sort habité par la présence des hommes* »⁶⁷². Toutefois, Bernard Bolze* nuance ces émotions : plusieurs anciens surveillants animent des visites guidées, ce qu'il juge « *un peu malheureux* » car, leur vision différant de celle des prisonniers, il trouve leurs commentaires « *en dehors de la plaque* ».

Finalement, l'exposition de Saint-Paul est un immense succès : il s'agit du deuxième monument le plus visité à Lyon après l'Hôtel de Ville et plus 10 000 visiteurs s'y pressent.⁶⁷³ Les médias – presse, radio et télévision – se mobilisent en masse et les journées donnent lieu à de

⁶⁶² Anonyme (septembre 2012). « Journées du patrimoine : Portes ouvertes à la Prison Saint-Paul (Lyon) ! », *Lyon saveurs, op. cit.*

⁶⁶³ *Id.*

⁶⁶⁴ D'après le site de Perrine Lacroix : <https://perrinelacroix.com/fr/creations/49/prisons-de-lyon#>.

⁶⁶⁵ Anonyme (septembre 2012). « Journées du patrimoine : Portes ouvertes à la Prison Saint-Paul (Lyon) ! », *Lyon saveurs, op. cit.*

⁶⁶⁶ Céline Pauilhac (6 décembre 2016). « Journées du patrimoine à Lyon : détours par la case prison », *France Info* [En ligne]. Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/journees-du-patrimoine-a-lyon-detours-par-la-case-prison_3316619.html.

⁶⁶⁷ Entretien avec Pierre Gangloff.

⁶⁶⁸ Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF, op. cit.*

⁶⁶⁹ Entretien avec Pierre Gangloff.

⁶⁷⁰ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*

⁶⁷¹ Entretien avec Daniel Siino.

⁶⁷² Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 73.

⁶⁷³ *Id.*

nombreux livres, films et photographies.⁶⁷⁴ Les Lyonnais semblent apprécier que les prisons s'ouvrent, pour la première fois⁶⁷⁵ : « *cet événement [est ainsi] un temps fort qui [permet] d'inscrire définitivement cette architecture carcérale dans le panorama du patrimoine lyonnais* ». ⁶⁷⁶ Patrice Giorda* pense « *qu'il y a des gens tout d'un coup qui ont découvert ce que ça signifiait qu'être en prison des années* ».

Néanmoins, plusieurs acteurs identifient un manque au niveau patrimonial et mémoriel, notamment lors de l'exposition. Pierre Franceschini, par exemple, juge dommage qu'elle n'ait duré que quelques jours⁶⁷⁷ et Paul Raveaud* la trouve « *un peu édulcorée* ». Ce sentiment d'inachevé se retrouve aussi plus largement dans la reconversion des deux bâtiments. Christophe Margueron* décrit l'action de la DRAC : « *notre champ d'action c'est le bâti, donc on essaie de garder la mémoire à travers ce bâti [...] mais la mémoire immatérielle, on n'a pas prise dessus* ». Ainsi, selon lui, en transformant « *un lieu carcéral très dur* » en « *lieu agréable* », « *on ne sent plus tellement la mémoire quand on est dedans* ». Il juge l'ensemble « *aseptisé* ». De la même façon, Paul Raveaud* regrette qu'il n'y ait pas plus de mentions de l'ancienne fonction, malgré la plaque en mémoire des Résistants, « *plus que minimaliste* », et Bernard Bolze souhaiterait que le public se réapproprie le lieu, afin de changer l'image négative de « *derrière les voûtes* ». Il voudrait que la mémoire de la vie en prison soit conservée à travers des conférences et des rencontres.⁶⁷⁸

Le sociologue et politiste Guy Saez revient sur l'idée que le patrimoine est une construction sociale, comme nous l'avons déjà évoqué dans notre première partie, en ajoutant que les associations aident à le faire émerger.⁶⁷⁹ Pour cela, elles se reposent sur « *un travail d'appropriation collective* »⁶⁸⁰.

« La réappropriation se fait à la fois par identification, à travers l'exposition qui est un moment privilégié d'identification, par une appropriation de type référentiel ou pragmatique, c'est le cas de la visite ou des visites, par une appropriation de type intellectuel, à travers les conférences ou les études organisées par les associations, par une appropriation par reconnaissance mutuelle, c'est le cas très souvent du travail sur l'image et de l'objet filmique, et par une appropriation par filiation ou par témoignage, à travers la recherche documentaire ou la mise en œuvre du musée. »⁶⁸¹

L'auteur se concentre sur l'action associative mais cette réappropriation est valable aussi de manière plus générale. Le cadre des Journées du patrimoine, notamment, permet aux anciennes prisons d'expérimenter les différents outils que sont l'exposition, la visite, la conférence, le film et, dans une moindre mesure, le témoignage. La volonté patrimoniale, même si elle est marginale est donc bien présente.

⁶⁷⁴ Entretien avec Thierry Magnin.

⁶⁷⁵ Entretien avec Pierre Gangloff.

⁶⁷⁶ Renaissance du Vieux-Lyon – Prisons Saint-Paul et Saint-Joseph (2009-2019). Disponible sur : http://lyon-rvl.com/1967-prisons-saint-paul-et-saint-joseph.html?parent_id=316.

⁶⁷⁷ Entretien avec Pierre Franceschini.

⁶⁷⁸ Fahiya Hassani (21 août 2012). « Reconversion des prisons de Lyon : la mémoire sacrifiée ? », *Rue 89 Lyon*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2012/08/21/reconversion-prisons-lyon-memoire-sacrifiee/>.

⁶⁷⁹ Guy Saez (2005). « Patrimoine et associations », intervention pendant le séminaire « Patrimoine et développement durable » (Angers, 2004), retranscrite par Sébastien Jacquot et réécrite par Vincent Veschambre, *ESO Travaux et documents*, n°23.

⁶⁸⁰ *Id.*, p. 60.

⁶⁸¹ *Ibid.*

3.3 Une « carence » mémorielle, source de mutations urbaines

La reconversion des prisons de Perrache est emblématique d'une ambivalence de la mémoire, liée au caractère douloureux et dégradant de celle-ci. Les maîtres d'ouvrage oscillent entre sa prise en compte partielle et son rejet total. Cette attitude témoigne d'un manque d'appropriation des lieux par ses nouveaux occupants.

3.3.1 Une intégration relative dans le quartier

En 2009, le secteur de Perrache est un quartier composé de classes moyennes et populaires⁶⁸² et ses habitants sont loin de tous apprécier les anciennes prisons même si un certain nombre prend progressivement conscience de leur intérêt, comme nous l'avons vu précédemment.

Une prise en compte partielle des avis des riverains

Pendant la procédure de concours, les Lyonnais ont d'abord été tenus informés des différents projets de reconversion proposés.⁶⁸³ Après avoir remporté l'appel d'offres, les maîtres d'ouvrage de « la Vie grande ouverte » ont effectué un certain nombre de présentations, de visites et de suivis, que ce soit à l'échelle de la ville ou du quartier⁶⁸⁴, par exemple, durant l'année 2009-2010, l'UCLy a organisé une dizaine de réunions pour présenter le projet⁶⁸⁵. Le CIL Lyon Sud Presqu'île se félicite d'ailleurs d'avoir aidé à recevoir les visiteurs lors de l'exposition des Journées du patrimoine ainsi que d'avoir pu visiter le campus de l'UCLy en avril 2015 avant son ouverture.⁶⁸⁶

Il n'y a donc pas eu d'article polémique dans la presse concernant la reconversion de Saint-Joseph et de Saint-Paul⁶⁸⁷, contrairement au projet de l'Hôtel-Dieu, lancé en même temps et critiqué par les Lyonnais qui auraient préféré le maintien d'une activité en lien avec la santé ou l'humanisme.⁶⁸⁸ Thierry Roche* est donc convaincu que la transformation a eu lieu en bonne intelligence, grâce à un « *vrai dialogue* ».

« Est-ce que vous avez vu un seul article ou entendu une seule récrimination sur le projet des prisons ? Il n'y en a pas eu une seule. Pourquoi ? Parce qu'on a pris en compte le quartier, parce qu'on les a tous invités au moment [de l'exposition] du « Passage », aussi. Il y avait une espèce de réconciliation parce qu'on a entendu le fait qu'il ne fallait pas qu'on détruise ce patrimoine-là. »

Les maîtres d'ouvrage et en particulier l'UCLy semblent chercher à créer des liens avec les riverains afin de s'implanter véritablement dans le quartier. Le recteur de l'Université de l'époque, Thierry Magnin*, est persuadé de l'importance de ce travail d'insertion : « *on n'arrivait pas comme*

⁶⁸² Plus précisément d'employés, de cadres moyens et de retraités. De plus, la part d'immigration y est importante et les HLM (Habitations à loyer modéré) nombreux (d'après le TFE de Florence Lambert, *op. cit.*, p. 26).

⁶⁸³ Entretien avec Gilles Barrié.

⁶⁸⁴ Entretien avec Thierry Magnin.

⁶⁸⁵ Entretien avec Gilles Barrié.

⁶⁸⁶ Marcel Brevi, « Visite du Campus Saint-Paul » (avril 2015). Disponible sur : <http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/?p=1710>.

⁶⁸⁷ Entretien avec Isabelle Janoyer.

⁶⁸⁸ Léa Doucet, *op. cit.*

un cheveu sur la soupe en disant : maintenant, on rase tout, [...] on voulait apprendre l'histoire de la prison ». Pour lui, ouvrir le site lors des Journées du patrimoine en 2012 participe à renforcer ce lien, tout comme les expositions aux Archives municipales.⁶⁸⁹ Toujours selon lui*, « *après, il a fallu habiter les locaux, parce qu'il ne faut pas croire qu'à partir du moment où les travaux sont finis, c'est fait !* », ce qui souligne sa volonté de s'inscrire dans le quartier sur le long terme.

Les riverains paraissent donc avoir bien vécu la transformation, satisfaits qu'il n'y ait pas de « *tour de 80 étages* » mais des commerces et des étudiants qui revalorisent l'image du quartier tout en restant à son échelle.⁶⁹⁰ Gilles Barrié*, ancien président de l'AFPICL, insiste également sur la revitalisation du secteur, appréciée par les habitants. En effet, l'implantation d'une université comporte plusieurs atouts pour le sud de la presqu'île puisqu'elle est source d'animation et de dynamisme.⁶⁹¹ Cependant, elle présente aussi des inconvénients liés aux nuisances, notamment sonores, et au fait que les étudiants soient nomades, ne s'implantant pas pour plusieurs années.⁶⁹²

Paul Raveaud*, habitant du quartier, se montre globalement satisfait de la programmation du projet mais il déplore le faible nombre de commerces et la hauteur des nouveaux bâtiments qui « *écrasent la façade* » de Saint-Joseph sur le quai du Rhône. Quelques protestations se font d'ailleurs entendre au moment du permis de construire, les nouveaux immeubles étant plus hauts que les bâtiments de la prison, mais elles resteront sans grand impact.⁶⁹³ Selon Paul Raveaud*, le seul véritable échec est le manque d'offre culturelle, ce qui peut paraître paradoxal vue l'implantation d'une université. En réalité, celle-ci reste fermée aux habitants du quartier : certains avaient demandé l'accès du public à sa bibliothèque, mais, même si les responsables avaient donné leur accord, rien n'a finalement été fait dans ce sens-là. De plus, si les amphithéâtres de l'UCLy sont ouverts contre rémunération et accueillent des colloques ou des congrès, ils « *ne se prétent pas à des événements plus petits, plus intimes, ni à des associations qui n'ont pas d'argent* ». Enfin, malgré les assertions des porteurs de projet en termes d'écoute, Paul Raveaud* regrette le manque de concertation : « *il y en a eu avant, au tout début et après c'était fini. Nous n'avons même pas été invités à l'inauguration* ».

Un moyen de réintégrer les bâtiments dans la ville

Bien qu'auparavant implantées dans le centre-ville, les prisons de Perrache semblent être par essence à l'écart du reste du quartier malgré quelques liens tissés avec les riverains que nous avons pu examiner dans les parties précédentes. Grégory Salle, chargé de recherche au CNRS en sciences humaines, politiques et sociales, montre que les établissements carcéraux commencent progressivement à fonctionner comme des cités à part entière plutôt que de tenter de s'insérer dans

⁶⁸⁹ CIL Sud Presqu'île Confluence, Compte rendu de la Conférence sur l'implantation de l'UCLy (28 février 2012), *op. cit.*

⁶⁹⁰ Entretien avec Isabelle Janoyer.

⁶⁹¹ Sylvain Monteiro Da Silva, *op. cit.*

⁶⁹² *Id.*

⁶⁹³ Entretien avec Gilles Barrié.

la ville.⁶⁹⁴ Il offre d'abord quelques réflexions sur l'intérêt des prisons de se trouver en centre-ville en citant un rapport sur l'architecture pénitentiaire en Europe publié en 1985 : « *l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans une agglomération ou son implantation en dehors des villes est un problème assez aigu. Pour les maisons d'arrêt, une localisation en centre-ville, à proximité des Cours et Tribunaux est préférable, mais soulève deux difficultés : le prix des terrains et le rejet par les populations locales* »⁶⁹⁵. Ce même rapport propose alors de se tourner vers une prison-ville : « *il s'agit en quelque sorte de se rapprocher d'un mode de vie urbain sans le mimer, et en évitant un repli autarcique coupant de la ville "réelle"* »⁶⁹⁶. Grégory Salle conclut : « *on peut avancer la thèse selon laquelle la conception de la prison comme ville a servi de substitut ou de palliatif à l'ambition – déclinante dans l'idéal et ineffective dans le réel – d'intégrer la prison dans la ville* »⁶⁹⁷, ce qui conduit les nouveaux établissements à être implantés en périphérie, comme c'est le cas pour le centre pénitentiaire de Corbas.

La prison n'est donc pas vraiment intégrée dans le reste de la ville, ce qui pose la question des éventuelles améliorations apportées par le projet de reconversion de l'UCLy et d'OGIC. Nous avons montré que la transformation des prisons en lieu de vie s'accompagnait de la volonté d'ouvrir les bâtiments au quartier et à la ville.

« Jusqu'à présent, les prisons sont fermées, par essence, à la ville, et stationnements et plantations sont prohibés des rues voisines pour assurer la surveillance et éviter les évasions. Aujourd'hui, leur reconversion est aussi un moyen de requalifier ce morceau de ville, en pleine mutation par ailleurs, coupé du centre. »⁶⁹⁸

Cependant, s'il est vrai que les murs d'enceinte sont en partie tombés, les jardins des immeubles de logement et de bureaux restent clos. En outre, le plan Vigipirate oblige l'UCLy à fermer sa rue traversante aux visiteurs extérieurs, rompant avec la volonté initiale d'ouverture. Seule la cour centrale de Saint-Joseph reste ouverte. Paul Raveaud* va plus loin en indiquant que « *c'est un peu comme les prisons, sauf qu'on voit les étudiants place des Archives alors qu'on ne voyait pas les prisonniers, mais ils tournent en circuit fermé (sauf pour les boulangeries, à midi) mais ce n'est pas du tout un outil d'animation du quartier* ». Finalement, on peut même noter une logique inverse à celle de départ, « *comme si l'histoire s'était inversée : la société ne se protège plus de ceux qui sont enfermés dans ces murs, au contraire, les habitants d'aujourd'hui semblent vouloir se tenir à l'écart des bruits de la ville* »⁶⁹⁹.

⁶⁹⁴ Grégory Salle (2012). « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix* [En ligne], 1 (n° 97). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politix-2012-1-page-75.htm>.

⁶⁹⁵ *Id.*, p. 83.

⁶⁹⁶ *Id.*, p. 84.

⁶⁹⁷ *Id.*, p. 92.

⁶⁹⁸ Émilie Sciardet, *op. cit.*, p. 29.

⁶⁹⁹ Gilles Bayon de la Tour, Patrice de Moncan (dir.), *op. cit.*, p. 138.

3.3.2 Une reconversion synonyme d'embourgeoisement, voire de gentrification ?

Si nous n'avons pas pu interroger les nouveaux occupants de l'ensemble formé par Saint-Joseph et Saint-Paul, il semble ressortir de certains entretiens que, loin de s'y intégrer, ils tendent à se le réapproprié en le transformant plutôt qu'en s'y adaptant.

L'objectif assumé de transformer le quartier et ses habitants

Le projet de reconversion des prisons de Perrache est censé introduire une nouvelle population dans le quartier, soit « *les étudiants français et étrangers, les personnes âgées ou handicapées, les résidents, les actifs, les clients des commerces et restaurants et les visiteurs* »⁷⁰⁰. Le dossier du projet annonce ainsi clairement son objectif de modifier le sud du Centre d'échanges et sa population : « *la reconversion des prisons [de] Perrache [devient] ainsi une formidable opportunité de transformer favorablement l'image de ce quartier* »⁷⁰¹. En effet, celui-ci était réputé « *sordide* » et « *infâme* »⁷⁰², un « *lieu de perdition* » même s'il y avait « *une vie intérieure forte autour de Sainte-Blandine* »⁷⁰³. L'idée est donc « *d'irriguer* » le quartier à travers le nouveau programme.⁷⁰⁴ Cette idée ne provient pas seulement des porteurs de projet mais aussi des associations lyonnaises du patrimoine. Oriane Rebillard* rappelle que le quartier était auparavant très différent : « *les voûtes étaient un coupe gorge, les environnements des prisons très sales, [...] le quartier de la Confluence était en plein travaux, [...] Perrache était estampillé comme le quartier mal famé des prostituées* ». Elle estime donc que le projet « *s'intègre bien dans le quartier et [qu']il a su apporter de la modernité* ». Ces transformations sont symbolisées par les changements de noms, notés par Véronique Belle : le sud de la presqu'île est d'abord appelé « Presqu'île Perrache », puis « Derrière les voûtes » et enfin « Lyon Confluence » au fur et à mesure de son renouvellement.

Pour désigner les modifications opérées sur le quartier, Thierry Magnin*, recteur de l'UCLy et prêtre, parle même « *d'inculturation* », concept dérivé de l'acculturation⁷⁰⁵, qui désigne « *l'activité visant à intégrer le message chrétien dans une tradition culturelle particulière* »⁷⁰⁶ et, plus largement « *l'enrichissement mutuel des personnes et des groupes, du fait de la rencontre de l'Évangile avec un milieu social* »⁷⁰⁷. Il suggère donc une métamorphose du quartier à travers l'implantation de l'UCLy.

⁷⁰⁰ Dossier de l'appel à projets « La Vie grande ouverte », *op. cit.*

⁷⁰¹ Dossier du projet de reconversion du campus Saint-Paul pour le permis de construire (31 octobre 2011).

⁷⁰² Entretien avec Thierry Roche.

⁷⁰³ Entretien avec Thierry Magnin.

⁷⁰⁴ Entretien avec Thierry Roche.

⁷⁰⁵ « *Adaptation d'un individu ou d'un groupe à une nouvelle culture* » (d'après le site du dictionnaire Larousse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/acculturation/577?q=acculturation#578>).

⁷⁰⁶ D'après le site du dictionnaire Larousse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inculturation/42449?q=inculturation#42355>.

⁷⁰⁷ Issu de « La foi et l'inculturation » (1989) de la Commission théologique internationale. D'après Yves Labbé (2006). « Le concept d'inculturation », *Revue des sciences religieuses* [En ligne], 80/2. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rsr/1875>.

Le signe d'un phénomène de gentrification plus général

La réalisatrice du film *Enfermés mais vivants* (2018), Clémence Davigo, va plus loin et parle de gentrification plutôt que de simple transformation.

« En attirant une population jeune et dynamique dans de nouveaux quartiers “modernes et durables”, la requalification des prisons de Perrache participe au changement de l'image de ce quartier populaire. Phénomène classique de gentrification reléguant encore un peu plus loin les populations les plus fragiles et les plus pauvres, le déplacement des prisons n'est donc pas un élément isolé du reste, mais s'inscrit dans un mouvement sociétal plus large. »⁷⁰⁸

Ce phénomène est effectivement plus global dans le centre-ville de Lyon, en particulier dans les anciens secteurs industriels, et notamment à la Confluence. Alain Chenevez, maître de conférences à l'Université de Bourgogne, analyse le processus d'effacement de la mémoire ouvrière de cette ancienne enclave industrielle.⁷⁰⁹ Selon Michel Lussault, professeur de géographie à l'ENS Lyon, il s'agit du « *symbole d'une économie dépassée qu'il faut requalifier le plus vite possible [en montrant] par l'action urbanistique que l'on sort d'une période de crise qui avait mené au démembrement, à la ruine de ces espaces* ». ⁷¹⁰ Le but des politiques de revalorisation est ainsi d'attirer de nouvelles classes de populations plus aisées. Une des conditions de réussite de ce projet semble alors être « *d'évacuer, voire même de discréditer l'image industrielle* ». ⁷¹¹ Seules quelques traces de l'ancienne population ouvrière subsistent car les espaces de mémoire n'ont pas leur place dans le projet métropolitain de la municipalité qui veut exister en tant que métropole internationale. Alain Chenevez conclut qu'il ne s'agit pas d'une « *requalification* » mais d'une « *qualification presque ex nihilo* ». ⁷¹² C'est pour cette raison que le lourd cadre mémoriel des prisons, qui ne permet pas d'attirer les classes plus aisées, est rejeté par les porteurs du projet de reconversion.

Le quartier de Gerland, au sud-est de Lyon et qui fait face à la presque île côté Rhône, connaît un phénomène semblable. L'ancien site de manufacture de béton armé, l'usine Mure, devient en 1998 un des locaux de l'ENS.⁷¹³ Sont alors implantées des activités d'enseignement et de recherche de pointe, ainsi qu'une industrie pharmaceutique et des entreprises de haute technologie : le site est désormais réservé à une certaine élite, le but étant d'après Alain Chenevez de « *transformer les territoires industriels obsolètes en cité du XXI^e siècle* ». ⁷¹⁴ Une nouvelle image se construit, symbolisée par le slogan du projet, « un vrai nouveau quartier », qui témoigne de l'intention de rompre avec le passé.⁷¹⁵ Ainsi, la mémoire ouvrière forte, « *dont les gens sont porteurs, n'apparaît pas dans l'espace urbain* », en dépit de la plaque commémorative posée en 2008 et de la cérémonie

⁷⁰⁸ Alter Ego Production, *op. cit.*

⁷⁰⁹ Alain Chenevez (2011). *Confluence : le rêve métropolitain*, [En ligne]. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=bFA_mtE_9Bw&t=1233s.

⁷¹⁰ *Id.*

⁷¹¹ *Id.*

⁷¹² *Id.*

⁷¹³ Alain Chenevez (2008). *Gerland : métamorphoses d'une Cité industrielle*. [En ligne]. Disponible sur : <https://vimeo.com/57888698>.

⁷¹⁴ *Id.*

⁷¹⁵ Alain Chenevez (2008). *Gerland la fin des ouvriers*. [En ligne]. Disponible sur : <https://vimeo.com/alainchenevez>.

organisée pour l'occasion.⁷¹⁶ En effet, selon Michel Rautenberg, professeur d'anthropologie à l'Université de Saint-Étienne :

« On conserve un cadre qui est censé rappeler une mémoire ouvrière mais qui ne le rappelle plus puisqu'il n'y a plus les ouvriers pour raconter les histoires. [...] C'est une plaque commémorative qui est faite pour des gens qui aimeront se souvenir qu'il y a eu là une usine. Là, c'est autre chose que de la mémoire. On fabrique du symbole, on fabrique des traces mythiques. On a besoin du cadre et des acteurs, sinon on est dans des constructions patrimoniales, c'est-à-dire qu'on va figer un discours qui va prendre une forme institutionnelle, qui lui-même peut nourrir des mémoires collectives mais il y a un fonds qui reste reconnu par quelque chose d'extérieur, par un pouvoir public, des savants, des fonctionnaires. »⁷¹⁷

Mettre en place de simples plaques ne suffit donc pas à conserver le souvenir d'un lieu et de son ancien usage et des témoignages sont nécessaires. Or, à Gerland comme à Perrache, cette mémoire disparaît avec ceux qui la portent, prisonniers ou habitants. Comme le souligne le directeur du centre social de Gerland, les classes populaires sont poussées à quitter leur ancien quartier en raison du coût croissant de la ville.⁷¹⁸ Elles sont ensuite remplacées par des classes plus aisées, c'est la définition même du phénomène de gentrification.

Une dépossession de la classe populaire

Cette tendance ne concerne pas seulement les anciens quartiers industriels mais peut aussi toucher le centre-ville plus ancien. Toujours à Lyon, la reconversion de l'Hôtel-Dieu fait l'objet d'un processus semblable de mise à l'écart de « toute une catégorie de population, à savoir les classes populaires »⁷¹⁹. Cet ancien hôpital public « a toujours été ouvert aux Lyonnais dans le cadre de sa fonction. Ceci, couplé au fait que le lieu a été construit et entretenu en partie grâce à des dons et legs, rendait inacceptable socialement le fait de le privatiser et donc de renier complètement l'esprit du lieu »⁷²⁰. Même après la réhabilitation, le site reste donc théoriquement accessible à tous mais, pour des raisons de rentabilité économique, les enseignes vont plutôt du moyen au haut de gamme et les logements sont destinés à des classes aisées.⁷²¹ Le monument historique se tourne donc vers un public plus fortuné, au détriment de ses anciens utilisateurs.

Nous avons déjà évoqué le cas de la reconversion de la Charité de Marseille qui illustre une dépossession semblable de la classe populaire, remplacée par des occupants plus aisés.⁷²² L'historien Régis Bertrand insiste sur sa transformation en « vitrine culturelle de la ville » au moyen d'activités culturelles prestigieuses. De plus, « détail peut-être révélateur : la "Vieille Charité" redevient au sortir du chantier la "Charité" ». L'insertion dans le quartier populaire alentour est donc difficile.

« Les grilles de la Charité tendent [...] à séparer deux mondes, d'un côté celui de la précarité pour qui le quartier reste souvent une étape d'un déracinement, de l'autre celui des conservateurs de musée

⁷¹⁶ Alain Chenevez (2008). *Gerland la fin des ouvriers*, op. cit.

⁷¹⁷ *Id.*

⁷¹⁸ Alain Chenevez (2008). *Gerland : métamorphoses d'une Cité industrielle*, op. cit.

⁷¹⁹ Léa Doucet, op. cit., p. 37.

⁷²⁰ *Id.*, p. 35.

⁷²¹ *Id.*

⁷²² Régis Bertrand, op. cit.

et des chercheurs de l'EHESS [École des hautes études en sciences sociales] pour qui il est plutôt l'étape d'une carrière. »⁷²³

3.3.3 La dépolitisation de la mémoire de l'enfermement

Se pose alors la question de l'appropriation du patrimoine par les classes les plus populaires dans le contexte de leur mise à l'écart.

Le patrimoine, un bien inaccessible aux plus modestes

Cristina Carballo et Cyria Emélianoff développent l'idée que le patrimoine n'est pas ouvert à tous puisque « *l'accès au patrimoine naturel ou culturel diffère grandement selon le positionnement social* »⁷²⁴. Cette différenciation se produit à l'échelle locale, où les classes les plus populaires sont écartées, et internationale, notamment concernant le patrimoine naturel mais aussi culturel dont seuls les touristes occidentaux profitent.

« L'exclusion du champ patrimonial des espaces paupérisés, qui se gentrifient au fur et à mesure qu'ils deviennent patrimoniaux (centres historiques, friches portuaires, cités radieuses...) mais auxquels les politiques publiques refusent le plus souvent toute valeur historique, revient à les condamner, à leur contester l'existence d'un avenir. »⁷²⁵

C'est un phénomène qui se retrouve dans la reconversion des prisons, édifices reconnus comme représentatifs de deux visions de l'enfermement et porteurs d'une valeur d'authenticité mais qui ne peuvent pas accéder au titre de monument historique. La gentrification progressive de Perrache et plus largement de la Confluence risque d'exclure les classes les plus populaires de leur accès et de constituer un barrage au patrimoine mémoriel.

Dans un article intitulé « Une mémoire urbaine socialement sélective », Vincent Veschambre s'interroge sur l'appropriation du patrimoine par les différents groupes sociaux.⁷²⁶ Il met en évidence une « *conception élitiste de la sauvegarde* »⁷²⁷ : l'aristocratie et la bourgeoisie font reconnaître plusieurs bâtiments comme monuments historiques entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, les associations patrimoniales sont souvent portées par les classes moyennes supérieures et un certain nombre d'édifices patrimoniaux ne sont pas accessibles à tous, soit parce qu'ils appartiennent à des associations, des sociétés ou des particuliers privés, soit parce qu'ils sont payants ou à accès restreint. Ainsi, le patrimoine est « *approprié par une élite locale* » qui cherche à « *entretenir l'illusion d'un patrimoine commun et accessible à tous, alors même que [sa] maîtrise de l'espace est la plus forte* »⁷²⁸.

En outre, les monuments les plus protégés sont les plus anciens et ceux qui exprime un certain pouvoir, qu'il soit politique, militaire ou religieux.⁷²⁹ Vincent Veschambre s'appuie sur

⁷²³ Régis Bertrand, *op. cit.*

⁷²⁴ Cristina Carballo, Cyria Emélianoff, *op. cit.*, p. 52.

⁷²⁵ *Ibid.*

⁷²⁶ Vincent Veschambre (2002), *op. cit.*

⁷²⁷ *Id.*, p. 66.

⁷²⁸ *Id.*, p. 72.

⁷²⁹ *Id.*

l'exemple de la ville d'Angers qui connaît de nombreuses démolitions de ses quartiers les plus vétustes et populaires dans les années 1960-1970 en dépit des qualités architecturales présentées par certains immeubles du XIX^e siècle. Certes, le patrimoine industriel est aujourd'hui une notion reconnue mais elle est encore « *fragile* »⁷³⁰ et les quartiers ouvriers sont souvent rénovés. Leur population est alors reléguée en périphérie puisque les pouvoirs publics montrent de la réticence à « *évoquer la pauvreté dans un quartier aujourd'hui central et gentryfié (sic)* »⁷³¹. La mémoire industrielle tend donc à disparaître, « *comme si la méfiance vis-à-vis de l'[industrialisation] empêchait aujourd'hui tout processus de patrimonialisation démocratique* »⁷³². Ainsi, non seulement le patrimoine n'est pas accessible à toutes les populations, mais la patrimonialisation non plus n'est pas ouverte à tous les héritages.

« La prise en compte de la mémoire ouvrière, de la mémoire des plus pauvres comme à Angers, ne va pas de soi et heurte une conception politique dominante, où le patrimoine (notamment dans les espaces centraux), doit être porteur d'une vision lisse et glorieuse d'un passé consensuel. »⁷³³

La réappropriation complexe des prisons

Le patrimoine étant « *conflictuel plutôt que consensuel* »⁷³⁴, la question de son appropriation se pose, notamment dans le cas des prisons de Perrache. En effet, bien que les bâtiments ne soient pas classés, leur architecture est très marquée par la fonction pénitentiaire. L'UCLy est attentive à l'implantation de son personnel dont les membres se demandent comment ils vont pouvoir travailler dans une ancienne prison.⁷³⁵ Le recteur et le vice-recteur se chargent donc de présenter le déménagement de manière favorable aux enseignants⁷³⁶, « *pour que les gens s'y sentent bien et l'investissent avec joie* »⁷³⁷.

Car l'appropriation se révèle parfois complexe. C'est le cas du patrimoine du Havre présenté par Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard. Les habitants montrent à la fois une certaine fierté face à l'inscription de leur ville au patrimoine de l'UNESCO mais la plupart n'est toujours pas convaincue par « *la trame linéaire de son urbanisme moderne* »⁷³⁸, « *leur appropriation [apparaissant] beaucoup plus compliquée que celle des visiteurs* »⁷³⁹. « *Ce sont donc bien ces "regards extérieurs" qui font évoluer les perceptions locales de la ville* »⁷⁴⁰ et « *c'est à travers les médias que le patrimoine leur a parfois été "expliqué" pour la première fois* »⁷⁴¹. Cet exemple illustre comment la proximité d'un édifice peut empêcher la prise de conscience de son intérêt,

⁷³⁰ Vincent Veschambre (2002), *op. cit.*, p. 69.

⁷³¹ *Ibid.*

⁷³² *Id.*, p. 70.

⁷³³ *Id.*, p. 73.

⁷³⁴ *Id.*, p. 72.

⁷³⁵ Cityscape – La Vie grande ouverte. Disponible sur : <http://cityscape.fr/fr/batiment/la-vie-grande-ouverte>.

⁷³⁶ Entretien avec Jean Ribereau-Gayon.

⁷³⁷ Entretien avec Thierry Magnin.

⁷³⁸ Maria Gravari-Barbas, Cécile Renard, *op. cit.*, p. 69.

⁷³⁹ *Id.*, p. 70.

⁷⁴⁰ *Ibid.*

⁷⁴¹ *Ibid.*

comme les riverains des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul éprouvaient des difficultés à voir au-delà de leur fonction carcérale.

En revanche, il semble qu'une fois la surprise d'investir une ancienne maison d'arrêt passée, les nouveaux occupants n'ont pas eu de problème pour se l'approprier. Jean Ribereau-Gayon* précise que les logements se sont vendus sans problème, « *finalement, ça n'a pas gêné les acheteurs de vivre dans un ancien lieu d'enfermement* ». Régis de Tarlé*, président de l'AFPICL depuis 2016, répète plusieurs fois que les étudiants et le personnel de l'UCLy ne se sont jamais plaint du nouveau campus et que l'ancienne fonction n'engendre plus aucune contrainte. Gilles Barrié*, quant à lui, fait référence à un bal qui a eu lieu vers juin 2016 à Saint-Paul : « *on a vu cette prison totalement illuminée, éclairée, avec des airs de musique partout. C'était vraiment le beau symbole de l'évolution des lieux* ». Cette réappropriation apparemment sans tache est sans doute liée à l'envie des maîtres d'ouvrage de valoriser leur projet mais elle découle aussi de l'oubli imposé aux bâtiments, ses occupants n'ayant pas forcément conscience de l'héritage qu'elle représente. On est donc loin du patrimoine, « *support privilégié de construction de mémoires collectives [qui] permet d'inscrire les références identitaires dans l'espace et donc dans la durée* »⁷⁴². Dans les différentes formes d'appropriation identifiées par Vincent Veschambre, seules l'appropriation juridique et, à la limite, cognitive semblent présentes, les appropriations affective et identitaire ou symbolique étant mises de côté.

Perpétuer la mémoire : la nécessité d'un support

Pourtant, nous avons déjà évoqué l'importance de s'appuyer sur le socle de la mémoire afin d'envisager l'avenir.

« En pratique, beaucoup d'opérations de réhabilitation aboutissent à faire table rase du passé ; mais il est parfois possible de conserver certains éléments à valeur patrimoniale pour les réaffecter à de nouveaux usages, ou plus simplement pour donner une identité au site d'accueil de nouvelles activités. [...] On peut en effet exploiter le contenu patrimonial de ces espaces, en considérant que "l'avenir a besoin de racines" et que pour éviter la banalisation de l'espace, il convient de s'appuyer sur l'héritage historique, constituant en quelque sorte l'image de marque du site et un gage de qualité pour l'accueil des nouvelles activités. Le renouveau s'appuie alors sur un passé revalorisé et pour ainsi dire recyclé. »⁷⁴³

Paul Raveaud* insiste sur l'importance de créer un lien avec l'histoire des bâtiments. Il explique ne pas être « *militant du conservatisme de tout* », « *si un bâtiment dépérit et [...] n'a plus de signification, ce n'est pas grave de le démolir* ». Il faut que la conservation « *ait du sens* », « *pour éviter de faire partout les mêmes zones d'activité, les mêmes espaces* ». Il se déclare donc « *sensible au fait que les prisons restent plus que des traces, des éléments qui permettent de rappeler [...] l'histoire récente* », notamment l'action de la Résistance et la guerre d'Algérie. Daniel Siino* reprend cette idée en trouvant intéressant de « *laisser une trace de ce lieu* ». C'est en ce sens que le

⁷⁴² Vincent Veschambre (2007), *op. cit.*

⁷⁴³ Michel Deshaies (2006), « Introduction : réhabilitation, reconversion et renouvellement des espaces industriels et urbains dégradés », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], 3-4 (n°46). Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rge/1384>.

recteur de l'UCLy, Thierry Magnin*, insiste sur la mémoire des bâtiments « *ancrés dans l'histoire* » : « *ce n'est pas simplement une histoire de locaux mais vraiment une histoire d'implantation, de prendre son temps pour entrer dans une histoire, celle de la prison et la transformer radicalement mais en gardant une forme de mémoire* ».

Il est donc primordial de créer des signes et des traces pour se souvenir. Dans son analyse de l'ouvrage de Vincent Veschambre, Sébastien Jacquot explicite ce qu'entend l'auteur en différenciant les « *traces* » et les « *marques* » :

« Les traces sont les vestiges et indices du passé, qui subsistent de façon non intentionnelle. Elles peuvent être l'objet d'une réactivation contemporaine (patrimonialisation) ou au contraire d'un effacement (destruction). Les marques renvoient à une action intentionnelle, le marquage, fonctionnant comme signature d'un acteur social dans un lieu. La réactivation d'une trace (patrimonialisation) opère comme un marquage social. Traces et marques constituent les supports matériels de l'appropriation spatiale, pour la légitimer, la revendiquer ou la contester. »⁷⁴⁴

Selon lui, il existe trois sortes d'appropriation, la patrimonialisation, la destruction et la mise en mémoire qui révèlent des intentions différentes, de la volonté de retrouver le « *contrôle de l'espace* » au « *recours contre l'oubli* » en passant par « *l'effacement de marques par un pouvoir désirant instaurer un nouvel ordre* ». ⁷⁴⁵ Le cas des prisons de Perrache se trouve au croisement de ces différentes modalités, les nouveaux propriétaires souhaitant s'affranchir de l'image carcérale tandis qu'une minorité préférerait, si ce n'est la faire perdurer, au moins ne pas l'oublier.

La sociologue Camila Van Diest s'interroge sur la signification du nom de l'espace culturel implanté dans l'ancienne prison de Valparaiso en reprenant les notions de « *marque* » et de « *trace* » définies par Vincent Veschambre : « *la dénomination de "parc" peut être ainsi envisagée comme une marque réinvestissant la trace matérielle qu'est la prison, et qui s'appuie sur la mémoire collective du lieu* ». ⁷⁴⁶ De même, il est possible que la conservation du nom de « Saint-Paul » pour le campus de l'UCLy découle d'intentions semblables même si l'idée de prison n'est pas gardée. On peut également faire l'hypothèse que cette référence à un saint fondateur dans la religion catholique n'est pas liée au hasard : une autre appellation n'aurait peut-être pas été conservée. La chercheuse ajoute que « *la mémoire, d'après Maurice Halbwachs, aurait besoin de repères matériels pour se constituer, et le bâtiment de la prison – aujourd'hui réaménagé –, reste toujours présent : cadre spatial de la mémoire, il est en même temps une trace sur l'espace urbain* ». La mémoire et l'espace s'alimentent l'un et l'autre puisque c'est dans l'espace que se construit la mémoire et les souvenirs et que « *ceux-ci interviennent et modifient l'espace dans le même temps, que ce soit sur un plan matériel ou symbolique* ». ⁷⁴⁷

La mémoire a donc besoin d'un support pour se constituer. C'est en ce sens, entre autres, que les destructions de quartiers ouvriers posent problème à Angers.

⁷⁴⁴ Sébastien Jacquot (2008). « Veschambre (V.) – *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction* », *Norois* [En ligne], 4 (n° 209). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/norois/2662>.

⁷⁴⁵ *Id.*

⁷⁴⁶ Camila Van Diest, *op. cit.*

⁷⁴⁷ *Id.*

« Alors que les groupes sociaux dominants peuvent matérialiser leur position sociale dans les espaces les plus prestigieux, les groupes dominés ne laissent que peu de traces “patrimonialisables”, c’est-à-dire foncièrement valorisantes. [...] La ville s’est édifiée par cette transmission inégale des éléments qui la constituent et ne représente aujourd’hui qu’un support partiel et pour tout dire partiel, de la mémoire des populations qui l’ont construite et habitée. »⁷⁴⁸

En effet, les anciens habitants d’un quartier démoli témoignent « *de ce besoin de faire mémoire, dans un sentiment forcément ambivalent : ils rejettent la misère qu’ils ont vécue mais ils veulent retrouver des traces, des signes, de leur histoire [...] pour les pauvres aussi, la mémoire a besoin de supports physiques, matériels et culturels* »⁷⁴⁹.

Selon Michel Rautenberg, le cadre matériel est un support essentiel de la mémoire car pour se souvenir, il y a besoin du socle des murs.⁷⁵⁰ Oriane Rebillard* soutient cette idée :

« L’impression finale c’est : oui, [les prisons] ont été conservées en partie, pas autant que nous l’aurions souhaité, mais au moins elles existent encore. Aujourd’hui on parle des “anciennes prisons de Perrache”. Alors que si elles avaient été rasées, d’ici 20 ans, 50 ans, qui s’en souviendrait ? [...] La mémoire est plus percutante quand elle est visible ! »

Le patrimoine carcéral, un « patrimoine comme un autre » ?

Si la mémoire et le patrimoine ont besoin du support bâti pour exister, ou du moins, pour se transmettre plus facilement, beaucoup vont plus loin en affirmant que l’architecture prime sur la mémoire. C’est le cas pour certains habitants : une riveraine des prisons préfère se dire que « *c’est une architecture intéressante, et pas forcément qu’il y a des gens qui ont souffert dedans. Et je pense que, du moment que c’est réhabilité, on n’y pense plus* »⁷⁵¹. Oriane Rebillard* tend dans la même direction : « *l’architecture ne doit pas être victime de l’utilisation qu’on en a faite, elle doit être jugée en fonction de sa qualité architecturale, sa spécificité, son unicité, de son potentiel... et j’en passe. L’aspect mémoriel est un des critères, mais il est rarement le seul* ». Régis Neyret ajoute : « *c’est des mauvais souvenirs, une prison. Moi, je dis qu’il faut dissocier les souvenirs et le patrimoine. Ce n’est pas pour le souvenir de la prison que je demande qu’elle soit conservée, c’est parce que c’est un bâtiment exceptionnel dont on peut faire autre chose qu’une prison* »⁷⁵².

Pour Philippe Artières, spécialiste de l’histoire des prisons, qui est notamment intervenu sur l’Abbaye de Fontevraud, la prison n’est qu’une des strates de l’usage des lieux⁷⁵³, tout comme pour Oriane Rebillard* : « *le fait qu’elle aient été des prisons n’est qu’une partie de leur histoire, et l’on peut rajouter une université... et qui sait quoi dans 50 ans ? L’architecture est au service des hommes. Un bâtiment c’est un amas de matériaux. Ce sont les hommes qui lui donnent sa*

⁷⁴⁸ Vincent Veschambre (2002), *op. cit.*, pp. 70-71.

⁷⁴⁹ *Id.*, p. 69.

⁷⁵⁰ Alain Chenevez (2008). *Gerland la fin des ouvriers, op. cit.*

⁷⁵¹ Anonyme (avril 2009). « L’avenir incertain des prisons de Perrache, témoignage de l’architecture carcérale du XIX^e siècle à Lyon », *France 3 Rhône-Alpes, op. cit.*

⁷⁵² Bertrand Frachon (2009). « Lyon : Quel avenir pour les prisons de St-Paul et St Joseph ? », *Télé Lyon Métropole* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x9r5qu>.

⁷⁵³ D’après la présentation des Mémoires de la Centrale par le Patrimoine des Pays de la Loire : https://www.youtube.com/watch?v=CmZcRJ2LMpU&list=PLxjqDywsdjCS12_HGwpj9Q4fcIWP08rCj&index=8.

vocation ». Suivant la même tendance, Frédéric Didier* affirme « *qu'avant d'être un patrimoine carcéral, c'est un patrimoine comme un autre* ».

La question du patrimoine carcéral est abordée par Marc Renneville, Sophie Victorien et Jean-Lucien Sanchez, historiens membres de Criminocorpus, un site internet créé pour pallier l'absence de musée d'Histoire de la justice en France et qui met à disposition des « *sources relatives à l'histoire pénitentiaire* »⁷⁵⁴.

De manière similaire au processus de désindustrialisation qui a permis l'émergence du concept de patrimoine industriel, le mouvement de fermeture, de restructuration et de destruction d'établissements pénitentiaires qui a accompagné la modernisation récente du parc carcéral français a favorisé l'émergence du « concept nouveau de 'patrimoine carcéral' » que Jean-Claude Vimont⁷⁵⁵ a œuvré à faire connaître et reconnaître. »⁷⁵⁶

Car « *la préservation de ce patrimoine [ne va] pas de soi et constitue encore de nos jours un sujet relativement neuf* »⁷⁵⁷. Il est composé de « *nombreuses maisons d'arrêt [qui] témoignent d'un moment-clé de l'architecture judiciaire du XIX^e siècle* » et de « *grandes maisons centrales du XIX^e siècle [qui] ont souvent été créées par appropriation d'abbayes ou de châteaux prestigieux* ».

758

Finalement, l'idée que le patrimoine carcéral n'existe qu'à travers son architecture, « *à la fois typique et remarquable* »⁷⁵⁹, semble relativement admise, l'éventuelle conservation de la mémoire pénitentiaire restant plus problématique, ce qui répond à la première question de Caroline Soppelsa mais laisse la seconde en suspens.

« À quand une sauvegarde des édifices carcéraux également pour eux-mêmes, pour leurs qualités architecturales ? À quand [...] une prise en charge de la mémoire des individus pour lesquels ces bâtiments ont été conçus, les détenus anonymes, les petits, les sans-grade ? »⁷⁶⁰

Conclusion partielle

En raison de leur ancienne fonction pénitentiaire et de leur histoire, Saint-Joseph et Saint-Paul représentent pour beaucoup un édifice difficile à réutiliser. Au-delà de leur passé carcéral, elles incarnent l'un des nombreux exemples de l'échec du système de détention actuel en dépit de quelques tentatives d'animation culturelle lorsqu'elles étaient en activité. Elles témoignent donc du manque de reconnaissance dont souffrent les prisons, également visible dans les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage du projet de reconversion pour se positionner vis-à-vis de la

⁷⁵⁴ Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez (2018). « Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017) », *Déviance et Société* [En ligne], 4 (n° 42). Disponible sur : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-619.htm?contenu=article>, p. 624.

⁷⁵⁵ Jean-Claude Vimont (1955-2015) était maître de conférences à l'Université de Rouen et spécialiste d'histoire pénitentiaire (d'après Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, *op. cit.*, p. 626).

⁷⁵⁶ Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, *op. cit.*, p. 627.

⁷⁵⁷ *Id.*, p. 626.

⁷⁵⁸ *Id.*, p. 620.

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ Caroline Soppelsa, *op. cit.*, p. 95.

mémoire des prisons. La plupart cherche à s'en détacher et à faire table rase de l'ancien usage douloureux des bâtiments mais quelques acteurs (architectes, promoteurs ou proches de prisons) jugent important de respecter la mémoire des lieux en en gardant trace et en accédant à une forme de « résilience » ou de renouvellement, plus positif que l'oubli pur et simple. L'exposition organisée à l'occasion des Journées du Patrimoine de 2012 témoigne de ces contradictions et divergences : elle est conçue à la fois pour rappeler la vie à l'intérieur des prisons mais aussi pour faire admettre au personnel de l'UCLy l'installation dans un ancien établissement d'enfermement ; pour marquer une continuité mais aussi une rupture. Ainsi, même les initiatives mises en place afin d'évoquer le passé carcéral visent finalement à mieux se projeter dans le futur. Ce manque de prise en compte de la mémoire des prisons de Perrache, loin d'être sans conséquence, soulève la question plus sociale de l'appropriation des lieux par une classe plus aisée d'une part, et de la réappropriation des bâtiments transformés par les riverains d'autre part. La rentabilisation du site risque ainsi de mener à la gentrification du quartier et à l'oubli de la mémoire plus populaire. Enfin, le cas de la maison d'arrêt pose plus généralement la question de la patrimonialisation des prisons. La mémoire ayant besoin d'un support matériel, la reconnaissance de l'architecture pénitentiaire comme digne d'intérêt et donc la conservation, certes partielle, des bâtiments permettent de la sauvegarder mais ne suffisent pas à la transmettre.

Conclusion

Ainsi, la reconnaissance du « patrimoine carcéral » est longue et complexe, comme ce fut le cas pour celle du patrimoine industriel ou du patrimoine militaire. La notion, loin d'être évidente soulève de nombreuses questions de légitimité. Ce n'est d'ailleurs pas en son nom que les prisons de Perrache, désaffectées en 2008 et promises à la démolition, ont été conservées : si elles sont considérées par certains comme une forme de patrimoine, l'expression de « patrimoine carcéral » n'est jamais employée et ce sont d'autres facteurs qui sont intervenus dans sa sauvegarde. En effet, c'est un ensemble de processus administratifs – à travers l'inscription à l'Inventaire général du patrimoine, les décisions des services de l'État et les appels à idées et à projets lancés par le préfet –, médiatiques – puisque la transformation des prisons a beaucoup été relayée dans la presse –, sociaux – grâce au soutien des riverains et des associations – et politiques – en raison de la localisation privilégiées des bâtiments et de leur proximité avec le secteur de la Confluence – qui permettent de passer de l'image péjorative à une représentation plus valorisante et de donner au lieu une dimension patrimoniale.

Dès le début, l'accent est mis sur l'intérêt de l'architecture : non seulement elle témoigne de qualités esthétiques non négligeables mais elle est également représentative d'une certaine vision de l'enfermement du XIX^e siècle. Cette valeur d'authenticité jouera un rôle majeur dans la conservation. Le patrimoine architectural et bâti est donc mis en avant afin de promouvoir les prisons et est grandement valorisé dans le projet de reconversion. En revanche, celui-ci met volontairement de côté l'aspect mémoriel, plus complexe à appréhender. En effet, les maîtres d'ouvrage éprouvent des réticences à rappeler l'ancienne fonction de détention des lieux, et par extension, le système pénitentiaire dans son ensemble ainsi que l'échec dont il est porteur. Ils cherchent donc construire une image plus attrayante du site en s'appuyant sur son ouverture, physique et symbolique, au reste de la ville. Néanmoins, certains, pour la plupart des particuliers ayant connu les prisons en fonction – artistes, éducateurs, ou riverains – mais également une partie du corps rectoral de l'UCLy, tentent de créer une continuité avec l'histoire des anciennes prisons à travers plusieurs initiatives : expositions, conférences et création d'un enseignement supérieur sur les droits des détenus. Cette volonté reste toutefois marginale et la mémoire est souvent banalisée, voire oubliée.

Ces difficultés dans l'appréhension mémorielle des prisons sont en partie liées à l'histoire douloureuse, relative à la Seconde Guerre mondiale, dont elles sont porteuses. Paradoxalement, c'est également ce passé qui peut intervenir dans la valorisation des bâtiments pénitentiaires, notamment lorsque ceux-ci ont accueilli des figures de la Résistance ou servi de cadre à des événements particulièrement frappants. C'est donc la volonté de conserver le souvenir de drames qui participe à l'émergence du patrimoine carcéral, tout comme la découverte d'une architecture marquante, vestige d'une époque. Cependant, la mémoire plus sociale des détenus de droit commun n'est pas encore considérée un élément patrimonialisable, digne d'être préservé et transmis. Dans le cadre de la reconversion des prisons de Perrache, elle compte d'ailleurs peu face à des enjeux

économiques et politiques et ne permettra pas d'imposer une protection au titre des Monuments Historiques.

Le patrimoine carcéral reste donc une notion marginale, d'autant que son élaboration n'est pas facilitée par le fait que les établissements pénitentiaires soient par essence fermés au public. Il faut donc attendre leur désaffectation pour les découvrir, et encore pas dans leur état de fonctionnement, ce qui diminue l'intérêt mémoriel, la « *dimension de patrimoine vivant [étant] perdue* »⁷⁶¹. Au cours de notre étude, nous avons abordé le cas de plusieurs reconversions, accompagnées d'une reconnaissance patrimoniale plus ou moins marquée. Il pourrait être intéressant de se pencher plus précisément sur ces différents exemples de prisons comme patrimoine afin de discuter des divergences dans les approches adoptées par les différentes villes ou pays ainsi que de déterminer dans quelle mesure ce patrimoine carcéral est destiné à se perpétuer.

⁷⁶¹ Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, *op. cit.*, p. 631.

Bibliographie

- Ouvrages :

Du fait du confinement, je n'ai pas eu accès aux bibliothèques : j'ai donc beaucoup pris appui sur des ressources en ligne, ce qui explique le nombre réduit d'ouvrages dont je dispose.

BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, (1994 [1980]). *La Notion de patrimoine*, Éditions Liana Levi, Paris, 142 p.

BALTARD Louis-Pierre (1829). *Architectonographie des prisons* [En ligne], Paris, 35 p. Disponible sur : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-86596>

BAYON de la TOUR Gilles, MONCAN Patrice de (dir.) (2016). *Des prisons à La Vie grande ouverte. L'exemple de Lyon*, Éditions du Mécène, Paris, 192 p.

FOUCAULT Michel (1975). *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Éditions Gallimard, Paris, 315 p.

GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy (2002). *Le patrimoine saisi par les associations* [En ligne], La Documentation française, Paris, 412 p. Disponible sur : https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=DEPS_GLEV_2018_01_0017

HEINICH Nathalie, (2012 [2009]). *La Fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 288 p.

- Revues et articles :

BELLE Véronique (2011). « Saint-Joseph et Saint-Paul de Lyon : une architecture carcérale à forte valeur patrimoniale », *Les carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine – Région Rhône-Alpes* [En ligne]. Disponible sur : <http://inventaire-rra.hypotheses.org/127>

BERTRAND Régis (2003). « Hospice, caserne, taudis, musée : la promotion patrimoniale de la Charité de Marseille », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 16. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rives/532>

BRODEUR Jean-Paul (1976). « Compte rendu de *Surveiller et punir* », *Criminologie* [En ligne], 9 (n°1-2), pp. 196–218. Disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/017058ar>

BRODEUR Jean-Paul (1993). « “Alternatives” à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie* [En ligne], 26 (n°1), pp. 13–34. Disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/017328ar>

CARBALLO Cristina, EMELIANOFF Cyria (2002). « La liquidation du patrimoine ou la rentabilité du temps qui passe », *Annales de la recherche urbaine* [En ligne], n° 92, pp. 49-57. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2002_num_92_1_2456

CARLIER Christian (2009). « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus* [En ligne]. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/criminocorpus/246#quotation>

- CIARCIA Gaetano (2006). « La perte durable. Étude sur la notion de patrimoine immatériel », *Les Carnets du LAHIC* [En ligne], n°1. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505583/document>
- DESHAIES Michel (2006), « Introduction : réhabilitation, reconversion et renouvellement des espaces industriels et urbains dégradés », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], 3-4 (n°46). Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rge/1384>
- DI MEO Guy (2007). « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers-Châtelleraut, France, pp. 87-109.
- FRANCESCHINI Pierre (2016). « La transformation des prisons de Lyon », *Pierre d'angle* [En ligne]. Disponible sur : <https://anabf.org/pierredangle/dossiers/enclaves-urbaines/la-transformation-des-anciennes-prisons-de-lyon>
- GARAT Isabelle (2000). « Qu'est-ce qui fait ou ne fait pas "patrimoine" ? L'exemple du domaine militaire du "Château-Neuf, casernes de la Nive" à Bayonne », *Noroi* [En ligne], 1 (n° 185), pp.139-150. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_2000_num_185_1_7006
- GRAVARI-BARBAS Maria, RENARD Cécile (2010). « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Noroi* [En ligne], 4 (n° 217), pp. 57-73. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/noroi/3476>
- HEINICH Nathalie (2009). « La construction d'un regard collectif : le cas de l'Inventaire du patrimoine », *Gradhiva* [En ligne], n°11, pp. 162-180. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/gradhiva/1707>
- HERICHER Anne (2009). « La ville et l'établissement pénitentiaire : intégration d'un équipement singulier dans les politiques urbaines » in *La prison dans la ville* [En ligne], Martine Herzog-Evans, Éditions Erès, Toulouse, pp. 45-92. Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-prison-dans-la-ville--page-45.htm>.
- JACQUOT Sébastien (2008). « Veschambre (V.) – Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction », *Noroi* [En ligne], 4 (n° 209). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/noroi/2662>
- LABBE Yves (2006). « Le concept d'inculturation », *Revue des sciences religieuses* [En ligne], 80/2. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rsr/1875>
- MAY Roland (2009). « Patrimoine(s) et Conservation-Restauration(s) », *CeROArt* [En ligne], 4. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/ceroart/1235>
- NORA Pierre (2002). « L'avènement mondial de la mémoire », *Transit* [En ligne], 22/2002. Disponible sur : <https://indomemoires.hypotheses.org/610>
- PERROT Michelle (1975). « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations. 30^e année* [En ligne], n°1, pp. 67-91. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1975_num_30_1_293588
- RENNEVILLE Marc, VICTORIEN Sophie, SANCHEZ Jean-Lucien (2018). « Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017) », *Déviance et*

Société [En ligne], 4 (n°42), pp. 619-642. Disponible sur : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-619.htm?contenu=article>

SAEZ Guy (2005). « Patrimoine et associations », intervention pendant le séminaire « Patrimoine et développement durable » (Angers, 2004), retranscrite par Sébastien Jacquot et réécrite par Vincent Veschambre, *ESO Travaux et documents*, n°23, pp. 59-62.

SALLE Grégory (2012). « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix* [En ligne], 1 (n° 97), pp. 75-98. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politix-2012-1-page-75.htm>

SCHEER David (2016). « Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* [En ligne], 2 (n°2), pp. 419-427. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2016-2-page-419.htm>

SOPPELSA Caroline (2010). « Architecture pénitentiaire. Mémoire historique : l'ambivalence des représentations », *Sociétés & Représentations* [En ligne], 2 (n° 30), pp. 83-96. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2010-2-page-83.htm>

VAN DIEST Camila (2017). « Mémoire collective et patrimonialisation : réflexions à partir du cas de l'ancienne prison de Valparaíso », in *Arts, culture, mémoire* [En ligne], Bruno Péquignot et Cécile Prévost-Thomas (dir.), Paris, L'Harmattan, pp 89-108. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01546498/document>

VESCHAMBRE Vincent (2002). « Une mémoire urbaine socialement sélective : Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine* [En ligne], n° 92, pp. 65-73. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2002_num_92_1_2458

VESCHAMBRE Vincent (2007). « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographica* [En ligne]. Disponible sur : cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf

ZYSBERG André (1976). « Pierre Deyon, Le temps des prisons. *Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire* ; Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 31^e année [En ligne], n°1, pp. 168-175. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1976_num_31_1_293703_t1_0168_0000_002

- Mémoires :

DOUCET Léa (2018). *Reconstruire la ville sur elle-même : garder les murs, changer les fonctions et renouveler les usages. Étude de cas de la reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon*. Mémoire de TFE, ENTPE. 93 p.

LAMBERT Florence (2010). *Prisons de Perrache : le processus de patrimonialisation d'un ancien lieu d'enfermement. D'une image à l'autre, voir au-delà du stigmaté*. Mémoire de TFE, ENTPE. 106 p.

MONTEIRO DA SILVA Sylvain (2011). *La reconversion des prisons de Perrache par l'Université Catholique de Lyon*. Mémoire sous la direction de Gilles Pinson, Université Lyon 2 et IEP.

SALIOU Tiroy (2017). *La reconversion des prisons françaises du XIX^e siècle : Revalorisation d'un patrimoine carcéral oublié*. Mémoire de Master sous la direction de Jean-Luc Lauriol, École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier. 133 p., [En ligne]. Disponible sur : https://issuu.com/tiroysaliou/docs/m__moire_tiroy_saliou_final

SCIARDET Émilie (2010). *La reconversion des prisons Perrache*. Mémoire de PFE sous la direction de Gérard Goudal, École de Chaillot et École Nationale des Ponts et Chaussées. 43 p.

- Audiovisuel :

CHENEVEZ Alain (2008). *Gerland la fin des ouvriers*, [En ligne]. Disponible sur : <https://vimeo.com/alainchenevez>

CHENEVEZ Alain (2008). *Gerland : métamorphoses d'une Cité industrielle*. [En ligne]. Disponible sur : <https://vimeo.com/57888698>

CHENEVEZ Alain (2011). *Confluence : le rêve métropolitain*, [En ligne]. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=bFA_mtE_9Bw&t=1233s

GADREY Benoît, EVEQUE Philippe (2000). *La Marmite du diable*, « Envoyé Spécial » n° 403. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=XPLXjPTzZnw>

PUIG-GRENETIER Caroline (2015). *Saint-Paul : De la prison à l'université*. [dvd].

- Émissions radiophoniques :

Anonyme (15 septembre 2012). « Prison Saint-Paul en passage », *RCF*.

GARBIT Philippe (22 septembre 2019). « Le patrimoine, une obsession française : Pierre de Lagarde au secours des chefs-d'oeuvre en péril », *France Culture – Les Nuits de France Culture* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/la-fabrique-de-lhistoire-le-patrimoine-une-obsession-francaise-2eme-partie-pierre-de-lagarde-au>

KIEN Anaïs, CAMAR Françoise (octobre 2012). « Au-revoir les yoyos », *France Culture – La Fabrique de l'histoire* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/la-prison-24>

LEBRUN Jean (novembre 2018). « Prisons de Lyon. Une histoire manifeste », *France Inter – La Marche de l'histoire* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/oeuvres/prisons-de-lyon-une-histoire-manifeste>

- Articles de presse :

ANNE Élise, RIALHE Lauriane (7 septembre 2012). « Saint-Paul : de la prison à l'université », *Lyon Capitale* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/videos/saint-paul-de-la-prison-a-l-universite/>

Anonyme (7 mai 2009). « Les prisons de Lyon se font la belle », *L'influx*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.linflux.com/lyon-et-region/les-prisons-de-lyon-se-font-la-belle/>

Anonyme (30 septembre 2010). « Prison de Montluc : un nouveau lieu de mémoire », *L'influx*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.linflux.com/lyon-et-region/prison-de-montluc-un-nouveau-lieu-de-memoire/>

Anonyme (10 novembre 2010). « Les anciennes prisons vont faire place à un campus », *Lyon Pôle Immo* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.lyonpoleimmo.com/2010/11/10/743/les-anciennes-prisons-vont-faire-place-a-un-campus/>.

Anonyme (13 novembre 2010). « Les anciennes prisons de Lyon n'accueilleront pas le casino de Partouche, mais l'Université catholique... », *Lyon Entreprises* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyon-entreprises.com/actualites/article/les-anciennes-prisons-de-lyon-n-accueilleront-pas-le-casino-de-partouche-mais-l-universite-catholique>

Anonyme (septembre 2012). « Journées du patrimoine : Portes ouvertes à la Prison Saint-Paul (Lyon) ! », *Lyon saveurs* [En ligne]. Disponible sur : <http://lyon-saveurs.fr/journees-du-patrimoine-portes-ouvertes-a-la-prison-saint-paul-lyon/>

Anonyme (8 avril 2016). « Bernard Bolze : « Prison Insider, de l'investigation et de l'info en continu sur les prisons » », *LyonMag*. Disponible sur : <https://www.lyonmag.com/article/79690/bernard-bolze-8220-prison-insider-de-l-investigation-et-de-l-info-en-continu-sur-les-prisons-8221>

Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon (janvier 2017). *Bulletin de liaison*, n° 112, p. 28 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyonembellissement.com/app/download/7785152676/n%C2%B0+112+janvier+2017.pdf?t=1579899921>

BOUCHON Gérard (8 février 2010). « Des prisons à vendre », *BFM Lyon* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Q7CZkd9OH9k>

FERRERO Annie-Laurence (26 février 2009). « Saint-Paul/ Saint-Joseph : “Un moratoire, ça veut dire 5 ans à entretenir les locaux pour rien” », *Lyon Capitale*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/Actualite/Saint-Paul-Saint-Joseph-Un-moratoire-ca-veut-dire-5-ans-a-entretenir-les-locaux-pour-rien/>

FIZZALA Léa (11 novembre 2010). « Prisons de Perrache : le préfet vote pour la Catho », *Lyon Capitale* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/prisons-de-perrache-le-prefet-vote-pour-la-catho/>

FRISULLO Élisa (19 mars 2009). « Six mois de sursis pour les prisons de Lyon », *20 minutes*.

HASSANI Fahiya (21 août 2012). « Reconversion des prisons de Lyon : la mémoire sacrifiée ? », *Rue 89 Lyon*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2012/08/21/reconversion-prisons-lyon-memoire-sacrifiee/>

MENVIELLE Dominique (25 février 2009). « L'État dépose le permis de démolir des prisons de Perrache », *Le Progrès*.

MENVIELLE Dominique (11 novembre 2010). « Saint-Paul et Saint-Joseph s'offrent à l'Université catholique », *Le Progrès*.

PAULHAC Céline (6 décembre 2016). « Journées du patrimoine à Lyon : détours par la case prison », *France Info* [En ligne]. Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/journees-du-patrimoine-a-lyon-detours-par-la-case-prison_3316619.html

PIAZZA Leïla (12 février 2012), « Bernard Bolze, libre penseur », *Libélyon*. Disponible sur : <https://leilapiazza.wordpress.com/2012/02/12/bernard-bolze-libre-penseur/>.

PIAZZA Leïla (14 septembre 2012). « Prisons de Lyon-Perrache : entrez dans la “marmite du diable” », *Rue 89 Lyon*, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2012/09/14/prisons-perrache-entrez-marmite-diable/>

PIAZZA Leïla (5 septembre 2013). « Prisons de Lyon : “on fait perdurer la déshumanisation” », *Rue 89 Lyon* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.rue89lyon.fr/2013/09/05/prisons-lyon-continue-faire-perdurer-deshumanisation/>

RYKNER Didier (avril 2009). « Baltard à la casse (*bis repetita*) », *La Tribune de l'art* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.latribunedelart.com/baltard-a-la-casse-bis-repetita>

SABBAH Catherine (22 novembre 2012). « Ogic rouvre les prisons de Lyon », *Les Échos* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2012/11/ogic-rouvre-les-prisons-de-lyon-366966>

SIGOT Françoise (avril 2010). « Prisons de Perrache : en quête d'un libérateur », *Acteurs de l'économie*, pp 38-41 [En ligne]. Disponible sur : lyon-rvl.com/Block/download/?id=156171

SOLLY Benjamin (7 septembre 2012). « Prison Saint-Paul. Voyage en enfer ! », *Lyon people* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lyonpeople.com/les-fetes/prison-saint-paul-voyage-en-enfer-2012-09-07.html>

TRICORNOT Tiphaine de (18 mars 2009). « Prisons de Perrache : la course aux projets est lancée », *Le Progrès*

WULLEMAN Vincent (11 novembre 2018). « Entretien avec Clémence Davigo à propos de son film *Enfermés mais vivants* », *Médiapart* [En ligne]. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/les-ecrans-documentaires/blog/111118/enfermes-mais-vivants>

- Reportages :

Anonyme (avril 2009). « L'avenir incertain des prisons de Perrache, témoignage de l'architecture carcérale du XIX^e siècle à Lyon », *France 3 Rhône-Alpes* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x8v3rd>

FRACHON Bertrand (2009). « Lyon : Quel avenir pour les prisons de St-Paul et St Joseph ? », *Télé Lyon Métropole* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x9r5qu>
MICHAUD Jean-Philippe (2013). « Lyon : la prison Saint-Joseph va commencer une nouvelle vie », *Le Progrès* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/xv6ba8>

- Sites internet :

Blog « Sauvons les prisons de Perrache » : <http://sauvonslesprisonsdeperrache.over-blog.org/>
Pétition « Un avenir pour les bâtiments des prisons Perrache » : <https://www.mesopinions.com/petition/justice/avenir-batiments-prisons-perrache/4528>
Présentation des Mémoires de la Centrale par le Patrimoine des Pays de la Loire : https://www.youtube.com/playlist?list=PLxjqDywsdjCS12_HGwpj9Q4fcIWP08rCj
Site de l'Observatoire International des Prisons : <https://oip.org/>
Site de l'Université catholique de Lyon : <https://www.ucl.fr/>
Site de l'association Patrimoine rhônalpin : <http://www.patrimoineaurhalpin.org/>
Site de l'association Renaissance du Vieux-Lyon : <http://lyon-rvl.com/>
Site du studio Ory : <http://ory-architecture.com>
Site du cabinet Thierry Roche : http://www.atelierthierryroche.fr/fr/projets/urbanisme-la-vie-grande-ouverte-lyon-france-69-france_f28.html
Site d'OGIC : <https://www.groupe-ogic.fr/realisation/la-vie-grande-ouverte/>
Site d'Habitat et Humanisme : <https://www.habitat-humanisme.org/>
Site des Archives municipales de Lyon : <http://www.archives-lyon.fr/archives/>
Site du Comité d'intérêt local Presqu'île Confluence : <http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/>
Site du ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/>
Site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/>
Site de Ernest Pignon-Ernest : <http://pignon-ernest.com/>
Site de Perrine Lacroix : <https://perrinelacroix.com/fr/creations/49/prisons-de-lyon#>

- Dossiers et rapports :

Alter Ego Production – Dossier de presse sur le film *Enfermés mais vivants*, Clémence Davigo (2018).

Archives de Lyon – Les anciennes prisons de Perrache. Disponible sur : http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_edifices3576/edifices/les_anciennes_prison

Histoires lyonnaises – Les prisons de Perrache (2019). Disponible sur : <https://lyonnais.hypotheses.org/4761>

Inventaire général du patrimoine culturel – Ensemble de cinq bas-reliefs (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/ensemble-de-cinq-bas-reliefs/32509ce6-077f-4b8e-8a0e-536a49c9a65a>

Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Joseph (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/prison-de-perrache-puis-prison-saint-joseph/0799206e-3d82-4f6e-9d67-3c3c26d7a0f6>

Inventaire général du patrimoine culturel – Prison Saint-Paul de Lyon (2001). Disponible sur : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/prison-saint-paul/e841df8f-2a03-4875-9ca7-0cf109da0243>

Ministère de la Cohésion des Territoires – La Vie grande ouverte : transformation de prisons en un lieu de vie multifonctionnel (2019). Disponible sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/la-vie-grande-ouverte-transformation-de-prisons-en-un-lieu-de-vie-multifonctionnel>

Pierre Franceschini, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes – Le défi de la reconversion des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Accompagnement-a-l-architecture/Le-defi-de-la-reconversion-des-prisons-Saint-Paul-et-Saint-Joseph-a-Lyon>

Renaissance Vieux Lyon – Prisons Saint-Paul et Saint-Joseph (2009-2019). Disponible sur : http://lyon-rvl.com/1967-prisons-saint-paul-et-saint-joseph.html?parent_id=316

- Publications :

Cityscape – La Vie grande ouverte. Disponible sur : <http://cityscape.fr/fr/batiment/la-vie-grande-ouverte>

Sofade – De la prison à l'université. Disponible sur : <http://www.medeflyonrhone.fr/wp-content/uploads/2013/01/presentation-UCLy-2.ppt>

Dossier de presse – La Vie grande ouverte (décembre 2011) [En ligne]. Disponible sur : lyon-rvl.com/Block/download/?id=156157

Barreau de Lyon, Chaire lyonnaise des droits de l'homme, UCLy et Conseil lyonnais pour le Respect des Droits, « Mo(nu)ments historiques, une conférence pour raconter les prisons de Lyon » (15 septembre 2012)

Habitat et Humanisme – La Vie grande ouverte (mars 2013). Disponible sur : <http://www.institut-de-france.fr/sites/institut-de-france.fr/files/hh-fiche-mars-2013-1.pdf>

Campus Saint-Paul, Historique et devenir – UCLy (février 2015)

UCLy – Campus Saint-Paul, historique et devenir (février 2015).

- Documents et études :

Charte de coopération relative au patrimoine immobilier affecté au ministère de la Justice entre les ministères de la Culture et de la Justice (3 avril 2009)

Appel à idées « Avenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph situées dans le quartier de Perrache à Lyon » (mai 2009)

Programme du colloque « Quel avenir pour les prisons de Lyon Saint-Joseph et Saint Paul ? » (25 juin 2009)

Conférence de presse sur l'appel à idées « Avenir des prisons Perrache » (septembre 2009)

Réponses à l'appel à idées « Avenir des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph situées dans le quartier de Perrache à Lyon » (septembre 2009)

Lettre du préfet du Rhône adressée à Paul Raveaud (21 septembre 2009)

SDAP 69, « Éléments patrimoniaux à prendre en compte dans le cahier des charges de vente » (17 novembre 2009)

Frédéric Didier et 2BDM Architectes, Notice patrimoniale – Intentions : Les prisons Saint-Joseph et Saint-Paul (février 2010)

Dossier du projet de reconversion du campus Saint-Paul pour le permis de construire (31 octobre 2011)

Pièces complémentaires du dossier de permis de construire : descriptif patrimonial (26 janvier 2012)

Communiqué de presse de l'UCLy « Passages, de la prison à l'université » (18 septembre 2012).
Disponible sur : <http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/?p=942>.

Discours de Gilles Barrié lors de son départ de l'UCLy (11 février 2016)

Site de Jean-Dominique Durand, professeur des universités, adjoint au Maire de Lyon – Discours à l'occasion du dévoilement d'une nouvelle plaque mémorielle à Saint-Paul (13 septembre 2016).
Disponible sur : <http://jeandominiquedurand.com/spip.php?article187>

Documents de l'agence Garbit et Blondeau, envoyés le 8 avril 2020 par Jean-Pierre Blondeau

Documents de l'agence Thierry Roche, envoyés le 16 avril 2020 par Thierry Roche

Documents de l'agence Ory, envoyés le 20 avril 2020 par Jean Ribereau-Gayon

Documents de la DDE et de la préfecture, envoyés le 21 avril 2020 par Isabelle Janoyer

Documents de la DRAC, envoyés le 23 avril 2020 par Christophe Margueron

Table des matières

<i>Notice analytique</i>	3
<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Table des illustrations</i>	9
<i>Table des acronymes</i>	11
<i>Introduction</i>	13
Éléments de questionnement.....	14
Méthodologie de l'étude.....	15
1. Les processus de la reconversion : de la démolition à la conservation, des prisons au site patrimonial	19
1.1 Des prisons désaffectées confrontées à un manque d'intérêt et vouées à la démolition	19
1.1.1 Une maison d'arrêt construite « derrière les voûtes » de Perrache.....	19
<i>Saint-Joseph et Saint-Paul, deux prisons modèles souffrant de la surpopulation</i>	20
<i>Perrache, un quartier discrédité coupé de la ville</i>	21
1.1.2 Des édifices vestiges de visions de l'enfermement dépassées	22
<i>L'évolution de la pensée punitive en France entre les XVIII^e et XIX^e siècles</i>	22
<i>Différentes conceptions de l'emprisonnement, à l'origine des plans de Saint-Joseph et de Saint-Paul</i>	25
<i>Un complexe architectural particulier intégré dans un ensemble XIX^e</i>	29
1.1.3 L'avenir des bâtiments après la fermeture : entre indifférence et volonté de vendre.....	29
<i>Des conditions de détention sordides</i>	30
<i>Les rapports aux prisons des habitants du quartier : entre rejet et attachement</i>	31
<i>La fermeture : synonyme de démolition ?</i>	32
1.2 Une démolition controversée : un regain d'intérêt architectural de la part d'habitants, d'associations, d'experts et de la DRAC	33
1.2.1 La mobilisation : la conjugaison des réactions d'acteurs peu nombreux mais légitimes	33
<i>L'inscription à l'Inventaire général, annonciatrice de l'attention patrimoniale</i>	33
<i>La conjugaison des différentes mobilisations</i>	35
1.2.2 Un attrait basé sur l'authenticité architecturale avant de s'étendre à la dimension urbaine	37
<i>L'attachement à des édifices représentatifs de l'histoire de l'architecture</i>	38
<i>L'intérêt progressif des collectivités centré sur l'urbanisme</i>	41
1.2.3 Les enjeux financiers, sources de tensions autour de la protection patrimoniale	42
<i>L'État : une posture plurielle</i>	42
<i>L'absence de protection, garante d'une reconversion viable</i>	44
1.3 L'appel à idées, une procédure innovante vectrice de la reconnaissance patrimoniale	45
1.3.1 Une démarche qui s'appuie sur d'autres cas de reconversions de prisons	46
<i>Un appel à idées qui vise la valorisation des prisons</i>	46
<i>Des comparaisons qui témoignent de la possible réutilisation</i>	47
1.3.2 Des propositions axées sur le patrimoine et témoignant de l'intérêt porté au site	52
<i>Des réponses qui prouvent qu'il est possible d'envisager un projet de reconversion viable</i>	52
<i>Quand les acteurs construisent socialement le patrimoine</i>	54
Conclusion partielle	56
2. Des convergences d'intérêts et de visions pour l'élaboration d'un projet patrimonial consensuel	57
2.1 L'appel à projets, support de multiples visions plus ou moins patrimoniales	57
2.1.1 Le critère patrimonial dans le cahier des charges : supposément central mais en réalité plutôt secondaire.....	57
<i>La mise en place du cahier des charges : le cadrage patrimonial</i>	57

	<i>La rédaction du cahier des charges : la conjugaison de contraintes urbaines, environnementales et financières.....</i>	60
	<i>La dimension patrimoniale dans le cahier des charges : un critère accessoire ?.....</i>	61
2.1.2	Le choix du projet gagnant : une décision programmatique, urbanistique et politique plutôt que financière, architecturale ou patrimoniale	62
	<i>Les propositions : de la démolition quasi totale à la conservation complète.....</i>	63
	<i>Une décision consensuelle qui valide un projet jugé « équilibré ».....</i>	64
2.2	« La Vie grande ouverte » : un projet porté par un programme mixte et intégré à la ville.....	66
2.2.1	Des acteurs à la recherche d'un site stratégique où s'implanter.....	66
	<i>L'UCLy, principal porteur du projet et intéressée par une opportunité foncière.....</i>	66
	<i>Une association d'acteurs de l'immobilier.....</i>	67
	<i>Le choix des architectes, essentiellement guidé par un réseau de connaissances.....</i>	67
2.2.2	Un ensemble urbain mêlant environnement et patrimoine, « humanité et urbanité ».....	68
	<i>L'îlot Saint-Paul : le nouveau campus de l'UCLy.....</i>	69
	<i>L'îlot Saint-Joseph : un site mixte qui se veut en faveur des plus fragiles.....</i>	71
	<i>Des choix urbains qui portent des valeurs « humanistes ».....</i>	72
2.3	Le changement d'image, une nécessité paradoxale pour les maîtres d'ouvrage	73
2.3.1	L'architecture du site, au centre des regards « patrimonialisants » des porteurs du projet	73
	<i>Les critères de patrimonialisation : la place centrale et valorisante de l'authenticité.....</i>	73
	<i>Une reconversion contraignante aux yeux de plusieurs architectes et de la plupart des maîtres d'ouvrage.....</i>	77
	<i>Un changement d'image source de désaccords.....</i>	78
2.3.2	L'ouverture architecturale, urbaine, culturelle et fonctionnelle des prisons	80
	<i>L'ouverture physique : démolir les murs.....</i>	80
	<i>L'ouverture sur la ville : créer un lien avec le reste de la presqu'île.....</i>	81
	<i>L'ouverture symbolique : faire entrer la culture et la mixité.....</i>	83
	Conclusion partielle.....	84
3.	Le « patrimoine carcéral » : une mémoire toujours controversée.....	85
3.1	L'ancienne fonction de détention, un obstacle à la patrimonialisation ?.....	85
3.1.1	Un passé d'enfermement vecteur d'une mémoire douloureuse.....	85
	<i>Des bâtiments témoins d'une histoire pesante.....</i>	85
	<i>La prison, lieu de souffrances et de misère.....</i>	86
	<i>Les difficultés de patrimonialiser les prisons.....</i>	88
3.1.2	La fermeture des prisons de Perrache, l'une des nombreuses illustrations de l'échec du système pénitentiaire.....	90
	<i>La prison, « fabrique » de la délinquance.....</i>	90
	<i>Un système peu adapté et des détenus mis à l'écart.....</i>	91
	<i>Une remise en cause enfouie sous le renforcement de la sécurité.....</i>	92
3.1.3	La valorisation des prisons à travers l'histoire et la culture.....	94
	<i>Les initiatives culturelles de la maison d'arrêt.....</i>	94
	<i>La Seconde Guerre mondiale : un argument mémoriel.....</i>	96
	<i>L'émergence d'un patrimoine confronté à des difficultés de conservation.....</i>	97
3.2	L'ambivalence de la mémoire pénitentiaire : rupture ou continuité ?	98
3.2.1	L'objectif des promoteurs : faire oublier l'ancienne fonction et la souffrance qu'elle engendrait	98
	<i>Démolir l'architecture « trop parlante » des lieux.....</i>	98
	<i>Dépasser la mémoire pour se projeter dans l'avenir.....</i>	101
3.2.2	Garder une trace des prisons : une volonté marginale mais bien présente.....	104
	<i>Créer une continuité architecturale et mémorielle.....</i>	104
	<i>L'avènement de la mémoire, source de projection dans le futur.....</i>	105
	<i>Atteindre une forme de résilience dans la reconversion.....</i>	107
3.2.3	L'ouverture de Saint-Paul lors des Journées du patrimoine de 2012, symbole de l'ambiguïté de la mémoire.....	108
	<i>La genèse de l'exposition : entre volonté de se souvenir et tentative de faire accepter l'ancienne fonction.....</i>	109
	<i>Les intentions des artistes : de la simple opportunité à l'hommage.....</i>	110
	<i>La réception : un succès révélateur de l'intérêt mémoriel.....</i>	112
3.3	Une « carence » mémorielle, source de mutations urbaines.....	114

3.3.1	Une intégration relative dans le quartier.....	114
	<i>Une prise en compte partielle des avis des riverains</i>	<i>114</i>
	<i>Un moyen de réintégrer les bâtiments dans la ville</i>	<i>115</i>
3.3.2	Une reconversion synonyme d'embourgeoisement, voire de gentrification ?.....	117
	<i>L'objectif assumé de transformer le quartier et ses habitants</i>	<i>117</i>
	<i>Le signe d'un phénomène de gentrification plus général</i>	<i>118</i>
	<i>Une dépossession de la classe populaire.....</i>	<i>119</i>
3.3.3	La dépolitisation de la mémoire de l'enfermement.....	120
	<i>Le patrimoine, un bien inaccessible aux plus modestes</i>	<i>120</i>
	<i>La réappropriation complexe des prisons</i>	<i>121</i>
	<i>Perpétuer la mémoire : la nécessité d'un support.....</i>	<i>122</i>
	<i>Le patrimoine carcéral, un « patrimoine comme un autre » ?.....</i>	<i>124</i>
	Conclusion partielle.....	125
	Conclusion	127
	Bibliographie.....	129